BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LX
C
32
NAPOLI

Tropier (Jean Baptiste Gabriel Alexandre)
Auteur de ces mémoires est né à St Omer
le 12 May 1743 et mort à Paris le 8
Xbre 1823 dans sa 81ème année — Ces
mémoires extraits du fameux journal
de Trevoux, rédigé par les jésuites,
devaient être portés à un plus grand
nombre de volumes; mais les troubles
de la révolution forcèrent le libraire
de se borner à l'impression de 3 vo-
lumes. La préface de l'éditeur est
une éloquente apologie des jésuites,
considérés surtout sous le rapport
littéraire.

Voyez pour des plus grands détails la
Revue encyclopédique ~~et~~ 63e Cahier
Mois de May 1824 —

LX
C
32-4

LX-C-32

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE.

TOME PREMIER.

102 . e . 158-60
154-56

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

CONSIDÉRÉE

COMME CORPS LITTÉRAIRE

ET ACADÉMIQUE;

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE CE SIECLE:

OU

MÉMOIRES DES JÉSUITES

SUR LES SCIENCES,

LES BELLES-LETTRES ET LES ARTS;

Publiés par M. l'Abbé GROSIER.

TOME PREMIER.

Avec Figures.

A PARIS,

Chez DEFER DEMAISONNEUVE, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, la Porte cochère au coin de la rue Bouttebrie.

1792.

CETTE Collection, dont l'impression a été commencée en 1789, devoit être portée à un plus grand nombre de Volumes, ainsi qu'on pourra le voir dans la Préface de l'Éditeur. Mais la Révolution, arrivée depuis, a forcé le Libraire à renoncer à une Entreprise aussi considérable, qui étoit destinée plus particulièrement aux grandes Bibliothèques qui se trouvent supprimées.

On a donc restreint cette Collection à 3 Volumes 8° de 500 pages environ chacun.

Puisse le débit de cet intéressant Ouvrage, engager à lui donner toute l'étendue qu'on s'étoit d'abord proposé.

TABLE

Des Articles contenus dans ce Volume.

ÉCRITURE SAINTE.

ART. I. *Conjecture du P. Tournemine, Jéſ. ſur l'origine de la différence qui ſe trouve entre le texte Hébreu, l'Edition Samaritaine & la Verſion des Septantes, dans la manière de compter les années des Patriarches.* Page 1

ART. II. *Examen de la conjecture du P. Tournemine.* 12

ART. III. *Réponſe du P. de Tournemine à l'Examen précédent.* 27

ART. IV. *Lettre ſur la manière dont il faut entendre les verſets 47, 48 & 49 du chapitre XI de l'Évangile de Saint Luc.* 45

ART. V. *Éclairciſſement ſur la Prophétie de Jacob; par le P. de Tournemine, Jéſ.* 51

ART. VI. *Diſſertation ſur les verſets 15 & 16 du chapitre VII des Actes des Apôtres, par le P. L. Jéſ.* 66

ART. VII. *Explication des verſets 14 & 16 du Chapitre VII des Actes des Apôtres, où l'on fait voir que Saint Étienne eſt parfaitement d'accord avec Moyſe; par le P. Hardouin, Jéſ.* 76

ART. VIII. *Conciliation de Moyſe avec Saint*

Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob, Genèſe, chap. XLVI, Aā. VII, verſet 14. 94

ART. IX. *Jonas dans la Baleine. Diſſertation critique.* 103

SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

ART. I. *Apologie des Saints Pères contre une accuſation du Miniſtre Blondel, adoptée par Bayle; par le P. Merlin, Jéſ.* 124

ART. II. *Apologie d'Arnobe contre Bayle; par le même.* 132

ART. III. *Apologie de Lactance contre Bayle; par le même.* 162

ART. IV. *Diſſertation ſur l'époque de la naiſſance de Saint Grégoire de Nazianze. Fait important, relatif au célibat Eccléſiaſtique.* 177

ART. V. *Diſſertation ſur deux paſſages d'Origène, au ſujet des meſures de L'arche de Noë.* 196

ART. VI. *Conjecture du Père Tournemine, Jéſ. ſur l'Auteur des* Extraits de la Doctrine Orientale, *attribués à Clément d'Alexandrie.* 205

ART. VII. *Diſſertation critique ſur un Paſſage de Clément d'Alexandrie.* 210

ART. VIII. *Lettre ſur l'authenticité d'un paſſage important de Saint Cyprien, ſupprimé par quelques Éditeurs.* 222

ART. IX. *Lettre au P. B. Jéſ., ſur un paſſage de Théodoret.* 243

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.

ART I. *Diſſertation ſur le ſyſtême des Dynaſties d'Égypte du Chevalier Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.* 247

ART. II. *Défenſe du ſyſtême de Marsham ſur les Dynaſties Égyptiennes.* 262

ART. III. *Réponſe à la défenſe de Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.* 264

ART. IV. *Critique d'un Paſſage de Diodore de Sicile, avec des réflexions ſur les Auteurs qui ont parlé du nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte ; par le P. Brotier, Jéſ.* 269

ART. V. *Diſſertation ſur l'année de l'exil d'Ovide ; par le P. Bonin, Jéſ.* 279

ART. VI. *Doutes proposés ſur l'âge du Dante ; par le P. Hardouin, Jéſ.* 289

ART. VII. *Lettre du P. Tournemine à M. l'Abbé Impériali, ſur deux Cyrus qu'on a confondus, & ſur la manière dont eſt mort le Grand Cyrus.* 305

ART. VIII. *Lettre écrite au R. P. Tournemine ; ſur le même ſujet.* 311

Réponſe à la Lettre écrite au R. P. Tournemine. 313

ART. IX. *Réflexions du P. Tournemine, Jéſ. ſur le ſyſtême de M. Leibnitz, touchant l'origine des François.* 314

Preuves de l'origine Gauloiſe des François. 318

ART. X. *Origine du Jeu de Piquet, trouvée dans l'Hiſtoire de France.* 324

ART. XI. *Hiſtoire des Étrennes, par le P. Tournemine, Jéſ. ; adreſſée à Monſeigneur le Prince.* 355

ART. XII. *Extrait d'une Diſſertation manuſcrite ſur l'année & le jour de la mort de Saint Benoît.* 362

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, INSCRIPTIONS.

ART. I. *Lettre au P. B. Jéſ. ſur les Antiquités de Rome & ſur le Panthéon ; par le P. Ay. Jéſ.* 372

Lettre ſeconde. 390

Lettre troiſième. 408

ART. II. *Lettre contenant quelques obſervations ſur les Pierres gravées.* 427

ART. III. *Éclairciſſement ſur Janus, adreſſé à Monſeigneur le Duc d'Anguien.* 434

ART. IV. *Explication du Cachet de Michel-Ange ; par le P. Tournemine, Jéſ.* 442

ART. V. *Deſcription d'un Anneau d'or trouvé en Berry, & DISSERTATION qui en explique l'inſcription & l'uſage.* 447

ART. VI. *Lettre écrite de Genève au P. ***, Jéſ., au ſujet d'un ancien Manuſcrit de papier d'Égypte.* 456

ART. VII. *Lettre de M. l'Abbé Hiraut de Belmont, Docteur de Sorbonne, au Père Tournemine, Jéſ. ſur des Bulles conſervées à Gironne, écrites ſur du papier d'écorce.* 464

ART. VIII. *Découverte du Tombeau de Properce.* 472

ART. IX. *Explication d'une Cornaline antique, où Antinoüs eſt repréſenté ſe dévouant pour Adrien; par le P. Tournemine, Jéſ.* 477

Fin de la Table du Tome premier.

PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

Six lustres presqu'écoulés depuis la mémorable proscription des Jésuites, sembleroient devoir m'autoriser à parler ici avec quelque liberté de cette Société célèbre, dont je publie les Mémoires. Les intérêts personnels, les motifs secrets & politiques, qui ont dû se mêler à cette révolution singulière, n'existent plus : aujourd'hui, l'inquiétude jalouse des Corps rivaux n'a plus d'objet ; les haines sont amorties, les jugemens moins passionnés.

La plupart des individus qui composoient cette Société Religieuse & Savante ont déjà cessé d'être : des tombes obscures, & avec peine obtenues ! couvrent, au milieu de nous, la cendre des uns ; une terre étrangère a recueilli celle des autres. Leurs plus illustres ennemis, les plus ardens de leurs accusateurs ont éga-

lement disparu de dessus la scène du monde; eux-mêmes aussi ne sont plus, & leurs derniers jours, environnés de gloire, se sont paisiblement éteints dans le sein de l'amitié !

N'est-ce pas à cette époque, que l'homme de Lettres désintéressé pourroit révéler l'histoire de cette longue iniquité politique, & ne seroit-il pas temps, enfin, de venger la mémoire de l'innocent calomnié, flétri, dépouillé ?.... Mais, non; ne violons point le silence qui règne autour de tous ces tombeaux : ils sont sous l'œil de l'Éternel, seul Juge & appréciateur suprême des actions des hommes.

La manière de penser sur les anciens élèves d'Ignace n'est déjà plus la même: ce n'est plus cette légion ambitieuse de Prêtres, qui s'étoient dispersés sur toute la terre pour en usurper l'Empire, & se former un trône unique des débris de tous les trônes. Leurs Chefs ne paroissent déjà plus avoir été réellement les Rois des Rois; leurs immenses trésors se sont évanouis, ainsi que toutes ces armées que

receloient les déſerts du Paraguai. On rougiroit de ſe permettre encore ces abſurdes inculpations. Une ſenſibilité tardive a même ſuccédé au moment d'erreur qui les a proſcrits. On commence à plaindre le ſort qu'ont ſubi, au ſein d'une Nation douce & généreuſe, des hommes qui lui furent ſi long-temps utiles : on ſe rappelle avec quelque regret l'amertume répandue ſur les derniers inſtans de leur exiſtence, les imprécations de toutes parts répétées, les cris inſultans avec leſquels la France ſoulevée, ſembla les pourſuivre juſqu'au-delà de ſes frontières.

La ceſſation des ſervices, rendus par les Jéſuites, juſtifie ces regrets de l'homme impartial. Qui les a remplacés dans les fonctions ſi précieuſes de l'inſtitution publique ? Quels hommes, dans ces Lycées ouverts au premier âge, ont ſuccédé aux Jouvency, aux Rapin, aux Vanière, aux Sanadon, aux Coſſart, aux Porée, aux La Sante, &c. ? C'étoit dans les leçons de ces Maîtres habiles que la plus floriſſante jeuneſſe de France venoit puiſer,

non ſeulement les principes du goût & d'une littérature ſaine, mais encore la connoiſſance & l'amour de la Religion, baſe éternelle des mœurs & de toutes les vertus ſociales. Depuis l'expulſion de ces Inſtituteurs par état, nos Écoles Nationales ſe ſont-elles perfectionnées? La jeuneſſe Françoiſe eſt-elle devenue meilleure? Ses progrès dans l'étude des Arts ont-ils été plus sûrs ou plus rapides? A-t-elle trouvé des Maîtres plus décents, plus déſintéreſſés, plus inſtruits? Qu'on m'explique donc comment il arrive que ce n'eſt que depuis trente ans que s'élèvent, de toutes les parties du Royaume, ces plaintes vives & fréquentes, ce gémiſſement univerſel ſur la décadence & la perte de l'éducation? Qu'on m'apprenne la raiſon qui a provoqué de toutes parts ces réclamations, ces nombreuſes doléances qui ont rempli les cabinets des Miniſtres? ... Croirai-je ce qui m'a été dit & affirmé tant de fois; que c'eſt depuis cette époque que le tendre père, que la timide mère de famille cherchent avec

inquiétude & ne ſavent à quelles mains confier le dépôt ſi cher de leurs enfans (*) ?

Les beaux jours de la Chaire on diſparu avec les Jéſuites. C'eſt à eux, c'eſt aux Pères de Lingendes & de la Colombière que l'Éloquence Chrétienne a dû ſon aurore en France ; & l'humble Bourdaloue a eu la gloire de mettre le ſceau

(*) Ce qu'on dit ici doit plus particulièrement s'appliquer aux Provinces qu'à la Capitale, où les reſſources en tout genre ſont plus abondantes, & où ſur-tout l'Univerſité, dépoſitaire de l'enſeignement public, rend moins ſenſible la diſette des talens voués à l'éducation. Malgré les cris de l'ignorante fatuité, qui ſe mêle de tout cenſurer, nous ne craignons pas d'avancer que c'eſt aujourd'hui à ce ſeul Corps d'inſtituteurs que nous devons la conſervation des bonnes études en France ; que les vrais principes, en matière de goût & de littérature, ſe ſont perpétués dans ſon ſein ; & que la plus ancienne des Univerſités de l'Europe eſt encore la plus juſtement célèbre, & la plus digne de notre eſtime. Mais cette Compagnie lettrée n'a-t-elle rien dû elle-même à l'émulation que lui inſpiroient les Jéſuites ; & ne pourroit-on pas obſerver que l'activité de ſes travaux ſemble s'être un peu rallentie depuis qu'ils ont diſparu ? Ce ſeroit le cas de dire qu'il étoit néceſſaire à la gloire de Rome que Carthage exiſtât.

à ſa perfection, de fournir des modèles à l'Art, & de poſer des bornes que ſes ſucceſſeurs n'ont point encore franchies. Combien, à ces noms célèbres, pourrois-je joindre d'autres noms qui réveillent l'idée des talens vrais, unie à celle de toutes les vertus ſacerdotales ? Quel Corps ne s'honoreroit d'avoir produit un Girouſt, un Ségaud, un La Rue, un Cheminais, un Neuville, un Chapelain, &c. Tous ces Orateurs joignoient à leurs diſcours l'exemple plus éloquent encore de leur vie ; des mœurs pures & ſaintes perſuadoient d'avance les vérités auſtères qu'ils annonçoient. Bourdaloue, en deſcendant de la tribune ſacrée, où il avoit étonné l'oreille des Rois, alloit, entouré des pénitens qu'il avoit faits, ſe renfermer dans le tribunal ſecret ouvert au repentir (*). On s'eſtimoit heureux de mourir entre

(*) Son aſſiduité au confeſſional, malgré un gros rhume, a été regardée comme l'une des principales cauſes de l'inflammation de poitrine dont il eſt mort à Paris, le 13 Mai 1704. *Mémoires de Trévoux. Année 1704, page 1410.*

les bras de Ségaud ; & Cheminais, devenu infirme à la fleur de l'âge, catéchiſoit dans les campagnes.

Oſons le demander : Voyons-nous cette gravité de mœurs, ce zèle, ces vertus retracées dans la conduite du grand nombre de nos Orateurs modernes ? Ne le diſſimulons point ; la Chaire avilie ſemble être devenue pour pluſieurs une ſorte d'arène abandonnée à la lutte des talens, & le prix qu'ils s'y diſputent n'eſt plus qu'une célébrité profane, qu'ils jugent utile à la fortune. Eh ! quel autre but pourroient ſe propoſer ces élégans diſpenſateurs de la parole de Dieu, ces Lévites philoſophes, qui ont dédaigné les études du Sanctuaire, pour ne ſe nourrir que de la littérature frivole des Académies, qui prêchent pour ſe produire, & transforment nos Temples en Salles de Spectacle, où des Compagnies officieuſes, diſcrettement invitées, ſe raſſemblent, bien moins pour entendre les vérités ſaintes, que pour faire jouir l'Orateur d'un ſuccès arrangé ? Un peuple

ſimple, de pieuſes mères de famille, une innocente jeuneſſe s'empreſſent quelquefois autour de ces tribunes, où doivent monter quelques-uns de ces Prédicateurs prônés. Quel fruit, quelle inſtruction perſonnelle retireront-ils de ces diſcours, où l'on parle à peine de Jéſus-Chriſt & de ſon Évangile; où l'on ſe taît perfidement ſur les dogmes, ſur les menaces & les promeſſes de la Religion; où l'on inculque une morale univerſelle, indépendante de tous les cultes; où l'on donne fièrement aux Rois & aux Adminiſtrateurs des États de ſavantes leçons de politique & d'économiſme? Entendront-ils même le langage brillant & maniéré de l'Orateur, accoutumé à n'uſer que d'une diction étincelante d'images, de métaphores hardies, d'antithèſes recherchées? Comment ſuivront-ils ſa penſée à travers toutes ces ſcintillations meſquines du bel-eſprit? Pauvre peuple! tu formes la majeure partie des auditoires Chrétiens; & tes Orateurs, ſatisfaits de quelques ſuffrages qui n'honorent point, s'embarraſ-

ſent peu que tu les entendes ; ils dédaignent de deſcendre juſqu'à toi ! & cependant tes ſuffrages, unanimement accordés, ſeront toujours les ſeuls qui décèleront l'homme vraiment éloquent.

La décadence de la Chaire devient de jour en jour plus allarmante : elle n'eſt que trop ſentie du peuple même, qui, privé de l'inſtruction qu'il recherche, s'éloigne par dégoût des tribunes ſaintes. Les Jéſuites, lorſqu'ils exiſtoient, s'étoient garantis de ce faux goût qui a corrompu l'Éloquence Chrétienne : ils avoient le courage de ne prêcher que l'Évangile ; &, ſi quelques Orateurs excitent encore en ce moment un concours ſoutenu, ſi quelques-uns recueillent la douce conſolation d'opérer des réformes heureuſes dans les mœurs de ceux qui les entendent, ce ſont encore des Jéſuites (*), triſtes & reſpectables reſtes d'une Société, qui n'auroit ceſſé de former dans ſon ſein

(*) MM. les Abbés Beauregard, Lenfant, de Marolles, Figon, Bichat, Antemot, le Gué, &c.

de nouvelles générations de ſemblables Miniſtres de la Chaire.

La Religion ne gémit pas moins ſur la perte de ces hommes intrépides qui s'étoient dévoués à la propagation de ſon culte ; genre de héros, bien plus étonnans que les Cortez, les Piſarre, & tous ces aventuriers féroces, qui n'ont paru dans le Nouveau Monde que pour l'incendier & le baigner de ſang. La dévaſtation & les ruines ont marqué la trace de ces brigands célèbres, dont l'Hiſtoire parle avec complaiſance : que la marche des Miſſionnaires à été différente ! & combien leurs ſuccès ont été plus conſolans pour l'humanité ! Seuls, privés de tout ſecours humain, un bréviaire ſous le bras & un Crucifix à la main, on les a vus s'enfoncer dans les forêts & les vaſtes ſolitudes de l'Amérique, pour y ſuivre ces familles errantes de Sauvages ; étonner ces caractères barbares par leur courage, les intéreſſer par leur douceur, les gagner par le retour fréquent des ſervices, les perſuader, les ſubjuguer enfin par l'aſcen-

dant impérieux que la vertu exerce ſur tous les hommes. Mais auſſi combien de victimes du zèle ! combien de courſes, de travaux, de ſang, ont coûté ces expéditions Chrétiennes ?... Et quel uſage les Jéſuites ont-ils fait de ces pacifiques conquêtes, de cet empire moral obtenu ſur tant d'individus ? Ils ont réuni ces Sauvages, les ont policés, leur ont enſeigné tous les Arts utiles, & en ont formé de grands peuples qui ſubſiſtent, devenus heureux & floriſſans par des loix & ſous un Gouvernement, dont le plan, auſſi ſage que neuf, a frappé d'étonnement tous les Légiſlateurs d'Europe (*). Qui eût dû s'attendre que la haine oſeroit tenter d'empoiſonner ces immenſes travaux d'un zèle auſſi pur ? Qui croira que la calomnie n'a pas craint de repréſenter l'établiſſement de ces paiſibles Chrétientés, comme un attentat politique, un acte

(*) Voyez, en particulier, ce qu'a dit du Paraguai le Préſident de Monteſquieu ; *Eſprit des Loix*, Livre IV ; Chapitre VI.

d'insurrection, comme un grand pas que faisoit une Société ambitieuse, pour s'assurer, au sein du Nouveau Monde, une domination vaste & indépendante (*)?

(*) J'avois écrit ce qu'on vient de lire, lorsque le hasard m'a fait rencontrer le morceau suivant, qui m'a paru contenir quelques faits assez piquants, qu'on opposoit, en 1741, aux calomniateurs des Missions du Paraguai.

« Cette entreprise héroïque (celle de ces Missions) » auroit eu des succès plus rapides, si elle n'avoit été » traversée long-temps par ceux qui auroient dû naturellement la seconder. Des aventuriers Européens » s'enrichissoient par la vente des Indiens qu'ils enlevoient dans leurs courses fréquentes, & qu'ils vendoient comme esclaves dans les diverses Colonies. Il » s'étoit formé au Pérou une Compagnie pour le maintien de ce détestable commerce. Ces Européens n'ont » pu voir, sans fureur, les Missionnaires Jésuites leur » enlever leur proie. Ils ont employé, jusques à ces derniers temps, les plus noirs artifices pour empêcher » l'effet du zèle de ces ouvriers Évangéliques. Tantôt, » ils se déguisoient en Jésuites, & imitoient quelque » temps leur conduite, parmi ces Sauvages, jusqu'à ce » qu'en ayant assemblé un grand nombre, sous prétexte » d'en former une nouvelle peuplade, ils les menoient » aux marchés des Colonies Espagnoles ou Portugaises, » où ils les vendoient pour esclaves; tantôt, ils profitoient de l'incertitude où ces stratagêmes jettoient ces » pauvres Indiens, pour leur persuader que le Jésuite,

Ces mêmes travaux, les Jéſuites les ont étendus ſur tout l'Orient, ſur toutes

---

» qui venoit les inſtruire & leur annoncer Jéſus-
» Chriſt, n'étoit qu'un de ces brigands déguiſés, qui
» cherchoient à les traîner dans les fers; ſouvent ils joi-
» gnoient les Miſſionnaires dans leurs courſes, & jouoient
» avec eux le rôle d'Officiers, envoyés par les Gou-
» verneurs, pour les rappeller chez eux.

» Mais leur haine ne ſe borna pas à ces ſeuls artifices.
» Ils prirent, il y a bien des années, des voies plus
» courtes & plus efficaces. Les Jéſuites furent repré-
» ſentés dans les Tribunaux comme des ambitieux, qui ſe
» formoient un Royaume; comme des hommes avides de
» richeſſes, qui profitoient des mines abondantes ou-
» vertes dans les peuplades du Paraguai; comme des
» fourbes qui fruſtroient le Roi d'Eſpagne de ſes droits;
» comme des Novateurs qui enſeignoient une mauvaiſe
» doctrine à leurs néophytes. La jalouſie accrédita des
» fables que le dépit & la cupidité avoient enfantées.
» Les Jéſuites, maltraités, furent chaſſés de leurs peu-
» plades; & les Eccléſiaſtiques, mis en leur place, ſe
» virent bientôt abandonnés de leurs troupeaux, qui
» regagnèrent les forêts.

» Le temps & les recherches firent évanouir enfin la ca-
» lomnie: de graves Magiſtrats, accompagnés par les hom-
» mes les plus experts dans la connoiſſance des mines, & par
» les témoins qui avoient dépoſé contre les Jéſuites, viſi-
» tèrent, à différentes repriſes, les ſix cents lieues de pays
» où les *Réductions* des Jéſuites ſont établies. Au lieu
» des tréſors qu'ils s'attendoient à y trouver, ils ne rap-
» portèrent de leurs pénibles courſes, que le regret de

les côtes & les terres de l'Inde, juſques ſur la Chine, l'une de leurs plus chères

» les avoir faites en vain. Il fut avéré par leurs recher-
» ches, comme il l'eſt aujourd'hui par d'autres, qui ont
» ſuccédé à ces premières, & par les viſites régulières
» des Gouverneurs & des Évêques, qu'il n'y a pas une
» ſeule mine d'or, d'argent ou de pierreries, ouverte
» dans ce vaſte pays. Les Rois d'Eſpagne eux-mêmes,
» comme les premiers intéreſſés à cet éclairciſſement,
» ont fait travailler ſcrupuleuſement à vérifier cet ar-
» ticle. L'impoſture a été démentie, & les Jéſuites
» continuèrent à gagner, dans ce vaſte Continent, de
» nouvelles ames à Jéſus-Chriſt, & à multiplier,
» pour la Monarchie d'Eſpagne, les ſujets les plus fi-
» dèles, les plus ſoumis, les plus braves, les plus ver-
» tueux & les plus laborieux qu'elle ait en Amérique.
» Ces Indiens ſervent de barrière pour couvrir les fron-
» tières Eſpagnoles contre les incurſions des Portugais
» & des Nations ſauvages de l'Amérique; ils volent, à
» la moindre réquiſition des Gouverneurs Eſpagnols,
» dans les différentes Colonies, ou pour ſoumettre les
» ſujets rebelles, ou pour travailler aux Ouvrages pu-
» blics. Ils rendent ces ſervices à leurs dépens, & paient
» la plupart du temps les frais de voyages des ſupérieurs
» Eccléſiaſtiques & Séculiers qui viennent les viſiter:
» ils les ſuivent en troupes, & les reçoivent toujours
» avec une joie qui ne laiſſe point de doute ſur la tendre
» ſoumiſſion qu'on leur inſpire pour les Puiſſances deſ-
» tinées à les gouverner.

» Voilà ce que c'eſt que cette Monarchie des Jéſuites,
» dont on parle tant & qu'on connoît ſi peu, parce qu'on

Miſſions,

Miſſions : qu'on parcoure toutes les relations des voyageurs, & l'on verra qu'il n'eſt preſque point d'Iſles, point de con-

---

» chérit une ignorance qui flatte la malignité ; et nous » oſons défier l'Univers d'oſer démentir un ſeul des faits » que nous venons de rapporter ». *Mémoires de Trévoux, année* 1741, *page* 1746.

A ces faits, j'en ajouterai un plus récent qui doit mettre fin à cette fable abſurde de Miſſionnaires-Rois. J'ai connu à Rome un Jéſuite Braſilien, attaché aux Miſſions du Paraguai. Il m'a raconté, qu'après la notification des ordres d'Eſpagne pour le rappel des Jéſuites, leur plus grand embarras fut de ſe dérober à l'attachement & à l'amitié de ces peuples, qui vouloient les retenir & offroient de ſacrifier leur vie pour les défendre. Ce ne fut que par la fuite, & en prenant diverſes routes, qu'ils parvinrent à gagner la côte, & à ſe réunir au lieu indiqué pour l'embarquement. Eſt-ce avec cette facilité, eſt-ce d'après la ſimple proclamation d'un ordre, que ſe diſperſent des uſurpateurs établis ?

Ce même Jéſuite m'ajouta, que ſa traverſée en Europe fut pour lui & les autres Miſſionnaires une longue ſuite de ſouffrances ; qu'enfermés au fond du vaiſſeau, ils s'y trouvèrent ſi entaſſés, ſi étouffés par une chaleur infecte, & en même temps ſi dépourvus de ſecours, qu'ils furent ſouvent obligés de recourir à leur urine pour calmer la ſoif ardente qui les dévoroit... O toi ! qu'on a vu revenir, chargé de fers, de ce même Nouveau Monde que tu avois découvert pour l'Eſpagne, infortuné Colomb ! tu ne ſeras donc pas le ſeul bienfaiteur des Rois qui aies eu le droit de ſe plaindre de leur cruelle & dédaigneuſe ingratitude !

trées lointaines, où ils n'aient rencontré quelques Jéſuites Miſſionnaires. Indépendamment de la propagation ſi bienfaiſante de l'Évangile & de ſa Morale, on ne niera pas, ſans doute, que l'Europe ait recueilli des fruits utiles de la correſpondance de ces hommes éclairés, épars & fixés ſur tous les points du globe. La Géographie, l'Aſtronomie, l'Hiſtoire Naturelle, l'Hiſtoire Morale & Politique, la Science même du Commerce ſe ſont ſucceſſivement enrichies de leurs découvertes, & perfectionnées d'après leurs obſervations. Si la Chine, par exemple, ne nous eſt plus étrangère, ſi nous avons des cartes exactes & détaillées de chacune de ſes provinces, ſi nous connoiſſons ſes loix, ſon gouvernement, ſes arts, ſa littérature, les productions de ſon ſol, le génie & les mœurs de ſes habitants, c'eſt aux Jéſuites, qui ont pu parcourir librement cet Empire, que nous en ſommes redevables. Avec quel zèle ils s'empreſſoient de devenir les bienfaiteurs de leur patrie, toutes les fois qu'ils croyoient pou-

voir y faire paſſer avec ſuccès quelques productions intéreſſantes, que la nature ſembloit avoir refuſées à nos climats (*)!... Nous ne jouirons plus de ces utiles correſpondances : ſi quelques Miſſions ſubſiſtent encore par le dévoûment de quelques vertueux Eccléſiaſtiques, il eſt aiſé de prévoir que la Religion ne tardera pas à gémir ſur leur entière deſtruction.

Les Lettres ont-elles moins perdu par la proſcription des Jéſuites ? Quelle étoit donc l'organiſation intérieure, le régime actif & puiſſant qui dirigeoit cette Société ſingulière, & qui la rendoit propre à la fois à tous les genres de travaux ? Comment arrivoit-il qu'occupés & partagés par des fonctions ſi variées, par celles de l'Inſtitution publique, du miniſtère de la Chaire, de la direction des conſciences, des Miſſions tant nationales qu'étrangères, les individus de cette Société aient

(*) C'eſt aux Jéſuites que nous devons le Coq & la Poule-d'Inde, le Maronnier, la connoiſſance du Quinquina, du Gin-ſeng, les procédés de pluſieurs Arts Chinois, &c.

pu devenir encore des Savans distingués (1), des Théologiens profonds (2), d'habiles Géomètres (3), des Historiens vrais & supérieurs (4), des Poëtes élégans (5),

(1) Dans cette note & dans les suivantes, je me borne à rappeller quelques noms d'Écrivains Jésuites dans l'ordre qu'ils se présentent à ma mémoire. Parmi les Savans distingués de l'Europe, j'inscris Pétau, Sirmond, Kircher, Labbe, Hardouin, Tournemine, Souciet, Brotier, les Auteurs connus sous le nom de Bollandistes, &c.

(2) Tels que les Cardinaux Bellarmin, Tolet & de Lugo, Suarèz, Canisius, Maldonat, Menochius, &c.

(3) Grégoire de St. Vincent, Clavius, Adam Schal, Scheiner, Riccioli, de Chales, Pardies, Tacquet, Castel, Boscowich, Ximenès, Pezenas, &c.

(4) Les *Révolutions d'Angleterre* & l'*Histoire du Traité de Westphalie* ont placé les PP. d'Orléans & Bougeant au premier rang de nos Historiens. Cette même Société a fourni, pour l'Histoire de France, les PP. Daniel, d'Avrigny, Griffet ; pour l'Histoire Ecclésiastique & sacrée, les PP. Longueval, Pallavicin & Berruyer ; Catrou & Rouillé pour l'Histoire Romaine ; Turselin pour l'Histoire Universelle ; & pour l'Histoire Étrangère, Strada, Molina, Maffée, &c.

(5) Les PP. Rapin, Commire, La Rue, Vanière, Sautel, Doissin, Desbillons, Sidronius Hosfch, Sarbiewski, Masenius, Auteur du Poëme de *la Sarcothée*, Pierre le Moine, Poëte plein de verve, de force & d'élévation, & le seul peut-être qui eût été capable de donner à la France un bon Poëme épique s'il eût eu l'avantage de naître un siècle plus tard.

des Littérateurs pleins de goût (1) ?

Ceux mêmes que des circonſtances ont forcés de briſer les nœuds qui les attachoient à cette Tribu ſavante, ont perſévéré dans l'amour des Lettres qu'ils avoient puiſé dans ſon ſein, & preſque tous ont manifeſté leurs tendres regrets pour les ſages qu'ils quittoient. C'eſt dans la modeſte cellule d'un Collège qu'eſt né le charmant Poëme de *Vert-Vert*, & que Greſſet a crayonné ſa *Chartreuſe*, ſes *Ombres*, ſon *Épitre au P. Bougeant*; c'eſt ſous la robe de Jéſuite que ſe ſont formés les Gédoyn, les Fraguier, les d'Olivet, les Velly, les de Marſy, les Desfontaines, les Fréron, les Guimond-de-la-Touche... Ajouterai-je feu M. l'Abbé Millot, MM. Cérutti & Raynal, qu'on ſoupçonne peu ſans doute d'être auſſi des transfuges de cette même Société ?

(1) Les PP. Buffier, Bouhours, Brumoi, Jouvency, Sanadon, du Cerceau, Meneſtrier, Vavaſſeur, Du Baudori, Oudin, André, Berthier, &c. Il eſt inutile que je faſſe obſerver combien cette nomenclature eſt incomplette : on ſent d'ailleurs que chaque Nation pourroit également produire la ſienne.

Des maximes ſaines, un but utile, ont toujours caractériſé les Écrits des Littérateurs Jéſuites, & jamais le ſaint reſpect dû aux Loix, aux mœurs, à la Religion, n'a été violé par eux. Ennemis d'une philoſophie auſſi inſenſée qu'audacieuſe, auſſi deſtructive qu'incapable de reproduire, ils lui ont conſtamment oppoſé ces voix éloquentes qui ont tonné contr'elle du haut des Chaires, & ces plumes courageuſes qui l'ont ſi ſouvent déſolée. Heureuſe la France ! ſi tous les Gens de Lettres qu'elle a produits ſe fuſſent renfermés dans les mêmes bornes de ſageſſe & de décence ! Heureuſe encore, ſi, à la licence des Écrits qui l'ont perdue, elle avoit pu, depuis trente ans, oppoſer toujours une claſſe d'Écrivains, auſſi dévoués aux principes religieux & moraux, qui ont ſi heureuſement dirigé nos pères !

C'eſt ſous ce dernier point de vue, c'eſt ſous le paiſible rapport de Gens de Lettres que nous conſidérons ici les Jéſuites.

Toujours environnés d'une nombreuſe

jeuneſſe, il étoit difficile que des hommes éclairés ſe trompaſſent dans le choix des ſujets qu'ils croyoient pouvoir adopter. Ce n'étoit ni l'or, ni le rang des familles, mais des diſpoſitions heureuſes & une aptitude préjugée pour les ſciences qui faiſoient ouvrir les portes de cette Société: le ſoupçon du vice en écartoit pour jamais.

L'éducation littéraire, donnée au jeune Jéſuite, ne tardoit pas à faire éclore tous les germes de talens que la nature lui avoit confiés. Bientôt l'étude devenoit ſa plus chère paſſion. Mais cette ardeur d'apprendre, propre de la vive adoleſcence, étoit réglée par des Maîtres habiles. On fixoit la durée de ſon travail, on déterminoit ſes lectures, on eſquiſſoit le canevas de ſes premiers eſſais: peu-à-peu ces ſecours, ces appuis de l'enfance, lui étoient retirés. On lui rappelloit ſans ceſſe que les anciens étoient nos modèles; que le ton vrai de la nature, que les graces, que les beautés mâles & fières ſe trouvoient dans leurs ſeuls Écrits: le deſir de puiſer directement dans ces ſources révérées, lui

faiſoit bien-tôt dévorer toutes les difficultés de l'étude aride des Langues. Les heures mêmes de ſes délaſſemens devenoient pour lui une ſuite de leçons nouvelles, préſentées ſous une autre forme. Entouré de Gens de Lettres, d'hommes occupés des diverſes parties des ſciences, il s'éclairoit dans leurs entretiens journaliers ; leur commerce étendoit la ſphère de ſes premières connoiſſances, rectifioit ſes anciens jugemens ; il contractoit parmi eux l'habitude de la réflexion, celle de raiſonner avec juſteſſe & de penſer avec maturité.

Une oiſive théorie ne fait pas l'artiſte ; c'eſt en donnant l'exiſtence aux penſées qu'il a conçues, c'eſt en exécutant qu'il le devient. Le travail de la compoſition exerçoit de bonne heure les talens du jeune Jéſuite. Il étoit forcé de produire ; il falloit qu'il s'exprimât tour-à-tour dans les Langues riches & harmonieuſes de Rome & d'Athènes ; qu'il s'eſſayât, tantôt à émouvoir, en s'armant de tous les traits de l'éloquence, tantôt à plaire, en ornant une

fiction ingénieuſe des couleurs brillantes de la poéſie. Outre le travail attaché aux fonctions de Profeſſeur, une harangue, un poëme, un diſcours ſur un point de Morale, étoient les tâches littéraires auxquelles il étoit annuellement aſſujetti. Il acquittoit ces tributs dans l'enceinte domeſtique, & n'avoit pour juges que ſes ſeuls confrères réunis ; auditoire indulgent mais éclairé, & plus redouté par lui que ne l'eût peut-être été, au dehors, la plus impoſante aſſemblée.

La vie privée du Jéſuite littérateur n'étoit point ſujette aux diſtractions. Une table frugale, quelques promenades ſolitaires à la campagne, l'entretien de quelques amis lettrés, ſon travail, la douce compagnie de ſes livres ; voilà ce qui rempliſſoit à-peu-près le cercle uniforme de ſes journées. Le ſoin de ſa fortune ne l'entraînoit point, dès l'aurore, dans l'antichambre des Grands ; il n'avoit point de graces à ſolliciter. Il ne fréquentoit ni les Bureaux de bel-Eſprit, ni les petits ſoupers de nos modernes Aſ-

paſies. On ne le voyoit point, humble ſuppliant, errer autour des portiques des Académies ; il ne cherchoit pas à y être admis. Étranger au théâtre, il n'avoit point de part aux honneurs & aux revenus de la ſcène ; mais il étoit diſpenſé d'aller s'inſcrire, les matins, à la porte de nos importans Roſcius, ou de ſoumettre modeſtement ſon ouvrage à l'impertinente cenſure de quelques Phrynés. Les aſſiduités, les courſes, l'art de diriger une cabale, tout le manège enfin, aujourd'hui ſi néceſſaire pour ſe procurer l'auréole de la réputation, ne lui déroboient aucune partie de ſon temps : il étoit tout entier pour l'étude. Des motifs nobles & déſintéreſſés l'animoient dans ſes veilles : il cultivoit les Lettres par état, par devoir ; il ne vouloit que devenir propre à remplir avec ſuccès les fonctions auxquelles il étoit deſtiné.

Si les Jéſuites, pris iſolément, ont été de véritables Gens de Lettres ; réunis, ils ont formé une des meilleures Académies de l'Europe... Académie, en quel-

que ſorte, univerſelle, puiſqu'elle réuniſſoit à-peu-près toutes les eſpèces de talens, & que, ſeule, elle embraſſoit tous les genres qui partagent nos trois Académies : Sciences exactes, Hiſtoire, Monumens de l'Antiquité, Grammaire, Poéſie, Éloquence, tout étoit de ſon reſſort; & il n'eſt preſque aucune des connoiſſances humaines, qui n'ait exercé la plume de quelque Jéſuite... Académie féconde & productive, elle n'a ceſſé d'enrichir la France, & l'étonnante quantité d'Ouvrages, ſortis de ſon ſein & répandus dans nos bibliothèques, atteſte l'active continuité de ſes travaux.... Académie vraiment fraternelle par la facilité des correſpondances & le mutuel échange des lumières. Les Jéſuites ſe trouvoient épars ſur toute la ſurface du globe, &, quoique ſéparés quelquefois par tout le diamètre de la terre, ils correſpondoient entr'eux. Un phénomène céleſte, qui devoit avoir lieu dans quelqu'autre partie du monde, attiroit-il l'attention de l'Europe ſavante ? On y envoyoit à grands

frais des Aſtronomes : ſouvent le Mathématicien Jéſuite s'y trouvoit tout placé, & obſervoit le phénomène. Un Jéſuite de Paris manquoit-il de mémoires, de renſeignemens ſur certains objets dont il s'occupoit ? Il écrivoit au Pérou, aux Philippines, dans l'Inde, à la Chine, ſur les côtes de la Californie, & recevoit, avec le temps, les inſtructions qu'il avoit demandées. C'eſt à cette vaſte & facile correſpondance que nous devons les *Lettres Edifiantes*, & toutes les obſervations relatives aux Arts qu'elles renferment. Cette communication fraternelle de conſeils & de lumières uniſſoit tous les Jéſuites Gens de Lettres. L'eſprit de Corps rendoit tous les ſuccès communs, & la gloire de l'un ſembloit devenir celle de tous. De-là ce vif intérêt qu'ils prenoient aux progrès les uns des autres : Tournemine formoit le jeune ſavant, & le guidoit dans les routes de l'Antiquité ; Commire & Vanière donnoient des leçons de goût à l'élève des Muſes ; & Bourdaloue ſe plaiſoit à révéler les ſecrets de ſon art

au jeune Cheminais. La critique tendoit au même but ; amicale, mais vigilante & sévère, elle exerçoit ſes droits ſur tous les talens qui s'égaroient : elle a dû quelquefois ſes conſeils à un Hardouin, à un Berruyer ; & l'on n'auroit point d'écarts à leur reprocher, s'ils y euſſent toujours déféré.

Ajoutons que cette Académie fut ſans faſte, ſans affiche, ſans étalage : elle exiſtoit au milieu de nous, &, pour ainſi dire, à notre inſu. Elle n'étoit revêtue d'aucune des formes impoſantes qui décorent nos corporations lettrées ; elle n'ouvroit point ſes ſalles à des Aſſemblées brillantes ; elle ne répandoit point ſes *Proſpectus* dans l'Europe ; elle n'avoit ni médailles, ni couronnes à diſtribuer : mais auſſi elle ne coûtoit rien à l'État. En a-t-elle été moins utile, en a-t-elle moins produit ? C'eſt ce que décidera la collection de ſes Mémoires que je publie, & dont il me reſte à entretenir mes Lecteurs.

Dans quelles ſources ai-je puiſé ces Mémoires ? Quel eſt le genre & la forme

des opuſcules littéraires que je raſſemble ? Dans quel ordre les ai-je diſtribués ? La réponſe à ces queſtions expoſe tout le plan de mon travail.

I. Depuis le commencement de ce ſiècle, les Jéſuites ont publié annuellement leurs *Mémoires de Trévoux*, continués juſqu'en 1762. Cette collection contient environ huit cents volumes, & elle exiſte ſans Table générale, pluſieurs fois entrepriſe & jamais exécutée. Ainſi que beaucoup d'autres Gens de Lettres, je connoiſſois peu ces Mémoires : le déſœuvrement m'en fit ouvrir quelques volumes, & je fus frappé de la multitude de diſſertations, de remarques, de morceaux de critique & de littérature que j'y découvris ; morceaux complets, travaillés avec ſoin, & dus, la plupart, à des plumes célèbres; morceaux qu'on ne retrouve point ailleurs, & que je regrettois comme perdus dans cette immenſe ſérie de volumes, où l'on eût vainement tenté de les chercher ſans le ſecours d'une Table. C'eſt ſur-tout par ces Diſſertations que les *Mémoires de*

Trévoux ont mérité de fixer l'attention ſpéciale des Savans : elles étoient l'ouvrage d'un grand nombre de Jéſuites, qui s'intéreſſoient à la confection de ces Mémoires, & qui, tour-à-tour, les enrichiſſoient des fruits de leurs veilles. Cette ſource a donc été la première où j'ai dû puiſer. J'ai cru devoir étendre mes recherches juſques dans pluſieurs autres Journaux, tels que ceux des *Savans*, de *Verdun*, du *Mercure de France*, où les Jéſuites ont inſéré de temps en temps divers morceaux. J'ai raſſemblé enſuite, avec le plus de ſoin qu'il m'a été poſſible, les opuſcules épars, ceux que différentes Académies ont couronnés & dépoſés dans leurs Mémoires. Enfin, j'ai conſulté toutes les collections particulières d'ouvrages de Jéſuites. Cette longue compulſation d'Écrits n'a pas dû être infructueuſe ; auſſi m'a-t-elle préparé la moiſſon la plus abondante & la plus variée.

II. L'inſtruction eſt le caractère général des Mémoires admis dans cette collection. Tout ce qui appartient au do-

maine brillant de l'imagination ; tout ce qui n'eſt que la production de l'eſprit, en eſt exclus : ainſi, l'on n'y trouvera ni diſcours d'Éloquence, ni pièces de Poéſie, ni aucun de tous ces Écrits fugitifs qu'enfante la littérature légère. Tout y porte l'empreinte de la diſcuſſion & de la critique. Un paſſage difficile des Livres Saints, un embarras dans la Chronologie, une contradiction apparente entre différens textes, ont-ils arrêté les Interprêtes & les Commentateurs ? On offrira des Diſſertations où ces difficultés ſeront éclaircies. La critique répandra le même jour ſur les monumens de l'Antiquité, ſur les Inſcriptions, les Médailles, les Faits conteſtés & indécis de l'Hiſtoire. Souvent l'homme de goût, en liſant Horace ou Virgile, héſite, incertain s'il a exactement ſaiſi la penſée du Poëte : des remarques nombreuſes ſur les ſens obſcurs des Auteurs anciens lui en faciliteront l'intelligence. Enfin des obſervations de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle, de Médecine, l'hiſtoire des Découvertes, des Réflexions ſur les

Arts

Arts & leurs procédés, &c. Telles ſont les matières que raſſemble cette collection Académique.

La plupart des Compagnies littéraires ſe choiſiſſent des correſpondans, des aſſociés étrangers, dont les obſervations ſe trouvent inſérées & confondues dans les Mémoires de ces Académies. Les Jéſuites ont eu auſſi les leurs, & j'ai cru devoir faire également uſage des opuſcules qu'ils ont fournis ; 1°. Parce qu'ils ne ſe retrouvent point ailleurs, & que la conſervation en eſt due aux Jéſuites, qui les ont admis & dépoſés dans leurs *Mémoires de Trévoux*, auxquels ils ont été d'abord deſtinés ; 2°. Parce qu'il eſt incertain ſi ces morceaux littéraires, ſouſcrits de noms inconnus, ne ſont pas véritablement l'ouvrage de quelques Jéſuites, qui ont eu ſouvent des motifs pour recourir à la ruſe innocente des noms empruntés : 3°. Quand même ces Écrits ſeroient réellement dus à des Auteurs étrangers, on ignore encore la part qu'y ont eue les Jéſuites, qui, en les adoptant, ont pu y

ajouter, les refondre ou les perfectionner. 4°. Si quelques noms d'Auteurs célèbres décorent quelques-uns de ces opuſcules, ils ſont devenus un nouveau motif pour nous de ne pas omettre ceux-ci, puiſqu'ils ſuppoſent une confiance flatteuſe, & annoncent une correſpondance honorable aux Jéſuites.

III. Le mérite de l'ordre & de la diſtribution étoit ſur-tout eſſentiel à une Collection de la nature de celle-ci, & rien n'eût été plus déſagréable que d'y trouver toutes les matières jetées & entaſſées pêle-mêle, un Opuſcule de Mathématique à côté d'une Diſſertation ſur l'Épopée, ou la diſcuſſion d'un point de Géographie à la ſuite d'une obſervation d'Anatomie. La variété prête, ſans doute, un charme piquant aux Ouvrages, mais elle n'eſt pas la confuſion. Pour conſerver cette variété, il falloit auſſi ne pas donner dans l'excès contraire, en réuniſſant en une ſeule & même maſſe tous les articles de même genre : deux volumes de ſuite ſur les Médailles, par exemple, euſſent dé-

ſolé peut-être le Littérateur ou le Phyſicien. J'ai préféré de garder un juſte milieu, de ne point confondre & mélanger des matières diſparates, mais auſſi de ne réunir celles du même ordre qu'en petites diviſions.

Les Mémoires que j'ai recueillis, relatifs à preſque toutes les parties des Arts & des Sciences, ſe claſſent naturellement ſous les diviſions ſuivantes :

1°. ÉCRITURE SAINTE.
2°. SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.
3°. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.
4°. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUNUMENS, INSCRIPTIONS.
5°. MÉDAILLES.
6°. BELLES-LETTRES, POÉSIE, ÉLOQUENCE, GRAMMAIRE.
7°. PHILOSOPHIE MORALE, MÉTAPHYSIQUE.
8°. PHYSIQUE, CHYMIE, MÉCANIQUE, &c.
9°. GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE.

10°. HISTOIRE NATURELLE, BOTANIQUE, MINÉRALOGIE.

11°. MATHÉMATIQUES, OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES.

12°. MÉDECINE, CHIRURGIE, ANATOMIE.

13°. ARTS ET MÉTIERS.

Les Diſſertations & Mémoires, qui ſe rapportent aux quatre premières diviſions, forment la matière du premier Volume: les quatre ſuivantes fourniſſent celle du ſecond, & ainſi de ſuite pour les Volumes ſuivans. De ſorte que les quatrième, cinquième, & ſixième Volumes ramèneront le même ordre de diviſions, ſous leſquelles ſeront claſſés de nouveaux Mémoires.

Tous les Corps Académiques ont adopté l'uſage de jetter quelques fleurs ſur la tombe des illuſtres morts, & ces éloges font partie de leurs mémoires. Cette dette funéraire n'a pas été moins religieuſement acquittée par les Jéſuites, ſoit à l'égard de leurs Confrères, ſoit à l'égard d'autres Savans & Littérateurs diſtingués, morts dans le cours de ce ſiècle: la réunion de

ces Éloges hiſtoriques formera le dernier Volume de l'Ouvrage que nous publions.

L'Éditeur ne s'étendra point ici ſur ſon travail, qui n'a que le ſimple mérite du courage & de la patience : des retranchemens néceſſaires pour dépouiller certains Mémoires des acceſſoires relatifs aux circonſtances de temps, quelques remaniemens pour jetter plus d'ordre & d'intérêt dans d'autres articles, des corrections de ſtyle, des vérifications de textes & de dates : telle eſt la modeſte part qu'il a dans cette rédaction. S'il éprouve une ſatisfaction ſecrète, elle réſulte du témoignage qu'il ſe rend à lui-même d'avoir publié un bon Ouvrage, & arraché des ténèbres de l'oubli une foule d'excellens morceaux qui n'exiſtoient déjà plus pour nous. Quelle reconnoiſſance ne ſeroit pas due à l'homme de Lettres, qui, le premier, auroit découvert & retiré de deſſous d'antiques décombres une de nos deux belles collections de Mémoires, ou celle de l'Académie des Sciences, ou celle de l'Académie des Inſcriptions ? Celle

que nous préſentons peut tenir le troiſième rang dans nos bibliothèques ; elle eſt du même genre, & peut-être, par l'abondance, la variété & l'intérêt des matières qu'elle renferme, ne ſera-t-elle pas jugée abſolument indigne de ſes deux aînées.

Puiſſe cette Collection rappeller le ſouvenir des hommes utiles dont elle eſt l'ouvrage ! Puiſſe-t-elle contribuer à en faire de plus en plus regretter la perte !

MÉMOIRES

D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

Considérée comme Corps Littéraire & Académique, depuis le commencement de ce siècle.

MÉMOIRES
D'UNE SOCIÉTÉ CÉLÈBRE,

Conſidérée comme Corps Littéraire & Académique, depuis le commencement de ce ſiècle.

ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE PREMIER.

CONJECTURE du P. de TOURNEMINE, Jéſ., ſur l'origine de la différence qui ſe trouve entre le texte Hébreu, l'Édition Samaritaine & la verſion des Septante, dans la manière de compter les années des Patriarches.

LA verſion des Septante ajoute cent ans au nombre des années que chaque Patriarche a vécu, avant que d'avoir le fils dont l'Écriture ÉCRITURE SAINTE.

ÉCRITURE SAINTE.

parle. Elle les ajoute également à ceux qui ont vécu avant le déluge, & à ceux qui ont vécu après.

Le Pentateuque Samaritain eſt conforme à l'Hébreu en ce qui regarde les Patriarches d'avant le déluge, & conforme au Grec à l'égard de ceux d'après le déluge, ſur le point qui fait le ſujet de cette diſſertation, c'eſt-à-dire, ſur la manière de compter les années de chaque Patriarche qui ont précédé la naiſſance du ſuivant. Il diffère & de l'Hébreu & du Grec ſur d'autres points, mais qui ſont de peu de conſéquence.

Sur cela, les ſavans ont pris parti. Le plus grand nombre des modernes ſoutient, avec beaucoup de chaleur, la Chronologie hébraïque : un petit nombre de ſavans, fort diſtingués par leur mérite, préfèrent la Chronologie grecque, ſuivie de tous les Pères, excepté de S. Jerôme. La Chronologie ſamaritaine n'a preſque aucun défenſeur. Ceux qui tiennent pour le texte Hébreu parlent avec beaucoup de mépris de la verſion Grecque & du Pentateuque Samaritain ; mais, à dire le vrai, tout Chrétien de bonne foi aura de la peine à mépriſer une verſion dont l'Égliſe s'eſt ſervie dès le temps des Apôtres, ſans avoir eu d'autre édition de l'Écriture Sainte pendant pluſieurs ſiècles. Les défenſeurs de la verſion des Septante ſe

déchaînent à leur tour contre le texte Hébreu ; mais ce qu'ils disent, pour en prouver la corruption, n'est pas assurément fort convainquant. Pour le Pentateuque Samaritain, il n'y a que des personnes tout-à-fait prévenues pour le Rabbinage, qui révoquent en doute son antiquité. ÉCRITURE SAINTE.

Si l'on juge de ces différentes Chronologies par le rapport ou par l'opposition qu'elles ont avec ce qu'il y a de plus certain dans l'Histoire ancienne, on ne manquera pas de rejeter la Chronologie des Hébreux : ceux qui la suivent se trouvent trop à l'étroit.

Riccioli, un des savans Mathématiciens du siècle passé, a proposé dans *sa Chronologie réformée* (*), plusieurs manières de concilier ensemble la Chronologie Grecque & la Chronologie Hébraïque, sans supposer aucune altération ni dans le texte, ni dans sa version. J'avoue de bonne foi que ces différentes manières ne m'ont pas contenté, & je connois beaucoup d'habiles gens qui n'en sont pas plus contens que moi. C'est ce qui m'enhardit à proposer ici une nouvelle conjecture sur ces Chronologies différentes. Je ne la propose au reste que comme une simple conjecture ; & je ne surai point mauvais gré à ceux qui ne l'approuveront pas.

(*) Page 248.

ÉCRITURE SAINTE.

Je ſuppoſe que le texte Hébreu a toujours été tel que nous le liſons dans les chapitres v & xi de la Genèſe. Mais je crois que dans le chapitre onzième, il a un ſens différent de celui qu'on lui donne pour l'ordinaire, & qu'il faut ſous-entendre, à chaque Patriarche, les cent années que le texte exprime en parlant de Sem. *Sem*, ce ſont les paroles du texte, *avoit cent ans lorſqu'il devint père d'Arphaxad, deux ans après le déluge. Sem vécut cinq cents ans après la naiſſance d'Arphaxad, & il eut d'autres enfans, des fils & des filles. Pour Arphaxad, il vécut trente-cinq ans, & il devint père de Salé.*

Je ſuppoſe, dis-je, que cette dernière phraſe, *il vécut trente-cinq ans*, ſignifie qu'il vécut trente-cinq ans avant la naiſſance de Salé, plus que n'avoit vécu Sem avant la naiſſance à lui-même, c'eſt-à-dire, cent trente-cinq ans. Cette explication eſt nouvelle, je l'avoue; elle ſurprendra d'abord; peut-être même qu'elle paroîtra téméraire : mais auſſi pourra-t-elle paroître vraiſemblable, quand on examinera les raiſons ſur leſquelles je l'appuie.

Premièrement, cette manière de compter n'eſt point ſans exemple. Tous les jours, après avoir exprimé un nombre rond, comme *cent* ou *mille*, on ne le répète plus. C'eſt à-peu-près comme ſi, après avoir dit que quelqu'un naquit

en mil ſix cent, j'ajoutois, ſans répéter le nombre de *mille*, qu'en ſix cent dix il fit telle choſe, qu'il mourut en ſix cent cinquante, &c. Mais ce n'eſt pas aſſez de faire voir que les paroles du texte Hébreu peuvent avoir ce ſens ; il faut ajouter qu'en ſuppoſant un autre ſens, il ne paroît pas poſſible de rendre raiſon de la différence qui ſe trouve entre l'édition Hébraïque & l'édition Samaritaine, à l'égard de ce chapitre onzième de la Genèſe. ÉCRITURE SAINTE.

Le Pentateuque Samaritain ne diffère en rien ſur ce point du texte Hébreu dans le chapitre cinquième ; &, en effet, les paroles du texte n'y peuvent pas ſouffrir l'explication que je donne à l'onzième. Car on ne peut point ſous-entendre au cinquième chapitre cent ans, comme on le peut faire dans l'onzième. Il ſera aiſé de reconnoître ce que je dis par la ſeule lecture de ces deux chapitres. Je demande donc à nos adverſaires d'où peut venir cette différence du Pentateuque Samaritain & du Pentateuque Hébreu ? Nul intérêt, nul préjugé n'a pu obliger les Samaritains à corrompre cet endroit des livres ſacrés. Si l'on me dit qu'ils l'ont fait pour ſe donner une plus grande antiquité ; il faut qu'on me diſe, en même temps, pourquoi ils n'ont pas corrompu auſſi le chapitre cinquième.

Il n'y a que dans mon ſentiment qu'on puiſſe

Écriture Sainte.

rendre raiſon de cette différence ; & la raiſon que j'apporte eſt aſſurément vraiſemblable. Comme le ſens que je donne au chapitre onzième de la Genèſe y eſt obſcur, parce qu'il dépend d'un mot ſous-entendu pluſieurs fois, on crut devoir exprimer ce mot dans les copies qui étoient à l'uſage du peuple. Le Pentateuque Samaritain eſt venu de ces copies. Si l'on m'accorde une fois que ce qu'on y lit n'y a été ajouté que comme une explication de ce qu'on lit aujourd'hui dans le texte Hebreu, on ne pourra plus ſe défendre de recevoir cette explication ; car les Samaritains étant ſéparés des Juifs dans le temps de Roboam, & n'ayant fait en ce temps-là aucun changement dans les livres ſacrés, cette addition doit paſſer pour beaucoup plus ancienne. Je dis que les Iſraëlites, auxquels les Samaritains ont ſuccédé, ne firent, au temps de leur ſéparation, aucun changement dans les livres ſacrés ; & je le dis avec une pleine confiance. S'ils avoient eu la hardieſſe d'en retrancher ou d'y ajouter quelque choſe, il eſt sûr que Jéroboam, pour autoriſer ſa rebellion, & pour prévenir les effets que devoit avoir ſur ce peuple la prophétie de Jacob, touchant la ſupériorité de la tribu de Juda, auroit d'abord corrompu cet endroit de la Genèſe.

Peut-être, dira-t-on, le Lévite Iſraëlite

envoyé par le Roi d'Aſſyrie pour enſeigner la Religion aux Samaritains, eſt-il l'Auteur de cette addition ? Cela n'eſt nullement croyable. Quel intérêt pouvoit le pouſſer à cette infidélité ? On n'en ſauroit imaginer aucun qui ait pu vraiſemblablement l'y engager. ÉCRITURE SAINTE.

Mais ce qui fait voir évidemment que cette addition étoit plus ancienne, & qu'elle ne ſe trouvoit pas dans les manuſcrits des ſeuls Iſraëlites, c'eſt que les plus anciens traducteurs Grecs de l'Écriture, qui ont traduit ſur l'Hébreu des Juifs, l'ont inſérée dans leur traduction, qui fut faite en faveur des Juifs diſperſés dans l'Égypte & dans la Syrie ; elle étoit même d'un grand uſage à tous les Juifs. La Langue Grecque leur étoit devenue familière, depuis qu'ils furent ſoumis aux Macédoniens. Cette verſion contient la même addition que l'on trouve dans les manuſcrits Samaritains, au chapitre onzième de la Genèſe. L'explication que je donne à ce chapitre, peut donc paſſer pour le ſentiment de toute la nation des Hébreux, ſoit Juifs, ſoit Iſraëlites ; il doit demeurer pour conſtant que, ſans cette explication, la Chronologie de ceux qui ſuivent purement le texte Hébreu, tel qu'on le lit aujourd'hui, eſt mutilée de 650 ans, depuis le déluge juſqu'à préſent, puiſqu'il faut

Écriture Sainte.

ajouter cent ans pour chaque Patriarche d'après le déluge jusqu'à Nachor.

Mais pourquoi trouve-t-on dans la version Grecque une pareille addition au chapitre cinquième de la Genèse ? Tous les savans conviennent, & dès le temps de S. Jerôme on en convenoit, que les copistes se sont donnés de grandes libertés à l'égard de cette version en particulier. La variété des manuscrits en est une fort bonne preuve. Les Juifs & les Samaritains étoient plus scrupuleux à l'égard des livres sacrés : cependant il y a aussi dans l'Hébreu & dans le Samaritain des fautes de copistes. Je crois donc pouvoir dire que l'addition faite dans le Grec, au chapitre cinquième de la Genèse, est l'ouvrage de quelque copiste. La variété qui se trouve dans les manuscrits, sur-tout en cet endroit, marque bien que la version y est altérée. Ceux qui ont fait cette altération, voyant que les Patriarches d'après le déluge, auparavant que d'avoir des enfans, avoient vécu cent ans plus qu'il n'est marqué dans le texte Hébreu, ils auront cru qu'il falloit bien que les Patriarches qui ont précédé le déluge, eussent aussi vécu plus qu'il n'est marqué dans le même texte. Combien d'additions & d'altérations n'a-t on pas faites dans toute sorte de manuscrits par de semblables raisonnemens ?

ÉCRITURE SAINTE.

En un mot, je reçois l'addition faite dans la verſion des Septante au chapitre onzième. 1°. Parce qu'elle peut s'accorder avec le ſens du texte Hébreu ; 2°. parce qu'elle s'accorde avec le manuſcrit Samaritain, dont l'antiquité eſt certaine, & qu'on ne peut ſoupçonner d'altération ; 3°. parce que cette addition eſt néceſſaire pour donner à la Chronologie, la juſte étendue, qu'exigent les monumens de l'hiſtoire ancienne les moins ſuſpects.

Au contraire, je rejette l'addition faite dans la même verſion au chapitre cinquième ; 1°. Parce que cette addition ne peut aucunement s'accorder avec le texte Hébreu ; 2°. parce qu'elle eſt contraire aux manuſcrits Samaritains ; 3°. parce qu'elle n'eſt pas néceſſaire pour accorder l'Écriture avec ce que l'hiſtoire ancienne a de plus certain.

On m'objecteta, ſans doute, qu'il y a auſſi quelque variété dans les manuſcrits Samaritains. Du temps de S. Jerôme, ils ne différoient en rien de l'Hébreu dans le chapitre cinquième : aujourd'hui ils diffèrent ſur les années de Jared, Mathuſalem & Lamech. Dans le chapitre onzième, il y a quelque différence à l'égard des années de Réu entre les manuſcrits Samaritains. On en trouve auſſi qui ne donnent que cent trente ans à Arphaxad. Il y a encore d'autres

Écriture Sainte.

différences qui regardent la ſomme totale des années des Patriarches ; mais ces variétés ne ſont pas conſidérables, & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche, & qui fait le ſujet de cette diſſertation. Ces menues variétés ont toute l'apparence de fautes de copiſtes ; & la diverſité des manuſcrits prouve que c'eſt aux copiſtes ſeuls qu'il faut les attribuer.

Pour dire ici mon ſentiment ſur la manière de corriger ces fautes, je crois qu'à l'égard de Nachor, dans le chapitre onzième, comme le Samaritain & le Grec marquent ſoixante-dix-neuf ans, au lieu que l'Hébreu n'en marque que vingt-neuf ; il faut s'en tenir à la manière de lire du Grec & du Samaritain : &, par la même raiſon, dans le chapitre cinquième, le Grec & l'Hébreu donnant cent ſoixante-deux ans à Jared avant la naiſſance d'Énoch, & le Samaritain lui en donnant ſoixante-cinq ſeulement, je crois qu'on doit s'attacher au Grec & à l'Hébreu, parce qu'ils ſont conformes.

Cette règle, que j'ai priſe de Salmeron (*), & des meilleurs critiques, ne peut être déſapprouvée. Je me ſers de ces trois monumens, le texte Hébreu, le Pentateuque Samaritain,

(*) Proleg. 3. page 24.

la verſion des Septante, pour expliquer & corriger l'un par l'autre, ſuppoſant toujours que la conformité qui ſe trouve entre deux de ces monumens, eſt une preuve de l'altération du troiſième, ſoit que cette altération ait été faite à deſſein, comme celle qui ſe trouve dans le chapitre cinquième de la Genèſe ſelon la verſion Grecque, ſoit que ce ſoit un effet de la négligence des copiſtes. ÉCRITURE SAINTE.

Le ſavant Père Aſtorini, Carme, dans ſon *Traité de la véritable Égliſe de Jéſus-Chriſt*, imprimé à Naples avec l'approbation des Théologiens, livre ſecond, établit la règle que je ſuis. Riccioli, dans l'endroit que j'ai déjà cité, prouve fortement que le Concile de Trente, conformément à la doctrine de S. Auguſtin, (livre 15, de la Cité de Dieu, chapitre 13) n'a pas compris ces minuties de Chronologie dans ſon décret touchant la Vulgate. Il appuie ſon opinion de paſſages très-forts du Cardinal Baronius.

ARTICLE II.

EXAMEN de la conjecture du P. TOURNEMINE.

QUAND le Public ne ſeroit pas auſſi favorablement prévenu qu'il l'eſt, pour tout ce qui part de la plume du P. de Tournemine, l'explication qu'il vient de donner du chapitre XI de la Genèſe, le feroit écouter avec plaiſir des ſavans qui ſe mêlent de Chronologie & d'Hébreu ; puiſque, par cette explication, il paroît vouloir réconcilier deux grands partis oppoſés. Les défenſeurs du texte Hébreu ont peine à entendre dire qu'il ait été altéré & corrompu ; d'un autre côté, leurs adverſaires n'ont pas moins de peine à s'accommoder d'une Chronologie qui fait évanouir ce qu'il y a, ſelon eux, de plus beau & de plus certain dans l'antiquité profane, & qui les force à rejeter le témoignage d'une verſion dont ils reſpectent extrêmement l'autorité. Le Père de Tournemine entre dans les peines des uns & des autres, & propoſe une conjecture qui, avec l'agrément de la nouveauté & de l'eſprit qui y brille, a l'avantage de conſerver à chacun des deux partis ce qu'il ne pouvoit conſentir de céder. Cet avantage eſt ſi conſidérable qu'on ne peut s'em-

pêcher de ſouhaiter qu'il ſoit ſolide ; & c'eſt en partie afin de m'en aſſurer, autant que pour ſatisfaire aux intentions de ce ſavant & modeſte Auteur, qui invite lui-même à propoſer les difficultés qu'on auroit contre ſon ſyſtême, que je lui propoſerai les miennes, en l'aſſurant que perſonne n'aura plus de joie que moi de les voir réſolues. ÉCRITURE SAINTE.

Le P. de Tournemine croit qu'il faut ajouter à l'âge que le texte Hébreu donne à chacun des Patriarches qui ont vécu depuis Sem, au temps de la naiſſance de leurs premiers enfans, qu'il faut, dis-je, ajouter cent ans, qui eſt l'âge que le même texte donne à Sem, lors de la naiſſance d'Arphaxad ; enſorte que le nombre d'années qu'on donne à chacun de ces Patriarches, lorſqu'il eut ſon premier enfant, n'eſt point ſon âge précis, mais les années qu'il avoit par deſſus les cent ans qu'on donne à Sem : le P. de Tournemine appuie cette conjecture ſur trois raiſons. La première eſt que cette addition de cent ans peut s'accorder avec le ſens du texte Hébreu : *Tous les jours*, dit-il, *après avoir exprimé un nombre rond, comme cent ou mille, on ne le répète plus ;* ainſi, *après avoir dit que quelqu'un nâquit en mil ſix cent*, on dit, *ſans répéter le nombre de mille, qu'en ſix cent dix il fit telle choſe, qu'il mourut en ſix*

ÉCRITURE SAINTE.

cent cinquante, &c. Il eſt vrai que ces manières abrégées de parler ſont d'uſage dans le langage ordinaire ; mais elles ſont bien différentes du cas dont il s'agit. Quand j'ai dit qu'une perſonne eſt née en mil ſix cent, je n'ai plus que faire, en racontant l'hiſtoire de ſa vie, de répéter le nombre de mille ; parce que perſonne ne peut douter qu'il ne le faille ſous-entendre : le temps qui eſt ſucceſſif & qui coule toujours, avance auſſi toujours & ne rétrograde jamais ; par la même raiſon, je puis me diſpenſer de répéter le nombre de ſix cent, ſans craindre qu'on ne m'entende point : &, après avoir dit d'une perſonne qu'elle eſt née en mil ſix cent, je puis dire, tout d'un coup, qu'en quarante-ſix elle fit telle choſe, en cinquante telle autre, ainſi du reſte ; parce qu'il ne peut tomber dans l'eſprit de perſonne que de mil ſix cent, on revienne en mil cinq cent. Ainſi l'auditeur toujours attentif à ces deux nombres qui ſont néceſſairement ſuppoſés, comprend préciſément ce qu'on veut lui dire : mais, comme il n'y a nulle néceſſité de ſous-entendre le nombre de cent dans l'âge des Patriarches, & que ce n'eſt point une conſéquence, que pas un d'eux n'ait eu les enfans qu'on leur donne avant cent ans, parce que Sem ne les a eus qu'à cet âge, il n'eſt point du tout naturel de ſous-

entendre ce nombre. J'ajoute encore que cette manière abrégée de parler n'a aucun exemple dans l'Écriture, & je ne crois pas que le P. de Tournemine puiſſe montrer un ſeul Hébraïſme ſemblable ; que, s'il ne s'en trouve point dans l'Écriture, je ne penſe pas qu'il s'en trouve guère non plus dans les anciens Auteurs : &, quoique j'aie remarqué beaucoup d'abréviations de nombres ſuppoſés & ſous-entendus dans les Écrits des anciens Grecs & Latins, je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vu de pareille à celle dont il s'agit, & elle eſt ſi extraordinaire, qu'il n'y a nulle apparence que l'Auteur ſacré ſe ſoit imaginé qu'on la ſuppléeroit. Encore s'il étoit dit d'Arphaxad, premier fils de Sem, que, lorſqu'il eut ſon fils Salé, il étoit de trente-cinq ans plus âgé que n'étoit ſon père Sem lorſqu'il naquit, on pourroit peut-être croire que cela ſeroit dit une fois pour toutes les autres ; & que l'âge qu'on leur donne dans le temps de la naiſſance de leur premier fils, n'eſt que le ſurplus de cent ans qu'avoit Sem. Mais il n'y a rien de cela, & le texte portant : *Sem avoit cent ans lorſqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge, &, après avoir engendré Arphaxad, il vécut cinq cents ans & engendra des filles ; Arphaxad vécut trente-cinq ans & engendra Salé*, on aura peine à croire que cela veut dire

ÉCRITURE SAINTE.

Écriture Sainte. qu'Arphaxad, ayant vécu trente-cinq ans plus que n'avoit ſon père Sem, lorſqu'il vint au monde, c'eſt-à-dire, cent trente-cinq ans, il engendra Salé.

Mais voici un plus grand inconvénient, auquel il ne paroît pas que notre ſavant Jéſ. ait fait attention : le texte porte que *Tharé, ayant vécu ſoixante-dix ans, engendra Abram, Nachor & Aran*; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication du P. de Tournemine, qu'il avoit cent ſoixante-dix ans. Je lui demande préſentement ce qu'il penſe de la célèbre queſtion qui partage les ſavans touchant l'année de la naiſſance d'Abraham. Les uns veulent qu'il ſoit l'aîné des trois enfans de Tharé, né par conſéquent à la ſoixante-dixième année de ſon père, comme le dit l'Ecriture ; les autres prétendent que c'eſt Aran qui étoit l'aîné ; qu'il naquit cette année ſoixante-dixième, & qu'Abraham ne vint au monde qu'à la cent trentième année de ſon père. Ces deux ſentimens ſont étayés de raiſons ; tous les ſavans prennent parti pour l'un des deux, mais ni l'un ni l'autre ne s'accommode avec le ſyſtême du P. de Tournemine ; & il y a dans les deux des faits conſtans qui détruiſent ſa conjecture, comme on va le voir. Si le P. de Tournemine prétend qu'Abraham ſoit l'aîné des enfans de Tharé, il ſera né, ſelon ſon ſyſtême, la cent ſoixante-dixième année

année de ſon père : or cela répugne à l'Écriture, qui dit d'un côté, que Tharé mourut à Haran, âgé de deux cents cinq ans, & de l'autre, qu'Abraham avoit ſoixante-quinze ans lorſque ſon père mourut, & qu'il quitta Haran par ordre de Dieu ; car ſelon le ſyſtême du P. de Tournemine, Abraham n'auroit dû avoir que trente-cinq ans. Si ce Père veut qu'il ne ſoit pas l'aîné des enfans de Tharé, il aura encore plus de peine à concilier ſon opinion avec l'Écriture, qui lui donne ſoixante-quinze ans quand ſon père mourut, âgé de deux cents cinq ans. En un mot, il n'y a que deux ſentimens ſur le temps de la naiſſance d'Abraham : les uns la mettent à la ſoixante-dixième, les autres à la cent trentième année de ſon père ; les uns & les autres, comme j'ai dit, ont leurs raiſons. Je crois, pour moi, que le ſentiment des derniers eſt plus probable ; mais, au moins, faut-il opter l'un des deux. Le Père de Tournemine, dont le ſyſtême ne s'accorde ni avec l'un ni avec l'autre de ces ſentimens, doit au public une nouvelle manière de concilier le temps de la naiſſance de ce Patriarche & avec l'Écriture & avec l'explication qu'il vient de donner. Je ne m'arrêterai point à prévenir quelques réponſes qu'on pourroit peut-être me faire : elles me paroiſſent ſi peu ſolides & ſi aiſées à

ÉCRITURE SAINTE.

ÉCRITURE SAINTE.

réfuter, que je ne les attends pas d'un auſſi habile homme que le P. de Tournemine.

Le ſeconde raiſon dont ce ſavant Jéſuite appuie ſa conjecture, c'eſt qu'elle s'accorde avec le *Manuſcrit Samaritain, dont l'antiquité eſt certaine, & qu'on ne peut, ſelon lui, ſoupçonner d'altération.* Pour ce qu'il dit de l'antiquité du texte Samaritain, comme je ne ſuis point de ces perſonnes tout-à-fait prévenues pour le Rabinage, j'en conviens avec lui; mais la concluſion qu'il en tire ne me paroît pas auſſi certaine: &, à dire le vrai, le texte Hébreu, l'édition Samaritaine & la verſion des Septante ſont ſi différens dans le calcul des années des Patriarches, qui ont vécu devant & après le déluge, que je ne crois pas qu'on doive faire grand fond ſur cette prétendue conformité. Conſtamment le texte Hébreu eſt différent & de la lettre de l'autre texte & de la verſion, & ce n'eſt qu'en lui faiſant violence qu'on peut les mettre d'accord: j'ai montré que c'eſt véritablement lui faire violence que d'y ſuppoſer l'addition dont il s'agit. Ainſi, pour juger du fond de la queſtion, il faut ſe réduire à diſcuter ſi l'on doit préférer le texte Hébreu au Samaritain & à la verſion des Septante. Si j'avois affaire à ces ſavans qui croient que les Juifs ont corrompu en pluſieurs endroits le texte Hébreu, & qui adorent la

verſion des Septante, je raiſonnerois avec eux d'une autre manière ; mais le P. de Tournemine ne me paroît pas de ce nombre : il ſe contente de dire qu'il eſt altéré dans les endroits où il eſt différent & du Samaritain & des Septante, *ſuppoſant toujours que la conformité qui ſe trouve entre deux de ces monumens eſt une preuve de l'altération du troiſième.* ÉCRITURE SAINTE.

Peut-être que ce *toujours* n'accommoderoit pas tout le monde, & que cette règle pourroit ſouffrir des exceptions ; mais, ſans en diſputer davantage, eſt-il bien vrai que le texte Samaritain & la verſion des Septante s'accordent dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu après le déluge, & que l'un & l'autre s'accordent avec le texte Hébreu, en y ſuppoſant l'addition ? Le P. de Tournemine répondra qu'il a avoué lui-même, *qu'il y a des différences ; mais qu'elles ne ſont pas conſidérables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche, & qui fait le ſujet de cette diſſertation.* Mais d'autres, au contraire, trouvent tant de variétés & de ſi conſidérables dans le calcul de ces trois exemplaires, qu'ils ne croient pas qu'on puiſſe tirer grand avantage de la comparaiſon qu'on en feroit ; après tout, ils ne s'accordent point entièrement à ajouter les cent ans à chaque Patriarche : car

Ecriture Sainte.

le texte Samaritain ne donne que ſoixante-dix-neuf ans à Nachor quand il eut Tharé : Or, les Septante, au moins ſelon l'édition Sixtine, lui en donnent cent ſoixante-dix-neuf. Il eſt vrai que Jule Africain & Eusèbe n'ont lu dans leurs exemplaires que ſoixante-dix-neuf ans, comme il y a dans l'édition de Baſle & de Wechel. Mais, ſans parler de l'avantage de l'édition Romaine, le P. de Tournemine ne peut ſe diſpenſer, pour lui, de la préférer à l'autre, puiſqu'elle ſe trouve conforme au texte Hébreu, ſuppoſé ſa prétention ſur l'addition de cent années à chaque Patriarche ; car je ne crois pas qu'il puiſſe répondre que le texte Samaritain n'ajoutant point les cent ans à l'âge de Nachor, & ce texte, non plus que les Septante, ne les ajoutant point auſſi à Tharé, il ne faut point ſuppoſer cette addition dans le texte Hébreu à l'âge de ces deux Patriarches. Je ne crois pas non plus qu'il veuille ici appliquer la règle qu'il a poſée, de ſuivre la leçon qui ſe trouve conforme dans deux de ces exemplaires : ce n'en eſt point ici le cas ; il n'a établi cette règle que pour les variétés qui ne *ſont pas conſidérables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche.* En effet, ayant une fois établi que le nombre d'années que le texte Hébreu

donne à chaque Patriarche dans le temps de la naiſſance de ſon premier fils, n'eſt que l'excédent des cent ans qu'avoit Sem lorſque ſon fils Arphaxad naquit ; ce principe une fois poſé a les mêmes conſéquences pour tous les Patriarches qui ſe trouvent dans la même ſuite, & dont on dit la même choſe : il n'y a pas plus de raiſon de l'appliquer à Arphaxad, à Cainan, ſi l'on veut à Salé, à Heber, à Phaleg, à Reu, à Sarug, qu'à Nachor & à Tharé ; ou bien il y auroit dans le texte une ambiguité & une obſcurité, bien plus difficiles à développer que n'eſt l'addition ou le ſupplément de cent ans. ÉCRITURE SAINTE.

Le P. de Tournemine ajoute une choſe que je ne dois pas omettre, c'eſt la raiſon qu'il donne pourquoi il ne ſuit pas la Chronologie des Septante dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu avant le déluge, comme il la ſuit pour ceux qui ont vécu après : c'eſt, dit-il, qu'elle ne s'accorde pas avec le texte Hébreu ni avec le Samaritain, & qu'il y a apparence que la verſion des Septante eſt altérée en cet endroit. Mais nous avons fait voir qu'il y a des différences conſidérables entre le texte Hebreu, le Samaritain & la verſion des Septante ſur les années des Patriarches qui ont vécu après le Déluge, & le P. de Tournemine

ÉCRITURE SAINTE.

convient que les deux textes ont auſſi des variétés dans les années de Jared, Mathuſalem, & Lamech. Je demande à ce Père quelle raiſon auroient eu les Septante ou leurs premiers copiſtes de faire cette altération ? Il répond que ces interprêtes ou leurs copiſtes, *voyant que les Patriarches d'après le déluge, avant que d'avoir des enfans, avoient vécu cent ans plus qu'il n'eſt marqué dans le texte Hébreu, ils auront cru qu'il falloit bien que les Patriarches, qui ont précédé le déluge, euſſent auſſi vécu plus qu'il n'eſt marqué dans le même texte.* Ces gens-là, ſans doute, n'entendoient point du tout la Langue Hébraïque, car ils auroient vu que, dans le chapitre v de la Genèſe, ſelon le texte Hébreu, on ne peut ſuppléer l'addition qu'on peut ſuppoſer, ſelon la lettre du texte au chapitre xi. Ainſi, il faut donc que le P. de Tournemine avoue que cette altération aura été faite par des copiſtes qui n'auront lu ni pu lire les chapitres v & xi du texte Hébreu de la Genèſe, & qui auront corrigé la verſion des Septante au chap. v, ſur ce que porte cette même verſion au chapitre xi. Si cela eſt, il faudra encore que ce Père nous diſe comment ils auront pu s'imaginer qu'Adam aura eu Seth à deux cents trente ans plutôt qu'à cent trente ; que Seth aura eu Énos à deux cents cinq plutôt qu'à cent

cinq ; qu'Énos aura eu Cainan à cent quatre-vingt-dix, plutôt qu'à quatre-vingt-dix ; que Cainan aura eu Malaléel à cent ſoixante-dix plutôt qu'à ſoixante-dix ; que Malaléel aura eu Jared à cent ſoixante-cinq plutôt qu'à ſoixante-cinq ? Auront-ils pu le ſuppoſer, parce qu'Arphaxad a eu ſon fils à cent trente-cinq ans, que Salé a eu Héber à cent trente, qu'Héber a eu Phaleg à cent trente-quatre, que Phaleg a eu Reu à cent trente ou approchant, que Reu a eu Sarug à cent trente-deux, que Sarug a eu Nachor à cent trente ? Quelle connexion y a-t-il à tout cela, & quelle conſéquence de l'un à l'autre ? Mais quand on paſſeroit cette raiſon au P. de Tournemine, il ſeroit fort embarraſſé de dire, ſelon ſon ſyſtême, pourquoi la verſion Grecque, qui augmente de cent ans l'âge des Patriarches lors de la naiſſance de leur premier enfant, n'a pas donné à Jared deux cents ſoixante-deux ans, au lieu de cent ſoixante-deux, lorſqu'il eut Énoch ; de même qu'elle donne deux cents trente ans au lieu de cent trente à Adam lorſqu'il eut Seth ; pourquoi elle n'augmente pas non plus d'une centaine d'années l'âge de Mathuſalem, de Lamech & de Noë, dans le temps que leur premier enfant vint au monde ; &, quand il aura ſatisfait à tout cela, il faudra encore qu'il rende raiſon

ÉCRITURE SAINTE.

ECRITURE SAINTE. pourquoi la verſion Grecque, qui ajoute cent ans à l'âge de la plupart des Patriarches au temps de la naiſſance de leur premier enfant, en retranche cent au contraire au nombre d'années qu'elle leur donne depuis la naiſſance de ce premier enfant : il faudroit donc nous donner quelque conjecture ſur cela ; mais, dès qu'on eſt réduit à conjecturer ſur toute cette matière, il ſe trouvera des gens qui aimeront, pour le moins, autant s'en tenir à la raiſon (*) qu'apporte S. Auguſtin de la différence du calcul des Septante & du texte Hébreu. Quand, avec une grande antiquité, elle n'auroit pas le poids que lui donne le nom de S. Auguſtin, il eſt certain qu'elle eſt ingénieuſe & qu'elle a je ne ſais quoi qui ſatisfait l'eſprit, & qui ne lui laiſſe à deſirer autre choſe ſinon que ce fut plus qu'une conjecture.

Enfin, la troiſième raiſon du P. de Tournemine eſt que cette addition eſt néceſſaire pour donner à la Chronologie la juſte étendue qu'exigent les monumens de l'hiſtoire ancienne les moins ſuſpects : comme il ne s'explique ſur aucun de ces monumens en particulier, je ne puis entrer ſur cela dans aucun détail. On voit bien qu'il veut apparemment parler des anciennes

(*) De la Cité de Dieu, Livre 15, chap. 13.

hiſtoires des Rois Chaldéens ou Babyloniens, des Chinois, & ſur-tout des Égyptiens & de leurs Dynaſties. En attendant qu'il nous rapporte quelqu'un de ces monumens les moins ſuſpects, qui demandent une étendue de Chronologie qu'on ne trouve point ſans l'addition dont il s'agit, j'ai deux choſes à dire en général : La première, que je connois des ſavans du premier ordre qui prétendent pouvoir démontrer que les Égyptiens, inſignes fourbes, & hardis menteurs, n'ont eu aucune connoiſſance véritable & certaine de l'antiquité ; que, pour faire valoir leurs monſtres & leurs ſottiſes hiéroglyphiques, c'étoit à qui mentiroit plus hardiment parmi eux ; qu'il n'y a rien qui s'accorde dans tout ce que ces Mythologiſtes ont débité aux anciens Grecs, leſquels étoient fort crédules, comme le ſont pour l'ordinaire les grands menteurs, qui ſe perſuadent même que leurs propres menſonges ſont des vérités quand ils les ont pluſieurs fois racontés ; qu'il n'y a pas plus de réalité hiſtorique dans Séſoſtris, Séſoſis ou Séſonchoſis, que dans Oſiris, Iſis, Orus, Tot, Mercure Triſmégiſte, & l'Hercule Égyptien ; enfin, qui ne croient de l'ancienne Égypte, avant la conquête des Perſes, que ce que nous en apprennent les Livres ſacrés, & qui relèguent tout le reſte, rapporté par les

Écriture Sainte.

ÉCRITURE SAINTE.

Grecs, auſſi bien que les héros Menès, Buſiris, Séſoſtris & ceux qui combattirent les peuples de l'Iſle Atlantide, qui relèguent, dis-je, tout cela dans l'empire des fables, avec leurs prétendues obſervations Aſtronomiques. Pour moi, j'avoue que quand je lis un Marsham, les œuvres du P. Pezron, de M. Bianchini, du P. Bonjour, j'ai peine à ſacrifier les conjectures ingénieuſes de ces ſavans Chronologiſtes, qui ont arrangé & débrouillé, avec un grand travail & une érudition profonde, ces temps obſcurs : je joins à ces Ouvrages la jolie diſſertation du Père de Tournemine ſur l'époque de Séſoſtris, que je ne lis jamais ſans vouloir du mal à ces critiques fâcheux, qui renverſent tout d'un coup tant de conjectures ſi ſavantes & ſi pleines d'eſprit. Mais, avec tout cela, je ne laiſſe pas de craindre les ſyſtêmes en matière d'hiſtoire & de faits ; & je crains encore plus qu'un la Peyrère ne nous vienne dire, ou qu'il faut abſolument donner congé à tous les Annaliſtes Chaldéens, Égyptiens, &c., ou qu'il faut, ſur leurs témoignages, reconnoître ſes Préadamites.

La ſeconde choſe que j'ajoute & par laquelle je finis, c'eſt que j'eſpère pouvoir concilier *ces monumens les moins ſuſpects* avec la Chronologie Hébraïque, ſans le ſecours de l'addition du P. de

Tournemine. C'eſt à ce ſavant Jéſuite à les produire ; après quoi on tâchera de faire voir, ou qu'il ne peut lui-même les mettre au rang des monumens les moins ſuſpects, ou qu'ils ne demandent point cette étendue de Chronologie, que produit l'addition de cent ans à l'âge des Patriarches. ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE III.

RÉPONSE du P. de TOURNEMINE à l'Examen précédent.

JE ne ſais, Monſieur, pourquoi vous vous cachez en m'attaquant d'une manière ſi polie & ſi honnête. J'ai beaucoup d'envie de vous connoître, & le public n'en aura pas moins. Votre réfutation de mon opinion ne doit m'inſpirer aucune aigreur, elle doit vous attirer l'eſtime de tous les Lecteurs. Vous réfutez non ſeulement en habile Écrivain, mais encore en honnête homme. J'ai lu avec plaiſir vos objections, &, je l'avoue, votre méthode claire & arrangée, vos manières inſinuantes m'auroient peut-être dégoûté de ma *conjecture*, ſi les grands ſuffrages, dont ma diſſertation a le bonheur d'être appuyée, ne me retenoient dans mon premier ſentiment ; il ſuffiroit de vous nommer M.

Écriture Sainte. l'Abbé Bignon, autant arbitre des Belles-Lettres, qu'il en eſt le protecteur, & le R. P. Dom Pezron. Cependant je compte à regret parmi mes adverſaires un homme tel que vous, & je vais faire tous mes efforts pour vous convaincre.

Vous avez ſenti l'utilité de ma *conjecture*, vous en combattez la ſolidité ; mais avouez, Monſieur, qu'il faut que vos objections ſoient bien fortes pour faire abandonner une découverte ſi utile. Je concilie deux grands partis diviſés depuis long-temps ; je conſerve au texte Hébreu ſon intégrité, & aux verſions conſacrées par l'uſage de l'Égliſe toute leur autorité ; je donne aux ſavans, qui étudient l'hiſtoire univerſelle, trop reſſerrée par le calcul Hébreu, le temps dont ils ont beſoin pour placer des faits certains qu'il faudroit ſupprimer. Enfin, dans les autres opinions, on ne peut rendre aucune raiſon des différences ſurprenantes qui ſe trouvent entre le texte Hébreu, l'édition Samaritaine, & la verſion des Septante, dans l'endroit dont nous diſputons ; au lieu que je crois en avoir donné une raiſon fort naturelle.

Ces avantages de mon opinion ſont un grand préjugé en ſa faveur. Vous voudriez qu'on s'en tînt à ce que S. Auguſtin a dit de ces différences, livre XV, de la Cité de Dieu, chapitre XIII.

Vous ne rapportez pas le paſſage, & vous avez fait prudemment. Après l'avoir lu, on ne conviendroit pas aiſément que cette réponſe de Saint Auguſtin, à la difficulté propoſée, a *je ne ſais quoi qui ſatisfait l'eſprit, & qui ne lui laiſſe à deſirer autre choſe, ſinon que ce fût plus qu'une conjecture.* ÉCRITURE SAINTE.

Saint Auguſtin établit d'abord, comme un principe, que les Juifs n'ont pu corrompre le texte Hébreu, ni les Septante l'altérer en le traduiſant. A l'égard des années de Mathuſalem, à qui la plupart des manuſcrits Grecs donnoient cent ſoixante-ſept ans avant la naiſſance de Lamech, le faiſant vivre huit cents deux ans depuis cette naiſſance, en ſorte qu'il auroit ſurvécu au déluge quatorze années; Saint Auguſtin prouve fort bien que c'eſt une faute de copiſte. Mais pour l'addition des cent ans, il en juge autrement : *Une erreur qui paroît ſi conſtante, ne vient point, dit-il, du haſard; elle vient d'un deſſein formé. Videtur habere quandam error ipſe conſtantiam; non caſum redolet, ſed induſtriam.* Juſques-là Saint Auguſtin ſatisfait l'eſprit; mais, de bonne foi, êtes-vous content de ce qu'il ajoute ? Il avoit nié qu'une erreur ſi conſtante fût une faute de copiſte; il avoit nié que les Septante interprêtes euſſent altéré le texte; il a pourtant recours à une al-

Écriture Sainte.

tération. Selon lui, l'Auteur de cette altération a cru que les années, du temps des Patriarches, étoient ſi courtes que dix de ces années ne faiſoient qu'une des nôtres ; l'addition de cent ans n'eſt faite que pour répondre à une objection qui renverſoit abſolument le ſyſtême de ce corrupteur de la verſion Grecque. Selon le calcul Hébreu, expliqué dans ſon opinion, les Patriarches auroient été pères à ſix & ſept ans : il falloit donc leur donner cent ans de plus, qui faiſoient dix des nôtres, pour qu'ils n'euſſent été pères qu'à ſeize ou dix-ſept ans. Voilà le ſyſtême de Saint Auguſtin. Il a bien vu les difficultés de ſa découverte ſur les cauſes de cette addition ; ni les Septante, ni les copiſtes, ſelon lui, n'en ſont point les Auteurs : il l'a dit formellement. Qui donc en eſt l'Auteur ? Pourquoi retranche-t-il vingt années du nombre de celles qu'avoit Mathuſalem ſelon le texte Hébreu, quand il devint père ? Ce retranchement étoit inutile à ſon ſyſtême. Saint Auguſtin répond d'abord, qu'il l'a fait pour mieux cacher ſon jeu ; il dit enſuite que c'eſt une faute de copiſte : enfin, peu ſatisfait de ſes conjectures, dont vous paroiſſez ſi content, il conclut qu'il eſt plus sûr de s'en tenir au texte original. Voilà tout ce que contient le chapitre XIII du XVe livre de la Cité de Dieu, auquel vous

ſeriez d'avis que l'on s'en tînt ſur la matière que nous traitons. ÉCRITURE SAINTE.

Arrêtons-nous, j'y conſens, à la concluſion de Saint Auguſtin. Décidons la queſtion par le texte original de l'édition la plus ancienne. C'eſt, vous le ſavez bien, l'édition Samaritaine, dont le caractère eſt celui-là même dont Moyſe s'eſt ſervi : la conformité de cette édition la plus ancienne avec la plus ancienne verſion, n'eſt-elle pas une preuve ſuffiſante de la vérité que je défends ?

J'ai déclaré que je recevois l'addition de cent ans au temps qu'ont vécu les Patriarches avant d'être pères, telle qu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain & dans la verſion Grecque des Septante, au chapitre XI de la Genèſe ; parce que 1°. le texte Hébreu pouvoit avoir le même ſens que le Samaritain & le Grec dans le chapitre XI, & qu'il ne pouvoit l'avoir dans le chapitre V ; parce que 2°. la conformité du Samaritain & du Grec, ſelon une règle reçue de tous les Critiques, prouvoit que ni l'un ni l'autre n'étoit corrompu ; 3°. Parce que cette addition, qui ſe trouve au chapitre XI, s'accordoit avec les monumens de l'hiſtoire ancienne les plus certains. Je rejette, au contraire, l'addition qui ſe trouve dans la ſeule verſion des Septante au chapitre V, parce qu'on n'en a pas

ÉCRITURE SAINTE.

beſoin, parce qu'elle n'eſt pas dans l'édition Samaritaine; parce qu'on n'a pu la ſous-entendre dans l'Hébreu au chapitre v, comme elle a pu être ſous-entendue au chapitre xi. Vous examinez ces trois raiſons l'une après l'autre : il faut vous ſuivre.

Réponſe à la première objection.

J'avois ſuppoſé que dans le texte Hébreu ces paroles : *Arphaxad avoit trente-cinq ans quand il devint père de Salé*, qui ſuivent immédiatement celles-ci, *Sem avoit cent ans quand il devint père d'Arphaxad, deux ans après le déluge*; j'avois, dis-je, ſuppoſé que ces paroles pouvoient ſignifier, qu'Arphaxad, quand Salé naquit, avoit trente-cinq ans plus que Sem n'avoit à la naiſſance d'Arphaxad; & qu'ainſi il avoit cent trente-cinq ans quand il devint père, & qu'il falloit ſous-entendre, de la même manière, dans le texte Hébreu, cent ans au calcul des années, que Salé, Héber, Phaleg, Reu & Sarug ont vécu avant la naiſſance du fils dont l'Écriture parle.

J'autoriſois cette omiſſion de cent ans, que l'Auteur de la Genèſe n'a plus répétés après les avoir exprimés une fois, par des façons de parler ſemblables. Tous les jours, après avoir dit qu'un homme eſt né en mil ſix cents, nous diſons qu'en ſix cents trente il gagna une victoire, qu'en ſix

cents

cents cinquante il mourut, &c. Rien n'eſt plus ordinaire que d'omettre un nombre rond, quand on l'a exprimé. ÉCRITURE SAINTE.

Le cas eſt différent, dites-vous : l'expreſſion que j'attribue à l'Auteur de la Genèſe eſt plus obſcure que la façon de parler que j'ai apportée pour exemple. Vous me preſſez de marquer dans l'Écriture un Hébraïſme ſemblable ; je n'ai pas dit, & je n'ai pas dû dire que ce fût un Hébraïſme. Je n'ai que faire non plus de chercher d'autres exemples pour l'excuſer ; au contraire, il faut, pour vérifier ma conjecture, que cette expreſſion ſoit obſcure, & ſi obſcure, qu'on air été dans une eſpèce de néceſſité de faire une addition au texte ſacré pour l'éclaircir. Sans cette néceſſité on n'auroit oſé y faire aucune addition, & cependant cette addition eſt très-ancienne, & faite, au moins, dès le temps de Salomon, puiſqu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain. C'eſt ſous Roboam, fils de Salomon, que les Samaritains ſe ſéparèrent des Juifs. Ils n'altérèrent pas les Livres ſacrés ; je l'ai prouvé par un argument qui ne ſouffre point de réplique : ſi l'on avoit fait alors quelque changement dans le Pentateuque, Jéroboam y eût-il laiſſé les paſſages qui marquoient la ſupériorité de la maiſon de Juda ? Je le répète, il faut pour mon ſyſtême que l'expreſſion que je ſuppoſe

Écriture Sainte.

dans le texte Hébreu ſoit très-obſcure : vous travaillez pour moi, en prouvant qu'elle eſt extraordinaire & difficile à entendre. Il n'eſt pas impoſſible que Moyſe s'en ſoit ſervi : il eſt probable qu'il s'en eſt ſervi ; cela me ſuffit. Je dis qu'il eſt probable que Moyſe avoit ſous-entendu les cent ans que l'édition Samaritaine & la verſion des Septante ont exprimés. Leur différence d'avec le texte Hébreu, leur rapport entr'eux à l'égard du chapitre xi de la Genèſe, le rapport du Samaritain & de l'Hébreu à l'égard du chapitre v, toute cette biſarre diverſité s'explique naturellement dans ma ſuppoſition, & devient inexplicable quand on rejette ma ſuppoſition. C'eſt là, ſi j'en crois des *ſavans du premier ordre*, plus qu'une conjecture.

Les termes dont Moyſe s'étoit ſervi n'exprimoient pas clairement ce qu'il avoit voulu dire : la tradition en avoit conſervé le véritable ſens. On l'expliqua par l'addition de cent années à ſix Patriarches dans les exemplaires qui étoient à l'uſage du peuple : voilà l'origine du Pentateuque Samaritain. Les Auteurs de la verſion, qu'on appelle des Septante, crurent devoir inſérer la même addition dans leur verſion, qui devint ainſi conforme au Samaritain. Depuis, quelques copiſtes crurent qu'il falloit ajouter cent ans dans le chapitre v, comme on les avoit ajoutés au chapitre xi. Mais comme ils étoient

gênés par le temps du déluge, pour ne pas faire vivre quelqu'autre Patriarche que Noé au-delà de ce temps, ils retranchèrent du nombre des années que les Patriarches avoient vécu depuis qu'ils étoient devenus pères, les cent ans qu'ils avoient mal à propos ajoutés au nombre des années qu'ils avoient vécu avant d'être pères. Cette faute peu-à-peu se répandit dans tous les manuscrits : voilà, dans mon opinion, l'histoire de la différence du texte Hébreu, de l'édition Samaritaine, & de la version Grecque. Si l'on en imagine une plus vraisemblable, j'abandonnerai ma conjecture : vous n'avez osé le tenter, je doute que personne y réussisse. ECRITURE SAINTE.

Je répondrai en deux mots à votre objection sur les années de Tharé. Je n'ai jamais prétendu qu'on ajoutât cent ans à l'âge où ce Patriarche est devenu père. Je ne veux pas non plus qu'on fasse aucune addition à l'âge de Nachor. J'ai dit en termes formels, dans ma dissertation, que Nachor n'avoit que soixante dix-neuf ans quand Tharé naquit ; je suis en cela le Samaritain & le Grec. Pour Tharé, je n'ai eu garde de lui donner cent ans, contre l'autorité de l'Hébreu, du Grec, du Samaritain, qui s'accordent à ne lui donner que soixante-dix ans à la naissance de l'aîné de ses enfans : il avoit cent trente ans à la naissance d'Abraham. Vous vous recrierez

ÉCRITURE SAINTE.

qu'en ſuppoſant qu'il n'y a rien de ſous-entendu dans le texte. Hébreu, lorſqu'il parle de Nachor & de Tharé, il eſt encore plus difficile de concevoir qu'on ait ſous entendu cent ans aux ſix Patriarches précédens. Je vous ai déjà répondu que l'obſcurité du texte Hébreu en cet endroit n'eſt pas contraire à mon ſyſtême, qui roule ſur la néceſſité où l'on a été d'éclaircir ce texte.

Réponſe à la ſeconde objection.

Cette objection, ſi je ne me trompe, ſe réduit à dire que le Samaritain & le Grec ſont différens en pluſieurs choſes; que j'ai donc tort d'alléguer leur conformité comme une preuve de mon ſentiment. J'ai avoué, & vous le marquez dans votre diſſertation, qu'il y a des différences, mais qui n'ont aucune proportion avec l'addition de cent ans, & qui paroiſſent des fautes de copiſtes, comme Saint Auguſtin lui-même l'aſſure du texte Hébreu & du Grec. Ces différences n'empêchent pas que le Grec & le Samaritain ne conviennent ſur l'article dont nous diſputons.

J'ai déjà répondu à ce qui regarde Tharé & Nachor. Les manuſcrits, dont Jules Africain & Euſèbe ſe ſont ſervis, ſont préférables à l'édition Sixtine; & je ne devine pas ſur quoi vous avancez que le texte Hébreu & l'édition

Sixtine ſont conformes ſur l'âge de Nachòr. Selon le texte Hébreu, il avoit vingt neuf ans; ſelon l'édition Sixtine, il en avoit cent ſoixante-dix-neuf à la naiſſance de Tharé. Cette altération des manuſcrits d'après leſquels on a fait l'édition Sixtine, confirme ce que j'ai dit de la hardieſſe des copiſtes à mettre cent ans de plus dans les endroits où les Auteurs de la verſion des Septante ne les avoient pas mis; parce qu'ils n'avoient pas apptis de la tradition qu'il fallût les y mettre, & parce qu'ils n'étoient pas dans les exemplaires communs, ſemblables à l'édition Samaritaine. ÉCRITURE SAINTE.

Je vous accorderai ſans peine que ces copiſtes étoient auſſi ignorans que téméraires, & qu'ils ne ſavoient pas l'Hébreu. Après cela, ne me demandez pas raiſon de leurs fautes. Ils ont voulu corriger le chapitre v ſur l'onzième : delà vient qu'ils n'ont rien ajouté à quelques-uns des Patriarches, & qu'ils ont retranché d'un côté ce qu'ils ajoutoient de l'autre, de peur que leur calcul n'allât au-delà du déluge. Voilà, ce me ſemble, ce que vos propres remarques font connoître. Encore un coup, ce n'eſt point à moi à rendre raiſon des fautes des copiſtes. Que ce ſoit à deſſein ou ſans deſſein qu'ils les aient faites, la régle de Salmeron & des plus excellens critiques ſubſiſte : entre trois anciens monumens,

Écriture Sainte.

la conformité de deux, fait juſtement ſoupçonner le troiſième d'être corrompu.

Réponſe à la troiſième objection.

Je vous loue de n'avoir pas nommé *ces ſavans du premier ordre qui relèguent Séſoſtris avec Oſiris dans le pays des fables, & qui traitent de menſonges tout ce que les Égyptiens nous ont appris de leur propre Hiſtoire.* Vous verriez bientôt déchoir ces ſavans *du premier ordre* où vous les placez, s'ils étoient connus pour Auteurs d'une opinion ſi extraordinaire. Ne parlons point d'Oſiris; nous en parlerons une autre fois. Peut-on regarder Séſoſtris comme un Héros fabuleux? Hérodote (*), Auteur dont le plus rigide des critiques ne conteſte pas l'autorité, aſſure avoir vu les colonnes érigées par ce Conquérant, pour être le monument de ſes victoires. Joignez à Hérodote tant d'Hiſtoriens qui parlent de Séſoſtris: l'exiſtence de Clovis n'eſt guère mieux établie, que celle du Héros Égyptien. *Vos ſavans du premier ordre* relèguent-ils auſſi Clovis dans le pays des fables? N'enviez pas au public *les démonſtrations de ces prétendus ſavans ſur la fauſſeté de tout ce qu'on croit de l'ancienne Égypte, hors ce que l'Écriture en rapporte.* Ces démonſ-

(*) Livre 2.

trations ſeront curieuſes ; elles ſont ſûrement d'une eſpèce inconnue juſqu'ici. En attendant qu'elles paroiſſent, je croirai ce que les règles de la meilleure critique m'ont appris des antiquités Égyptiennes, qui s'accordent parfaitement avec l'Écriture Sainte, & qui ſervent à l'expliquer. Vous avez vu, dans *ma Diſſertation contre Marsham* (*), les rapports de Séſoſtris avec le Pharaon, qui commença à perſécuter les Iſraëlites. Cela ſeul ſuffit pour garantir ce Héros de la menace qu'on lui fait de l'exiler dans le pays des fables. ÉCRITURE SAINTE.

Ne craignez pas qu'un autre *La Peyrère nous vienne dire qu'il faut abſolument donner congé à tous ces Annaliſtes Chaldéens, Égyptiens, &c., ou qu'il faut recevoir ſes Préadamites.* Le Livre *des Préadamites*, que vous paroiſſez n'avoir pas vu, puiſque vous redoutez un autre La Peyrère, eſt un pitoyable ouvrage : ſon titre ſeul a fait du bruit : dès qu'on l'a lu, il eſt tombé. Un Auteur, qui veut prouver par St. Paul qu'Adam n'eſt pas le premier homme, & qui veut nous faire recevoir comme certain ce que les Égyptiens ont feint du règne du Soleil & de celui de la Canicule, n'eſt pas un Auteur fort dangereux. Si quelqu'autre La Peyrère venoit nous faire ce

(*) On la trouvera dans la ſuite de ces *Mémoires*.

Ecriture Sainte.

raiſonnement : *Vous croyez les Hiſtoriens qui ſont exacts & judicieux, croyez-les donc tous, même les plus fabuleux* ; ou cet autre. *Il y a des Hiſtoriens fabuleux, il faut donc n'en croire aucun* ; ou : *les meilleurs Hiſtoriens ont fait des fautes, on doit donc ſe défier de tous les Hiſtoriens & ne rien croire.* Un Auteur qui raiſonneroit ainſi feroit peu d'impreſſion ſur les eſprits ; il ne ſeroit pas à craindre.

Vous êtes timide, Monſieur ; ce n'eſt pas ſeulement un autre La Peyrère que vous redoutez, *vous craignez tous les ſyſtêmes en matière de fait & d'hiſtoire.* Apparemment c'eſt le nom qui vous effraye : la choſe n'a rien de terrible. Auriez-vous peur d'un arrangement méthodique de faits importans, vérifiés avec ſoin, dont la diſpoſition forme un corps régulier d'hiſtoire ? Voilà ce qu'on appelle un *ſyſtême hiſtorique* : peut-on ſe diſpenſer d'en faire ? Tout ouvrage de Chronologie eſt eſſentiellement un ſyſtême de cette eſpèce, un arrangement de faits ſelon les temps où ils ſont arrivés. Voudriez-vous qu'on laiſsât l'hiſtoire dans la confuſion d'où les faiſeurs de ſyſtêmes l'ont tirée ? Quelle gloire n'a point acquis Scaliger pour avoir entrepris ce grand ouvrage, & le P. Petau, pour l'avoir preſque achevé ? Vous parlez de Marsham, des Pères Pezron & Bon-

jour, de M. Bianchini : vous pouviez parler de Salian, de Tirin, d'Uſſérius, de Langius, de Lydiat, du P. Labbe, du P. Hardouin, de cent autres moins conſidérables. Chaque Chronologue a fait ſon ſyſtême : vous ferez un jour le vôtre, & vous êtes très-capable d'en faire un bon. Ce n'eſt pas ſeulement depuis Scaliger qu'on a fait des ſyſtêmes hiſtoriques ; Jules Africain & Eusèbe avoient fait chacun le leur. Le premier étoit plus étendu ; Syncelle nous l'a conſervé, & les PP. Riccioli & Pezron l'ont ſuivi : l'autre étoit plus reſſerré ; c'eſt celui de tous les anciens Chroniqueurs. Que voudriez-vous qu'on fît ? S'il n'eſt pas permis de faire un ſyſtême, ſera-t-il permis de copier celui qu'un autre a fait ? Abſoudrez-vous Calviſius en condamnant Scaliger ? Défendrez-vous abſolument qu'on écrive ſur la Chronologie ? Votre défenſe ſeroit mal obſervée : notre ſiécle, plus éclairé que les précédens, a encore plus de goût qu'eux pour les études ſolides & curieuſes. On aime aujourd'hui les ſyſtêmes d'hiſtoire autant que les ſyſtêmes de philoſophie : c'eſt à ce goût qu'on devra la perfection où les ſciences ſont prêtes d'arriver. Ne penſez pas néanmoins que j'approuve tous les ſyſtêmes ; il en eſt de téméraires. Le bon homme Hervart, malgré ſa dignité de Chancelier de Bavière,

ÉCRITURE SAINTE.

ÉCRITURE SAINTE.

s'eſt fait ſiffler dans le ſiècle paſſé avec ſa Chronologie nouvelle ; Vecchietti & La Peyre ont eu le même ſort. On peut, en hiſtoire comme en philoſophie, réuſſir ou ne pas réuſſir dans un ſyſtême ; mais il y a des règles pour diſcerner les ſyſtêmes faux des ſyſtêmes véritables : il y en a pour diſtinguer les ſyſtêmes vrais de ceux qui ne ſont que vraiſemblables. Un ſyſtême eſt bon en philoſophie, quand les expériences ſur leſquelles il eſt fondé ſont certaines, & quand les principes qu'on tire de la comparaiſon de ſes expériences ſont liés entr'eux, & font un corps de doctrine uniforme. Un ſyſtême en hiſtoire eſt bon, quand les faits qui le compoſent ſont conſtans & appuyés ſur des témoignages non ſuſpects ; & quand leur arrangement fait ſentir le rapport de ces faits entr'eux & avec les autres hiſtoires les plus approuvées.

Vous me direz encore que je n'entre en aucun détail : je veux prévenir ce reproche & vous produire deux monumens de l'hiſtoire ancienne, que vous aurez de la peine à concilier avec le calcul des Juifs modernes.

Alexandre prit Babylone l'an 331 avant l'Ère Chrétienne : il y trouva des obſervations Aſtronomiques de mil neuf cents trois ans. Le fait n'eſt pas douteux : Porphyre, Simplicius, &c.

l'atteſtent. Ainſi, deux mille deux cent trente-quatre ans avant Jéſus-Chriſt, on avoit commencé de faire à Babylone des obſervations Aſtronomiques. Selon votre calcul, ce ſeroit cent quatorze ans après le déluge. Vous paroît-il croyable que l'on ſongeât à des obſervations Aſtronomiques dans un temps, où l'on avoit tant d'autres choſes plus preſſées à faire? Et croyez-vous qu'on ait d'abord cultivé les arts les plus curieux & les plus ſpéculatifs? Dans mon calcul, ces obſervations n'ont commencé que plus de huit ſiècles après le déluge; cela n'eſt-il pas plus vraiſemblable? ÉCRITURE SAINTE.

Hérodote, dont l'autorité n'eſt plus douteuſe, dit, *Livre* 2, que Tyr avoit été bâtie par les Sidoniens, deux mille trois cents ans auparavant. C'étoit environ quatre cents cinquante ans avant Jéſus-Chriſt qu'Hérodote étoit à Tyr; la fondation de cette ville aura précédé de quatre cents ans le déluge, ſi l'on s'en tient au calcul Hébreu. Selon ma ſupputation, elle aura été bâtie par Sidon, fils de Chanaan, pluſieurs ſiècles après le déluge. Tâchez, Monſieur, de concilier ces deux monumens avec votre ſupputation; & ſi vous voulez une plus ample matière à votre zèle pour la Chonologie des Hébreux, entreprenez de refuter exactement les paragraphes 4e & 5e du chapitre VII de

ECRITURE SAINTE.

l'antiquité des temps, défendue par le R. P. Dom Pezron. Il faudra, pour y réuſſir, que vous faſſiez un ſyſtême malgré la peur que vous en avez. N'oubliez pas d'y trouver place pour les empires des Éthiopiens, des Celtes, des Égyptiens & des Scythes, qui ont précédé l'Empire des Aſſyriens. Vous ſentirez qu'en rejettant mes conjectures, on ſe trouve fort à l'étroit.

Quand vous exécuteriez votre promeſſe, mon ſentiment aura encore un avantage. Je ne ſuppoſe dans le texte ni dans les verſions aucune altération ; il faut que vous en ſuppoſiez dans l'un, ou dans les autres, ſans en pouvoir apporter aucune cauſe vraiſemblable. Levez toutes ces difficultés, alors je renoncerai de bon cœur à ma conjecture.

ARTICLE IV.

LETTRE sur la manière dont il faut entendre les verſets 47, 48 & 49 du chapitre XI de l'Évangile de Saint Luc.

JE vous obéis, Monſieur, & je vous marque mon ſentiment ſur la manière dont il faut entendre les verſets 47, 48 & 49 du chapitre onzième de l'Évangile de Saint Luc, où notre Seigneur continue de reprocher aux Scribes & aux Phariſiens leur hypocriſie, & leur dit ces paroles : (℣. 47.) *Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum : Patres autem veſtri occiderunt illos.* (℣. 48.) *Profectò teſtificamini quod conſentitis operibus patrum veſtrorum ; quoniam ipſi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum ſepulcra.* (℣ 49.) *Propteréà & Sapientia Dei dixit : Mittam ad illos Prophetas & Apoſtolos, & ex illis occident & perſequentur.* Paroles que vous traduiſez ainſi, d'après la verſion de Mons : « (℣. 47.) Malheur à vous qui bâtiſſez » des tombeaux aux Prophêtes : & ce ſont vos » pères qui les ont tués. (℣. 48.) Ainſi vous » témoignez aſſez, que vous conſentez à ce » qu'ont fait vos pères, puiſqu'ils ont tué les » Prophêtes, & que vous leur bâtiſſez des

ÉCRITURE SAINTE.

» tombeaux. (℣. 49.) C'eſt pourquoi la Sageſſe » de Dieu a dit : Je leur enverrai des Pro- » phètes & des Apôtres ; & ils en tueront les » uns, & perſécuteront les autres ».

Le raiſonnement, dites-vous, qu'on fait faire ici au Sauveur du monde, ne paroît pas aſſez ſuivi. On ne comprend pas les liaiſons que les propoſitions, qui compoſent ce raiſonnement, peuvent avoir entr'elles. On fait dire au Fils de Dieu, que les Scribes & les Phariſiens donnent à connoître, qu'ils approuvent le crime que leurs pères ont commis, en tuant les Prophètes : & comment le donnent-ils à connoître ? en bâtiſſant des tombeaux à ces mêmes Prophètes que leurs pères ont tués. Quoi donc ! reprenez-vous : honorer la mémoire des Prophètes, leur élever des monumens, eſt-ce une marque qu'on approuve le crime de ceux qui les ont mis à mort ? n'eſt-ce pas, au contraire, faire voir qu'on déſavoue ce crime, & qu'on le déteſte ?

Il eſt vrai, Monſieur ; & vous avez raiſon de dire qu'on met ici dans la bouche du Verbe incarné un raiſonnement foible & indigne de lui. Mais ce raiſonnement défectueux, qui eſt-ce, je vous prie, qui le fait faire à Jéſus-Chriſt ? Eſt-ce l'Evangéliſte, ou bien nos Traducteurs ? C'eſt ce que nous allons examiner.

Vous traduiſez de la ſorte : « (℣. 47.) Mal- ÉCRITURE SAINTE.
» heur à vous qui bâtiſſez des tombeaux aux
» Prophêtes : & ce ſont vos pères qui les ont
» tués. (℣. 48.) *Ainſi*, vous témoignez aſſez
» que vous conſentez à ce qu'ont fait vos pères,
» *puiſqu'ils* ont tué les Prophêtes, & que vous
» leur bâtiſſez des tombeaux. (℣. 49.) C'eſt
» pourquoi la Sageſſe &c. ». Effacez de votre traduction les deux particules illatives, *ainſi* & *puiſque* ; votre prétendu raiſonnement ne ſubſiſte plus : notre Seigneur ne dit plus rien que de très-ſuivi. Or ces deux particules *illatives*, qui ſont tout l'embarras de cet endroit de l'Ecriture, ſont-elles en effet dans le texte ſacré ? On ne les trouve ni dans la Vulgate, ni dans le texte Grec de Saint Luc, qui en eſt l'original.

Traduiſez la Vulgate ſans rien ajouter ; vous direz : « (℣. 47.) Malheur à vous, qui élevez
» des monumens aux Prophêtes que vos pères
» ont mis à mort. (℣. 48.) Vous faites voir
» certainement que vous approuvez ce que vos
» pères ont fait. Parce que ce ſont vos pères
» qui ont tué les Prophêtes, & que vous, vous
» leur bâtiſſez des tombeaux ; (℣. 49.) c'eſt
» pour cela même que la Sageſſe de Dieu a
» dit : Je leur enverrai des Prophêtes & des

ÉCRITURE SAINTE.

» Apôtres ; & il y en aura qu'ils tueront & » qu'ils perſécuteront ».

Le texte Grec n'eſt pas plus favorable à votre traduction. Traduiſez-le à la lettre, vous direz : » (℣. 47.) Malheur à vous, parce que vous » élevez des monumens aux Prophêtes que vos » Pères ont mis à mort. (℣. 48.) Certaine- » ment vous avouez & vous approuvez ce que » vos pères ont fait. Parce que ce ſont eux, » à la vérité, qui ont tué les Prophêtes, & que » vous, vous leur élevez desmonumens, (℣.49.) » C'eſt pour cela même que la Sageſſe de Dieu » a dit : je leur enverrai des Prophêtes & des » Apôtres ; & il y en aura qu'ils feront mourir » & qu'ils perſécuteront ».

Vous voyez que ni la Vulgate ni le texte Grec ne nous obligent à lier enſemble les verſets 47 & 48, & moins encore à faire rapporter l'une à l'autre la première & la ſeconde partie de ce même verſet 48. Cette ſeconde partie au, contraire, a un rapport eſſentiel avec le verſet 49, qui ſuit immédiatement après. Les particules ὅτι, διὰ τοῦτο, καὶ ; *quoniam, propterea ; &, parce que, c'eſt pour cela même*, ces particules, dis-je, ſont des conjonctions, dont l'uſage eſt de lier & d'indiquer les membres oppoſés d'une même période.

Notre

Notre Seigneur accuſe donc ici les Scribes & les Phariſiens d'hypocriſie, & les en convainc. Ces hypocrites faiſoient élever des tombeaux aux Prophêtes que leurs pères avoient maſſacrés ; & ils diſoient : (*) *Si nous avions vécu au temps de nos pères, nous n'aurions pas répandu avec eux le ſang des Prophêtes.* Ils le diſoient fauſſement, car ils approuvoient dans le cœur les crimes de leurs pères, & ils étoient diſpoſés à les commettre eux-mêmes. C'eſt ce que le Sauveur du monde entreprend de prouver. *Parce que ce ſont vos pères qui ont tué les Prophêtes*, dit-il, *& que vous, vous leur avez bâti des tombeaux* (ce qui donneroit lieu de croire que vous déteſtez le crime de vos pères) ; *c'eſt pour cela même que la Sageſſe de Dieu* (qui veut confondre votre hypocriſie) *a dit de vous : Je leur enverrai des Prophêtes & des Apôtres ; & il y en aura qu'ils feront mourir & qu'ils perſécuteront.* La Sageſſe de Dieu l'avoit dit, & il étoit vrai que les Scribes & les Phariſiens devoient perſécuter & faire mourir les Prophêtes & les Apôtres qui leur ſeroient envoyés, eux, qui, pour ſe faire valoir, diſoient fauſſement : *Si nous avions vécu au temps de nos pères, nous n'aurions pas répandu avec eux le ſang des Prophêtes.*

ÉCRITURE SAINTE.

(*) S. Matthieu, 23, 30.

ÉCRITURE SAINTE.

Parce que notre Seigneur eſt lui-même la ſageſſe incréée, ce qu'il fait dire dans Saint Luc à la Sageſſe de Dieu, dans Saint Matthieu (*), il le dit en ſon propre nom, & d'une manière encore plus preſſante. Un peu après avoir dit aux Scribes & aux Phariſiens : (**) *Rempliſſez la meſure de vos pères ;* il ajoute *: C'eſt pourquoi voilà que je vous envoie des Prophêtes & des Sages, & des Interprêtes de la Loi : & il y en aura parmi eux que vous ferez mourir & que vous crucifierez : & il y en aura que vous flagellerez dans vos ſynagogues & que vous pourſuivrez de ville en ville.*

Ces paroles de l'Évangile, & les autres que j'ai expliquées, contiennent donc une conviction manifeſte de l'hypocriſie des Scribes & des Phariſiens, & en même temps une prédiction des perſécutions que les Diſciples du Sauveur & ſes Apôtres auroient à ſouffrir de la part de ces hypocrites.

(*) S. Matthieu, 23, 32.

(**) S. Matthieu, 23, 34.

ARTICLE V.

ÉCLAIRCISSEMENT sur la Prophétie de Jacob ; par le P. de TOURNEMINE, Jéſ.

Vous voudriez, Monſieur, que les Théologiens appuyaſſent moins ſur la prophétie de Jacob mourant, touchant la deſtinée de Juda. Ni Jéſus-Chriſt, dites-vous, ni les Apôtres ne l'ont jamais citée : & tant d'explications différentes qu'on en a données, prouvent aſſez qu'elle eſt obſcure. Vous oſez même avancer qu'aucune de ces explications ne vous contente. Sans parler, continuez-vous, de celles qu'on rejette communément, à combien de difficultés eſt ſujette l'hypothèſe ordinaire, ſelon laquelle cette prophétie promet à Juda une ſucceſſion non interrompue de Princes ſortis de ſon ſang, depuis David juſqu'au Meſſie ? Comment accorder cette promeſſe avec la tyrannie d'Athalie, la captivité de Babylone, la longue & abſolue domination des Rois de Perſe & de Syrie ſur la Judée ? En viendra-t-on, comme Génébrard, à dire que les Aſmonéens étoient de la tribu de Juda ; quoiqu'il ſoit clair, par l'Écriture même, qu'ils étoient de la tribu de Lévi ? Avancera-t-on, ſans preuve, qu'ils deſcendoient de

ÉCRITURE SAINTE.

Juda par les femmes, & que cela ſuffit pour l'accompliſſement de la prédiction ?

Le ſentiment de quelques pères Grecs & du Père Pétau, vous paroît plus aiſé à défendre : mais une difficulté vous empêche de l'embraſſer. La voici, cette difficulté expoſée dans vos propres termes : « Juda n'a plus été un État par-» ticulier, quand il eſt devenu une Province » de l'Empire Romain. Juſque-là, diſent les » Auteurs de cette opinion, il s'étoit main-» tenu dans l'indépendance. C'eſt alors que la » promeſſe a été remplie, & que le Meſſie a dû » venir. Mais ſi la Judée n'a plus été un État » ſéparé dès qu'elle a fait partie d'un autre » État, le ſceptre lui avoit été ôté long-temps » avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Elle a été » Province des Royaumes de Babylone, de » Perſe & de Syrie, pluſieurs ſiècles avant que » d'être Province de l'Empire Romain ».

Cette objection vous ſemble preſſante : on a beau vous dire que ſous les Rois de Babylone, de Perſe & de Syrie, la Judée ſe gouvernoit par ſes propres Loix. Elle a retenu ſes Loix ſous les Romains, dites-vous : & la Bretagne ou la Normandie, qui ont des coutumes particulières ſur leſquelles on juge, ont aſſurément perdu le ſceptre depuis qu'elles ſont partie du Royaume de France. Selon vous, on ne peut pas dire

que depuis la prise de Jérusalem sous Sédécias jusqu'à Simon Machabée, la tribu de Juda ait été un État séparé de tout autre. Vous renvoyez au premier Livre des Machabées, chapitre xv, où on lit, en termes exprès, qu'Antiochus donna à Simon Machabée la permission de battre monnoie, marque sûre que la Judée avoit jusque-là fait partie du Royaume de Syrie. ÉCRITURE SAINTE.

N'attendez pas, Monsieur, que je vous suive dans vos digressions. Je n'entreprends pas de justifier les diverses explications de cette prophétie : je me contente de vous proposer la mienne, qui me semble à l'épreuve de vos objections.

Voici comme j'explique le texte. Ma paraphrase s'éloigne assez des versions Françoises; néanmoins elle est conforme non seulement à l'original Hébreu, mais encore au Latin de la Vulgate ; & je ne fais aucune violence à la signification propre des mots Hébreux, ni des mots Latins : Je le prouverai.

Texte de la Vulgate (*).

Non auferetur sceptrum de Juda neque dux, de femoribus ejus, donec veniat qui mittendus est :

(*) Genèse, chapitre 49, vers. 10, 11, 12.

Ecriture Sainte. *& ipſe erit expectatio gentium. Ligans ad vineam pullum ſuum & ad vitem, ô fili mi, aſinam ſuam. Lavabit in vino ſtolam ſuam & in ſanguine uvæ pallium ſuum. Pulchriores oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.*

Texte Hébreu.

Lo jaſour ſchebeth mihoudah oumechiqq mibben raglao nghad chi javo ſchiloh, ve lo jiqquehath nghammim : oſri laggephen nghiroth, velaſorequah beni athono chebbes baijain levuſcho oubdham nghavim ſouhoth : chachlili nghenaim mijain oulben ſchinnaim mechalab.

La houlette ne ſera point ôtée de deſſus Juda, & celui qui le conduit ne s'éloignera point, ou le règne de Dieu ſur Juda ne ceſſera point, & le Légiſlateur ne l'abandonnera pas, juſqu'à ce que de ſa famille vienne Schiloh, *c'eſt-à-dire, celui dont Juda eſt le peuple, à qui l'accompliſſement des promeſſes eſt réſervé, qui naîtra d'une Vierge, qui ſera envoyé pour donner la paix aux hommes, pour les rendre heureux, pour les ſauver ; mais à qui le ſalut des hommes coûtera de grands travaux & des douleurs accablantes, dans leſquelles il expirera. Ce* Schiloh *remplira l'attente des nations, les ſoumettra à ſa Loi, les réunira dans une même Égliſe, les purifiera, & ſe ſervira d'une âneſſe & d'un ânon ; & il paroîtra dans*

le temps que Juda poſſédera encore la terre promiſe, diſtinguée par l'excellence de ſes vins & la fertilité de ſes pâturages. ÉCRITURE SAINTE.

Cette explication débarraſſe la prophétie des difficultés qui vous arrêtent. Je ne ſuis plus obligé de chercher une ſuite de Rois ſortis de Juda, ni de prouver que Juda n'a ceſſé d'être un État particulier qu'à la venue du Meſſie.

La prophétie, ſelon moi, renferme d'autres promeſſes & d'autres marques infaillibles pour reconnoître le Meſſie. Elle renferme auſſi diverſes prédictions des grandeurs du Meſſie. J'y trouve quatre promeſſes de Dieu qui regardent ſpécialement la poſtérité de Juda : 1°. Que Dieu ne l'abandonnera point juſqu'à la venue du Meſſie ; 2°. que ce Meſſie ſera de la race de Juda, à laquelle Dieu reſtraint la promeſſe faite à Jacob, comme il avoit reſtraint à la poſtérité de Jacob la promeſſe faite à Iſaac ; à la poſtérité d'Iſaac la promeſſe faite à Abraham ; 3°. que ce Meſſie, ſorti de Juda, réunira toutes les Nations dans une ſeule Égliſe ; 4°. que la tribu de Juda poſſédera encore la terre promiſe, au temps de la venue du Meſſie.

Je trouve dans la même prophétie cinq marques infaillibles pour reconnoître le Meſſie : 1°. le temps de ſa venue. Il viendra avant que Dieu abandonne la tribu de Juda, & permette

ÉCRITURE SAINTE.

qu'elle ſoit chaſſée de la Terre Sainte, & diſſipée comme les autres ; 2°. la famille dont il ſera. Il naîtra de la race de Juda ; 3°. le lieu où il paroîtra : la Terre Sainte ; 4°. un événement mémorable, qui le diſtinguera de tout autre homme. C'eſt la réunion de toutes les Nations dans une ſeule Égliſe ; 5°. une circonſtance de ſon triomphe fort ſingulière : il s'y ſervira d'une âneſſe & d'un ânon. Ces cinq marques conviennent à Jéſus-Chriſt ſeul, & forment, en faveur de ſa Religion, un argument, dont toutes les chicanes des Juifs n'éluderont jamais la force. On voit les Nations réunies dans ſon Égliſe : on ſait qu'il s'eſt ſervi dans ſon triomphe d'une âneſſe & d'un ânon. Les Juifs ne nient pas qu'il ſoit de la race de Juda : ils conviennent qu'il a paru dans la Terre Sainte, peu d'années avant la diſſipation entière de la tribu de Juda.

Rien, au reſte, de plus aiſé que de vérifier la première partie de la prophétie, ſi l'on ſuit mon explication. Il ſuffit pour l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu, renfermée dans cette partie de la prophétie, que la tribu de Juda n'ait point été, avant le temps de Jéſus-Chriſt, chaſſée entièrement de la Terre Sainte, diſſipée, confondue avec les autres tribus, enſorte qu'on ne pût plus la diſtinguer, abandonnée de

Dieu & privée des marques ſenſibles de ſa protection, qu'elle éprouva dans la captivité de Babylone : elle y fut conſolée par des Prophêtes, qui lui annoncèrent ſa délivrance prochaine, animée par des miracles : ſon état eſt bien différent depuis la déſolation de Jéruſalem par Titus. Pendant la captivité de Babylone, le petit peuple reſta dans la Judée, dont les Juifs n'ont été entièrement chaſſés que ſous Adrien. Ils avouent eux-mêmes qu'ils ne diſtinguent plus la tribu de Juda d'avec les autres. ÉCRITURE SAINTE.

Pour ne rien omettre des vérités que le Saint Eſprit nous révèle en cet endroit, diſons qu'il y manifeſte pluſieurs choſes qui regardent le Meſſie futur ; qu'il ſera fils d'une Vierge ; qu'il réconciliera les hommes avec Dieu, qu'il accomplira les promeſſes faites aux Patriarches ; qu'il délivrera le genre humain de l'ancienne malédiction ; qu'il ſouffrira beaucoup. Il inſinue même que ce Meſſie ſera le Dieu d'Iſraël, le Dieu créateur, à qui tout appartient, & à qui Juda appartient d'une manière ſpéciale.

Un grand avantage de mon explication, c'eſt qu'elle fait ſentir les endroits de l'Évangile où Jéſus-Chriſt fait alluſion à la prophétie de Jacob, & où il s'en ſert pour convaincre les Juifs. J'en remarque deux : le premier dans Saint

Ecriture Sainte. Matthieu. Le Sauveur, reprochant aux Juifs leur incrédulité, ajoute à ces reproches cette menace : *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructus ejus.* N'étoit-ce pas leur dire : Ce règne de Dieu ſur Juda, que Jacob a prédit, ne devoit ceſſer qu'après la venue du Meſſie. Ce règne va ceſſer : Dieu ceſſera d'être votre Légiſlateur : il va vous abandonner comme les dix tribus : vous ne ſerez plus ſon peuple : il régnera ſur les Nations que vous mépriſez, & qui profiteront mieux que vous de la Loi qu'il leur donnera ?

Jéſus-Chriſt fait encore une alluſion plus marquée à cette prophétie de Jacob dans Saint Jean (chapitre x, ℣ 16) : *J'ai d'autres brebis qui ne ſont pas de ce troupeau : il faut que je les raſſemble, & alors il n'y aura plus qu'une bergerie & qu'un paſteur.* C'étoit leur dire : Dieu retire ſa houlette de deſſus Juda ; il ne regarde plus ce peuple comme ſon troupeau ; mais les autres Nations vont prendre ſa place, & ſe réunir dans une même bergerie.

Deux prophéties de Zacharie ont, avec la prophétie de Jacob, un rapport admirable qu'on n'a pas aſſez remarqué ; ce rapport découvert, a été pour moi la clef de la prophétie de Jacob. Zacharie, chapitre ix, après avoir prédit que Dieu chaſſera de la terre promiſe tous les en-

nemis des Juifs, ou qu'il les ſoumettra à la domination de ſon peuple : *Réjouiſſez-vous*, s'écrie-t-il, *fille de Sion ; réjouiſſez-vous autant que vous le devez : faites éclater votre joie, fille de Jéruſalem. Voilà votre Roi qui vient à vous ; juſte & ſauveur, il eſt pauvre & monté ſur une ânesſe & un ânon. Il n'y aura plus de guerre : ce Roi ne parlera aux Nations que de paix, & ſon Empire s'étendra juſqu'aux extrêmités de la terre.* ÉCRITURE SAINTE.

Il eſt aiſé de reconnoître, dans le Roi prédit par Zacharie, le *Schiloh* de Jacob, qui réunira les Nations, & qui ſe ſervira d'une ânesſe & d'un ânon ; circonſtance annoncée par les deux Prophêtes.

Il y a encore plus de liaiſon entre le chapitre xi de Zacharie & la prophétie que j'explique. Zacharie y raconte que, ſuivant l'ordre de Dieu, il prit une belle houlette & un fouet, & ſe mit à conduire un troupeau. Indigné de l'ingratitude de ce troupeau, il tua, en un mois, trois béliers, qu'il avoit choiſis pour en être les conducteurs, & rompit enſuite ſa belle houlette, pour marquer que Dieu rompoit l'alliance qu'il avoit contractée avec ſon peuple, pour faire la même alliance avec toutes les Nations.

Le Prophête demanda ſa récompenſe aux

Écriture Sainte. Maîtres du troupeau, qui connurent que toutes ſes démarches étoient prophétiques ; ils lui comptèrent trente pièces d'argent. Allez, dit Dieu au Prophête, qui tenoit ſa place, allez jeter dans le Temple à un Potier cette ſomme conſidérable, ce prix auquel ils me mettent. Le Prophête, après avoir exécuté le nouvel ordre de Dieu, rompit ſon fouet & renonça à ſon troupeau : renoncement qui devoit être ſuivi d'une diviſion parmi les Juifs, plus funeſte que le ſchiſme des dix Tribus.

Expliquons cette figure. Elle nous repréſente la conduite de Dieu envers Juda, dans le temps le plus voiſin du Meſſie. Dieu gouverna quelque temps ce Peuple, depuis ſa délivrance par Simon Machabée, avec une grande douceur figurée par la belle houlette ; il le rendit victorieux de ſes ennemis & le combla de gloire. Irrité de le voir toujours ingrat & toujours indocile, dans un mois Prophétique, c'eſt-à-dire, dans le cours de trente années, il lui enleva trois Princes d'un mérite diſtingué, Simon Machabée, Jean Hircan & Ariſtobule. Après leur mort, il changea en ſévérité la douceur de ſa providence. Les Juifs furent accablés de malheurs preſque continuels, & abandonnés enfin, quand ils eurent acheté le fils de Dieu trente pièces d'argent qu'on donna à un Potier pour prix d'un

champ, après que le traître Judas les eut rapportées. ÉCRITURE SAINTE.

Il eſt clair que la prophérie de Zacharie achève de déterminer le ſens de celle de Jacob. Le Patriarche mourant avoir promis à la rribu de Juda que Dieu ne l'abandonneroit point juſqu'à la venue du Meſſie. Il reſtoit à ſavoir s'il l'abandonneroit alors. C'eſt ce que Zacharie nous apprend. Il nous marque le remps de cet abandon, en ſorte qu'on ne peut s'y méprendre: des victoires, un État glorieux, ſuivi de la mort de trois grands Princes en trenre ans, la mort du dernier de ces Princes ſuivie de calamités continuelles, Jéſus acheté trenre pièces d'argent, cet argent donné à un potier; voilà des marques auxquelles les Juifs ont dû diſtinguer le temps précis de leur abandon & de leur prochaine diſſipation. Il ne reſte plus qu'à juſtifier les différences qui diſtinguent ma verſion Françoiſe des autres interprérations.

Preuves de la nouvelle Explication.

1°. *Mechokek*, ſignifie naturellement Légiſlateur: il ſe dit de Dieu. (Iſaïe 33, 22).

Dux, ſignifie Conducteur, & peut ſignifier & Légiſlateur & Berger: le propre de l'un & de l'autre eſt de conduire. (On n'a qu'à lire le pſ. 30, ℣ 4. Pſ. 76 & 79. Mich. 5).

ÉCRITURE SAINTE.

2°. *Schebeth* se prend pour un sceptre (Amos 1, 5. Ps. 45, 7.); & pour une houlette (Mich. 7, 14. Lévit. 21, 32, Ps. 23, 4). Il m'est indifférent dans quelle signification on le prenne; si on le prend pour un sceptre, je traduirai: *Non auferetur sceptrum de Juda neque Dux : Le règne de Dieu sur Juda ne cessera point ; Dieu* continuera *d'être son législateur.* Si, par *schebeth*, on entend une houlette, je traduirai : *Dieu ne retirera point sa houlette de dessus Juda ; il continuera d'être son législateur.* Le mot latin *sceptrum* se peut prendre pour une houlette, & les endroits cités de Zacharie & de Saint Jean, semblent demander ces idées pastorales, si conformes aux mœurs de Jacob.

3°. Je mets une virgule après *Dux*, avant *de femoribus ejus*, que je construis avec *donec veniat.* Rien n'empêche cette transposition de virgule. La coutume d'écrire les Livres sacrés en lettres capitales a duré jusqu'au 16e siècle ; & c'est Robert Étienne, dans son Édition de 1545, qui les a distingués en versets, chiffrés comme ils sont aujourd'hui, & qui y a mis le premier des points & des virgules. Cette ponctuation n'a point encore été déterminée par aucun Décret de l'Église : les Interprêtes la changent à leur gré. Un seul exemple fera sentir combien il est libre de la changer. Dans le

premier chapitre de Saint Jean, les Miſſels & beaucoup d'Interprêtes joignent ces paroles du verſet 3 : *Quod factum eſt*, avec les ſuivantes, *in ipſo vita erat.* Les autres Interprêtes les joignent avec celles qui précèdent, *ſine ipſo factum eſt nihil.* Si cependant cette tranſpoſition de virgule fait de la peine à quelqu'un, je puis la négliger ſans rien changer à mon explication, qui en eſt aſſez indépendante : car cette expreſſion *de femoribus* ſe peut entendre de manière, qu'on ne ſoit point obligé à reconnoître une ſuite de Rois ſortis de Juda. ÉCRITURE SAINTE.

Les plus habiles Interprêtes croient que cette expreſſion peut ſignifier, *de filiis, de medio civium ejus, de vexillis, id eſt, de tribu ejus ;* car chaque tribu étoit diſtinguée par ſes étendards. Que l'on conſtruiſe donc, ſi l'on veut, *de femoribus ejus* avec *Dux*, je pourrai toujours traduire : *Le légiſlateur ne ſe retirera point du milieu des deſcendans de Juda ; il ne quittera point ſa tribu : Non auferetur de medio civium ejus, de vexillis ejus, de tribu ejus ;* c'eſt le ſens du Pentateuque Samaritain : *Non auferetur à filiis filiorum ejus ;* c'eſt ainſi que l'entend l'ancien Paraphraſte Chaldaïque.

4°. *Schiloh* : ce n'eſt pas ici un mot ordinaire ; il ne ſe trouve que dans ce ſeul endroit de l'Écriture, & c'eſt apparemment un nom

ÉCRITURE SAINTE.

mystérieux, inventé par le Saint Esprit pour désigner le Messie. Les Interprêtes Grècs & Onkelos l'ont entendu comme s'il y avoit *schello*, *celui à qui*, *celui de qui*. On peut sous-entendre *à qui le Royaume appartient*; ou plutôt *celui de qui Juda est le peuple*, ou *celui à qui l'accomplissement des promesses est réservé*. De savans Rabins font venir ce mot de *schiliah*, qui signifie la secondine où l'enfant se forme dans le ventre de la mère : & l'on remarque que *schiloh*, quoique de terminaison masculine, a un affixe féminin dans l'Hébreu. Rien n'est mis au hasard dans l'Écriture ; & ce qui paroît une négligence est une prédiction, selon de savans Interprêtes, que le Messie naîtra d'une Vierge ; qu'il ne viendra de Juda que par une femme ; & qu'il ne devra son origine qu'à la secondine de sa mère, *factus ex muliere*, dit S. Paul.

Les Samaritains, &, après eux, Oléaster & d'autres Interprêtes de la même force, dérivent ce nom de *schala*, qui signifie, *pacifier*, *rendre heureux*, *sauver*. L'Auteur de la Vulgate le fait venir de שלח, *envoyer*. Enfin, des Commentateurs distingués le tirent de לאה & de la lettre ש ajoutée pour servir de pronom ; & veulent qu'il signifie un homme épuisé par le travail, accablé par la douleur, un homme expirant

expirant dans les souffrances. Pour moi, je crois que dans l'intention du Saint Esprit, il faut rassembler ces diverses significations qu'il a eu toutes en vue en formant exprès un nom qui contînt une magnifique description du Messie, & qui nous apprît, d'une manière mystérieuse & digne de la sagesse divine, que le Messie seroit le Dieu dont Juda étoit le peuple, le fils d'une Vierge, envoyé pour réconcilier les hommes avec Dieu, pour les rendre véritablement heureux, pour les sauver, & pour exécuter les promesses faites aux Patriarches, dont l'accomplissement lui coûteroit bien de travaux, & l'exposeroit à mourir dans les plus cruelles douleurs. ECRITURE SAINTE.

5°. *Ipse erit expectatio gentium* : l'expression Hébraïque est susceptible de plusieurs sens. Les Interprêtes se partagent ; les uns traduisent, *ei obedientia gentium ;* les autres, *ei aggregatio gentium* ; les autres, *ipse munditia gentium.* Toutes ces traductions conviennent à mon explication. J'aime pourtant mieux les rassembler toutes que de me restraindre à une seule.

6°. *Ligans ad vineam.* Sans m'arrêter à traduire à la lettre ces deux versets, j'en ai donné le sens. Le Prophête ne pouvoit mieux marquer la fertilité de la Judée, qu'en disant qu'on y épargnoit le vin moins que l'eau, & qu'on

Écriture Sainte. se ſervoit de vin pour laver les habits. Il ne pouvoit mieux déſigner la Judée que par cette abondance du vin. On ſait que le raiſin, eſt ſur les médailles, le ſymbole de la Judée.

ARTICLE VI.

Dissertation ſur les verſets 15 & 16 du chapitre VII des Actes des Apôtres, par le P. L. jéſ.

Deſcendit Jacob in Ægyptum & defunctus eſt ipſe & patres noſtri, & tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulcro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.

Jacob alla en Égypte, & il y mourut lui & nos pères. De-là on les porta à Sichem ; on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hémor, fils de Sichem. Act. chap. VII. ℣ 15 & 16.

Ce paſſage a toujours paru difficile : *hic locus eſt difficilis*, dit Mariana ; *multi multa dicunt, nullus ſatisfacit planè*. Ce qui fait la difficulté, c'eſt la contradiction apparente entre ce récit de Saint Étienne & divers endroits de l'ancien Teſtament.

Tome I, page 66.

GÉNÉALOGIE DE SICHEM ET D'ÉPHRON, SELON L'ÉCRITURE SAINTE.

NOÉ.

SEM.
ARPHAXAD.
SALÉ.
HÉBER.
PHALEG.
REU.
SARUG.
NACHOR.
THARÉ.
ABRAHAM.
ISAAC
JACOB.

CHAM.
CHANAAN.

HÉVÆUS
Gen. c. X, v. 15, 17.

SICHEM, des descendans d'Hévæus, fils de Chanaan *Act.* c. VII, v. 16.
HÉMOR, fils de Sichem. *Act.* c. VII, v. 16.

SICHEM & ses frères, de qui St. Étienne dit qu'Abraham acheta un lieu de sépulture. *Act.* c. VII, v. 16.
HÉMOR Hévæus, père de Sichem. *Gen.* c. XXXIII, v. 19.
SICHEM & ses frères, de qui Jacob acheta une partie du même champ. *Gen.* c. XXXIII, v. 19; c. XXXIV. v. 2; & *Josué*, c. XXIV, v. 32.

HÉTHÆUS.
Gen. c. X, v. 15.

SÉOR Hétéen, *Gen.* c. XV, v. 9, *près de Hébron.*
ÉPHRON Héthéen, fils de Séor. *Gen.* c. XXXIII, v. 8; c. XXV, v. 9, & L. 13.

Premièrement, St. Etienne ſemble dire que Jacob & les autres Patriarches ont été enterrés à Sichem, quoiqu'il ſoit conſtant, par les ch. XLIX & L de la Genèſe, que Jacob, Iſaac & Abraham furent enterrés à Hébron, proche Mambré, dans le champ qu'Abraham avoit acheté d'Éphron le Hétéen. Or ce champ étoit dans la Judée, fort éloigné de Sichem, ville de Samarie. ÉCRITURE SAINTE.

Cette première difficulté eſt peu conſidérable. Abraham, Iſaac & Jacob, furent, en effet, enterrés à Hébron. Ces paroles de St. Étienne, *tranſlati ſunt in Sichem*, ne tombent que ſur *patres noſtri*; c'eſt-à-dire, ſur les enfans de Jacob, qui étoient allés avec lui en Égypte. L'Écriture aſſure, de Joſeph en particulier, que ſon corps fut apporté & enterré à Sichem: *Oſſa quoque Joſeph, quæ tulerant filii Iſraël de Ægypto, ſepelierunt in Sichem, in parte agri quam emerat Jacob à filiis Hemor, patris Sichem, centum novellis ovibus* (*). Doit-on douter que les corps des frères de Joſeph, qui furent auſſi apportés d'Égypte avec celui de Joſeph, n'ayent été pareillement enterrès à Sichem, puiſque St. Étienne le dit poſitivement, & que l'Écriture ne dit ailleurs rien de contraire? Saint

(*) Joſué, chap. 24, verſ. 32.

Écriture Sainte.

Jétôme même nous apprend qu'on voyoit encore, de ſon temps, à Sichem les tombeaux des douze Patriarches. Il n'eſt donc nullement néceſſaire de ſuppoſer que les corps des Patriarches aient été d'abord portés à Sichem, & delà à Hébron. L'autorité de l'Hiſtorien Joſephe, qui écrit qu'ils furent enterrés à Hébron, n'eſt d'aucun poids contre le témoignage de Saint Étienne : *Major habenda eſt Stephano fides quàm Joſepho*, remarque judicieuſement Gagnéus.

La ſeconde & la plus conſidérable difficulté conſiſte dans ces paroles : *Quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.* Il eſt dit dans la Genèſe, chap. XXIII, qu'*Abraham acheta un champ d'Éphron, fils de Séor, pour la ſomme de* 400 *ſicles, & qu'il enterra ſa femme Sara dans la caverne double, qui regarde Mambré ou Hébron.* D'un autre côté, il eſt raconté dans la Genèſe, chap. XXXIII, que *Jacob, après ſon retour de Méſopotamie, vint à Salem, ville des Sichimites dans la terre de Chanaan ; qu'il demeura près de cette ville, & qu'il acheta une partie du champ, où il avoit dreſſé ſes tentes, & en paya cent agneaux aux enfans de Hémor, père de Sichem.* La même choſe ſe lit au ℣. 32 du chap. XXIII de Joſué. C'eſt la comparaiſon de ces différens paſſages qui forme la difficulté. Si S. Étienne a voulu parler du champ acheté par Abraham, il

s'eſt trompé, en mettant *Hémor, fils de Sichem*, au lieu d'*Éphron, fils de Séor*, & en confondant Sichem avec Hébron. S'il a voulu parlet du champ acheté par Jacob, c'eſt une mépriſe d'avoir nommé Abraham à la place de Jacob. ÉCRITURE SAINTE.

Sans nous arrêter ici à rapporter les différentes explications des Interprêtes, nous nous contenterons de faire ſur ces paſſages quelques réflexions, qui nous conduiront peut-être plus sûrement à la vérité.

En premier lieu, le champ qu'acheta Abraham (*), étoit ſitué auprès de Hébron & de la vallée de Mambré dans la Judée ; le ſépulcre dont parle St. Étienne étoit à Sichem dans la Samarie. D'ailleurs, nous avons fait voir que Joſeph & ſes frères ne furent point enterrés à Hébron, mais à Sichem. Ainſi, c'eſt une méchante évaſion que de dire, que Hémor & Séor ſont deux noms différens d'une même perſonne. Quand on accorderoit cela, il ſeroit encore démontré que le texte des Actes ne ſauroit quadrer avec celui du chap. xxiii de la Genèſe. Nous ſuppoſons donc, comme une choſe conſtante, que le ſépulcre dont parle St. Étienne n'eſt point celui où Abraham enterra Sara, & qu'il acheta d'Éphron, fils de Séor : il faut donc mettre à

(*) Genèſe, chap. 23.

ECRITURE SAINTE.

part le chapitre XXIII de la Genèſe ; & n'y plus revenir.

Secondement, la partie du champ qu'acheta Jacob (*), il l'acheta cent agneaux, *centum novellis ovibus* ; le ſépulcre dont parle S. Étienne fut acheté par Abraham à prix d'argent, *pretio argenti*. Ce fut avec les enfans de Hémor, père de Sichem, que Jacob contracta, & ce fut avec les enfans de Hémor, fils de Sichem, que contracta Abraham, ſelon St. Étienne. Les enfans de Hémor, père de Sichem, avec leſquels Jacob contracta, ne vécurent que près de ſix vingts ans après les enfans de Hémor, fils de Sichem, avec leſquels St. Étienne dit que contracta Abraham. L'achat du tombeau dont parle St. Étienne, ne ſauroit donc être l'achat dont il eſt parlé dans la Genèſe (**). Prétendre donc, ou que le texte des Actes eſt corrompu, ou que St. Étienne s'eſt trompé en mettant le nom d'Abraham au lieu de celui de Jacob, c'eſt une réponſe non ſeulement téméraire, mais inutile, puiſqu'il faudroit encore reconnoître deux autres mépriſes dans le texte ; le *prix d'argent*, au lieu de cent agneaux ; Hémor, fils de Sichem, au lieu de Hémor, père de Sichem. Ce n'eſt pas non plus réſoudre la

(*) Genèſe, chap. 33.

(**) Genèſe, chap. 33.

difficulté, que de prétendre que dans les Actes *Abraham* eſt au datif, τῷ *Abraham*, & qu'il y eſt parlé du champ que Jacob acheta *pour Abraham.* Car on ne peut dire en quel ſens ce champ auroit été acheté pour Abraham, étant certain que ce Patriarche n'y fut point enterré, & que Jacob lui-même voulut être enterré avec ſon père & ſon ayeul à Hébron. ÉCRITURE SAINTE.

Il faut donc chercher ailleurs le ſépulcre dont S. Étienne nous apprend qu'Abraham fit l'achat; mais où le trouverons-nous ?

Remarquons d'abord, que toutes les fois que l'Écriture parle de l'achat que fit Jacob à Sichem, elle ne dit point qu'il ait acheté un champ tout entier, mais ſeulement une partie d'un champ : *Emit partem agri* (*). *In parte agri quam emerat Jacob* (**).

Remarquons enſuite qu'Abraham avoit auſſi acheté long-temps auparavant un ſépulcre à Sichem : c'eſt St. Étienne qui nous l'apprend, & on doit prendre à la lettre ſes paroles, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon évidente qui nous oblige de les expliquer autrement. Or, toutes les raiſons qu'ont eu les Interprêtes de leur donner un ſens détourné, ne ſont fondées que

(*) Genèſe, 23, 20.
(**) Joſué, 24, 32.

Écriture Sainte.

sur ce qu'ils ont cru faussement, ainsi que nous l'avons montré, que Saint Étienne avoit voulu parler, ou de l'achat fait par Abraham à Hébron (*), ou de l'achat fait à Sichem par Jacob (**).

Je dis donc que l'emplacement qu'acheta Abraham, & dans lequel étoit le sépulcre dont parle St. Étienne, faisoit partie du champ dont Jacob acquit dans la suite l'autre moitié ; & ceci ne doit pas être regardé comme une supposition purement arbitraire. La partie du champ qu'acheta Jacob étoit, sans doute, contigue à l'acquisition qu'avoit faite son ayeul dans ce même lieu ; il n'en acheta qu'une partie, parce que l'autre moitié étoit déjà à lui. Il l'acheta afin d'y dresser ses tentes & d'y élever un Autel : *Emit partem agri in quâ fixerat tabernacula à filiis Hemor, patris Sichem, & erecto ibi altari invocavit super illud fortissimum Deum Israël.* Or, Abraham avoit aussi campé dans le même endroit ; il y avoit aussi élevé un autel au Seigneur : *Pertransiit Abram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem.... ædificavit ibi altare Domino* (***). Si Jacob achète la partie du champ où il élève un autel, ne doit-on pas

(*) Genèse, chap. 23.
(**) Genèse, chap. 33.
(***) Genèse, 2, 6, 7.

préſumer qu'Abraham acheta pareillement l'endroit, où il éleva auſſi un autel ? Si David, tout Roi qu'il étoit, ſe crut obligé de payer un emplacement, où il vouloit faire conſtruire un autel : *Cùm veniret David ad Ornan... Dixit ei : da mihi locum aræ tuæ ut ædificem in eâ altare Domino, ità ut quantùm valet argenti accipias* (*) ; croirons-nous qu'Abraham ait agi autrement ? Il faudroit ſuppoſer pour cela, ou que le pays n'étoit pas habité, ce qui eſt oppoſé à ce que l'Écriture a voulu marquer expreſſément, *Chananæus autem tunc erat in terrâ*, ou qu'Abraham ſe crut déjà maître d'un pays que Dieu avoit promis à ſa poſtérité, ce qui eſt encore contraire à ce que dit Saint Étienne, que, quoique Dieu eût fait cette promeſſe à Abraham, il ne le mit cependant en poſſeſſion de rien, & que le peu qu'il poſſéda, lui & ſa poſtérité, juſqu'à la ſortie d'Égypte, ne conſiſtoit que dans quelques morceaux de terre, qu'ils avoient été obligés d'acheter bien cher.

On demandera peut-être à quel deſſein Abraham put faire un tombeau à Sichem, lui qui fut enterré à Hébron, auſſi bien que ſon fils & ſon petit-fils ? A cela je réponds premièrement, qu'il eſt aſſez inutile de rechercher

(*) I. Paralip. 21, 22.

Ecriture Sainte.

aujourd'hui les cauſes d'un évènement auſſi éloigné, & de demander les raiſons d'une conduite que Dieu inſpiroit ſouvent à ces ſaints Patriarches, pour des fins qu'ils ne connoiſſoient pas bien eux-mêmes. Il doit ſuffire que le fait ſoit conſtant. Mais pourquoi ne pourra-t-on pas dire qu'Abraham avoit vraiſemblablement deſtiné d'abord cet endroit pour ſa ſépulture, & pour celle de ſes enfans ; que dans la ſuite, ſa femme Sara étant venue à mourir lorſqu'elle étoit à Hébron (*), & Abraham ayant été obligé de l'y enterrer, ce lieu devint auſſi celui de ſa ſépulture ?

Ainſi, il doit demeurer pour conſtant qu'Abraham acheta une portion de terre à Sichem : Iſaac & Jacob habitèrent enſuite dans le même lieu ; & ce fut pour accroître ce petit héritage que Jacob, dont la famille étoit fort nombreuſe, acheta l'autre partie du champ, dont Abraham n'avoit acheté que la moitié : *Emit partem agri, in parte agri quam emerat.* Cette partie que Jacob avoit achetée, & de laquelle il pouvoit diſpoſer plus librement, il la donna en particulier à Joſeph, & aux enfans de Joſeph : *Prædium quod dedit Jacob & Joſeph filio ſuo* (**). *Fuit in*

(*) Genèſe, 23, 1.

(**) S. Jean, 4, 5.

poſſeſſionem filiorum Joſeph (*). Ce fut là que Joſeph fut enterré, parce que cette partie de champ n'appartenoit qu'à Joſeph & à ſes deſcendans : *Sepelierunt oſſa Joſeph in parte agri quam emerat Jacob.* Ses frères furent enterrés dans l'autre partie du champ qu'Abraham avoit achetée, parce que c'étoit un ancien héritage qui leur appartenoit en commun : *Tranſlati ſunt in Sichem, & poſiti ſunt in ſepulcro quod emit Abraham.* ÉCRITURE SAINTE.

On voit préſentement que loin qu'il y ait de la contradiction entre les paroles de Saint Étienne : *Emit Abraham à filiis Hemor, filii Sichem ;* & celles de la Genèſe : *Emit Jacob à filiis Hemor patris Sichem*, tout s'accorde parfaitement. Jacob n'ayant fait cet achat que près de ſix vingts ans après celui d'Abraham, ils ont dû acheter de différentes perſonnes. Abraham avoit acheté des enfans d'un Hémor, fils de Sichem, & Jacob acheta des enfans d'un Hémor, père de Sichem. Le premier Hémor pouvoit être l'ayeul du ſecond, de même qu'Abraham étoit l'ayeul de Jacob. Dans les familles conſidérables, telle qu'étoit celle de Hémor, il eſt aſſez ordinaire que les mêmes noms ſe conſervent, & que celui des pères ſe tranſmette aux

(*) Joſué, 24, 35.

ECRITURE SAINTE.

petit-fils, ou aux autres descendans ; on en pourroit donner plusieurs exemples tirés de l'Écriture.

ARTICLE VII.

EXPLICATION des versets 14 & 16 du Chapitre VII des Actes des Apôtres, où l'on fait voir que Saint Étienne est parfaitement d'accord avec Moyse ; par le P. HARDOUIN, Jés.

DANS le discours de St. Étienne, qui est rapporté par St. Luc au chapitre VII des Actes, il y a deux versets principalement qui donnent encore aujourd'hui de l'exercice aux Interprêtes, pas un d'eux n'ayant rien dit là-dessus dont il paroisse satisfait lui-même, & la plupart désespérant absolument de concilier St. Etienne avec Moyse. Voici ma pensée sur l'un & l'autre de ces deux versets.

Le premier est le ℣. 14. *Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, & omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, & toute sa parenté, laquelle consistoit en soixante quinze personnes.* La difficulté est, que Moyse ne compte que soixante-six personnes en un endroit, &

ſoixante-dix dans un autre, & qu'il explique lui-même ces différens calculs; mais on ne ſauroit trouver d'où vint que St. Étienne compte ſoixante-quinze perſonnes. ÉCRITURE SAINTE.

Car de dire, avec quelques Interprêtes, qu'il faut ajouter aux ſoixante-dix, dont parle Moyſe, cinq petits-fils, ou atrière petits-fils de Joſeph, qu'il vit naître en Égypte, cela donne lieu à de nouvelles difficultés, parce qu'il faudroit de même ajouter les petits-fils & arrière petits-fils des autres Patriarches, frères de Joſeph, qu'ils y ont vu naître auſſi, & dont les noms ſont dans les Paralipomènes, comme ceux de la poſtérité de Joſeph; & cela iroit peut-être à cent, au lieu de ſoixante-quinze. Voici donc ce que je penſe de cette difficulté.

Saint Étienne fait paroître, dans ce diſcours, qu'il a bien médité l'Écriture, parce qu'il la cite, non pas mot pour mot, mais avec quelque diverſité apparente, qui vient de ce qu'il ajoute à un paſſage ce qui eſt marqué, du moins obſcurément, dans un autre qui y a rapport. De-là vient que quoique Moyſe eût écrit dans la Genèſe (*) : *Tous ceux qui vinrent en Égypte avec Jacob, & qui étoient ſortis de lui, ſans compter les femmes de ſes fils, étoient en tout*

(*) Genèſe, chap. 46, verſ. 26.

ÉCRITURE SAINTE.

ſoixante-ſix perſonnes ; St. Étienne ſavoit qu'en rapprochant ce qui étoit dit ailleurs par Moyſe même, il pouvoit dire néanmoins avec certitude, que la parenté de Joſeph bien comptée montoit à ſoixante-quinze perſonnes. Car Moyſe ne parle expreſſément, dans le verſet que je viens de citer, que de ceux qui étoient ſortis de Jacob, & qui étoient deſcendus en Égypte avec lui. Et cela ne fait que ſoixante-ſix perſonnes ; parce qu'il ne compte ni Jacob, ni Joſeph avec ſes deux enfans, qui étoient déjà en Égypte. Si l'on ajoute ces quatre aux ſoixante-ſix, cela fera les ſoixante-dix, dont Moyſe parle au verſet ſuivant : *Joſeph*, dit-il, *étant en Égypte eut deux enfans. Ainſi, toutes les perſonnes de la maiſon de Jacob, qui vinrent en Égypte, furent ſoixante dix.* Ce que Moyſe répète encore au Deutéronome (*). Mais St. Étienne comprend généralement tous ceux que Joſeph fit venir, lorſqu'il envoya quérir ſon père ; c'eſt-à-dire, *toute ſa parenté* ; ſavoir, ſes frères, & leurs femmes & leurs enfans. Par conſéquent, Saint Étienne ne compte d'abord que les ſoixante-ſix perſonnes qui étoient ſorties de Jacob, & non pas Jacob lui-même ; car il ſépare d'avec Jacob *toute la parenté* de Joſeph, *laquelle étoit com-*

(*) Deutéronome, chap. 10, verſ. 22.

poſée de ſoixante quinze perſonnes. Il ne compte pas auſſi Joſeph, ni ſes enfans ; car Joſeph aſſurément, ni ſes enfans, ne ſont pas du nombre de ceux que Joſeph envoya quérir pour venir en Égypte. Ainſi, il ne compte d'abord que les ſoixante-ſix, dont parle Moyſe au ℣. 26. Ajoutez-y neuf femmes des enfans de Jacob : cela fait juſtement les *ſoixante-quinze perſonnes* qui compoſoient alors *toute la parenté* de Joſeph, qu'il *fit venir en Égypte.* Mais pourquoi ne compter que neuf femmes, puiſque Jacob avoit onze enfans ? C'eſt que les femmes de Ruben & de Juda étoient mortes. Et d'où St. Étienne a t-il pu ſavoir cela ? C'eſt que dans la Genèſe (*) cela eſt expreſſément marqué de la femme de Juda : & Moyſe y donne aſſez clairement à entendre, que cette mort fut l'occaſion de l'inceſte que Juda commit avec ſa belle-fille. Car, quelle autre raiſon Moyſe auroit-il pu avoir de parler de la mort de la femme de Juda, & d'en faire le prélude de la narration de l'inceſte que commit enſuite ce Patriarche, s'il n'avoit voulu faire connoître à ſes Lecteurs, que l'un avoit été l'occaſion de l'autre ? De-là, ceux d'entre les Juifs qui approfondiſſoient les Écritures, concluoient ſagement que l'inceſte, que

Écriture Sainte.

(*) Genèſe, chap. 38, verſ. 12.

ÉCRITURE SAINTE. Ruben commit auſſi avec la femme de ſon père; ne pouvoit être arrivé qu'à l'occaſion d'un ſemblable veuvage.

Ainſi, il ne reſtoit alors que neuf femmes aux neuf autres enfans de Jacob. Ces neufs, avec les ſoixante-ſix perſonnes ſorties de Jacob, font juſtement, comme St. Étienne l'a judicieuſement remarqué, *toute la parenté* de Joſeph, c'eſt-à-dire, toute celle *qu'il fit venir en Égypte avec ſon père*, & *qui conſiſtoit toute en ſoixante-quinze perſonnes*. Il n'y a plus là de difficulté, ce me ſemble, & je crois que c'eſt là le véritable ſens de ce premier verſet.

En effet, il s'agit de juſtifier le calcul de St. Étienne. On le fait ſuffiſamment, dès que l'on montre que l'Écriture ſainte n'a rien qui le combatte, rien qui ne le favoriſe. Moyſe inſinue aſſez clairement, comme je l'ai dit, que la femme de Ruben étoit morte auſſi bien que celle de Juda, puiſque l'inceſte de l'un & de l'autre ne peut guère moralement avoir été commis que dans une pareille occaſion. Les femmes des enfans des frères de Joſeph n'étoient pas cenſées de ſa parenté; mais ſeulement les femmes de ſes frères. Les mots de *cognatus*, *cognata*, *cognatio*, ne ſe diſent, en parlant des alliés, que du beau-père, du beau-frère, ou des belles-ſœurs, ou, tout au plus,

de

de quelqu'un qui touche de consanguinité au beau-père : & je n'en sais qu'un exemple de cette sorte dans l'Écriture ; il se trouve au premier chapitre de St. Luc, ℣. 36. L'affinité & *la cognation* même s'étendent bien plus loin dans le Droit Canon ; mais je parle de la signification que ces mots, *cognatus* & *cognatio*, ont dans l'Écriture, & dans l'ancienne latinité. Ainsi, la femme de Pharès, fils de Juda, & celle de Béria, fils d'Aser, n'étoient point de la parenté de Joseph, ni de ce que signifie ce mot de St. Étienne, *cognationem suam* ; quoique les petits-fils de ses frères en fussent, vu qu'ils en étoient par la proximité du sang. Et d'ailleurs, montre-t-on par l'Écriture que ces deux femmes, après avoir eu des enfans, vivoient encore alors ? Thamar, de qui Juda eut deux jumeaux par un inceste, n'étoit pas sa femme ; & Moyse marque expressément, que quand il l'eut une fois reconnue pour sa belle-fille, *ultrà non cognovit eam.* Il en légitima les enfans, mais elle ne fut jamais sa femme pour cela : elle n'étoit donc pas de la parenté, *de cognatione* ; outre que l'on ne peut faire voir qu'elle vivoit encore au temps que Jacob descendit en Égypte, & l'un ou l'autre suffit pour ne pouvoir condamner le calcul de St. Étienne.

ÉCRITURE SAINTE.

Écriture Sainte.

Enfin, de ce que Jacob dit à Joseph (*): *Est-ce que nous vous adorerons, moi, votre mère & vos frères ?* On ne doit point conclure qu'aucune des femmes de Jacob fût encore vivante vingt-quatre ans après, quand Jacob vint en Égypte. Car le sens de la vision de Joseph n'étoit pas que sa mère, c'est-à-dire, Bala, qui l'avoit élevé, dût l'adorer elle-même, puisque Jacob, son père, ne l'adora pas non plus; mais l'un & l'autre devoit l'adorer dans leur postérité. C'est ainsi que, de ce que, dans St. Matthieu (**), notre Seigneur dit à Jérusalem, qu'il a voulu rassembler ses enfans, il ne s'ensuit pas que Jérusalem, qui est la mère, soit quelque chose de différent des enfans, ou des habitans de Jérusalem.

Il se peut faire absolument que les enfans de Jacob se soient mariés plus d'une fois; mais on conclut très-raisonnablement qu'ils ne l'ont pas fait, dès-là que Moyse ne le dit que de Siméon. Et, pour combattre le calcul de Saint Étienne, il ne suffit pas de dire que ces mariages ont pu se faire, puisqu'il n'est pas moins évident qu'ils ont pu ne se pas faire. Il faudroit montrer par quelques passages de l'Écriture que

(*) Genèse, chap. 37, vers. 10.

(**) S. Matthieu, chap. 23, vers. 37.

Ruben & Juda étoient encore mariés alors, ou que Siméon avoit deux femmes en même temps. ÉCRITURE SAINTE.

Il faut néceſſairement que les enfans de Jacob ayent pris des femmes dans leur parenté, qui étoit dans la Méſopotamie de Syrie, ou en Égypte, comme fit Joſeph; puiſque l'Écriture ne marque que deux d'entre les enfans de Jacob, Juda & Siméon, qui ayent contrevenu aux volontés de leurs ancêtres, en ſe mariant à des filles Chananéennes. Les Iſmaëlites & la famille d'Éſaü étoient trop ennemis déclarés de celle de Jacob, pour que celle-ci voulût s'y allier. Mais, quoi qu'il en ſoit, pour juſtifier le calcul de Saint Étienne, il ſuffit qu'on ne puiſſe montrer dans l'ancien Teſtament, que la parenté de Joſeph, laquelle néceſſairement devoit renfermer quelques-unes de ſes belles-ſœurs (car le mot le porte, *omnem cognationem ſuam*); que ſa parenté, dis-je, en comprit alors plus ou moins que neuf : car de-là il s'enſuit que le calcul de Saint Étienne eſt d'accord avec celui que Moyſe nous a laiſſé.

Je le répète encore en deux mots, Moyſe ne compte que ſoixante-ſix perſonnes qui ſont venues en Égypte avec Jacob : pourquoi ? C'eſt qu'il ne parle que de ceux qui ſont ſortis de Jacob; & les femmes des enfans de Jacob n'en ſont pas : Moyſe, pour cela, les excepte, *ex-*

ÉCRITURE SAINTE.

ceptis uxoribus filiorum ejus. Mais Saint Étienne dit que Joseph fit venir en Égypte *toute sa parenté*, *omnem cognationem suam*; & cette parenté comprend nécessairement les femmes des fils de Jacob, & n'en comprend pas d'autres. Donc, si cette parenté fait soixante-quinze personnes, elle renferme neuf femmes des enfans de Jacob, & pas davantage, ni d'autres, puisque Saint Étienne n'a voulu comprendre dans son calcul, que ce que Moyse avoit exclus du sien. Cela me paroît démontré.

L'autre verset que j'ai entrepris d'éclaircir est le 16e, où S. Étienne dit, *qu'on transporta à Sichem les Patriarches* qui étoient morts en Égypte, *& qu'on les mit dans le tombeau qu'Abraham avoit acheté à prix d'argent des enfans de Hémor, fils de Sichem.* Ce qui fait ici la difficulté, c'est que, selon S. Étienne, c'est-à-dire, selon cet homme rempli d'une sagesse divine, *à laquelle ses adversaires ne pouvoient résister*, & qui, par conséquent, ne disoit rien dans tout ce narré, qui ne leur parût inconteſtable; c'est que, selon lui, dis-je, les douze Patriarches furent mis dans un tombeau qu'Abraham avoit acheté des enfans de Hémor fils de Sichem; au lieu que Moyse ne parle que d'un champ qu'Abraham acheta d'Éphron & des enfans de Heth; & que ce champ étoit à l'opposite de Mambré, ou

de Hébron, qui eſt éloigné de Sichem d'environ vingt lieues ; car Hébron eſt un peu enfoncé dans la tribu de Juda vers le Midi : Sichem eſt bien avant dans la tribu d'Éphraïm vers le Nord ; & la tribu de Benjamin, dans ſa largeur, eſt encore entre deux. Moyſe ajoute encore ailleurs, que Jacob acheta, pour le prix de cent jeunes brebis, une partie d'un champ des enfans de Hémor, père de Sichem (*) ; & la même choſe ſe trouve dans Joſué (**). Saint Étienne auroit-il pris Abraham pour Jacob, & le fils de Sichem pour ſon père ? Et auroit-il dit que le prix de la vente du champ avoit été de l'argent, au lieu de dire que Jacob l'avoit payé cent jeunes brebis ? D'ailleurs, Sichem ne deſcend point de Heth, fils de Chanaan, mais de Hévé, ſon frère, & le peuple de Heth habitoit depuis Berſabée, qui eſt la partie de la tribu de Juda & de la Terre Sainte la plus Méridionale, juſqu'auprès de Hébron, qui eſt au Nord vers Jéruſalem ; au lieu qu'il ne paroît de Hévéens qu'à Sichem, ou aux environs dans la Samarie, qui eſt au Nord de Jéruſalem. ÉCRITURE SAINTE.

Voilà ce qui forme la difficulté ; mais elle diſparoîtra, ce me ſemble, ſi l'on veut faire

(*) Genèſe, chap. 33, verſ. 19.

(**) Joſué, chap. 24, verſ. 32.

Ecriture Sainte. attention que Saint Étienne, comme j'ai déjà dit, faiſoit ſon narré, non pas en récitant mot pour mot des textes formels & ſimples, mais en y joignant auſſi les conſéquences qu'on en devoit tirer, & qui étoient reçues de toute la nation comme des conſéquences naturelles de ces textes mêmes. Il ſavoit donc qu'Abraham (*), en venant de la Méſopotamie de Sytie, *paſſa au travers du pays* des Chananéens, & fit trente lieues, ſans s'arrêter, *juſqu'au lieu appellé Sichem, juſqu'à la vallée illuſtre*; que *le Seigneur apparut là à Abraham, & lui dit : Je donnerai ce pays à votre poſtérité*, & qu'*Abraham dreſſa en ce lieu là un autel au Seigneur.*

Les Juifs qui approfondiſſoient les Écritures, concluoient de-là deux choſes : la première, qu'Abraham (comme Lighfoot l'a auſſi remarqué), acheta le terrein où il bâtit l'autel ; car il n'auroit pas bâti, ſur un fonds qui ne lui appartenoit pas, un autel que les gens du pays euſſent profané & renverſé dès le jour même. La ſeconde eſt, que Moyſe eût dit inutilement qu'Abraham continua ſa route *juſqu'au lieu de Sichem, juſqu'à la vallée illuſtre*, s'il n'eût voulu inſinuer qu'Abraham fit une acquiſition également dans les deux poſtes, & que cette

(*) Genèſe, chap. 12, verſ. 6.

vallée faisoit partie du lieu *appellé Sichem*, & de son ressort. Car il eût été superflu, sans cela, de les séparer ; il eût fallu les joindre, & dire simplement, jusqu'à la vallée de Sichem. Moyse a donc voulu dire, que le lieu de Sichem, où Abraham s'arrêta, étoit sur le penchant de la montagne, & contigu à la vallée ; qu'Abraham ayant eu ensuite révélation en ce lieu là même, pour la première fois, que tout le pays appartiendroit à sa postérité, il acheta dans ce *lieu de Sichem* le terrein nécessaire pour y bâtir un autel, & dans *la vallée*, celui qui lui pourroit servir de sépulcre, car il avoit alors soixante-quinze ans ; & cette révélation lui apprenoit qu'il mourroit dans le pays qu'on lui promettoit. C'est pour cela, disoient les Docteurs Juifs, & Saint Étienne comme eux, que Moyse, après avoir parlé du lieu où l'autel fut bâti, fait encore mention de la vallée qui y étoit ; circonstance superflue sans cela. Or, Moyse certainement ne dit rien d'inutile, ni de superflu. C'étoit dans les vallées principalement qu'on dressoit les sépulcres. Moyse fut enseveli dans la vallée de Moab (*) ; Absalon s'étoit fait un petit mausolée dans la vallée du Roi (**) : Abraham acheta donc dans ce vallon un terrein

ÉCRITURE SAINTE.

(*) Deutéronome, 34, vers. 6.

(**) 2. Reg. 18, vers. 18.

Ecriture Sainte. suffisant pour sa sépulture, voulant être enterré auprès de l'Autel du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre. Ce vallon s'appelloit la vallée illustre; parce que s'étendant de l'Orient à l'Occident, le soleil l'éclaire tout le jour. C'est le fameux vallon qui est entre le mont de Garizim & celui de Hébal (*).

Si Saint Étienne eût confondu l'achat d'un autre sépulcre qu'Abraham fit construire près de Hébron pour Sara, lorsqu'elle y mourut, il auroit inséré dans son récit le prix marqué par Moyse, savoir, quatre cents sicles d'argent (**). Mais Moyse n'ayant point dit expressément le prix de celui-ci, Saint Étienne ne marque aussi qu'en général, qu'il l'avoit acheté à prix d'argent sans dire à quel prix; parce qu'Abraham achetoit ainsi, & non pas par échange, comme Jacob, tout ce qu'il vouloit acquérir. Cette acquisition n'étoit pas néanmoins un héritage; car est-ce un héritage qu'un tombeau? Le lieu de l'Autel pareillement, quoi qu'il l'eût payé de ses deniers, n'étoit pas un héritage pour lui, mais un acquêt pour le Seigneur.

Les Scribes, qui méditoient les Écritures, raisonnoient donc ainsi: Moyse dit qu'Abraham

(*) Deutéronome, chap. 11, vers. 29.

(**) Genèse, chap. 23, vers. 16.

arriva à Sichem, & à la vallée prochaine ; qu'il bâtit un autel sur le premier de ces deux terreins ; savoir sur le mont Garizim, dont il est parlé en Saint Jean (*). C'est sur une montagne de même qu'il bâtit un autre autel à Béthel ; & un autre encore sur le mont, où il étoit prêt d'immoler son fils ; mais l'un & l'autre étoient éloignés de la pente de la montagne, d'où vient qu'il n'y est fait aucune mention de vallée, ni de tombeau par conséquent. Pourquoi donc parler, après cela, du vallon qui est à Sichem, sinon pour insinuer qu'Abraham vouloit être enseveli auprès du lieu où Dieu lui étoit apparu dans le pays, pour la première fois ; & où il lui avoit promis que sa postérité posséderoit la contrée toute entière. ECRITURE SAINTE.

Abraham vint demeurer de même près de la vallée de Mambré vers Hébron, quand il eut reçu un nouvel ordre de parcourir le pays : il s'établit là, & il y dressa un autel au Seigneur (**), &, dans la vallée, il bâtit un sépulcre ; mais il n'en acheta le fonds qu'à l'occasion de la mort de sa femme, quoique ses enfans, après sa mort, l'y enterrèrent lui-même, ne voulant pas le séparer d'elle (***). La piété d'Abraham & des

(*) S. Jean, chap. 4, vers. 20.
(**) Genèse, chap. 13, vers. 17, 18.
(***) Genèse, chap. 25, vers. 9.

Écriture Sainte.

autres Patriarches étoit d'être enſevelis, pour ainſi dire, au pied de l'autel. C'eſt par cette raiſon qu'ils bâtiſſoient, en même temps, l'autel ſur le haut de la montagne, & le ſépulcre au pied. Delà vient que ce n'eſt qu'après avoir parlé d'un lieu où l'on a dreſſé un autel à Dieu, qu'on parle auſſi du vallon qui y eſt contigu. C'eſt par cette raiſon que Moyſe fait juſqu'à cinq fois cette réflexion ; c'eſt-à-dire, toutes les fois qu'il parle, ou qu'il fait parler Abraham & Jacob du lieu de leur ſépulture ; il fait, dis-je, cette réflexion, que ce lieu étoit à l'oppoſite de l'autel qu'Abraham avoit érigé à Mambré. C'eſt que les Patriarches faiſoient profeſſion par-là, que même après leur mort ils étoient ſous la protection du Seigneur, le Dieu du ciel & de la terre, dont l'autel étoit au-deſſus ou vis-à-vis d'eux, & qu'ils eſpéroient qu'il les reſſuſciteroit un jour. C'eſt enfin pour cela que les citoyens de Jéruſalem s'eſtimoient plus privilégiés que les autres Iſraëlites, de mourir dans Jéruſalem même, comme plus ſpécialement ſous les yeux de Dieu, qui y réſidoit ſur l'Arche d'alliance d'une manière plus particulière que par-tout ailleurs. Car, c'eſt le vrai ſens de ces paroles du Pſalmiſte : *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus.* Ils regardoient comme un inſigne avantage d'être enſevelis dans le vallon qui étoit deſtiné pour

les sépultures, près des murailles de la Cité sainte ; vallon que Jérémie appelle (*) : *Omnem vallem cadaverum, & cineris, & universam regionem mortis : Toute la vallée des corps morts, & des cendres, & toute la région de mort.* ECRITURE SAINTE.

Abraham avoit donc acheté à Sichem l'espace suffisant pour sa sépulture : mais de qui pouvoit-il l'acheter, que des propriétaires du lieu ? des enfans, ou des petits-fils de celui dont la terre portoit le nom ; non pas certainement de Sichem, fils de Hémor & contemporain de Jacob, dont il est parlé dans la Genèse (**), mais d'un autre Sichem, père de ce Hémor, & fils d'un autre Hémor, & petit-fils d'un autre Sichem, comme Saint Étienne le dit en termes exprès. Et cette différence, qui est sensible entre ce que Saint Étienne dit d'Abraham, & ce que Moyse dit de Jacob, fait bien voir que Saint Etienne faisoit attention à ce qu'il disoit, & qu'il étoit bien instruit de la généalogie de ces propriétaires du pays : résumons.

Joseph ayant témoigné à ses frères, qu'il vouloit être enseveli dans la Terre promise, & que l'on conservât ses os *jusqu'à ce qu'on sortît*

(*) Jérémie, chap. 31, vers. 40.
(**) Genèse, chap. 33.

Ecriture Sainte.

de l'Égypte, les autres Patriarches laissèrent pour eux le même ordre à leurs enfans. C'est ce que Saint Étienne & les Juifs concluoient de cet ordre que Joseph avoit donné, & qui est écrit ; outre que la tradition le leur apprenoit. Josué donc, qui étoit de la tribu de Joseph, c'est-à-dire, de celle d'Éphraïm (*), ayant pris possession du pays, publia la loi du Seigneur à Sichem, qui étoit dans cette tribu ; & on y enterra en même temps Joseph, dont Moyse s'étoit particulièrement chargé, comme de l'aîné & du plus célèbre des Patriarches (**). Mais ce furent les Israëlites assemblés qui lui rendirent ces derniers honneurs : *Sepelierunt in Sichem* (***). D'où les Juifs concluoient, comme St. Étienne, & la raison le demandoit ainsi, qu'on rendît en même temps les mêmes devoirs aux autres Patriarches, en les ensevelissant tous avec Joseph dans le même tombeau, au pied du lieu où Dieu avoit promis, pour la première fois, à Abraham, de qui ils descendoient tous, qu'il donneroit à sa postérité, c'est-à-dire, à leurs descendans, la jouissance de tout le pays : *Et patres nostri*, dit Saint Étienne, en parlant des

(*) Josué, chap. 24, vers. 20.
(**) Exode, chap. 13, v. 19 ; & 1 Paralip. v. 1, 2.
(***) Josué, chap. 24, vers. 32.

douze Patriarches, ſuivant cette tradition, *tranſlati ſunt in Sichem & poſiti ſunt* IN SEPULCRO *quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor, filii Sichem.* Abraham l'avoit payé en argent : Jacob, ſon petit-fils, le racheta encore, avec le terrein d'alentour, pour cent jeunes brebis, parce que la longue abſence d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, juſqu'au retour de Jacob de chez ſon beau-père, qui n'eut lieu que cent trente ans après le premier achat, avoit fait regarder l'acquêt d'Abraham comme un bien caduc, qui retournoit à ſon Seigneur. Si Saint Étienne ſe fût trompé dans ſon récit, on n'eût pas manqué de le relever ; & Saint Luc auroit paſſé ſous ſilence ce léger défaut de mémoire dans ce premier Martyr de Jéſus-Chriſt. Mais tant s'en faut que cela ſoit ; il ſavoit qu'il avoit parlé juſte, & que, bien loin que ce paſſage ait rien qui ſoit oppoſé à Moyſe, il confirme tout ce qu'il a dit, par rapport aux dogmes de la Religion & à la tradition des Juifs.

ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE VIII.

CONCILIATION de Moyſe avec Saint Etienne, au ſujet du dénombrement des enfans de Jacob, Genèſe, chap. XLVI, Act. VII, ℣ 14.

CEUX qui croient que pour concilier ici le texte de la Genèſe avec le texte des Actes, il ſuffit de dire que Saint Étienne a cité le texte de la Genèſe ſelon la verſion des Septante, ne font pas, ce me ſemble, aſſez d'attention à l'embarras qui reſte encore à concilier cette verſion avec elle-même, dans l'énumération qu'elle fait des deſcendans de Jacob & des perſonnes qui entrèrent en Égypte. C'eſt pourquoi pluſieurs Interprètes ont cru devoir chercher ailleurs la ſolution de cette difficulté. On a fait là-deſſus quantité de diſſertations; celle de Schmidius n'eſt pas la moins ingénieuſe, non plus que le dénouement que propoſe Langius dans ſon Ouvrage *de annis Chriſti*. Après avoir lu une partie de ce qui s'eſt écrit là-deſſus, voici le ſyſtême auquel j'ai jugé devoir m'attacher.

Dans l'énumération que fait Moyſe (*) des

(*) Genèſe, 46.

perſonnes qui compoſoient la famille de Jacob, lorſqu'il paſſa en Égypte, il faut diſtinguer trois ſortes de dénombremens différens. ÉCRITURE SAINTE.

Le premier dénombrement comprend les douze fils de Jacob, c'eſt-à-dire, les douze Patriarches avec leurs deſcendans. Comme c'étoit d'eux que deſcendoit le peuple de Dieu, qu'ils en étoient les chefs & les pères, Moyſe les a voulu d'abord nommer, eux, leurs fils & leurs petits-fils (*).

1.	Ruben & ſes quatre fils,	5.
2.	Siméon & ſes ſix fils,	7.
3.	Lévi & ſes trois fils,	4.
4.	Juda & ſes ſept fils ou petits-fils,	8.
5.	Iſſachar & ſes quatre fils,	5.
6.	Zabulon & ſes trois fils,	4.
Nombre total des deſcendans de Jacob & de Lia,		33.
7.	Gad & ſes ſept fils,	8.
8.	Aſer & ſes ſept fils ou petits-fils,	8.
Nombre total des deſcendans de Jacob & de Zelpha,		16.
9.	Joſeph & ſes deux fils,	3.

(*) Genèſe, chap. 46, depuis le verſ. 9 juſqu'au verſ. 25 incluſivement.

ÉCRITURE SAINTE.

10. Benjamin & ſes dix fils, 11.

Nombre total des deſcendans de Jacob & de Rachel, 14.

11. Dan & un fils, 2.

12. Nephtali & quatre fils, 5.

Nombre total des deſcendans de Jacob & de Bala, 7.

Nombre total, 70.

Tel eſt le nombre des douze Patriarches, & de leurs fils ou petits-fils : ſur quoi il faut remarquer ;

Premièrement, que Jacob ne ſauroit être compris dans ce premier dénombrement. Pour en être convaincu, il n'y a qu'à faire réflexion à la manière dont Moyſe s'exprime :

℣. 15. *Hi filii Liæ quos genuit in Meſopotamia, omnes animæ*, 33.

℣. 18. *Hi filii Zelphæ, & hos genuit Jacob ; animas*, 16.

℣. 22. *Hi filii Rachel quos genuit Jacob, omnes animæ*, 14.

℣. 25. *Hi filii Balæ, & hos genuit Jacob, omnes animæ*, 7.

En ſecond lieu, dans le dénombrement des enfans

enfans de Juda, il faut compter Her & Onan. Cela eſt évident, parce que, ſans cela, on ne trouveroit pas les trente-trois enfans de Lia. Il eſt vrai qu'ils étoient déjà morts avant la tranſmigration en Égypte ; mais ce n'eſt pas à quoi Moyſe a eu égard ici. Il a voulu faire un dénombrement parfait des douze Patriarches & de tous leurs enfans ; & dans ce dénombrement il a dû faire entrer Her & Onan, de même qu'il y a fait entrer Joſeph & ſes deux fils, quoique Joſeph fût déjà en Égypte, & que ſes deux fils n'euſſent jamais été dans la terre de Chanaan. ECRITURE SAINTE.

Troiſièmement, dans le dénombrement des trente-trois enfans de Lia, Dina ne doit point être compriſe, quoiqu'elle ſe trouve nommée indirectement au verſet 15. La raiſon eſt, 1°. parce que ces paroles du ℣. 15, *animæ tringinta tres*, tombent ſur *hi filii Liæ*, c'eſt-à-dire, ſur les perſonnes nommées dans les verſets précédens ; ainſi qu'il paroît par les autres endroits, où l'on ramaſſe le nombre total, comme au ℣. 18, au ℣. 22, & au ℣. 25. 2°. Si l'on comprenoit Dina dans ce nombre, il faudroit en exclure Her & Onan ; & alors il n'y auroit plus que trente-deux perſonnes ; ou bien les y comprendre avec Dina, & l'on trouveroit trente-quatre perſonnes. 3°. Moyſe, dans cette énu-

Écriture Sainte.

mération, ayant seulement prétendu faire la généalogie des douze Patriarches, de qui descendoient les Juifs, Dina ne pouvoit entrer dans cette généalogie, quoiqu'elle fût fille de Jacob, & quoi qu'elle eût été ensuite compriſe dans le nombre des perſonnes qui entrèrent avec Jacob en Égypte.

Si on lit, au ℣. 15, *hi filii Liæ quos genuit in Meſopotamia Syriæ, cum Dinâ filiâ ſuâ : omnes animæ filiorum ejus & filiarum ; trigenta tres ;* le nombre *triginta tres* ne comprend que *hi filii Liæ*, c'eſt-à-dire, les trente-trois perſonnes nommées dans les verſets précédens, ainſi qu'il paroît par la ſeule lecture : Moyſe n'a ajouté le mot *filiarum* qu'à cauſe de Dina, qu'il venoit de nommer hors de rang. Mais, comme elle n'appartenoit à aucune des douze tribus, elle ne doit être compriſe ni dans le nombre des trente-trois fils de Lia, ni dans cette première énumération que fait Moyſe des chefs des douze tribus. Le nombre des trente-trois autres enfans de Lia, ſi poſitivement marqués & ſi clairement diſtingués, ôte l'équivoque que le ſtyle concis & abrégé de l'Écriture pourroit faire. Ce verſet doit s'expliquer ainſi : *Voilà les trente-trois fils de Lia : elle les eut en Méſopotamie avec Dina, & c'eſt tout ce qu'elle eut de fils & de filles.*

Le second dénombrement que fait Moyse est compris dans ces paroles du ℣. 26 : *Cuncta animæ quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, & egressæ sunt de femore illius absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.* Ces paroles demandent nécessairement qu'on retranche du premier dénombrement, dont on vient de parler, Her & Onan, Joseph & ses deux fils, *qui non ingressi sunt cum Jacob in Ægyptum*, & qu'on y ajoute Dina, *quæ ingressa est cum Jacob in Ægyptum & egressa est de femore illius.* Qui de 70 retranche 5 & ajoute 1, reste 66. ÉCRITURE SAINTE.

Enfin, dans le troisième dénombrement, Moyse comprend toutes les personnes qui composoient la famille de Jacob, lorsqu'il fut entré en Égypte, & il les réduit à soixante-dix, *omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum fuere septuaginta*, ℣. 27 ; &, dans ce nombre, il faut comprendre Jacob lui-même, Joseph & ses deux fils. Ce nombre, joint aux soixante-six du second dénombrement, fait justement soixante-dix. Et c'est par rapport à ce troisième dénombrement qu'il faut expliquer le ℣. 5 du chapitre 1 de l'Exode, & le ℣. 22 du chapitre x du Deutéronome.

Pour ce qui est du passage de St. Étienne (*) :

(*) Actes, chap. 7, vers. 14.

Écriture Sainte. *Mittens autem Joſeph accerſivit patrem ſuum Jacob, & omnem cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque*, il faut d'abord remarquer que ces ſoixante-quinze perſonnes ſont celles qui compoſoient la parenté de Joſeph, *cognationem ſuam in animabus ſeptuaginta quinque*, & qu'ainſi, on ne doit renfermer dans ce nombre, ni Jacob, qui avoit été nommé ſéparément, ni Joſeph & ſes deux fils, de qui on ne peut pas dire que Joſeph les fit venir en Égypte, *mittens Joſeph accerſivit in Ægyptum.* Remarquons encore que le but de Saint Étienne eſt de repréſenter aux Juifs, à qui il parloit, la conduite que Dieu a gardée à l'égard de leurs pères, & les graces dont il a comblé leurs ancêtres en faveur de toute la nation. Ainſi, St. Étienne ne peut & ne doit parler que des perſonnes de qui deſcendoient les Juifs de ſon temps. Il n'a donc pas dû comprendre, dans le nombre de ſoixante-quinze, Dina, de qui les Juifs ne deſcendoient point, qui n'étoit ni du nombre des douze Patriarches, ni du nombre de leurs deſcendans, non plus que Moyſe ne l'avoit point compriſe dans le premier dénombrement des douze Patriarches & de leurs deſcendans.

Pour trouver donc le nombre de ſoixante-quinze, remontons encore juſqu'à ce premier

dénombrement de Moyſe, que Saint Étienne avoit en vue. Otons-en Her & Onan, Joſeph & ſes deux fils, *quos non accerſivit Joſeph in Ægyptum*, il reſtera ſoixante-cinq perſonnes; & ſi on leur joint les femmes de dix Patriarches qui entrèrent en Égypte, on aura le nombre de ſoixante-quinze, marqué par Saint Étienne. Je dis les femmes de dix Patriarches, parce que celle de Juda étoit morte dans le pays de Chanaan, avant la tranſmigration en Égypte (*). ÉCRITURE SAINTE.

Qu'on ne ſoit pas, au reſte, ſurpris que St. Étienne ait compris les femmes des Patriarches, que Moyſe n'avoit pas voulu comprendre dans ſon dénombrement. Moyſe, en avertiſſant qu'elles paſsèrent auſſi en Égypte, *tulerunt eum filii cum uxoribus ſuis* (**), & en faiſant remarquer qu'il ne les comprenoit pas, *abſque uxoribus filiorum ejus*, ℣. 26, ſuppoſoit, ſans doute, qu'on pouvoit indifféremment les comprendre ou les exclure. Et il ſemble que le Saint Eſprit ait voulu nous faire trouver, dans le texte même de Moyſe, la ſolution de la difficulté que peuvent faire d'abord les paroles de St. Etienne.

Si l'on objecte que quelques-uns des petits-

(*) Genèſe, chap. 38, verſ. 12.
(**) Genèſe, chap. 46, verſ. 5.

ECRITURE SAINTE.

fils de Jacob étoient auſſi mariés, je réponds que Moyſe n'ayant fait mention que des femmes des fils de Jacob, Saint Etienne n'a pu parler que de celles-ci. Il n'a dû exprimer que le nombre des perſonnes que Moyſe avoit marquées, ou directement en les nommant, ou indirectement en avertiſſant qu'il ne les nommoit pas.

Mais ſi l'on veut comprendre les femmes de quelques-uns des petits-fils de Jacob, cela ne changera rien à l'explication qu'on donne ici; car, comme on ne ſait pas ſi tous les fils de Jacob avoient alors leurs femmes, puiſque St. Etienne n'ajoute que dix perſonnes, ſans rien déterminer davantage, il eſt indifférent que ces dix perſonnes ſoient ou les dix femmes des dix fils de Jacob, ou que quelques-unes d'elles ſoient les femmes de quelques-uns de ſes petits-fils, pourvu qu'on n'en ſuppoſe que dix, qui eſt le nombre exprimé par Saint Etienne; en quoi, ſans doute, ce Saint Martyr ſuivoit la tradition conſtante & connue de tous les Juifs.

Si l'on objecte encore que Jacob pouvoit avoir quelques-unes de ſes femmes, & peut-être deux, ſavoir Zelpha & Bala, & que Siméon paroît avoir eu deux femmes; je réponds que Zelpha & Bala, qui étoient des concubines

& des eſclaves, n'ont pu être compriſes dans la parenté de Joſeph, non plus que la Chananéenne, dont Siméon avoit eu un fils, & que l'Écriture ſemble avoir voulu particulièrement diſtinguer. ÉCRITURE SAINTE.

ARTICLE IX.

JONAS DANS LA BALEINE.

Diſſertation critique.

LE ſujet de cette Diſſertation eſt tiré du Livre de Jonas, où nous liſons que ce Prophète, ayant eu ordre de Dieu d'aller prêcher à Ninive, prit tout au contraire, pour éluder la commiſſion, le chemin de Joppé, ſur le bord de la mer Méditerranée, où il s'embarqua ſur un bâtiment qui partoit pour Tharſis. Bientôt un vent s'éleva ſuivi d'une violente tempête : toutes les marchandiſes furent ſacrifiées ; enfin, on jeta le ſort, pour découvrir le paſſager contre qui le ciel étoit en colère. Le ſort tomba ſur Jonas ; &, comme on le jettoit dans la mer, un poiſſon, d'une groſſeur extraordinaire, ſe préſenta & l'engloutit. Jonas reſta, ſelon les paroles de l'Ecriture, pendant trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poiſſon, au bout deſquels le poiſſon

ÉCRITURE SAINTE. ouvrit la gueule, & vomit Jonas sur la terre. Ce fut apparemment près de Joppé où il s'étoit embarqué : Dieu voulut le remettre sur sa route, & lui commanda de nouveau d'aller à Ninive.

Ce fait est inconteſtable dans tous ses points essentiels, qui sont le commandement du Seigneur fait à Jonas ; la fuite & l'embarquement de ce Prophête ; la tempête qui survint ; le péril de Jonas jeté dans la mer ; la gueule du poisson marin qui le reçut ; son séjour dans cette arche vivante ; & enfin le retour de Jonas sur la terre ferme.

Il reste une circonstance incertaine, qui est l'espèce du poisson par lequel il fut englouti : circonstance pourtant dont l'explication n'attaque point la vérité du fait ; & c'est sur quoi ma curiosité s'est exercée.

Toute l'antiquité a cru que le poisson qui engloutit Jonas étoit une baleine, parce qu'elle est certainement de tous les poissons le plus gros ; mais, depuis près de deux siècles, un sentiment contraire a été adopté par plusieurs savans Auteurs, dont je crois que le premier a été Guillaume Rondelet, Docteur-Régent en la faculté de Médecine de Montpelier. Il a été suivi par Thomas Bartholin, Médecin de Copenhague, par le P. Lami de l'Oratoire, par Samuel Bochart & plusieurs autres. Je com-

mencerai par expoſer les raiſons pour & contre, & j'y joindrai des réflexions qui n'ont pas encore été faites. ÉCRITURE SAINTE.

L'Ecriture Sainte n'a point ſpécifié le nom du poiſſon, puiſqu'il n'en eſt parlé expreſſément que dans deux paſſages ſeuls, qui ſont, la prophétie de Jonas, chap. II, ℣. 1, où l'on lit : *Et præparavit Dominus piſcem grandem, ut deglutiret Jonam, & erat Jonas in ventre piſcis tribus diebus & tribus noctibus* ; & en S. Matthieu, chap. XII, ℣. 40 : *Sicut fuit Jonas in ventre ceti* ; & dans le texte Grec : *En té Koilia tou Kétous.*

Or, *in ventre ceti*, ne dit pas plus que *in ventre piſcis grandis.* Voici comment Henri Etienne explique ce terme dans le Tréſor de la Langue Grecque : *Tò Kétoi, tou Kéteos, Kétous, Cetus, animal marinum inuſitatæ magnitudinis.* Au plurier, il fait *tà Kétea, Kéte*, d'où eſt venu le plurier Latin, *Cete* : *creavitque Deus cete grandia* (*). Moyſe a entendu par ce nom un terme générique, de même que Virgile, au cinquième Livre de l'Enéïde : *immania cete.* Ambroiſe Calepin, dans ſon Dictionnaire, dit : *Cetus ; Gallicè*, grand poiſſon de mer, comme Dauphin, Marſouin, Baleine,

(*) Genèſe, chap. I, verſ. 21.

Ecriture Sainte. & ſemblables : *Italicè ; Ogni ſorte di peſci ſmiſurati : nomen eſt omnibus majoribus marinis piſcibus commune.* Jonſton, au cinquième Livre de l'hiſtoire des poiſſons, chapitre 1 ; *De cetis in genere*, dit : *Cetorum nomine ſæpè tàm apud Græcos quàm Latinos ingentis molis piſces intelliguntur.* Il eſt donc évident que le nom de *Cetus*, employé par la ſainte Ecriture, eſt un nom générique & indéterminé, qui ne déſigne point la Baleine dans une ſignification propre & particulière. Hoffman, dans ſon Dictionnaire univerſel, dit, d'une manière bien poſitive : *Balæna è cetorum genere ; aliàs enim cum ceto, ſpecies cum genere confundi ſolet.*

Quoique la Baleine ſoit d'une groſſeur démeſurée, les Naturaliſtes conviennent tous, que l'entrée de ſon goſier, ou de l'œſophage, qui eſt le canal qui conduit à l'eſtomac, eſt ſi étroite qu'à peine pourroit-elle s'étendre à un demi-pied : c'eſt le ſentiment de Jonſton, d'Aldrovand, de Geſner, de Scaliger, &c. La raiſon qu'ils en donnent eſt, que la baleine a les organes de la reſpiration comme les animaux terreſtres, c'eſt-à-dire, des poumons & une trachée artère ſituée au-devant de l'œſophage. De-là vient qu'elle ne ſe nourrit que d'écume de mer, de quelques herbes, de petits poiſſons, ou, pour mieux dire, d'une eſpèce d'inſecte,

dont les mers du Nord ſont couvertes, nommé pſyllon, thalattion par Ariſtote, ou puce de mer ; c'eſt l'aliment qui engraiſſe la baleine, dont elle eſt très-friande, & qu'on lui trouve ordinairement dans l'eſtomac. ÉCRITURE SAINTE.

D'après ces deux propoſitions, l'une que, par le terme *Cetus*, l'Ecriture n'a pas déſigné la baleine en particulier, mais un gros poiſſon en général ; l'autre, que la baleine, quoique très-groſſe, a le goſier ſi étroit, qu'un homme entier, pas même ſa cuiſſe, ne ſauroit abſolument y paſſer ; quelques Auteurs ont cru que, par ce nom générique *Cetus*, il falloit néceſſairement entendre un autre poiſſon que la baleine : & celui qui a été ſubſtitué en ſa place eſt le *Canis carcharias*, ou la Lamie. Les raiſons ſuivantes favoriſent cette opinion.

La Lamie a été nommée par les Grecs, à cauſe de ſa groſſeur, *Ichtus Kétôdes*, en Latin, *Cetaceus piſcis*. Elle a le goſier fort large, & incomparablement plus que la baleine, quoique moins groſſe, parce qu'au lieu de poumons, avec leſquels la première reſpire, celle-ci n'a que des ouïes comme les poiſſons ordinaires ; de ſorte qu'un homme peut aiſément paſſer dans ſon eſtomac. En effet, Rondelet rapporte des exemples de certaines Lamies, dans le ventre deſquelles un homme entier a été trouvé, &

ÉCRITURE SAINTE.

même un ſoldat armé de ſa cuiraſſe ; *Maſſiliæ enim & Niceæ aliquandò captæ ſunt Lamiæ, in quarum ventriculo homo loricatus inventus eſt* (*). Il faut ajouter à la facilité qu'a la Lamie d'avaler un homme, qu'elle eſt auſſi de tous les poiſſons le plus vorace, ſur-tout pour la chair humaine.

L'impoſſibilité d'avaler un homme, de la part de la baleine, & la poſſibilité apparente du côté de la Lamie, font que cette dernière opinion a été adoptée par Rondelet, Hoffman, Thomas Bartholin, & par tous ceux qui ont examiné ce fait, & qui ont voulu y trouver une apparence de vérité phyſique.

Je ſuis obligé de déclarer, avant de paſſer outre, que, ſoumis à la foi de l'Evangile, je crois que Dieu a donné l'exemple de Jonas, comme un ſigne miraculeux, ſelon les paroles de Saint Luc : *Generatio hæc ſignum quærit, & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ Prophetæ;* & ℣. 30 : *Nam ſicut fuit Jonas ſignum Ninivitis, ita erit & filius hominis generationi iſti* (**). Ainſi, je confeſſe que la providence a préſidé d'une façon très-particulière & miraculeuſe à cette ſuite d'incidens ſucceſſifs, de tempête, de ſort, de

(*) Rondelet *Lib. de piſcib. 13. cap. 12.*

(**) S. Luc, chap. 11, verſ. 29.

monſtre marin, qui conſerva Jonas trois jours & trois nuits, puis le vomit, & en ce qu'il n'a ſouffert dans ce poiſſon aucune atteinte à ſa vie, à ſa ſanté, ni à ſes forces, nonobſtant le jeûne ; car quoi qu'il eût pu abſolument le ſupporter ſans mourir, ce n'auroit pas été ſans ſouffrir, s'il n'avoit été ſoutenu que par les ſeules forces naturelles. Cependant, au ſortir de là, il ſe mit à marcher comme un homme vigoureux. ÉCRITURE SAINTE.

Je ne prétends donc point affoiblir le miracle, ni le nier là où il eſt ; mais je prétends ne le pas admettre là où il n'eſt pas. Ainſi, je vais tâcher d'expliquer la manière dont Jonas eſt entré dans le poiſſon, en excluant tout miracle, pour cette ſeule circonſtance, perſuadé que Dieu a pu le faire ſans déranger, ni forcer les loix du mouvement, ni les diſpoſitions des cauſes ſecondes ; puiſque tout le monde convient que Dieu agit toujours par les voies les plus ſimples, & qu'il ſe tient, autant qu'il eſt poſſible, à l'ordre qu'il a une fois établi dans la nature.

C'eſt dans cette vue que je vais donner une explication nouvelle ſur ce point, plus ſimple & plus vraiſemblable que celles qu'on a propoſées juſqu'à préſent.

ÉCRITURE SAINTE.

Quoique je convienne que le dernier ſentiment, qui eſt pour la Lamie, paroiſſe le plus plauſible, je ſoutiens pourtant qu'il ne peut paroître tel qu'à la première vue ; car, pour peu qu'on y réfléchiſſe, on ne ſauroit s'y tenir, & je commence par propoſer cinq objections contre cette conjecture.

Première objection.

La Lamie eſt un poiſſon dont les mâchoires s'ouvrent aſſez, à la vérité, pour laiſſer paſſer un homme facilement dans ſon ventre ; mais elle a cinq ou ſix rangées de dents, à chaque mâchoire, faites en ſcie, & placées en manière de paliſſade, inclinées en dedans, qui ne permettent pas la ſortie. Bartholin qui a prévu cette objection, & qui en a ſenti la force, y répond ainſi : *Dei manus ingreſſum, & egreſſum ejus cuſtodivit.* Cette réponſe ſuppoſe un miracle que je ne reçois pas.

Seconde objection.

Tous ceux qui ont écrit ſur ce poiſſon, diſent qu'il eſt ſi vorace, que rien ne peut échapper hors de ſa gueule de tout ce qui y eſt une fois entré : s'il attrape le bras ou la jambe d'un homme, il les coupe plutôt que de s'en dé-

saisir. En un mot, il n'est point de monstre plus dangereux dans la mer : c'est une vérité si connue, que les Mariniers de l'Océan le nomment, par cette raison, *Requiem* (Requin). Y pense-t-on, de vouloir asſûrer la vie de Jonas en la confiant à un animal de cette espèce ? Non, Dieu, sans un nouveau miracle, n'auroit pas pu en faire le conservateur de son Prophête. Que si les partisans de la Lamie se défendent avec le verset, *& dixit Dominus pisci, & evomuit Jonam in aridam* ; je réponds que l'on doit entendre par-là, que lorsque Dieu voulut, le poisson ouvrit sa gueule, & c'est sur cette volonté divine qui fixa l'ouverture de la gueule du poisson au bout de trois jours, que tombe le miracle ; mais on ne doit pas entendre que le Seigneur ait pour cela changé la nature de ce monstre, puisqu'en arrêter la voracité, seroit un autre miracle non moindre que de suspendre l'action du feu sur de l'étoupe sèche ; & comme l'explication que je donnerai n'a pas besoin de ce miracle-ci, la raison, qui sembloit favoriser le parti de la Lamie, est, selon moi, la plus forte pour le combattre. ÉCRITURE SAINTE.

Troisième objection.

Jonas, descendu dans l'estomac de la Lamie, la gueule de ce poisson fermée, par où auroit-

Ecritures Sainte. il pu reſpirer, pour y vivre trois jours & trois nuits ? Quelque grand que ſoit l'eſtomac de ce poiſſon, il n'y auroit pas trouvé de l'air en aſſez grande quantité, ni aſſez pur, ni aſſez renouvellé : & ce défaut ſeul eût étouffé Jonas immanquablement ; car les ouïes des poiſſons n'ont point de communication avec leur eſtomac.

Quatrième objection.

Quand même l'air enfermé dans l'eſtomac de la Lamie auroit pu, ce que l'on ne croit pas, ſuffire par ſa quantité, pour y faire reſpirer Jonas, eſt-il permis de croire qu'un homme, accablé par la triſteſſe, par l'effroi, & par le jeûne, puiſſe ne pas expirer de défaillance, au milieu de l'infection d'un cloaque, rempli des immondices de poiſſons à demi digérés ou pourris, qui ne manquent jamais de ſe trouver dans l'eſtomac d'un animal de cette gloutonnerie ? Et chacun ſait que de toutes les pourritures, celle du poiſſon eſt la plus forte & la plus inſoutenable à l'odorat.

Cinquième objection.

Enfin, l'eſtomac eſt fait pour digérer ce que l'animal a englouti. Si le poiſſon qu'on ſuppoſe eſt vivant, ſes parties doivent faire leurs fonctions ;

tions ; ſon eſtomac doit être pourvu, ſoit d'un ferment digeſtif, ſoit de quelque broiement ou trituration, aidée par les élancemens & les inflexions du corps d'un poiſſon qui nage. Or, puiſqu'on aſsûte que la Lamie eſt de tous les poiſſons non ſeulement le plus vorace, mais encore celui qui digère en moins de temps ; trois jours & trois nuits en étoient un plus que ſuffiſant pour produire ſur le corps de Jonas des atteintes mortelles. En un mot, la vie de Jonas, expoſée & livrée à un monſtre de cette eſpèce, auroit été perdue ſans reſſource, à moins que de recourir à des miracles multipliés, dont je me paſſerai dans ma manière d'expliquer ce fait, pour n'en pas admettre, comme j'ai dit, là où il n'y en a point, & pour ne pas les multiplier inutilement. Je n'héſite donc point à abandonner le ſyſtême de la Lamie. ECRITURE SAINTE.

Il s'agit d'adopter une opinion nouvelle ; & pour la mieux établir, examinons ces deux termes de l'Écriture ſur leſquels roule toute la difficulté ; ſavoir : *En té Koilia tou Kétous ; in ventre ceti.*

J'ai dit que *Cete*, terme générique pluriel, ſignifioit toute ſorte de gros poiſſons de mer : cela eſt vrai, dans une ſignification étendue ; mais, dans le ſens propre, ce terme ſignifie

Écriture Sainte. préciſément ceux d'entre les plus gros poiſſons marins, qui ſont *vivipares*, qui ont une groſſe peau, des chairs fermes, des os ſolides, des organes pour la reſpiration & pour la voix, comme les quadrupèdes ; des reins & une veſſie urinaire, des parties pour la génération dans le mâle, comme dans la femelle ; dans celle-ci des mamelles & du lait, &c. Il n'y a qu'à lire ce qu'en dit Aldrovand, *de cetis in genere* ; pluſieurs ſont compris ſous ce terme, comme la Baleine, le Priſtis, le Marſouin, le Dauphin, le Veau marin, le Manaty des Indes ou Lamentin, &c. Les autres poiſſons de mer, qui ſe trouvent compris ſous la ſignification étendue du terme *Cete*, ſe nomment proprement *Cetacei piſces*, parce qu'ils approchent de la groſſeur des premiers. Ils diffèrent pourtant de ceux-ci en ce qu'ils ſont ovipares, comme tout le reſte des poiſſons, & qu'à la place des poumons ils ont des ouies : ces derniers ſont la Lamie, la Malthe, la Zygène, le Thon, &c. On ne peut en François nommer les uns & les autres que du terme commun *Cétacées* ; parce que le mot Latin *Cete*, n'en a point en notre Langue qui lui réponde ; & pour diſtinguer les premiers d'avec les ſeconds, je dirai *Cétacées* du premier ordre, ou *Cétacées* vivi-

res, & *Cétacées* du second ordre, ou ovipares. ÉCRITURE SAINTE.

Si j'ai donné l'exclusion à la Lamie, qui est le plus gros poisson des Cétacées ovipares, il faut aussi en exclure tous les autres Cétacées de la même classe, parce qu'ils sont de beaucoup plus petits.

Me voilà donc forcé de remonter à la classe des Cétacées vivipares ; & même c'est un de ceux-là que l'Écriture Sainte a désignés, puisque le nom *Cetus*, pris dans sa signification propre, convient précisément à un poisson de cette première classe, & *Cetaceus* à un de ceux de la seconde. Je dirai plus, le terme *Cetus* convient par excellence à la Baleine, parce qu'elle est le plus gros poisson marin de tous ceux qui portent ce nom générique.

On sera peut-être étonné que la Baleine soit précisément le poisson dont je fasse choix pour expliquer le fait de Jonas, après avoir paru lui donner l'exclusion.

J'ai dit, & il est vrai, que Jonas n'a pas pu entrer dans l'estomac ni dans le ventre de la Baleine ; mais, à quoi bon le faire descendre si bas ou si avant ? le fond de la gueule de cet énorme animal ne pouvoit-il pas prêter une place convenable ? Je demande, en grace, que l'on ne se récrie pas d'abord sur la nou-

Ecriture Sainte. veauté de ma conjecture, & que l'on ſuſpende ſon jugement, juſqu'à ce que l'on ait peſé quelques remarques qui me paroiſſent eſſentielles.

Première Remarque.

L'intérieur de la gueule d'une Baleine eſt certainement auſſi grand qu'une petite chambre, ou du moins beaucoup au-delà de ce qu'il en faut pour contenir un homme fort à ſon aiſe; puiſqu'on a vu à Paris, en 1658, le ſquélette d'une Baleine, dont le crâne étoit de ſeize à dix-ſept pieds de longueur, peſant 4600 livres; les mâchoires, de dix pieds d'ouverture & de quatorze pieds de longueur, peſoient chacune 1100 livres. (On en trouvera la deſcription dans Pomey, partie II de ſon hiſtoire générale des drogues, Liv. I. chap. 31). La grandeur totale que les Naturaliſtes donnent à ce poiſſon, favoriſe les dimenſions étonnantes de cette tête; & Jean Cabri, Académicien de Florence, dit, qu'une baleine échouée ſur les côtes d'Italie, en 1624, avoit l'ouverture de la gueule ſi large qu'un homme à cheval y ſeroit entré commodément. Je ne ſuis plus en peine comment Jonas a pu y loger. Il paroît auſſi, par ce même paſſage, que cette ſorte de gros poiſſon n'eſt pas extrêmement rare dans

la Méditerranée, ou du moins qu'il s'y en eſt trouvé quelquefois, quoique Bartholin, pour faire valoir davantage ſon opinion en faveur de la Lamie, ait dit : *Nec in mari Mediterraneo, nec in Perſico balænæ reperiuntur.* ÉCRITURE SAINTE.

Seconde Remarque.

La baleine produit quelquefois deux baleinons, quelquefois un ſeul à chaque portée : ils ſuivent toujours leur mère tout le temps qu'ils tètent, & lorſqu'elle s'apperçoit d'une tempête prochaine, elle les prend dans ſa gueule, & ne les quitte que quand la tempête eſt finie. Philoſtrate l'aſſure ainſi au II Livre de la vie d'Apollonius. Olaüs Magnus dit la même choſe dans ſon hiſtoire Septentrionale, Livre XXI, chap. 16, où on lit : *Fœtus ſuos geſtant cùm infirmantur, & invalidi ſunt, & ſi parvi ſunt, eos in ora ſuſcipiunt ; hoc idem imminente tempeſtate faciunt, & poſt tempeſtatem illos evomunt.*

Il reſte à ſavoir quelle eſt la groſſeur de ces baleinons. Jonſton nous le dit, en parlant des baleines : *Femellæ fœtum pariunt tauro non minorem.* Si la baleine fait ſon petit de la groſſeur d'un taureau, on peut juger de la grandeur, ou de la capacité de ſa gueule, puiſqu'elle l'y reçoit tout le temps qu'elle l'allaite,

ÉCRITURE SAINTE.

quoiqu'il groſſiſſe. La baleine de Jonas a pu ſe tromper ; elle le prit peut-être pour ſon baleinon, & le fardeau ne dut lui paroître ni plus peſant ni plus embarraſſant.

Troiſième Remarque.

Jonſton rapporte vingt eſpèces différentes de baleines, parmi leſquelles il y en a une fort groſſe, qui porte au-devant du front deux évents, par où elle fait quelquefois rejaillir l'eau de la mer, dont elle ſe remplit la gueule : c'eſt auſſi par-là que l'air entre dans ſes poumons, par leſquels elle reſpire. Ces deux ouvertures me paroiſſent avoir pu fournir à Jonas un air pur & aiſé à reſpirer.

Quatrième Remarque.

Celle-ci peut donner encore une raiſon ſatisfaiſante pourquoi cette baleine ſe trouva là toute prête pour recevoir Jonas. Aldrovand dit, que ces poiſſons aiment paſſionnément l'odeur de la poix, ce qui fait que ſouvent ils ſuivent les vaiſſeaux, & qu'ils s'en approchent de fort prés, ſur-tout lorſqu'ils ſont nouvellement calfeutrés : c'eſt apparemment dans cet état que ſe trouva le vaiſſeau de Jonas, puiſqu'il ſortoit d'un port de mer pour ſe mettre en voyage : *Navium recens picatarum odore adeò oblectantur*,

ut proximè accedentes ſeſe navi affricent. Ce même auteur ajoute que lorſque les mariniers craignent que ces poiſſons ne faſſent verſer leur navire, ils les amuſent avec des tonneaux poiſſés, qu'ils leur abandonnent : *Nautæ de navis ſubverſione timidi picata dolia eis objiciunt, ut navim relinquant.* Et, en effet, l'odeur de ces tonneaux les attire, & les met en humeur de badiner : *Ludunt ceti cum doliis, & aquam per fiſtulas capitis emiſſam in ſublime eructant.* Il eſt poſſible que la baleine, qui ſe trouva ſi prompte pour ſauver Jonas du naufrage, eût ſuivi le vaiſſeau à ſon odeur. ECRITURE SAINTE.

Voilà aſſez de matériaux : il eſt temps de bâtir. J'ai accordé, en premier lieu, l'impoſſibilité phyſique qu'une baleine ait admis Jonas dans ſon eſtomac ; j'ai dit enſuite les raiſons pour le ſentiment de ceux qui ont préféré la Lamie, & je les ai en même-temps combattues par des objections aſſez fortes. Il me paroît, toutes réflexions faites, que Jonas eſt placé incomparablement mieux au fond de la gueule de la baleine, vu les facilités locales qui s'y rencontrent, & qu'il y eſt exempt de tous les inconvéniens que l'on a trouvés dans la Lamie, ſans qu'il ſoit beſoin de tous les miracles que ces mêmes inconvéniens auroient demandés.

J'entre dans la penſée du Lecteur, & je

Écriture Sainte. prévois qu'on peut m'objecter que Jonas ſeroit fort à ſon aiſe dans la gueule de la baleine, ſi l'Écriture Sainte avoit dit, *in ore*, au lieu qu'elle a dit *in ventre ceti*. Je réponds à cela, qu'après avoir avancé que tout dépendoit d'une bonne interprétation de ces deux termes, *in ventre ceti*, &, qu'après avoir expliqué exactement celui de *cetus*, de l'explication du mot *Koilia*, *venter*, dépend le développement de tout ce myſtère.

Je m'en rapporte à Henri Étienne, qui explique ce mot de la ſorte : *Koilos, cavus : Koilia, in latiore ſenſu, ſignificat omnem cavitatem in profundo poſitam.* Les Anatomiſtes appellent auſſi *ventres* les grandes cavités, & les petites, *ventricules*, qui eſt un diminutif; ainſi, ils diviſent le corps humain en trois ventres avec les extrêmités. Le ventre ſupérieur eſt la tête; le moyen eſt la poitrine; & l'inférieur eſt le bas-ventre, qui retient le nom générique ſoit en Grec, ſoit en Latin, ſoit en François; parce qu'il eſt le plus étendu, & qu'il renferme une plus grande capacité.

On nomme ventricule la cavité enfermée dans le ventre inférieur, deſtinée à recevoir les alimens, ou l'eſtomac; parce que cette cavité eſt contenue dans une plus grande. On nomme auſſi ventricules du cœur deux petites

cavités remplies de ſang, & ventricules du cerveau deux cavités aſſez petites placées dans ſon centre : donc ventre & cavité ſont deux termes ſynonimes. Cela ſuppoſé, ne puis-je pas dire que la gueule de la baleine eſt la cavité dans laquelle Jonas a été enfermé ? Ainſi, dans le ventre de la baleine, pourroit s'expliquer dans un ſens équivalent, en diſant dans le creux de la baleine. Mais, outre l'explication de ce terme, dans la rigueur des Grammairiens, je peux dire auſſi que, dans les poiſſons, en qui on ne reconnoît ordinairement point de poitrine, tout ce qui eſt compris entre la tête & la queue peut paſſer pour ventre, & la gueule pour l'entrée ou la porte du ventre, dans le ſens ordinaire que l'on donne à ce terme : ainſi, l'Écriture a parlé conformément à la manière, dont les hommes ont coutume ſoit, de concevoir les choſes, ſoit de s'énoncer. En effet : un homme entre dans la gueule d'un poiſſon prodigieux ; ſes mâchoires ſe ferment ; l'homme diſparoît : qui eſt-ce qui ne diroit pas qu'il eſt déjà dans le ventre de ce poiſſon ? ÉCRITURE SAINTE.

On pourroit me faire encore une objection, qui eſt, que les deux ouvertures par où la baleine reſpire, auroient pu noyer Jonas, en laiſſant entrer deux fleuves dans la gueule

Ecriture Sainte. de ce poiſſon, lorſqu'il ſeroit deſcendu au fond de la mer.

Il eſt vrai que la baleine a pu s'enfoncer dans la mer, il eſt vrai auſſi qu'elle l'a fait, puiſque Jonas a dit lui-même, (chap. 2, ℣. 6): *Pelagus operuit caput meum.* Mais Aldrovand, dans ſa deſcription *de Cetis*, ajoute: *Operculum eſt ex carne pingui fiſtulis impoſitum, quod eas aperit & operit.* La baleine ſe noyeroit elle-même, ſi la nature ne lui avoit mis une porte à chaque évent, pour les fermer & les ouvrir. Quant à l'air néceſſaire à Jonas pour reſpirer, il n'a pu encore en manquer quoique ces deux ouvertures fuſſent fermées, tant par rapport à la grandeur de l'eſpace, ou du vuide qui ſe trouvoit dans l'intérieur de cette gueule, qui eſt toujours remplie d'air, que par rapport à ce que la baleine eſt obligée de revenir ſur l'eau, & d'ouvrir ſes évents pour reſpirer elle-même.

C'eſt ce qui m'engage à croire cette opinion ſoutenable, & j'oſe dire plus raiſonnable que celle qui ſubſtitue la Lamie à la Baleine, quoique celle-ci ait paru ſi certaine à Bochart. Car Rondelet s'eſt contenté de dire, *mihi in mentem venit*; Bartholin a dit ſimplement, *vero ſit ſimilius*, & Hoffman *veroſimillimum eſt.* Mais

Samuel Bochart parle décisivement (*) ; voici ses termes : *Is non fuit Cetus propriè dictus ; Cete enim, & quotquot animalia pulmone spirant, gulæ meatus habent angustiores quàm ut possint solidum hominem deglutire ; sed fuit piscis magnus, ut à Jonâ vocatur, nempè canis carcharias, qui & Lamia dicitur, à gulæ vastitate.* On voit qu'il ne pouvoit comprendre ce fait, sans faire absolument passer Jonas par le gosier du poisson, aussi bien que tous ceux qui ont adopté ce sentiment, dont il me paroît qu'on peut & qu'on doit revenir. ÉCRITURE SAINTE.

(*) *Hierozoici, sive de animalibus scripturæ, parte posteriori, cap.* 12, *de ceto Jonæ.*

SAINTS PÈRES, INTERPRÊTES, ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

ARTICLE PREMIER.

APOLOGIE des Saints Pères contre une accuſation du Miniſtre Blondel, adoptée par Bayle; par le P. MERLIN, Jéſ.

SAINTS PERES, &c. A L'OCCASION de la manière dont Lactance parle de Flora, Bayle décrie généralement la conduite qu'ont tenue tous les Saints Pères dans la défenſe de la vérité, & ſes remarques ne ſont faites que pour y enchaſſer une déclamation ſcandaleuſe du Miniſtre Blondel, qui traite avec le dernier mépris ces ſaints Docteurs, & ne rougit point de dire, « qu'ils ont » négligé les meilleures occaſions de donner » des preuves de leur jugement, & non ſeu» lement ont tâché de tirer à eux toutes les » penſées des Payens, tant ſolides que mal » fondées... mais ſe ſont glorifiés de cette eſ» pèce de manège, où quelquefois il y avoit

» de la ſupercherie jointe, comme s'il leur eût » été permis de dire, avec Énée, en Virgile : » *Dolus an virtus quis in hoſte requirat* » ? Telle eſt l'eſtime que la plupart des Docteurs de l'héréſie font des Docteurs de l'Égliſe. Ils ont éprouvé, dans les diſputes de controverſe qu'ils ont eu à ſoutenir ſur tous les points de leurs dogmes impies, que les témoins de tous les ſiècles dépoſent contr'eux ; & quand ils n'ont pas lieu de diſſimuler, ils les prennent à partie, & ſe déclarent leurs ennemis. Un d'entr'eux dit nettement, « qu'il ne convient pas aux Ré- » formés d'emprunter de l'antiquité Eccléſiaſ- » tique les armes de ſon autorité pour com- » battre leurs adverſaires, mais que cela eſt » réſervé aux Papiſtes, dont la Religion n'eſt » qu'un tiſſu des erreurs des Pères : *Antiqui-* » *tatis Eccleſiaſticæ* (*) *authoritate pugnare, non* » *eſſe Reformatorum, ſed Pontificiorum, & ex* » *Patrum erroribus religioni ſpontificiæ centonem* » *conſutum eſſe* ».

SAINTS PERES, &c.

Blondel, ſur-tout, étoit entré en mauvaiſe humeur contre les Pères, en compoſant le Livre qu'il a intitulé, *Éclairciſſement ſur l'Euchariſtie.* Comme il trouvoit la plupart de leurs paſſages plus clairs qu'il ne vouloit, il ſe vit

(*) Guill. Witakerus.

SAINTS PERES, &c.

réduit à avertir, dans sa préface, qu'il falloit toujours s'attacher au sentiment qui étoit vrai, quand même, depuis le temps des Apôtres, il n'auroit été soutenu par personne ; & qu'au contraire il falloit toujours rejeter le sentiment qui étoit faux, quand même dès le commencement il auroit prévalu, & auroit ensuite été reçu sans interruption. Mais la fausseté de ce prétendu axiome n'est-elle pas manifeste ? Car si l'autorité manque pour déterminer un sens de l'Écriture qui est contesté, de quel droit présume-t-on avoir la vérité de son côté en matière de foi ? Et ne tient-il qu'à se parer du mot de *vérité*, comme font tous les Sectaires tant anciens que nouveaux, pour être en possession de cette vérité ? Les imposteurs ne jurent-ils pas souvent qu'ils disent vrai ? Ce qui avoit le plus incommodé Blondel, étoit les comparaisons, les raisonnemens, les preuves, les conclusions, dont les Saints Pères accompagnent ce qu'ils disent en faveur de la présence réelle & de la transsubstantiation. Tout cela étant rapproché des termes que le Ministre veut éluder, les explications détournées & forcées qu'il donne, paroissent d'un ridicule achevé. Il se vengea, & se donna un beau champ pour fronder les Pères, en composant son Livre *des Sybilles*, qu'il fit paroître quelques années après.

Il leur reproche d'avoir manqué de jugement. En quoi ? *En ce qu'ils ont tâché de tirer à eux toutes les penſées des Payens, tant ſolides que mal fondées.* Il nous eſt triſte d'avoir à comparer le jugement de Blondel avec celui des Pères. Il y avoit parmi les Payens des opinions reçues, dont on pouvoit déduire des conſéquences favorables au Chriſtianiſme. Blondel juge que les Pères étoient obligés de s'aſſurer, par une exacte & ſcrupuleuſe recherche, de la vérité de toutes ces opinions, avant que de s'en ſervir contre les Payens, quoique cet emploi ne tendît qu'à ôter aux Infidèles l'averſion qu'ils avoient pour le Chriſtianiſme, & qu'on eût ſoin d'établir d'ailleurs la divinité de l'Évangile ſur des fondemens, qui n'étoient ni incertains ni étrangers, mais propres & inconteſtables. Il eſt vrai que les Pères ne connurent jamais cette obligation. Ils ont toujours cru, & avec raiſon, que ni la conſcience, ni la ſageſſe ne leur preſcrivoit point de s'abſtenir de ces ſortes d'argumens, qu'on appelle *ad hominem*, & qu'on apporte ſeulement pour diſpoſer les eſprits à ſe rendre attentifs aux bonnes raiſons, & à les goûter. Blondel les emploie lui-même fort librement, quoique mal-à-propos, & contre les Catholiques, & contre les Pères ; & il interdit aux Catholiques le droit d'en uſer contre les Pro-

SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c. teſtans, & aux Pères le droit d'en uſer contre les Payens ? Il juge ainſi, parce que cela lui eſt commode. Nous plaidons enſemble pour la poſſeſſion d'un bien. J'ai de bons titres que je vous produits ; vous m'en oppoſez d'autres. Mais, parmi vos pièces, j'en découvre quelques-unes dont vous faites cas, qui établiſſent mon bon droit ; je m'en ſers contre vous, & je n'ai beſoin, pour les garantir, que du cas que vous en faites. J'ai par devers moi dequoi gagner mon procès ; mais il ne laiſſe pas de m'être avantageux de trouver chez vous de quoi vous confondre. Voilà préciſément la conduite des Pères.

C'eſt leur faire une injure digne de châtiment, que de leur attribuer en ce point *de la ſupercherie.* Blondel & Bayle prennent de travers la penſée de Saint Jerôme, quand, pour appuyer une pareille calomnie, ils diſent, « que » ce Père, ſe laiſſant aller à la force de cet » étrange préjugé (*dolus an virtus quis in hoſte* » *requirat ?*), n'a point fait difficulté d'alléguer » pour ſa décharge, que les Pères ont été con- » traints de dire, non ce qui étoit de leur ſen- » timent, mais ce qui étoit néceſſaire contre » ce que ſoutenoient les Gentils ». Cela ſignifie-t-il, ſelon Saint Jerôme, *que les Pères ont déguiſé*

déguiſé leurs ſentimens, & qu'ils ont cru tous moyens indifférens, voire louables, pourvu qu'ils puſſent ſervir à endommager l'erreur ? ou plutôt n'eſt-ce pas dire, que trouvant dans les Payens quelques préjugés utiles à la Religion, & peut-être fort difficiles à détruire, ou même qui avoient quelque vraiſemblance, ils ont pris le parti d'en tirer avantage, pour faciliter l'entrée à des raiſons plus ſolides dans l'eſprit de leurs adverſaires, qu'ils vouloient gagner. Je vais rendre ceci ſenſible, par un exemple que Bayle me fournit. SAINTS PERES, &c.

A l'article de *Démocrite*, il reproche à Tertullien d'avoir avancé fauſſement que ce Philoſophe ſe creva les yeux, parce qu'il ne trouva point de meilleur reméde contre les tentations qu'il éprouvoit à la vue des femmes. *Tertullien*, dit-il, *tire de-là, pour les vrais fideles, un grand ſujet de triomphe ſur les Sages du Paganiſme. C'eſt un triomphe bien imaginaire ; car ce que l'on ſait de plus certain touchant Démocrite, renverſe de fond en comble la ſuppoſition de Tertullien.* Le triomphe eſt pourtant réel, quoique M. Bayle en puiſſe dire. Il n'eſt pas néceſſaire pour cela que le fait ſoit vrai, & que Démocrite ſe ſoit effectivement crevé les yeux ; c'eſt aſſez qu'on le crût alors fort communément. Car, n'eſt-il pas évident que le même luſtre

SAINTS PERES, &c.

rejailliſſoit ſur l'Égliſe naiſſante, ſoit que la ſageſſe des Philoſophes telle qu'elle étoit en effet, ſoit que cette même ſageſſe, telle que l'opinion publique la repréſentoit, n'atteignît point à la perfection de la ſageſſe chrétienne ? Or, ſi Bayle peut prouver que le fait eſt faux, peut-il prouver qu'il eſt faux qu'on le crût vrai ? Se figure-t-il que dans une célèbre apologie, qui devoit paſſer entre les mains des Payens, & de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi les Payens, Tertullien eût oſé avancer & tourner à l'avantage de ſa cauſe un fait qui n'eût été que dans ſon imagination, & qui ne fût pas avoué par le plus grand nombre de ſes adverſaires ?

Une ſemblable prétention du Miniſtre Blondel, à l'égard de Saint Juſtin, mérite d'être traitée de folie. Il avance que les Livres Sybillins venoient d'être tout récemment fabriqués par un fauſſaire, Chrétien de profeſſion, lorſque ce Père en allégua l'autorité dans la célèbre apologie qu'il adreſſa à l'Empereur Marc-Antonin, & dans l'ouvrage où il exhorte les Payens à embraſſer le Chriſtianiſme. *Cette pièce de fauſſe monnoie*, dit-il, *venoit de la forge, & étoit encore toute chaude, quand il en a entrepris le débit.* Eſt-il un exemple d'une telle hardieſſe ? & tout homme qui eſt en ſon bon ſens

ne la tiendra-t-il pas pour incroyable ? Cependant Saint Juſtin oſe aſſurer que les Livres de la Sybille, dont il rapporte le témoignage, ſont répandus dans tout l'univers (*), *cujus libri in univerſo exſtant orbe.* Il ment donc impudemment ? Non pas, répond le Miniſtre, qui, par une grace ſpéciale, veut que Saint Juſtin ait été dans la bonne foi ; mais l'*antiquité*..... *le ſavoir*.... *la piété* de ce ſaint Philoſophe & Martyr *ne l'ont point empêché de ſe laiſſer abuſer par des conteurs*, au point de lui faire accroire qu'une *pièce de fauſſe monnoie*, qui *venoit de la forge*, *& étoit encore toute chaude*, avoit cours dans tout l'univers, & étoit reconnue pour bonne & légitime ; en ſorte qu'il ne craignit point de la préſenter pour telle à l'Empereur, & à tous les ſujets de l'Empire. Peut-on imaginer rien de plus extravagant ? SAINTS PERES, &c.

(*) S. Juſt. *Cohort. ad Græcos.*

SAINTS PERES, &c.

ARTICLE II.

APOLOGIE d'Arnobe contre Bayle ; par le même.

ARNOBE & Lactance ne tiennent pas un rang assez distingué parmi les Pères, pour m'engager à prendre vivement leur défense. On sait ce que (*) Saint Jérôme dit de Lactance, qu'il a été moins heureux à établir les dogmes de la Religion Chrétienne, qu'à détruire les erreurs qui lui sont opposées : le jugement qu'il porte d'Arnobe (**) est à-peu-près semblable. Ce dernier avoit écrit ses Livres *contre les Gentils*, avant que d'avoir été reçu dans l'Église, & pour convaincre les Évêques de la sincérité avec laquelle il renonçoit aux superstitions Payennes ; il n'est donc pas étonnant qu'il ait employé, dans cet Ouvrage, certaines pensées peu exactes & contraires en quelques points à la doctrine Catholique, dont il n'étoit pas encore parfaitement instruit.

J'abandonnerois l'un & l'autre à la critique de Bayle, si elle étoit juste & raisonnable ;

(*) *S. Hier. Epist. ad Paulinam.*

(**) *Idem in Addit. Chron. ad Euseb.*

mais je puis bien entreprendre de les juſtifier, s'il les a cenſurés mal-à-propos ; & quand il les auroit toujours repris avec raiſon, lui devroit-on pardonner de les avoir appellé Pères de l'Égliſe, en leur attribuant des erreurs ? Ils ſont, à la vérité, de ceux dont il faut prendre ce qu'ils ont de bon, & laiſſer ce qu'ils ont de mauvais, ſuivant la maxime établie par le même (*) Saint Jérôme, en parlant de quelques Écrivains Eccléſiaſtiques des premiers ſiècles, qui ne ſont pas univerſellement approuvés. La pratique conſtante de cette maxime eſt de ne les nommer *Pères & Docteurs de l'Égliſe*, que lorſque leur témoignage s'accorde avec la créance commune & reçue parmi les fidèles. On ne dit jamais, lorſqu'il s'agit de Tertullien, qu'un *Père de l'Égliſe* a donné dans les rêveries de Montan, ni, en parlant d'Origène, qu'un *Père de l'Égliſe* a été condamné dans un Concile général ; quoiqu'on les cite en leur rang, pour former une chaîne de la tradition des Pères ſur divers points de Foi. Bayle ne connoît point ces ſages règles ; il ſe plaît à faire une indigne proſtitution du langage Eccléſiaſtique. Ici, ce ſont des Philoſophes Payens qu'il

SAINTS PÈRES, &c.

(*) *S. Hier. Epiſt. ad Tranquillum.*

SAINTS PERES, &c.

dit être plus *Orthodoxes* qu'un *Père de l'Égliſe ;* là, c'eſt le culte ſuperſtitieux des Manichéens, qu'il appelle *Service Divin* ; ailleurs, c'eſt une troupe de Prêtres Idolâtres qu'il nomme *Clergé.* Il ne s'en tient point là ; il joint à l'abus des expreſſions les plus énormes calomnies, pour faire tomber dans un mépris abſolu les grands hommes qui nous ont fourni des armes contre toutes ſortes d'impiétés.

Bayle reproche à Arnobe, 1°. d'avoir cru la matière un principe mauvais ; 2°. d'avoir combattu la Providence d'une manière plus forte & plus ſcandaleuſe que n'ont fait Epicure ni Lucrèce ; 3°. d'avoir regardé comme probable l'opinion de ceux qui nient la Divinité & la Providence ; 4°. d'avoir favoriſé le Manichéiſme, en réfutant les deux eſpèces de Dieux, les uns bienfaiſans, les autres malfaiſans, que les Payens admettoient ; & de s'être ſervi, à ce ſujet, d'un raiſonnement qui n'eſt point ſans réplique ; 5°. d'avoir mal répondu aux Payens, quand ils accuſoient le Chriſtianiſme d'être cauſe de tous les malheurs arrivés à l'Empire Romain par l'inondation des Barbares ; 6°. d'avoir fondé ſur un menſonge une très-mauvaiſe objection contre les Payens.

Examinons ces ſix chefs d'accuſation.

Premier reproche. SAINTS PERES, &c.

« (*) Encore que les Stoïciens, dit Bayle, » admiſſent deux principes, Dieu & la matière, » Dieu, comme agent, & la matière, comme » patient, ils ne croyoient pas que la matière » fût un principe mauvais. Ils étoient en cela » plus Orthodoxes qu'Arnobe : (**) *Quid enim*, dit-il, *ſi prima materies, quæ in rerum quatuor elementa digeſta eſt, miſeriarum omnium cauſas ſuis continet in rationibus involutas* ? S'il y avoit dans ce texte d'Arnobe quelqu'ombre de l'erreur dont Bayle l'accuſe, il ſeroit aiſé de la faire diſparoître. De quel ridicule ce Critique couvriroit-il un Auteur, qui imputeroit aux Cartéſiens de tenir que la matière eſt un principe mauvais, quand ils enſeignent que les cauſes des tonnerres & des tempêtes, des grêles, des inondations, du dérangement des ſaiſons, de la malignité & de la corruption de l'air, ſont contenues dans les loix de la communication du mouvement ? Arnobe veut-il dire autre choſe ? On rendoit les Chrétiens reſpon-

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article des *Pauliciens*, Lettre G.

(**) *Arnob. liber 1. editio Jacobi Maire Lugd. Bar.*

SAINTS PERES, &c.

sables de tous les malheurs qui affligeoient l'Empire Romain, & qui provenoient de la stérilité des campagnes, des pestes, des tremblemens de terre, des feux tombés du ciel, ou des torrens de flammes que vomissoient les volcans; & l'on demandoit aux fidèles : d'où viennent ces maux, si votre impiété envers les Dieux ne les attire pas? Arnobe répond à-peu-près comme auroit fait un Cartésien, que ces accidens sont les suites des loix de la communication du mouvement, qui, d'ailleurs, nous sont si utiles; *quid enim si prima materies, miseriarum omnium causas suis continet in* ROTATIONIBUS *involutas?* (*) Ce n'est point la faute d'Arnobe, si Bayle lit *rationibus* au lieu *de rotationibus*, qui est, au jugement du savant Gélénius, la véritable leçon; s'il ose fonder une accusation grave contre un Écrivain respectable sur un texte douteux & défectueux dans la plupart des Manuscrits de son ouvrage; si, en homme d'esprit, il n'a point vu, ou si, en homme savant, il n'a point appris des commentateurs (**) d'Arnobe, que le mot *rationibus* signifie à-peu-près la même chose que *rotationibus*, & qu'Arnobe

(*) *In edit. Gelenii in collect. var. Lect. Lugd. Bat. ex. offic. Jac. Maire.*

(**) *Desid. Herald. Animadv. in Arnobium.*

prend ſouvent le premier dans un ſens qui ne repréſente rien de plus que le mouvement ; témoin cet endroit : (*) *Aeſculapius, Hercules, aut Diana rationem imbrium tempeſtatumque finxerunt.* SAINTS PERES, &c.

Enfin, ce n'eſt point la faute d'Arnobe, ſi Bayle, par trop de précipitation & de confiance dans la première idée qui le ſaiſit, n'a point lu ce qui ſuit dans le texte de ce Père (**) : *Quid ſi, quod proximum vero eſt, quidquid nobis videtur adverſum, mundo ipſi malum non eſt, omniaque quæ fiunt, noſtris commoditatibus ſtatuentes, opinionibus improbis criminamur eventa naturæ.* Il eſt clair, par ces paroles, que, loin d'enſeigner que la matière eſt un principe mauvais, Arnobe, au contraire, déclare expreſſément que tout ce qu'elle produit, qui nous paroît nuiſible, n'eſt pas un mal pour le monde, & que, jugeant mal-à-propos des choſes qui arrivent ſelon le rapport qu'elles ont à nos commodités, nous chargeons les évènemens naturels, dont nous ſommes bleſſés, de la malice & du crime qui n'eſt que dans la perverſité & la folie de nos opinions. Cet endroit eſt magnifique ; il eſt pris ou imité de (***) Platon, &

(*) *Arnob. lib. 1. pag.* 12.

(**) Page. 6.

(***) *Plato in Timæo. Orig. lib. 4. contrà Celſum.*

SAINTS PERES, &c. Origène l'emploie auſſi contre le Philoſophe Celſe. Arnobe y fait voir en quoi & comment les révolutions & les changemens extraordinaires qui ſe font dans la nature, & que nous appellons malheurs parce que nous en ſouffrons, contribuent en effet au bien de l'univers. Qu'on juge ſi la réputation, je ne dis point d'honnête homme, mais de Critique habile & judicieux, convient à un Écrivain qui, ſur un pareil fondement, impute à un célèbre défenſeur de la Religion Chrétienne, l'erreur intolérable de croire que la matière eſt un principe mauvais.

Second reproche (*).

C'eſt apparemment ce même endroit que Bayle a en vue ; car il n'en cite point d'autre, lorſqu'il reproche à Arnobe, « d'avoir employé » des raiſonnemens ſi ſcandaleux, qu'Épicure ni » Lucrèce n'euſſent pu combattre ſi fortement la » Providence qu'il l'a combat, ni tourner plus » en ridicule ceux qui attribuent à la colère de » Dieu les malheurs du genre humain ». Ne voilà-t-il pas un homme bien zélé pour les intérêts de la Providence ? Ne diriez-vous pas qu'on ſort de la lecture du Dictionnaire

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article d'*Oroſe*, Lettre C.

critique & hiſtorique, plus édifié que de la lecture d'Arnobe ? Cependant Bayle épie toutes les occaſions de faire naître plus que des doutes ſur la Providence, & de montrer qu'on peut être honnête homme ſans la craindre ni l'aimer. Mais la Religion d'Arnobe ne paroît jamais équivoque dans ſes écrits : on voit évidemment qu'il croit en Dieu ; en Dieu, dis-je, qui non ſeulement eſt le Créateur, mais le ſalut du monde qu'il a produit, *Creator omnium rerum* (l. 1, pag. 17 ; l. 2, pag. 74). *Salus rerum* (l. 2, pag. 75.) en Dieu, qui, en qualité de Roi & de Seigneur, gouverne tout ce qui exiſte ; *Regem ac Dominum, cunctorum quæcumque ſunt moderatorem* (l. 1, pag. 18) ; en Dieu, qui conſerve, par ſa bonté, tout ce qui eſt bien uni, & qui néanmoins, quand la choſe le demande, rompt lui ſeul ces nœuds & les rétablit : *Quod enim rectè ſit vinctum & nodis perfectiſſimis colligatum, Dei bonitate ſervari ; neque ullo ab alio, niſi ab eo qui vinxit, & diſſolvi, ſi res poſcat, & ſalutari vinctione donari* (l. 2, pag. 68) ; en Dieu, qui ne refuſe à perſonne les effets de ſa bonté : *Benignitatem ſuam negare nulli* (l. 1, pag. 29) ; en Dieu, qui n'eſt la cauſe d'aucun mal, quoique rien dans le monde n'arrive que par ſa volonté (l. 2, pag. 80). Nous ferons quelques réflexions ſur ce dernier en-

SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c.

droit, en réfutant le quatrième reproche. Arnobe rapporte donc à la Providence de Dieu tous les évènemens, lors même qu'ils n'ont rien de miraculeux ; ce qui ne lui ôte point le droit de marquer les principes naturels des malheurs, dont les Payens vouloient rendre les Chrétiens reſponſables. Il le fait, à la vérité, en combattant la providence des faux Dieux, qui n'ont pas fait le monde, mais non pas la Providence du ſeul vrai Dieu, auteur & conſervateur tout puiſſant de la nature, qui a dirigé vers ſes fins adorables tous les effets des cauſes ſubalternes.

Troiſième reproche (*).

Mais Arnobe n'a-t-il pas au moins regardé comme probable l'opinion de ceux qui nient la Divinité & la Providence ? Repréſentons l'accuſation dans les propres termes de Bayle. « Un » Père de l'Égliſe (c'eſt Arnobe) a fait un » aveu, que peut-être on ne pardonneroit pas » à un Philoſophe ; c'eſt que ceux mêmes qui » nient la Divinité ou la Providence allèguent » des probabilités, tant pour leur cauſe que » contre leurs adverſaires » (**) : *Neque ſingulis*

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article de *Spinoſa*, Lettre R.
(**) Arnob. pag. 82.

deeſt quod probabiliter dicant, ſive cùm ſuas res aſſerunt, ſive cùm alienis opinionibus contradicunt. Comment notre Critique n'a-t-il pas craint qu'un Lecteur attentif ne ſe défiât de ſa traduction, & qu'il n'eût peine à ſe perſuader que, dans le texte d'Arnobe, *probabiliter dicere* ſignifie alléguer des probabilités ou des raiſons véritablement probables ? car on peut penſer que cette expreſſion ſignifie plutôt uſer de ſophiſmes captieux & impoſans, pour faire accroire au monde des choſes abſurdes & incroyables, au ſens que Cicéron a dit (*), *nihil eſt tam incredibile, quod non dicendo fiat probabile.* SAINTS PERES, &c.

Cette défiance me vient. Je conſulte Arnobe, & je vois les paroles, où ſe trouve l'aveu prétendu, à la ſuite d'une invective véhémente contre ceux qui nient la Divinité & la Providence. « Ils oſent ébranler, dit-il, & remplir » de doutes l'eſprit des hommes par une malheu- » reuſe envie de contredire, quoique le dogme » qu'ils s'efforcent d'affoiblir ſoit clair comme » le jour & muni du ſceau de la vérité : ils » ont le ſecret de revêtir d'une couleur de » vraiſemblance les preuves dont ils ſe ſervent » pour ſoutenir ce qui eſt ouvertement faux ; » ce qui eſt un menſonge évident & manifeſte :

(*) *Cic. Parad.* 3.

SAINTS PERES. &c.

Quid eſt enim quod humana ingenia labefactare, diſſolvere ſtudio contradictionis non audeant, quamvis illud quod infirmare moliuntur, ſit purum ac liquidum & veritatis obſignatione munitum ? aut quid rursùs aſſerere verisimilibus argumentis non quærunt quamvis ſit apertiſſimè falſum, quamvis evidens manifeſtumque mendacium ? Quelle malice ou quelle ignorance de citer Arnobe pour lui attribuer cet aveu : *les Athées mêmes ne manquent point de raiſons probables pour ſoutenir leur ſentiment ;* tandis qu'Arnobe ne parle que de ſubtilités captieuſes, qui ne ſont point capables de couvrir la vérité du moindre nuage ! Bayle eſt bien trompé : il croit tourner au profit de ſon Pyrrhoniſme l'aveu d'un Père de l'Égliſe, & il en fait trophée ; mais de l'endroit qu'il a cité un coup de foudre éclate & tombe à plomb ſur le Dictionnaire Critique & Hiſtorique.

Quatrième reproche (*).

« Arnobe, dit Bayle, a refuté avec beau-
» coup de vigueur les deux eſpèces de Dieux,
» les uns bienfaiſans & les autres malfaiſans,
» que les Payens admettoient ; mais il eſt allé

(*) Diction. Crit. Hiſt. à l'article des *Pauliciens*, Lettre G.

» trop loin, car il s'eſt ſervi d'un principe très- » favorable au Manichéiſme ». Après avoir expoſé, comme il lui a plu, ce principe, & avoir rapporté un grand morceau du ſeptième Livre d'Arnobe d'où il eſt tiré, notre Critique ajoute que ce paſſage, bien que favorable aux Manichéens, contient une remarque qui les embarraſſe, & qui renverſe tout leur culte. Il montre très-bien ce dernier point; mais il prétend que cette même remarque, qui renferme un argument très-fort contre les Manichéens, à qui Arnobe n'en veut pas, ne prouve pourtant rien contre les Payens que ce Père a intention de combattre. J'ai deux choſes à faire voir; 1°. que le principe ne favoriſe point les Manichéens; 2°. que la remarque prouve tout autant contre les Payens que contre les Manichéens. SAINTS PERES, &c.

Il faut avoir une grande démangeaiſon de reprendre, pour trouver un principe de Manichéiſme dans ces paroles: (*) *divina illa vis ab nocendi procul eſt dimota & disjuncta naturâ. Quidquid autem potis eſt cauſam calamitatis inferre, quid ſit primum videndum eſt, & ab Dei nomine longiſſimâ debet differitate ſeponi.* Quel eſt le but d'Arnobe dans ce texte? C'eſt de

(*) *Arnob. lib. 7. pag. 228.*

SAINTS PERES, &c.

détruire l'exiſtence des Divinités malfaiſantes; par l'idée que la raiſon naturelle nous donne de la Divinité, & qui eſt conforme à celle que nous fournit l'Écriture Sainte, où Dieu ſe nomme *tout bien.* Il ne répugne point à cette idée que les maux Phyſiques viennent de Dieu, parce que ce ſont ou des punitions ou des épreuves, & que Dieu ne peut être *tout bien*, ſans être vengeur du crime, & ſans avoir droit, en qualité de ſage rémunérateur, d'exercer la fidélité des créatures libres, qui lui doivent un attachement inviolable. C'eſt la Doctrine de tous les Pères qui ont combattu le Manichéiſme. On ne ſait ſi Bayle eſtime qu'Arnobe s'eſt écarté de leur commun ſentiment, ou s'il les enveloppe tous dans ſa cenſure, car ils ſe ſont tous accordés à dire que la nature de Dieu eſt la bonté, *cujus natura bonitas.*

Quoi qu'il en ſoit, notre Critique commence par défigurer & corrompre malicieuſement la penſée d'Arnobe, en lui attribuant de dire, ſans reſtriction, *que la Nature de Dieu ne lui permet pas d'inquiéter perſonne*, comme s'il ne convenoit point à la Divinité de punir les crimes ni d'éprouver la vertu. Il y a dans le texte, que Dieu eſt bien éloigné d'être d'une nature qui le porte à nuire, d'être par lui-même & par ſa propre inclination une ſource de calamités

mités, *procul ab nocendi naturâ.* Eſt-ce relever ſenſément ce texte d'Arnobe que de dire, comme fait Bayle : « D'où viennent donc, lui eût-on » pu demander, les peſtes & les famines ? Les » Chrétiens ne les appellent-ils point des fléaux » de Dieu » ? Le Sage dit auſſi, ſans reſtriction : Dieu n'a point fait la mort, & il ne ſe plaît point dans la perte des vivans (*), *Deus mortem non fecit, nec lætatur in perditione vivorum.* Ézéchiel fait dire à Dieu de même, ſans reſtriction, je ne veux point la mort de celui qui meurt, *nolo mortem morientis* (**). Bayle verra-t-il un principe de Manichéiſme dans ces paroles de l'Écriture ? Demandera-t-il au ſage & à Ézéchiel : s'il eſt vrai, comme vous l'aſſurez, que Dieu ne veuille point la mort & ne l'ait point faite, pourquoi a-t-il condamné tous les hommes à la mort ? Pourquoi des Auteurs qui ſe diſent inſpirés de Dieu, comme vous, rendent-ils cette raiſon de la mort prématurée & ſubite de pluſieurs hommes : le Seigneur l'a frappé (***), *percuſſit eum Dominus* ?

SAINTS. PERES ; &c.

Les Pères & les Théologiens concilient ces textes, oppoſés en apparence, en diſant que

(*) *Sap.* 1. 13.
(**) Ezech. 21. 23.
(***) Gen. 38. 10. & alibi.

SAINTS. PERES, &c.

Dieu ne veut jamais le mal en tant que mal; qu'il ne le veut jamais d'une volonté antécédente & directe, mais que le bien ſeul eſt toujours l'objet premier & immédiat de cette adorable volonté (*) : telle eſt préciſément la penſée d'Arnobe. Ce que cet Écrivain a de particulier, eſt qu'il ne peut ſe réſoudre à appeller volonté de Dieu ce qui n'eſt qu'une permiſſion de Dieu, de peur qu'on ne ſe perſuade que Dieu eſt l'Auteur & le Créateur du mal. Il convient néanmoins que Dieu permet le mal, quoiqu'il puiſſe l'empêcher ; mais il déclare qu'il n'en ſait pas la raiſon, & que c'eſt une choſe qui lui paroît incompréhenſible. Voilà l'abrégé de tout ce qu'a écrit Arnobe ſur l'origine du mal. D'ailleurs, il refuſe d'entrer dans cette queſtion, comme n'étant point néceſſaire à la cauſe qu'il avoit à ſoutenir contre les Payens. *Sententiam à me poſcis, huic nihil neceſſariam cauſæ* (l. 2. p. 6); *neque noſſe contendimus, neque inquirere aut veſtigare curamus* (l. 2, pag. 81).

Après avoir juſtifié le principe d'Arnobe, venons à ſa remarque : quoi qu'en diſe Bayle, elle renverſe entièrement le culte que les Payens rendoient à leurs Dieux bienfaiſans & à leurs Dieux malfaiſans. Les Dieux bienfaiſans, dit-

(*) *Arnob. lib. 2. p.* 80 *&* 81.

il, n'eussent pu se résoudre à faire du mal, quoiqu'on les eût servi négligemment ; & les Dieux malfaisans n'eussent pu s'empêcher de faire du mal, quelque zèle qu'on eût apporté à les honorer. *Primùm quod Dii boni malè non queunt facere, etiamsi nullo fuerint honore mactati. Quidquid enim mite est placidumque naturâ, ab nocendi procul est usu & cogitatione discretum : malus verò comprimere suam ferociam nescit, quamvis gregibus mille, & mille alliciatur altaribus.* SAINTS PERES, &c.

Mais, reprend Bayle, les Payens auroient eu à lui répondre « que les Tyrans les plus féroces » font une grande distinction entre ceux qui les » honorent & ceux qui les mépriſent ; & que » les Rois les plus débonnaires font la même » distinction entre ceux qui les respectent & » ceux qui les offensent, & qu'à proportion, » c'est ainsi qu'il faut juger des Divinités bien- » faisantes & des Divinités malfaisantes ». Arnobe ne s'est point expliqué assez, ni pour donner un juste fondement à la critique de Bayle, ni pour nous fournir de quoi la réfuter ; il n'a point dit : tels & tels Dieux étoient regardés par les Payens comme malfaisans, tels & tels autres étoient regardés comme bienfaisans. *Quod dici à vobis accepimus esse quosdam ex diis bonos, alios autem malos, & ad nocendi libidinem promptiores.* Mais

SAINTS PERES, &c.

ce Père a parlé ſans doute ſelon le ſyſtême connu de la Mythologie, où je trouve que la plupart des Dieux du Paganiſme ſont repréſentés comme étant à leur fantaiſie ou bienfaiſans ou malfaiſans. Je vois qu'il y en avoit qui, de leur nature, étoient bienfaiſans; par exemple, la Déeſſe de la Paix, qui avoit été la nourrice de Pluton, la Déeſſe de la Pitié ou de la Miſéricorde, qui étoit honorée d'un culte particulier par les Athéniens (*), la Déeſſe du Salut, &c.; qu'il y en avoit auſſi pluſieurs autres qui, de leur nature, étoient malfaiſans, comme la Querelle, la Diſcorde, les Furies. Bayle avoit à prouver, ou qu'Arnobe ne parle pas de ces deux dernières eſpèces de Dieux, ou que les Payens pouvoient craindre de fâcher la Déeſſe de la Paix, d'exciter à la vengeance la Déeſſe de la Miſéricorde, & de recevoir quelque dommage de la Déeſſe du Salut; qu'ils pouvoient eſpérer d'adoucir la Querelle & la Diſcorde, d'appaiſer les Furies. Il trouve l'argument d'Arnobe meilleur contre les Manichéens que contre les Payens; comme ſi les Déeſſes de la Paix, de la Miſéricorde & du Salut devoient avoir le naturel plus colère qu'un Dieu

(*) *Pauſanias in Atticis.*

bon ; comme ſi la Querelle, la Diſcorde, les Furies devoient être plus traitables qu'un Dieu mauvais. SAINTS PERES, &c.

Cinquième reproche (*).

Arnobe met en fait que l'Évangile avoit affoibli la fureur des guerres qui déſoloient l'Empire Romain. Et il en donne une preuve fort légère, dit Bayle, qui prétend montrer quelque choſe de pis, ſavoir que cette preuve eſt abſurde & extravagante. On trouvera dans la note le texte d'Arnobe (**).

Arnobe parle d'un fait, quand il dit que depuis la publication de l'Evangile la fureur des

(*) Dict. Crit. & Hiſt. à l'article d'*Oroſe*, Lettre C.

(**) *Quamquam iſta quæ dicitis bella Religionis noſtræ ob invidiam commoveri non ſit difficile comprobare, poſt auditum Chriſtum in mundo non tantùm aucta, verùm etiam majore ex parte Furiarum compreſſionibus imminuta. Nam cùm hominum vis tanta magiſteriis ejus acceperimus ac legibus, malum malo rependi non oportere ; injuriam perpeti quàm irrogare eſſe præſtantiùs ; ſuum potiùs fundere, quàm alieno polluere manus & conſcientiam cruore : habet à Chriſto beneficium jamdudùm orbis ingratus, per quem feritatis mollita eſt rabies, atque hoſtiles manus cohibere à ſanguine cognati animantis occœpit* (*).

(*) *Arnob. lib.* 1, *p.* 5.

SAINTS PERES, &c.

guerres étoit diminuée. Il parle d'un autre fait, qui eſt la converſion des Barbares, quand il rapporte à l'eſprit de l'Évangile la cauſe du premier fait. « Le monde ingrat, dit-il, jouit » d'un bienfait, dont il eſt redevable depuis » long-temps à Jéſus Chriſt, qui a changé en » douceur la rage de la férocité même (c'eſt-à-» dire, des Barbares), & qui a commencé à » retenir nos ennemis (qui ſe ſont faits Chré-» tiens) par l'horreur qu'il leur a inſpirée de » tremper leurs mains dans le ſang de leurs » ſemblables ». Mais, parce qu'Arnobe déſigne la multitude des fidèles, par la première perſonne du temps paſſé d'un verbe au nombre pluriel, *tanta vis hominum accepimus*, Bayle s'imagine que ce Père n'a en vue que l'établiſſement du Chriſtianiſme dans l'Empire Romain, & là-deſſus il prête à Arnobe un raiſonnement, qui eſt le raiſonnement d'un fou. Voici, à quelques termes près, l'expoſé qu'il en fait.

« Ceux qui ont embraſſé l'Évangile ont ap-» pris à ſouffrir l'injure, & à ne point oppoſer » la force à la force, ils ont dépouillé les ſen-» timens de la violence, ils ſont devenus doux » & paiſibles ». Ainſi, depuis la publication de l'Évangile, les Barbares, qui ne ſont pas Chrétiens, font la guerre aux Romains avec d'autant moins de cruauté, qu'un bon nombre

de Romains font profeſſion de la Religion Chré- SAINTS PERES &c.
tienne. « Il faut avouer, ajoute Bayle, que » cette preuve eſt fort légère. Qu'une partie » des habitans d'un vaſte Empire renonce à la » vengeance, & cultive ſoigneuſement l'eſprit » débonnaire de l'Évangile, cela peut-il être » cauſe que les étrangers ne ravagent cet Em- » pire, & n'y apportent des confuſions & des » ravages qu'on n'y voyoit pas auparavant ! » Or, voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe » prétend réfuter ». On voit que toute cette critique eſt fondée ſur ce que Bayle entend ſi peu un texte Latin très-facile à entendre, que s'il avoit entrepris de le traduire en François, il auroit commis pluſieurs fautes de contre-ſens repréhenſibles dans un Écolier.

Qui n'auroit compris que le vrai raiſonnement d'Arnobe ſe réduit à ceci ? Il eſt notoire que les Barbares, qui font la guerre à l'Empire Romain, commencent à la faire avec moins de cruauté, depuis qu'un bon nombre d'entr'eux ont embraſſé la Religion Chrétienne, & que l'eſprit de l'Évangile a réformé & adouci leurs mœurs : donc le Chriſtianiſme a affoibli les guerres qui déſoloient l'Empire. Mais *un ſimple raiſonnement, ſans aucune déduction de faits*, dit Bayle, *n'eſt point capable de répondre aux plaintes que faiſoient alors les Payens.* Cet eſprit fin & per-

SAINTS PERES, &c.

çant n'apperçoit point de faits, où il ne voit pas un ample *déduction de faits*. C'eſt dommage que les deux faits qu'Arnobe avance, ſavoir la converſion des Barbares, & l'affoibliſſement des guerres n'ayent pu être vrais, ſans être extrêmement notoires ; ſans cela, il auroit appuyé de quelque détail ſa penſée, qui eſt que la converſion des Barbares a contribué à la proſpérité du règne des derniers Empereurs, & ſur-tout de Dioclétien, ſous lequel il écrivoit. Mais qu'en avoit beſoin notre Critique ? Eſt-ce que ſa grande érudition ne devoit pas venir à ſon ſecours ? Veut-il que nous croyons que les plus petits détails de la vie obſcure d'une foule de Prédicans & de Pédans lui ſoient plus connus que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : nous n'oſons l'en ſoupçonner ; il avoit ſes deſſeins, & plût à Dieu que nous n'euſſions à l'accuſer que d'ignorance ! Il ſavoit, ſans doute, que, ſous les prédéceſſeurs de Dioclétien, depuis Gallien, les mœurs des Barbares s'adoucirent par la profeſſion du Chriſtianiſme. Ainſi, ſes ſuperbes invectives, contre ceux qui citent des Auteurs qu'ils n'ont pas lus, ne ſont pas de sûrs garants qu'il ait lu avec ſincérité Eusèbe, Théodoret, Socrate, Sozomène, &c., lorſque lui-même les cite. Il auroit trouvé dans ce dernier le commentaire du paſſage Latin d'Arnobe,

que ſa précipitation ou d'autres motifs l'ont empêché d'entendre, comme il lui eſt arrivé à l'égard de quarante textes de Saint Auguſtin (*), dont on a démontré qu'il n'a pas entendu ou voulu entendre un ſeul. SAINTS PERES, &c.

« Les Nations, dit Sozomène, qui étoient » vers le Rhin profeſſoient déjà la Foi de Jéſus-» Chriſt, auſſi bien que les Celtes & les Gau-» lois les plus reculés, qui habitent ſur les » bords de l'Océan. Outre cela, les Goths & » tous les autres peuples qu'ils avoient eus » pour voiſins le long du Danube, ayant reçu » depuis long-temps la Foi en Jéſus-Chriſt, » AVOIENT DÉPOSÉ LEUR FÉROCITÉ, pour pren-» dre des manières plus douces & plus humaines. » Au reſte, la Religion Chrétienne avoit paſſé » chez preſque tous les Barbares, à l'occaſion » des guerres que les Romains eurent à ſou-» tenir contre les étrangers, ſous le règne de » Gallien & des Empereurs qui lui ſuccédè-» rent ; car, en ce temps-là, une multitude » innombrable de Barbares, ramaſſée de plu-» ſieurs nations différentes, paſſa de la Thrace » dans l'Aſie, & la ravagea entièrement, & » d'autres Barbares encore attaquèrent les Ro-

(*) Réfutation des critiques de Bayle ſur S. Auguſ. 2e. Traité, 2e partie.

SAINTS PERES, &c.

» mains en divers endroits ; d'où il arriva que » pluſieurs Prêtres de Jéſus-Chriſt furent em- » menés en captivité par ces Barbares & de- » meurèrent avec eux. Ils guériſſoient les ma- » lades, ils délivroient les poſſédés par la ſeule » invocation du nom de Jéſus Chriſt, Fils de » Dieu ; ils menoient, outre cela, une vie » très-ſainte, & hors de tout reproche, & ils » venoient à bout par leurs vertus de ſurmonter » l'averſion qu'on leur portoit. Les Barbares la » changèrent en admiration ; &, tant à cauſe de » la ſainteté de leur vie, qu'à cauſe des miracles » qu'ils leur voyoient opérer, ils crurent qu'ils » feroient ſagement, & qu'ils s'attireroient la » protection de Dieu s'ils imitoient des per- » ſonnes qui leur paroiſſoient meilleures qu'eux, » & s'ils embraſſoient leur Religion. C'eſt pour- » quoi, uſant du droit qu'ils avoient de leur » commander, pour s'en faire des maîtres dans » la ſcience du ſalut, ils furent inſtruits par » ces Prêtres, admis au ſaint Baptême, & en- » ſuite reçus dans les Aſſemblées Eccléſiaſti- » ques (*) ».

Ces faits étoient préſens & publics quand Arnobe écrivoit ; il n'avoit pas beſoin de les déduire, il lui ſuffiſoit de les indiquer ; ils ſont

(*) *Sozom. lib. 2, cap. 6.*

voir quelle étoit la force de ſa preuve, & quelle eſt la témérité de la Critique de Bayle. L'Apologiſte de la Religion Chrétienne n'avoit-il pas droit de ſoutenir que les ſentimens d'humanité, qui étoient venus aux Barbares avec la Foi, avoient ſervi à les contenir durant le règne de Dioclétien, ou les avoient du moins portés à faire la guerre avec plus de modération ? Un Cenſeur ſavant, par état, avoit-il droit au contraire d'ignorer ce point important de l'Hiſtoire? Non, ſans doute; mais on voit de deux choſes l'une, ou qu'il n'a pas voulu le ſavoir, de peur d'être obligé d'en tirer, ou de donner occaſion à ſes Lecteurs d'en tirer des conſéquences fort oppoſées à ſes principes, ou que, travaillant à la hâte, il a fait comme ces voyageurs les plus curieux, qui, preſſés de partir preſqu'auſſi-tôt qu'ils ſont arrivés, n'ont eu que le temps de voir ſuperficiellement les villes qu'ils ont parcourues, & en parlent pourtant comme ſi rien n'avoit échappé à leur pénétrante curioſité. On ſait que Bayle étoit aux gages des Libraires, il lui en auroit coûté de ne pas les ſatisfaire, à quelque prix que ce fût. SAINTS PERES, &c.

Arnobe forme cet argument contre les Payens(*): où étoit la Déeſſe Junon, lorſque ſon fameux

(*) Dict. Crit. & Hiſt. au mot *Chryſis*, Lettre A.

SAINTS PÈRES, &c.

Temple d'Argos & ſa Prêtreſſe Chryſis périrent par les mêmes flammes ? (*) *Ubi tunc Juno Regina, cùm inclytum ejus Fanum Sacerdotemque Chryſidem eadem vis flammæ Argivâ in civitate deleret ?* La cenſure que Bayle fait de ce paſſage eſt courte ; mais il y a preſqu'autant de calomnies que de mots. *Arnobe*, dit-il, *a fondé ſur un menſonge une très-mauvaiſe objection.*

Et c'eſt le ſixième reproche qui nous reſte à examiner.

Sixième Reproche.

1°. Ce Père n'a point fait un menſonge : car Bayle prétend-il que toutes les bévues qui échappent à un Écrivain, ſont des menſonges ? Il riſque trop à établir cette maxime. Met-il Arnobe au nombre de ces Écrivains que l'envie d'obſcurcir la vérité au profit des erreurs qui leur ſont chères, fait parler contre leur penſée ? Non, ſans doute ; car c'eſt *en faveur de la vérité*, dit-il, *que les Pères ont mendié l'aſſiſtance* du menſonge. Qui oſe parler ainſi, n'en veut pas moins à la vérité qu'à ſes défenſeurs. 2°. (**) Puiſque Thucydide, qui vivoit au temps de l'incendie du Temple d'Argos,

(*) *Arnob. lib. 6, p. 207.*

(**) Thucydide, liv. 4.

aſsûre que la Prêtreſſe Chryſis n'y fut point enveloppée, & qu'elle ſe ſauva à Phliunte, il y a de l'apparence que le fait eſt véritable, quoiqu'il ſoit permis de douter que cette apparence fût la même pour Arnobe que pour nous : il avoit entre les mains beaucoup plus d'Hiſtoriens Grecs que nous n'en avons, & comme les Auteurs contemporains ſe contrediſent quelquefois dans les circonſtances d'un même fait, ce Père pouvoit avoir lu dans quelqu'un que la Prêtreſſe périt avec le Temple. Je ſuppoſe toutefois qu'Arnobe s'eſt trompé en ce point, ſon objection ne ſubſiſte-t-elle pas toute entière, & n'eſt-elle pas fondée ſur la vérité, tant que l'incendie du Temple eſt inconteſtable ? 3°. Bayle ne réuſſit point à détruire cette objection. On va voir que ce n'eſt point elle qui eſt *très-mauvaiſe* ; mais plutôt la raiſon que notre Critique emploie pour la réfuter. SAINTS PERES, &c.

Si quelquefois la cenſure de Bayle eſt ſolide, il faut avouer auſſi qu'elle eſt ſouvent bien mépriſante. « Il n'y avoit guère de jugement, » dit-il, à ſe ſervir d'une telle preuve contre » les Dieux des Payens ; car outre que Lucrèce » ſe ſert d'une raiſon toute ſemblable pour » ruiner en général le culte des Dieux ; ne pou- » voit-on pas rétorquer la queſtion d'Arnobe

SAINTS PERES. &c.

» ſur lui-même ? Ne pouvoit-on pas demander » où étoit le Dieu d'Iſraël, lorſque le Roi de » Babylone pilloit & brûloit le Temple de Sa- » lomon ? Je ne ſcais à quoi ſongeoient les » Pères dans quelques-uns de leurs argumens » contre les Gentils » ? Mille gens, qui ſe croyent bien ſages, diſent, à la vue de ces ſortes d'endroits du Dictionnaire Critique & Hiſtorique, le grand eſprit ! S'il y en avoit eu un pareil pour ſoutenir la cauſe du Paganiſme, il auroit donné bien des affaires aux Pères de l'Égliſe. Cependant les Payens n'eutent pas beſoin d'être avertis par Bayle de rétorquer ſur les Chrétiens l'objection d'Arnobe, &, pour le faire, ils n'allèrent pas chercher un exemple dans les vieux temps de Sédécias & de Nabuchodonoſor.

Les Livres d'Arnobe furent publiés peu de temps avant que la perſécution de Dioclétien commençât. Alors cet Empereur & Maximien Galère, ſon Collègue, firent abattre, en leur préſence, la magnifique Égliſe que les Chrétiens avoient élevée à Nicomédie ; & ils ordonnèrent qu'on démolît toutes celles qu'on avoit bâties en l'honneur de Jéſus-Chriſt dans les principales villes de l'Empire. On traînoit en même temps au ſupplice des milliers de Prêtres &

d'Évêques ; & , à ces queſtions d'Arnobe , (*) *ubi Juno Regina..... ubi Serapis Ægyptius..... ubi Liber..... ubi Diana..... ubi denique Apollo divinus ?* On répondoit : où eſt le Dieu des Chrétiens ? Ce qui a fait dire depuis à un Saint Évêque (**) : *Quoties Martyres affligentium ipſa eſt vox Tyrannorum , ubi eſt Deus eorum ? Quaſi non poſſit eripere , quos ut coronet tormenta patitur ſuſtinere ?* Les Chrétiens avoient à répliquer que Jéſus-Chriſt s'étoit fait un Temple ſpirituel & éternel , que toute la puiſſance des Tyrans ne pouvoit violer , ni toutes les forces de la nature détruire ; qu'ainſi il avoit abandonné les Temples matériels & la perſonne de ſes Miniſtres à l'injuſtice & à la violence , & même aux accidens ordinaires de ce monde , pour éprouver la fidélité des ſiens , & les raſſembler tous un jour dans ſon Temple céleſte ; qu'à l'égard des Payens il n'en étoit pas de même , puiſqu'ils croyoient que les Dieux habitoient dans les Temples pour les faire reſpécter & les défendre , pour leur procurer une aſſiſtance & une protection temporelle. Sur quoi (***) Arnobe atteſte l'aveu

SAINTS. PERES, &c.

(*) *Arnob. ibid.*

(**) *S. Bruno Herlip. Epiſc. Tom. 16. Bibli. Patrum.*

(***) *Arnob. ibid.*

SAINTS PERES, &c. même des Payens : *tuta itaque (Templa) permanerent, & nullis obnoxia fortuitis, ſi adeſſent Dii Præſides, aut haberent aliquas Templorum, UT DICITUR, curas.*

Bayle trouve que les défenſeurs du Paganiſme n'y entendoient rien, & qu'ils devoient faire réflexion que le Dieu des Juifs, qui eſt auſſi celui des Chrétiens, n'a point promis aux Temples de ces derniers une aſſiſtance & une protection temporelle, mais qu'il l'avoit promis à l'unique Temple, que lui avoient érigé les premiers ; qu'ainſi, il falloit demander à Arnobe, *où étoit le Dieu d'Iſraël, lorſque le Roi de Babylone pilloit & brûloit le Temple de Salomon ?* Critique de grand jugement, qui reprochez aux Pères d'en manquer, dites-nous, je vous prie, d'où les Gentils pouvoient ſavoir que le Roi de Babylone avoit pillé & brûlé le Temple de Jéruſalem ? N'eſt-ce point des mêmes ſources qui leur auroient appris, que le Roi de Babylone n'étoit que l'inſtrument de Dieu irrité contre ſon Peuple & réſolu de le châtier par la ruine de la ville & du Temple ? Vous voulez donc les réduire à tenir l'objection d'Arnobe pour inſoluble & à regarder ſon argument comme invincible, juſqu'à ce qu'ils aient montré que Junon avoit ordonné la deſtruction de ſon Temple, & qu'elle y avoit fait

mettre

mettre le feu par la Prêtreſſe Chryſis, comme le Dieu d'Iſraël avoit fait piller & brûler le ſien par le Roi de Babylone ? SAINTS PERES, &c.

Ce tour que vous prenez pour aider les Payens dans leur diſpute contre Arnobe rend ſa queſtion triomphante, tant qu'on ne pourra y répondre ce qu'on répond à la vôtre : le Dieu d'Iſraël étoit avec le Roi de Babylone à Jéruſalem pour faire exécuter ſes menaces & ſes prédictions ſur un Temple qu'il avoit rejeté & maudit : (*) *Repulit Deus altare ſuum, maledixit ſanctificationi ſuæ.* Et, de quel air vous auroient reçu les Payens, ſi vous aviez été à temps pour leur ſuggérer votre queſtion ? Ils auroient ſoupçonné que vous ne croyiez pas plus qu'eux à la Bible, & que vous regardiez, ſans aucune diſtinction, l'incendie du Temple de Jéruſalem & celui du Temple d'Argos, comme des accidens purement humains ; ſi-non, pour m'exprimer à votre manière, ils auroient *ſifflé* votre difficulté, & l'auroient jugée *digne de toutes les huées publiques.*

(*) *Lamen. Jerem.* 2, 7.

ARTICLE III.

APOLOGIE de Lactance contre Bayle ; par le même.

CE n'eſt pas ſeulement au ſujet de la Déeſſe Flora que Bayle cenſure Lactance : il fait à ce Père d'autres reproches plus injurieux. (*) Qu'il le blâme de n'avoir pas ſi bien entendu la Phyſique corpuſculaire que Gaſſendi & Deſcartes, & qu'il le charge ſeul de tout le ridicule que la Philoſophie nouvelle a répandu ſur l'ancienne : cette injuſtice ne doit pas trop nous intéreſſer. Mais qu'il haſarde des accuſations d'erreurs, d'héréſies même ſur des textes de Lactance, pour étayer des difficultés que l'impiété a oppoſées de tout temps au dogme de la Providence, c'eſt ce qu'il eſt important d'approfondir : quelque vaines que ſoient ces difficultés elles ſont dangereuſes, & il ſemble qu'elles ceſſent d'être mépriſables ſous la plume de Bayle.

Perſonne n'ignore les juſtes raiſons qui avoient perſuadé à Saint Auguſtin qu'on ne pouvoit

(*) Dict. Crit. Hiſt. à l'article de *Leucippe*, Lettre D.

combattre avec avantage l'erreur des Manichéens sur l'origine du mal, par des preuves uniquement tirées de l'Écriture Sainte. Sans toucher à ces raisons, l'Auteur du Dictionnaire Critique ose avancer, qu'on ne peut bien réfuter cette même erreur par des preuves tirées de la lumière naturelle. Il fait plus : dans l'article *David*, & dans quelques autres, il détruit sourdement l'autorité tant du vieux que du nouveau Testament, & il nous y renvoie pour détruire le Manichéisme. Un exemple lui étoit nécessaire, pour confirmer cette étrange proposition : (*) *Tout ce qu'on oppose aux raisons pourquoi Dieu a permis le mal, est plus conforme aux lumières naturelles & aux idées de l'ordre, que ne sont pas ces raisons.* Il croit trouver cet exemple dans un passage de Lactance, qu'il a copié sans le méditer assez pour l'entendre. Le voici rendu en François dans toute sa simplicité & sans aucune altération. SAINTS PERES, &c.

« Dieu, dit Épicure, ou veut retrancher » les maux & il ne le peut pas ; ou il le peut » & il ne le veut pas ; ou il ne le veut, ni » ne le peut ; ou bien il le veut & il le peut. » Si Dieu veut retrancher les maux & ne le

(*) Dict. Crit. Hist. à l'article des *Pauliciens*, Lettre E.

SAINTS. PERES, &c.

» peut pas, il eſt foible ; ce qui détruit l'idée
» de Dieu. S'il le peut & ne le veut pas, il
» envie aux hommes la délivrance de leurs
» maux : & cela eſt auſſi contraire à la nature
» de Dieu. S'il ne le veut, ni ne le peut, il
» eſt également envieux & foible, & par con-
» ſéquent il n'eſt pas Dieu. S'il le veut & le
» peut, ce qui ſeul convient à Dieu, d'où
» les maux ſont-ils donc venus ? Et pourquoi
» Dieu ne les retranche-t-il pas ? Je ſais que
» la plupart des Philoſophes, qui défendent la
» providence, ſont déconcertés par cet argu-
» ment, & qu'ils ſont réduits à avouer que
» Dieu ne ſe met en peine & ne ſe mêle de
» rien : tel eſt le dogme d'Épicure. Mais, en
» conſultant la raiſon, il nous eſt facile de ré-
» pondre à cet argument formidable. Car Dieu
» peut tout ce qu'il veut, & il ne ſe trouve
» en lui ni foibleſſe ni envie. Il peut donc re-
» trancher les maux, mais il ne le veut pas,
» ſans être néanmoins pour cela ſuſceptible
» d'envie ; parce qu'il a un juſte motif de ne
» les pas retrancher : c'eſt qu'il en tire avan-
» tage, comme je l'ai déjà enſeigné, pour
» nous donner en même temps la ſageſſe, &
» dans la ſageſſe plus de bien & de douceur,
» que les maux ne nous cauſent de déſagré-
» ment. La ſageſſe nous conduit auſſi à la con-

» noiſſance de Dieu, & par cette connoiſſance elle nous procure l'immortalité, qui eſt le ſouverain bien. Si donc nous ne commençons à éprouver le mal, nous ne pourrons goûter le bien. Mais Épicure ni aucun autre n'a porté ſa vue juſqu'à cette vérité. Retrancher les maux c'eſt retrancher la ſageſſe, & ne laiſſer dans l'homme aucun veſtige de la vertu, puiſqu'elle conſiſte à ſupporter & à ſurmonter la rigueur des maux. Ainſi le profit léger, qui nous reviendroit de la délivrance & du retranchement des maux, nous priveroit d'un très-grand bien, d'un vrai bien & qui nous eſt propre (*) ». SAINTS PERES, &c.

Bayle avoue qu'on ne pouvoit mieux faire ſentir toute la force de l'objection, & qu'Épicure lui-même ne l'auroit pas propoſée avec plus de netteté. Mais la réponſe de Lactance eſt *pitoyable*, dit-il, *elle eſt non ſeulement foible, mais pleine d'erreurs, & peut-être même d'héréſies. Elle ſuppoſe qu'il a fallu que Dieu produiſît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pu nous procurer la ſageſſe, ni la vertu, ni le ſentiment du bien. Peut-on voir rien de plus monſtrueux que cette Doctrine ?* Ce monſtre, qui fait peur à

(*) *Deus, inquit Epicurus, &c. Lactant. de irâ Dei, cap. 13.*

SAINTS PERES, &c. Bayle, n'eſt qu'un fantôme. Le ſeul mot *Sapientia*, mal entendu par le Critique, le fait raiſonner ſans principes dans un diſcours de pluſieurs pages *in folio*. Ce n'eſt pas pourtant que Lactance ait manqué d'en fixer le ſens. Ce Père dit qu'il entend par le mot de ſageſſe, la vertu jointe à la ſcience, *virtus autem cum ſcientiâ conjuncta, ſapientia eſt* (*) ; qu'il entend par le mot de vertu, une forte & invincible patience à ſouffrir les maux, qui s'oppoſent à l'accompliſſement des devoirs : *Virtus eſt perferendorum malorum fortis ac invicta patientia* (**). Il préſente cette notion dans le texte même dont il s'agit : *cujus ratio in ſuſtinendâ & ſuperandâ malorum acerbitate conſiſtit* (***). Auſſi dit-il ailleurs qu'un homme eſt au comble de la ſageſſe, quand il aime mieux périr que mal faire : *Sapientiſſimum eſſe qui mavult perire ne noceat* (****). Ces notions, au reſte, étoient avouées par les Philoſophes Payens. C'eſt d'eux que Lactance les emprunte ; & les définitions qu'il donne de la ſageſſe & de la vertu ſont données par Cicéron, dans le quatrième Livre de ſes Queſtions Académiques, N° 47 & 48. Ce

(*) *Lib*, 3 *Div. Inſt. pag.* 231.
(**) *Ibidem*, *pag.* 303.
(***) *Lib. de irâ Dei. cap.* 13, *pag.* 749.
(****) *Lib.* 5. *Div. Inſt. pag.* 472.

Grand Homme, qui n'étoit pas moins Philoſophe qu'Orateur, enſeigne que pour ſe former l'idée de ce qu'on appelle ſageſſe, il faut joindre la ſcience à cette vertu qui ſupporte courageuſement les ſupplices & la mort, plutôt que de s'écarter de l'ordre & du devoir. SAINTS PERES, &c.

Quoique cette ſorte de ſageſſe ſoit différente de celle qui ſe trouve dans un état heureux & exempt de maux, elle ne laiſſe pas d'être un grand bien ; elle a un prix qui lui eſt propre, &, dans les principes de la Religion Chrétienne, elle nous dédommage de toutes les diſgraces & de toutes les ſouffrances, par le mérite qu'elle nous fait acquérir devant Dieu. Perſonne n'avoit lieu de la traiter de chimérique, & de s'en mocquer comme de la ſageſſe des Stoïciens. La difficulté d'Épicure eſt donc entiérement levée par ces paroles de Lactance : (*Deus*) *non vult* (*mala tollere*) *nec ideò tamen invidus eſt. Idcircò enim non tollit, quia & ſapientiam, ſicut docui, ſimul tribuit, & plus boni ac jucunditatis in ſapientiâ, quàm in malis moleſtiæ.*

A quel propos Bayle accuſe-t-il cette doctrine de Lactance *de renverſer tout ce que les Théologiens nous diſent du bonheur du Paradis & ſur l'état d'innocence ?* Pourquoi laiſſe-t-il à quartier la notion de ſageſſe que ce père a en vue ?

SAINTS PERES, &c.

Comment va-t-il chercher dans le Paradis terreſtre & dans le ciel une ſageſſe, que les paroles de Lactance lui démontrent n'avoir point lieu dans un ſéjour de félicité, & ne ſe rencontrer que dans l'état de misère où nous ſommes ſur la terre ? Cette propoſition même eſt inculquée très-ſouvent par ce Père. Écoutons-le. « Il n'y a point en cette vie de ré-» compenſe pour la vertu, parce que la vertu » y ſubſiſte encore. La récompenſe ſuit immé-» diatement la fin de la vertu : or, la vertu » ne finit jamais qu'avec la vie ; car le grand » devoir de la vertu eſt d'accepter la mort : » donc la récompenſe de la vertu ne ſe donne » qu'après la mort (*) ».

A quoi ſert maintenant cette belle deſcription des avantages & des privilèges de l'état d'innocence que nous fait Bayle, non ſur ce qu'il croit par les lumières de la foi, mais ſur ce qu'il a ouï dire aux Théologiens ! La concluſion qu'il prétend tirer de-là, eſt-elle à ſa place ? *Bien loin donc*, dit-il, *que la vertu &*

(*) *Ita fit ut in hâc vitâ virtutis præmium nullum ſit, quia virtus adhuc ipſa eſt..... virtus cum finita eſt, merces ejus inſequitur. Virtus autem nunquam niſi morte finitur, quoniam & in morte ſuſcipiendâ ſummum ejus officium eſt. Ergò præmium virtutis poſt mortem eſt. Lib. 7. Div. Inſt. cap. 10.*

la ſageſſe ne puiſſent convenir à l'homme ſans le mal phyſique, comme l'aſſure Lactance, il faut ſoutenir, au contraire, que l'homme n'a été ſujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la ſageſſe. Point d'équivoque : ne confondons point la ſageſſe difficile & rude, qui eſt néceſſaire à l'homme pour ſe conduire, ſelon la droite raiſon, au milieu des maux dont il eſt aſſailli, avec la ſageſſe facile & douce, qui étoit un des principaux appanages de l'heureuſe condition où Adam fut créé. N'avez vous point appris à diſcerner la ſageſſe qui éclate par ſa conſtance à vaincre les maux, d'avec la ſageſſe qui réſulte de l'affluence de tous les biens, & qui eſt elle-même un des plus ſolides biens ? La queſtion ſeroit de ſavoir laquelle des deux eſt préférable à l'autre, & ſi la ſageſſe des Martyrs, qui les a rendus ſupérieurs à tant de genres de ſupplices, n'eſt pas d'un plus grand prix que la ſageſſe qui auroit engagé Adam à s'abſtenir du fruit défendu ? SAINTS. PERES, &c.

Bayle a pu être trompé par quelque liſte trop enflée des erreurs de Lactance, que quelques auteurs auront rédigée inconſidérément, après une lecture peu approfondie des écrits de ce Père. Voici quel eſt ſur ce point le plan de ſa doctrine. Il ne parle jamais de la ſageſſe qui eſt

SAINTS PERES, &c.

une pure félicité, telle qu'eſt celle des Anges & des Saints dans la gloire. Il s'explique clairement, quand il eſt beſoin, ſur la ſageſſe de l'homme innocent, qui étoit une félicité imparfaite, & un moyen pour acquérir la félicité parfaite. Il traite le plus ſouvent de la ſageſſe propre de notre état, qui eſt un pur moyen d'acquérir la félicité. Il enſeigne, comme l'Égliſe Catholique l'a décidé depuis contre les Pélagiens, que le premier homme fut créé immortel & exempt de toutes nos misères ; (*) que cependant Dieu lui propoſa les biens & les maux, en ce ſens qu'il le menaça de la mort & de tous les maux, s'il mangeoit d'un fruit qui lui étoit défendu ; qu'ainſi Adam demeura expoſé au riſque de perdre les biens qu'il poſſédoit & de ſouffrir les maux dont il étoit exempt, & que ce danger (**) mit à l'épreuve la ſageſſe du premier homme ; que n'ayant qu'une connoiſſance ſpéculative du mal phyſique avant ſon péché, en vertu de la menace qui lui avoit été faite, il en eut une connoiſſance expérimentale après ſa chûte ; que, par conſéquent, cette expérience qu'il a tranſmiſe (***) à ſes deſcen-

(*) *Lib. 2. Div. Inſt. cap. 13.*
(**) *Lib. de irâ Dei. cap. 13.*
(***) *Lib. 2. Div. Inſt. cap. 13.*

dans, est l'épreuve de la sagesse propre de notre état. Bayle a pu aisément concevoir tout cela en lisant seulement le chapitre *de irâ Dei* (*), qu'il censure. Car Lactance mesure tellement ses termes, que, dans la première partie de ce chapitre, où il combat les Stoïciens, & où il fait mention de la sagesse que reçut le premier homme en sortant des mains de son Créateur, il assure simplement qu'elle étoit capable de lui faire éviter le mal : *Ergò sicut bona innumerabilia data sunt homini, quibus frui posset ; sic etiam mala quæ caveret.* Et ensuite, disputant contre Épicure & considérant la sagesse qui nous est nécessaire, il exige qu'elle soit capable de nous faire supporter & surmonter la rigueur des maux : *in sustinendâ & superandâ malorum acerbitate.* SAINTS PERES, &c.

Si un mot mal conçu a fait prendre le change à Bayle, une petite phrase prise à contresens l'a jetté dans un écart ridicule. Lactance dit que la sagesse nous conduit à la connoissance de Dieu, & que, par cette connoissance, elle nous procure l'immortalité, qui est le souverain bien. C'est-à-dire que dans l'état présent ou nous sommes, le mal nous élève jusqu'à Dieu

(*) *Cap.* 13, *de irâ Dei.*

SAINTS PERES, &c.

& nous apprend qu'il eſt le ſeul arbitre, comme il eſt la ſeule ſource de notre bien & de notre félicité, que cette connoiſſance nous diſpoſe à rechercher ſes bonnes graces, & à mériter un bonheur inaltérable. De-là, Lactance conclud que ſi nous ne paſſons en cette vie par l'épreuve du mal, nous ne pourrons goûter le bien dans l'autre vie. *Sapientia enim facit ut etiam Deum cognoſcamus, & per eam cognitionem immortalitatem aſſequamur, quod eſt ſummum bonum. ITAQUE niſi priùs malum agnoverimus, nec bonum poterimus agnoſcere.* Ce ſont ces dernières paroles que Bayle prend à contre-ſens. Ce Critique auroit dû voir évidemment que dans la penſée de Lactance l'épreuve du mal & le goût du bien ne ſont pas abſolument liés enſemble par une raiſon phyſique & naturelle, en ſorte que le ſentiment du mal qui précéde, ſoit une condition requiſe pour avoir enſuite le ſentiment du bien. Une ſi folle imagination n'eſt point venue à ce père, puiſqu'il déclare que le mal ſouffert avec patience nous diſpoſe à la jouiſſance du bien, non par lui-même immédiatement, mais par le moyen de la connoiſſance de Dieu & du mérite de l'immortalité, ſelon l'ordre établi maintenant par la providence : en un mot, il veut ſeulement dire,

comme Saint Luc, que c'eſt par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu, *quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei* (*). SAINTS PERES, &c.

Il plaît néanmoins à Bayle de ſe figurer que, ſelon Lactance, il eſt néceſſaire que notre ame ait ſenti le mal avant qu'elle ſoit capable de goûter le bien ; & qu'elle paſſe ſucceſſivement du plaiſir à la douleur & de la douleur au plaiſir, afin qu'elle puiſſe s'aſſurer que la douleur eſt un mal & que le plaiſir eſt un bien. Il attaque d'abord ce fantôme par un raiſonnement théologique : *Si la doctrine de Lactance étoit bonne*, dit-il, *il faudroit ſuppoſer néceſſairement que les bons Anges ſont ſujets à mille incommodités, & que les ames des bienheureux paſſent alternativement de la joie à la triſteſſe ; de ſorte que, dans le ſéjour de la gloire & au ſein de la viſion béatifique, on ne ſeroit pas à couvert de l'adverſité.* Ce n'eſt pas tout ; Bayle juge à propos de munir ſon argument théologique d'une diſſertation philoſophique. Que de fines & profondes réflexions ſur la nature des ſentimens de douleur & de plaiſir, ſoit qu'on les

(*) Act. 14, 21.

SAINTS PERES, &c.

conſidère en eux-mêmes, ſoit par rapport à l'organe qui en eſt la cauſe occaſionnelle, ſoit par rapport à l'ame qui en eſt le ſujet ! Que d'attentions délicates à diſtinguer dans nos ſentimens l'eſpèce & le degré, les différens degrés & les divers momens ! Enfin, quelle dépenſe d'eſprit & d'érudition, pour démontrer contre Lactance, que l'ame peut trouver l'état du plaiſir commode, quoiqu'elle n'ait point reſſenti la douleur ; & l'état de la douleur incommode, quoiqu'elle n'ait point éprouvé le plaiſir, &c.

Quelqu'un aime-t-il mieux que Bayle ait été de mauvaiſe foi ? Une conjecture très-plauſible m'aidera à le ſatisfaire. Il y a bien de l'apparence que ce Critique avoit parcouru d'abord les Écrits de Lactance dans une des premières Éditions, & peut-être dans l'Édition de Cologne 1544, ou le chapitre IX du IIe Livre des Inſtitutions divines contient les paroles ſuivantes : (*Deus*) *facturus hominem, cui virtutem ad vivendum proponeret, per quam immortalitatem aſſequeretur, bonum & malum fecit, ut poſſet eſſe virtus : quæ niſi malis agitetur, aut vim ſuam perdit, aut omninò non erit ; nam ut opulentia bonum videatur, acerbitas egeſtatis facit : & gratiam lucis commendat obſcuritas tenebrarum,*

valetudinis & ſanitatis voluptas ex morbo & dolore cognoſcitur. Ità bonum ſine malo in hâc vitâ eſſe non poteſt, & utrumque, licet contrarium ſit, tamen ità cohæret, ut alterum ſi tollas utrumque ſuſtuleris; nam neque bonum comprehendi ac percipi poteſt ſine declinatione ac fugâ mali, nec malum caveri ac vinci ſine auxilio comprehenſi ac percepti boni. Neceſſe igitur fuerat & malum fieri ut bonum fieret. Ce texte exprime, ſans ambiguité, l'erreur extravagante que Bayle attribue à Lactance. Ce Critique l'aura ſans doute remarqué, car il en fait dans ſon diſcours une exacte paraphraſe : mais il a vu que ces expreſſions avoient diſparu dans l'Édition dont il s'eſt ſervi en dernier lieu, ainſi qu'un grand morceau d'environ une demi-page *in-folio* (*), qui fourmille d'erreurs. On en trouvera la liſte dans les notes de Joſeph Iſée, avec des preuves convaincantes de la ſuppoſition de ce morceau, outre celles qu'en avoit données avant lui (**), Michel Thomaſius, & d'autres encore que Thomas Spark a ajoutées depuis. Les principales de ces preuves ſont le grand nombre de

SAINTS PERES, &c.

(*) Édit. Rom. 1650.

(**) Édit. Antuerp. Plantin, 1570. Édit. Oxon, 1684.

SAINTS PERES, &c.

bons & anciens manuſcrits où ce morceau ne ſe trouve pas, ſans parler de la différence du ſtyle & de la doctrine de Lactance, qui décèle l'impoſture du fauſſaire. Bayle n'a point voulu perdre ce qu'il avoit médité, pour réfuter le paſſage que je viens de rapporter; & s'il n'a lu ce texte proſcrit que dans les notes, où les derniers Éditeurs l'ont rejetté, ſa mauvaiſe foi eſt énorme d'avoir cherché un vrai texte de ce Père, auquel il pût attribuer le ſens impertinent que l'autre texte exprime.

ARTICLE

ARTICLE IV.

DISSERTATION sur l'époque de la naiſſance de Saint Grégoire de Nazianze. Fait important, relatif au célibat Eccléſiaſtique.

DEUX vers de Saint Grégoire de Nazianze ont donné occaſion à quelques Critiques de nos jours (*), de fixer la naiſſance de ce Saint après l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat. D'autres Écrivains modernes n'ont pas cru que ces vers fuſſent un fondement aſſez ſolide pour abandonner ſur cela le ſentiment général & le plus ancien. Il leur a paru que, pour ſe jeter dans un parti qui n'eſt pas aſſurément le plus édifiant, il falloit des raiſons plus convaincantes.

Les deux vers dont il s'agit ſont tirés de la première Poéſie de Saint Grégoire de Nazianze, dans laquelle il nous a laiſſé un abrégé de ſa vie. Ces vers contiennent les paroles que Saint Grégoire le père adreſſe à ſon fils, pour l'exhorter à ſe charger du ſoin de l'Égliſe de Nazianze.

(*) MM. Baillet, de Tillemont, le P. Petit-Didier, &c.

SAINTS. PERES, &c. Il lui repréſente que ſon âge, qui n'eſt pas fort avancé, ne peut lui fournir d'excuſe qui le diſpenſe de ſoulager ſon père, déjà fort vieux & fort infirme (*).

En voici la traduction Latine & Françoiſe, aſſez littérale pour leur laiſſer, dans ces Langues étrangères, tous le ſens qu'ils peuvent avoir dans leur Langue naturelle.

Nondùm tantam emenſus es vitam,
Quantum præteriit mihi ſacrificiorum tempus.
Vous n'avez point encore vécu autant de temps,
Qu'il s'eſt paſſé pour moi d'années de ſacrifices.

De tous les ſens qu'on peut donner à ces vers, un ſeul favoriſe l'opinion qui place la naiſſance de Saint Grégoire après l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat. C'eſt celui-ci : *Vous n'avez point encore vécu autant de temps qu'il y a d'années que j'offre des ſacrifices en qualité d'Évêque.* Avant d'examiner les autres ſens que ces vers peuvent recevoir, il faut d'abord prouver qu'on ne peut s'attacher à la première explication, ſans combattre pluſieurs préjugés généraux, & grand nombre de remarques particulières, qui conduiſent naturellement à leur donner un autre ſens.

(*) Ὄυπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας Βίον
Ὅσοις διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος.

Les préjugés généraux se tirent de l'exacte continence à laquelle les Évêques étoient obligés, & qu'ils ne pouvoient violer sans un grand scandale, sur-tout dans la Province où étoit situé le siège de Nazianze. Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup sur la proposition générale ; les Théologiens Catholiques l'ont suffisamment prouvée dans leurs controverses contre les Protestans, & les Écrits de St. Jérôme & de St. Augustin, contre les ennemis du célibat des Prêtres, ne laissent pas lieu d'en douter. Ce seroit donc ici un fait singulier, mais trop éclatant pour avoir échapé à la vigilance des Novateurs. Ils ne l'ont cependant jamais opposé à ces Pères. Jovinien même, au rapport de S. Jérôme, tout déclaré qu'il étoit contre le célibat des Prêtres, convenoit de l'obligation où les Évêques étoient de garder la continence. Il avouoit qu'un Evêque, convaincu d'avoir eu des enfans de sa femme, pendant son Épiscopat, étoit regardé comme un adultère, & devoit être déposé. *Certè confiteris non posse esse Episcopum qui in Episcopatu filios faciat : alioqui non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur.* Ce qu'il y a de plus remarquable sur le point particulier dont il s'agit, c'est que Saint Jérôme, si versé dans la lecture des ouvrages de Saint SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c. Grégoire de Nazianze, qu'il révéra toujours comme ſon maître, n'y découvrit point ce qu'on prétend y voir aujourd'hui : il en avoit compté, dit-il, juſqu'au nombre des lignes ; & c'eſt après avoir lu plus d'une fois les deux vers dont nous parlons qu'il aſsûre avec hardieſſe, que du moins les Évêques étoient obligés au célibat. C'étoit s'expoſer à être couvert de confuſion, ſi on avoit pu lui mettre devant les yeux un Saint Évêque, le père de ſon Maître, qui auroit eu de ſa femme deux enfans pendant ſon Épiſcopat, ſans que perſonne le lui ait reproché, bien loin de l'en punir.

M. de Tillemont, qui ne croit pas que la continence des Évêques fût univerſellement reçue dans l'Égliſe, & qui en excepte ſur-tout la Cappadoce, dans laquelle étoit le Siège de Nazianze, a tâché de répondre à un autre paſſage de Saint Jérôme, où il eſt parlé de la pratique des Égliſes d'Orient : *Quid facient Orientis Eccleſiæ, quid Ægypti & ſedis Apoſtolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt aut continentes, aut ſi uxores habuerint mariti eſſe deſiſtunt. Que feront les Égliſes de l'Orient, celles de l'Égypte, celles qui dépendent du Siège Apoſtolique, qui n'admettent point de Clercs qui ne ſoient vierges, ou qui ne faſſent profeſſion de con-*

tinence, ou qui du moins ne ceſſent d'uſer du mariage, s'il arrive qu'il ſoient mariés ? « C'eſt, dit » cet Auteur, que le mot d'Orient ne ſignifie » en cet endroit que la Syrie & le Comté d'O- » rient ». Mais ce n'étoit nullement le langage des Pères, de ne comprendre ſous le nom d'Orient que quelques Égliſes particulières, comme le démontrent pluſieurs paſſages, entr'autres de Saint Baſile & de Saint Auguſtin. D'ailleurs cette explication affoiblit beaucoup le raiſonnement de Saint Jérôme. Si les Égliſes, dont on prétend qu'il ne parle pas, n'obligeoient point les Eccléſiaſtiques à la continence, ne pourroit-on pas lui répliquer, que la Loi dont il parloit étoit une pratique de quelques pays & point du tout, une Loi générale? Enfin, pour en venir à la Cappadoce dont il s'agit, il n'eſt nullement probable que Saint Jérôme ait prétendu l'excepter. En voici la preuve, tirée d'un fait que Saint Jérôme n'ignoroit aſſurément pas, & que M. de Tillemont, dont on examine ici la réponſe, ne conteſte pas lui-même.

SAINTS PERES, &c.

Saint Grégoire de Nyſſe étoit marié lorſqu'on le fit Évêque. Il ne faut, pour le prouver, que lire la lettre que notre Saint Grégoire de Nazianze lui écrivit pour le conſoler ſur la mort de Sainte Théoſebie, ſa femme. Ce

SAINTS PERES, &c.

Saint l'appelle, *Sacram Sacerdotis conjugem*, ἱερὰν. En effet, cette Sainte femme ſe conſacra au ſervice de l'Égliſe & des pauvres, en qualité de Diaconeſſe, après le ſâcre de ſon mari. Saint Baſile nous aſſure que toutes celles qui prenoient ce parti étoient obligées de faire vœu de continence. Et c'eſt ſur un témoignage ſi indubitable, que M. de Tillemont convient que les Loix de l'Égliſe avoient obligé Sainte Théoſebie de faire vœu de continence, auſſitôt que ſon mari fut fait Évêque. Mais par les Loix de quelle Égliſe Saint Grégoire de Nyſſe renonça-t-il aux droits de ſon mariage, en ſe revêtant de la dignité d'Évêque ? C'étoit ſans doute par les Loix & ſelon l'uſage de la province de Cappadoce. Saint Grégoire de Nyſſe étoit né à Céſarée, Capitale de la Cappadoce : Nyſſe, dont il fut fait Évêque, étoit une ville de Cappadoce, non de Syrie. Il s'enſuit donc évidemment que les Loix de l'Égliſe, qui obligeoient les Évêques à renoncer à l'uſage du mariage, étoient en vigueur dans la Cappadoce du temps de nos Sts Grégoires. On ne ſe perſuadera pas aiſément que Saint Grégoire le Père, Évêque de Nazianze, ville de Cappadoce, & ſuffragant de Céſarée, capitale de cette Province, ait violé ſans ſcandale, & ſans qu'il nous en reſte aucun mo-

nument, une Loi ſévèrement obſervée dans ſon pays, & qu'il ait eu deux enfans depuis ſon Épiſcopat. SAINTS PERES, &c.

On peut citer encore, pour confirmer ce ſentiment, un paſſage du ſecond Concile de Carthage, un de Saint Épiphane, & un autre de Palladius, qui méritent tous une attention particulière. Le premier nous repréſente le célibat des Prêtres comme une Ordonnance des Apôtres, & une pratique de toute l'antiquité. Dans le ſecond, Saint Épiphane (*Har.* 59, *n°* 4°.) reproche à quelques Égliſes comme un abus & comme un relâchement dans la diſcipline, non pas qu'elles ſouffrîſſent des Évêques, mais tout au plus quelques Prêtres qui euſſent encore commerce avec leurs femmes. Enfin, Palladius rapporte qu'Antonin, Métropolitain d'Éphèſe, fut condamné, dans une aſſemblée d'Évêques, pour avoir manqué à la continence. Ce crime y fut traité de contravention aux Saints Canons & aux Loix ſacrées de l'Égliſe. Ce n'étoit donc pas ſeulement pour avoir repris ſa femme, après y avoir renoncé par un vœu qu'il lui eût été libre de faire, mais pour avoir violé un vœu que la Loi Eccléſiaſtique l'obligeoit de faire en entrant dans l'Épiſcopat.

SAINTS PERES, &c.

Encore une fois, il eſt bien difficile de croire que Saint Grégoire le Père ait dérogé à un uſage ſi univerſel & ſi bien établi dans ſa Province. L'exemple ſeroit unique, & n'eſt-ce point une témérité que de le placer, ſans un fondement bien ſolide, dans une famille toute de Saints, tels que furent le père, la mère, & les trois enfans ? Ces préjugés ſeroient peut-être ſuffiſans pour perſuader, que les vers qui ſont le principal appui de cette opinion, n'ont pas le ſens qu'on leur attribue. Mais ces préjugés deviennent une preuve bien ſolide, quand on les joint à quelques remarques, qui regardent plus préciſément l'époque de la naiſſance de Saint Grégoire de Nazianze.

Il eſt certain d'abord que Saint Grégoire, le père, ne fut baptiſé que vers le commencement de l'année 325, dans le temps que les Évêques étoient en chemin pour aller tenir à Nicée le premier Concile univerſel. Ce fait eſt conſtant & atteſté par Saint Grégoire le fils dans ſon oraiſon 19e. C'eſt, en ſecond lieu, l'opinion commune que St. Grégoire le père ne fut fait Évêque qu'en 328, & qu'on le fit Prêtre & Évêque en même temps. Voici enfin quelques paroles de Saint Grégoire le fils, qu'il eſt à propos de remarquer : *Il y avoit long-*

temps, dit ce Père, *que j'étudiois lorſque je ſortis d'Athènes; c'étoit preſque ma 30e année.* SAINTS PERES, &c.

Ceux même de nos Adverſaires qui fixent le plus tard le départ de Saint Grégoire le fils de la ville d'Athènes, le placent à l'année 356. Ces faits ſuppoſés, voici le raiſonnement qu'on en tire. Soit que l'on compte les années de ſéjour à Athènes, dont parle notre Saint, pour des années d'étude, ſoit qu'on les prenne ſeulement pour des années de ſa vie, il s'enſuit qu'il eſt né avant l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat. Car, en ôtant 30 ans de 356, reſtent préciſément 326, auquel temps Saint Grégoire le père n'étoit pas encore Évêque, puiſqu'il ne le fut qu'en 328, c'eſt-à-dire, deux ans après.

Les Auteurs que l'on combat ici ſont partagés ſur cet argument. Les uns avancent de deux ans l'Épiſcopat de Saint Grégoire le père, afin de ne rien ôter, ou de ne retrancher dumoins que quelques mois des 30 années de ſéjour que fit à Athènes Saint Grégoire le fils; mais c'eſt deviner que de répondre de la ſorte, ſans en apporter d'autres preuves que ſon préjugé particulier. Les autres, au contraire, pour ne point déplacer l'Épiſcopat de St. Grégoire le père, prétendent qu'il manque plus de dix-huit mois aux 30 années alléguées de S. Grégoire le

SAINTS PERES, &c.

fils. Ce dernier parti n'eſt pas plus vraiſemblable. Saint Grégoire auroit-il parlé aſſez exactement en diſant, *c'étoit preſque ma trentième année*, χεδὸν ? Ce *preſque* peut bien marquer qu'il y manquoit quelques mois ; mais ce ſeroit beaucoup exagérer ſans raiſon, s'il y manquoit près de deux ans.

Il ne reſte donc plus de difficulté, après ce calcul, pour placer la naiſſance des deux enfans de Saint Grégoire avant ſon élévation à l'Épiſcopat : la naiſſance de l'aîné tombera en 326, un an après la converſion de Saint Grégoire le père, & la naiſſance du cadet en 327, un an avant que ſon père fut fait Évêque. Mais on peut conjecturer quelque choſe de plus, & faire remonter la naiſſance de l'un & de l'autre ſept ou huit ans auparavant. Voici l'argument dont on appuie cette conjecture.

Saint Grégoire le fils dit expreſſément ces paroles, comme nous l'avons déjà remarqué : *Il y avoit long-temps que j'étudiois lorſque je ſortis d'Athènes : c'étoit preſque ma trentième année.* Ces années doivent elles ſe prendre pour les années de la vie de notre Saint, ou pour les années de ſes études ? Deux raiſons prouvent, ce ſemble, aſſez bien, qu'il faut s'en tenir à la dernière interprétation. La première eſt que le Prêtre Grégoire le dit nettement dans

le Panégyrique qu'il nous a laiſſé de notre Saint. *Ità demùm triceſimo jàm anno in artium ſtudiis exacto, patriæ ſe ſe reſtituit.* Mais, en ſecond lieu, il paroît, par le texte même, qu'il doit avoir le ſens qu'on lui donne ici. Saint Grégoire prétend prouver qu'il y avoit fort long-temps qu'il étudioit à Athènes. Seroit-ce le montrer d'une manière bien convaincante, que d'apporter en preuve les années de ſa vie, & non pas celles de ſes études? Que ſi l'on ſuppoſe enſuite que Saint Grégoire a commencé à étudier à l'âge de ſept ou huit ans, ce qui eſt aſſez ordinaire, il aura eu environ trente-huit ans, lorſqu'il quitta Athènes; &, ſi ce départ d'Athènes arriva l'an 356, comme le ſuppoſent ceux même dont on attaque le ſentiment, la naiſſance de notre Saint ſe rapportera à l'année 318. SAINTS PERES, &c.

Cette dernière époque, quelqu'avantageuſe qu'elle ſoit pour mon opinion, ne m'eſt pas néceſſaire : il me ſuffit d'avoir montré que Saint Grégoire le fils eſt né au plus tard en 326. Voici une ſeconde réflexion qui confirme beaucoup cette opinion, & qui, en fait de preuve morale, eſt un argument preſque convaincant, que Saint Grégoire eſt né quelques années avant l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat. La force

SAINTS PERES, &c.

de cet argument conſiſte dans ces deux propoſitions, qu'il eſt difficile de conteſter. Il n'eſt pas ordinaire qu'une femme ait naturellement deux enfans, après avoir atteint l'âge de cinquante-cinq ans : du moins il n'eſt pas probable que Saint Grégoire, qui raconte, avec tant de ſoin, tout ce que ſa naiſſance avoit de ſingulier, eût oublié de parler d'une circonſtance auſſi remarquable. Il eſt cependant vrai que ſi l'on fixe la naiſſance de Saint Grégoire le fils, depuis l'Épiſcopat de ſon père, Sainte Nonne, mère de Saint Grégoire, avoit près de cinquante-cinq ans, quand elle obtint ce fils qu'elle demandoit à Dieu avec tant d'inſtance. Il n'eſt pas moins vrai que notre Saint ne fait aucune mention de cette eſpèce de prodige. Ce dernier article n'a pas beſoin d'éclairciſſement. Voici la preuve du premier : Notre Saint Théologien nous aſſure, dans l'Oraiſon funèbre de ſon père, que ce Saint avoit vécu près de cent ans, & qu'il en avoit paſſé quarante-cinq dans l'Épiſcopat ; il avoit donc près de cinquante-cinq ans lorſqu'on le fit Évêque. Le même St. Grégoire le fils, dans ſes Oraiſons 10, 11 & 19, qu'il prononça en préſence de ſa mère, & de tout un peuple qui ne pouvoit ignorer l'âge de cette ſainte femme, nous aſſure qu'elle étoit

aussi âgée que son mari ; elle avoit donc aussi près de cinquante-cinq ans, dans le temps de l'ordination de son époux : c'est donc à l'âge de cinquante-cinq & de cinquante-six ans qu'il faut avouer que Sainte Nonne a eu deux enfans, si l'on veut faire naître Saint Grégoire depuis l'élévation de son père à l'Épiscopat. SAINTS PERES, &c.

Il est vrai que cet argument n'est pas demeuré sans réponse. Le Prêtre Grégoire a donné occasion de retrancher quelques années de l'âge de Sainte Nonne, en disant, *qu'elle n'étoit pas éloignée de l'âge de son mari, qui étoit presque centenaire.* De-là vient que le P. Papebrok, aussi bien que les Auteurs qu'on attaque ici, ont cru qu'elle pouvoit bien avoir dix ou même treize ans moins que son mari ; mais ce seroit attribuer une seconde exagération à Saint Grégoire encore plus outrée que la première : il ne lui auroit pas, ce semble, été permis d'assurer en tant d'endroits que deux personnes sont de même âge, quand il se trouve entr'elles au moins dix ans de différence. On pourroit tout au plus passer ce calcul au P. Papebrok & aux continuateurs de Bollandus : mais il n'en est pas de même de ceux qui prétendent que notre St. est venu au monde depuis l'Épiscopat de son père. Le principal fondement de leur opinion

SAINTS PERES. &c.

roule ſur deux vers qu'ils prétendent expliquer à la lettre, malgré tant de preuves qu'on leur oppoſe, de peur, diſent-ils, d'attribuer à un Saint une exagération contraire à la ſincérité Chrétienne. Il ne leur convient donc nullement d'attribuer au même Saint une exagération encore plus éloignée de la vérité, pour répondre à un argument qui détruit leur ſyſtême, ou qui l'ébranle du moins beaucoup.

Après des preuves & des conjectures de cette nature, ne pourroit-on point ſe croire diſpenſé d'entrer dans l'examen de deux vers aſſez obſcurs, ſur leſquels on appuye principalement la nouvelle opinion, qui fait naître Saint Grégoire de Nazianze depuis l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat ? La moindre choſe qu'on ſoit en droit d'exiger de ſes adverſaires, c'eſt qu'ils démontrent que ces deux vers contiennent ce qu'ils prétendent y découvrir ; qu'ils réfutent tous les autres ſens dont ils paroiſſent capables, & qu'ils défendent le ſens qu'ils leur donnent contre les preuves qu'on y oppoſe. C'eſt ce qu'il eſt difficile qu'ils exécutent. Pour le montrer, nous allons rapporter les différentes interprétations qu'on peut faire de ces deux vers, ſans en adopter aucune. Chacun pourra s'en tenir à celle qui lui paroîtra la plus vrai-

ſemblable. Lés continuateurs de Bollandus corrigent le texte en cette manière (*). SAINTS. PERES, &c.

J'ai ſenti les vents Étéſiens plus de fois qu'il n'y a d'années que vous êtes au monde.

Cette correction ôteroit toute la difficulté, mais on doit avoir quelque peine à l'admettre: il ne paroît pas qu'on ſoit réduit à la faire par aucune des règles de critique, ſans leſquelles il n'eſt pas permis d'en venir à de pareils changemens.

Le Cardinal Batonius prétend qu'il ne faut pas prendre à la lettre les paroles de Saint Grégoire le père, & que dans le deſſein où il étoit d'engager ſon fils à ſe charger du ſoin de ſon Diocèſe, il a diminué de quelques années l'âge que ſon fils pouvoit alors avoir. Ce Cardinal eſt perſuadé qu'une telle exagération n'a rien de ſurprenant, eu égard au deſſein de Saint Grégoire le père, ſur-tout dans un diſcours poétique, où il s'explique d'une manière aſſez obſcure. Si quelqu'un avoit droit de trouver mauvais qu'on fît parler un Saint d'une manière un peu hyperbolique dans un diſcours tout en vers, & où ce Saint avoit une grande

(*) Ὅυτω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίου
Ὅσας λέληθ' ἑτησίων ἐμοὶ χρόνος.

SAINTS PERES, &c.

raiſon d'en uſer de la ſorte ; ce ne ſeroit pas ſans doute ceux contre qui l'on apporte cette réponſe. On n'a qu'à ſe ſouvenir que ſans autre raiſon, que d'accommoder à leur ſyſtême les paroles de Saint Grégoire, ils lui attribuent, dans trois harangues, faites en proſe, une exagération bien plus intolérable.

Quoique cette réponſe ſoit fort vraiſemblable, on peut dire que le Cardinal Baronius ne profite pas de tout ſon avantage. Il pouvoit, ſans trop chicaner ſes Adverſaires, leur diſputer encore le terrein. Rien ne l'obligeoit de convenir avec eux, que le dernier des deux vers ſignifie, *autant qu'il y a de temps que j'offre des ſacrifices en qualité d'Évêque.* Ce vers expliqué littéralement ne ſignifie que, *autant qu'il s'eſt paſſé pour moi d'années de Sacrifices.*

On ſait que St. Grégoire étoit avant ſon baptême dans la Secte des Hipſiſtaires : quoique ceux de cette Secte n'immolaſſent point d'animaux au feu qu'ils adoroient, il eſt cependant probable qu'ils lui offroient quelque ſorte de Sacrifice. Si l'on veut donc expliquer ce vers par les ſacrifices qu'a fait Saint Grégoire le père, avant ſon baptême, & pendant qu'il fut Hipſiſtaire, il voudra ſeulement dire que Saint Grégoire le fils n'avoit pas encore cinquante ans, dans le temps que ſon père lui parloit ainſi,

ainſi, parce que le père avoit plus de cinquante ans lorſqu'il fut baptiſé, l'an de Jéſus-Chriſt 325. SAINTS. PERES, &c.

Si l'on veut que ce vers s'entende du Sacrifice de l'Euchariſtie, & que par-là on remonte juſqu'après le baptême de Saint Grégoire le père, on n'en peut encore rien conclure contre nous. Il n'eſt pas dit que Saint Grégoire offrit cet adorable Sacrifice en qualité de Prêtre ni d'Évêque : qui peut nous empêcher de répondre qu'il offroit à Dieu l'Euchariſtie en qualité de Laïc ? Rien n'eſt plus conforme au ſentiment de l'Égliſe, qui croit que l'Euchariſtie eſt un Sacrifice que le Prêtre & le Laïc offrent au Seigneur, chacun à leur manière : ſi cette explication paroiſſoit à quelqu'un n'être pas aſſez naturelle, & qu'on s'opiniatrât à ſoutenir que le mot *offrir le Sacrifice*, doit s'expliquer de celui qui l'offre en qualité de principal Miniſtre, j'y conſens volontiers, & ne perds rien par-là de mon avantage. Mais auſſi je ſuis en droit d'exiger qu'on me montre que, dans le vers dont on diſpute, il ſoit dit que Saint Grégoire offroit des Sacrifices, quand ſon fils vint au monde. J'y vois bien le temps, qui s'étoit déjà paſſé pour Saint Grégoire le pète, d'années de Sacrifices, mais je ne vois pas qu'il y ſoit parlé

Saints Peres, &c.

des années de ſon miniſtère. Ceux qui ſe ſervent de ce vers pour fixer la naiſſance de Saint Grégoire depuis l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat, y ajoutent le mot *offrir* ſans aucun fondement. Ce mot étant une fois retranché, & le vers laiſſé ſans altération, rien n'eſt plus naturel que de l'entendre du temps de la converſion & du baptême de Saint Grégoire le père, qui eſt préciſément le temps auquel il commença à participer aux vrais ſacrifices des Chrétiens. C'eſt depuis ce temps, pour nous ſervir de l'expreſſion toute pure de notre Saint Théologien, qu'ont commencé à couler pour ſon ſaint père les années des véritables Sacrifices. Il ne reſte plus rien dans ce vers qui engage à compter ces années du temps de ſon Épiſcopat, où il commença à offrir lui-même des Sacrifices au Seigneur, en qualité de Prêtre & d'Évêque.

De quelque manière qu'on entende les deux vers qu'on vient d'examiner, j'obtiens ce que je prétendois, pourvu qu'on n'ajoute rien au texte. Si on les explique des Sacrifices que Grégoire le père offroit au feu pendant qu'il étoit Hipſiſtaire, il s'enſuit que ſes deux enfans ſont nés même avant ſon baptême : ſi on les entend du Sacrifice des Chrétiens, dont il fut participant après ſa converſion, cela ſuffit pour faire naître ſes deux enfans avant ſon Épiſcopat. Je

conclus donc, comme je me l'étois proposé, que les deux vers qu'on cite, pour principale preuve que Saint Grégoire le fils eſt né depuis l'Épiſcopat de ſon père, ne ſont nullement ſuffiſans pour établir une opinion, réfutée par des argumens très-ſolides, & qui ſeroit d'ailleurs d'une dangereuſe conſéquence. Du moins l'Auteur d'une nouvelle Vie des Saints (Baillet) ne devoit-il pas prononcer ſur cet article avec une ſi grande aſſurance, en commençant, comme il a fait, la vie de Saint Grégoire le Théologien par ces paroles : *Il naquit dans le territoire de Nazianze, vers l'an 328, après l'élévation de ſon père à l'Épiſcopat, comme nous l'apprenons de lui.* SAINTE PERES, &c.

SAINTS. PERES, &c.

ARTICLE V.

DISSERTATION sur deux passages d'Origène, au sujet des mesures de l'arche de Noë.

DOM de la Rue, Auteur de la nouvelle édition d'Origène, a rendu un véritable service au public, en joignant aux huit Livres contre Celse la Traduction de Dom Thuillier ; mais il auroit dû s'arrêter au célèbre passage du Livre quatrième, où est contenue la description de l'Arche de Noë, &, dans une note détaillée, redresser tant d'Auteurs qui n'ont point compris le sens d'Origène. Si Dom Thuillier l'a apperçu dans sa Traduction, il n'a pu en dire assez pour éclairer le commun des Lecteurs. D'ailleurs il y a sur le même sujet de l'Arche une autre difficulté, tirée de la seconde Homélie sur la Genèse. La combinaison de ces deux textes d'Origène a jeté les Interprêtes de cet Auteur, & ceux même de l'Ecriture, dans des embarras étranges, & nous n'en avons rencontré aucun qui s'en soit tiré avec succès. Nous allons les expliquer l'un après l'autre, en commençant par celui du Livre quatrième contre Celse.

SAINTS PERES, &c.

Origène, dans cet endroit, rapporte une objection contre le déluge & contre l'Arche de Noë. « *Cette Arche*, disoit Celse, *est une chi-* » *mère & une absurdité. Car, comment un si* » *petit bâtiment auroit-il pu contenir quatorze* » *animaux mondes & quatre animaux immondes,* » *de toutes les espèces qui se rencontrent sur la* » *terre?* A quoi Origène répond, que si l'on » considère que l'Arche avoit été cent ans à » bâtir, que sa longueur étoit de trois cents » coudées sur cinquante de large, & qu'elle » s'élevoit à trente coudées, en se terminant » par un sommet d'une coudée en tout sens, » il n'y avoit rien d'absurde à dire qu'elle con- » tenoit tant d'animaux; qu'au contraire, il » falloit plutôt en admirer la structure, qui la » rendoit semblable à une ville. Car, ajoute- » t-il, les mesures doivent être prises selon » la puissance τῷ δυνάμει λέγεσθαι τὰ μέτρα, de sorte » que la base avoit quatre-vingt-dix mille cou- » dées de longueur & deux mille cinq cents » de largeur ». Comme les Interprêtes n'ont point entendu ces mots τῷ δυνάμει λέγεσθαι τὰ μέτρα, il n'est pas concevable combien de détours ils ont pris pour expliquer ce passage. *Persona*, qui le premier a traduit en Latin l'Ouvrage contre Celse, lit neuf mille coudées pour la longueur, au lieu de quatre-vingt-dix mille,

SAINTS PERES, &c.

& deux mille pour la largeur, au lieu de deux mille cinq cents. M. Pelletier de Rouen, d'ailleurs fort habile Calculateur, a approuvé l'idée de *Perſona* pour la longueur, parce qu'en multipliant trois cents coudées par trente coudées, hauteur de l'Arche, on aura neuf mille coudées quarrées pour la ſurface d'un des côtés; mais il la rejète pour la largeur qu'il a réduite à quinze cents coudées quarrées, parce qu'en multipliant cinquante coudées par trente, on n'aura que quinze cents coudées, qui ſeront la ſurface d'un des bouts de l'Arche. *Gélénius*, autre Traducteur d'Origène, a bien reconnu quatre-vingt-dix mille coudées de longueur; mais il en admet vingt-cinq mille pour la largeur, au lieu de deux mille cinq cents que porte le texte, & d'ailleurs il ne traduit point les mots eſſentiels τῷ δυνάμει λέγεσθαι τὰ μέτρα. *Pérérius*, ſur la Genèſe, avoue de bonne foi qu'il n'entend point ce paſſage, & qu'il a conſulté des Géomètres qui n'y concevoient rien non plus. Pour Dom Thuillier il traduit fort bien *hîc ſermo eſt de menſurâ quoàd poteſtatem*; mais il reſte toujours à faire quadrer ces meſures ſelon la puiſſance avec les quatre-vingt-dix mille coudées de longueur, & avec les deux mille cinq cents de largeur. Or, cela ſe trouve tout d'un coup, ſi l'on prend les quarrés pour les

racines. Origène veut donc dire que les coudées de l'Arche doivent être multipliées par elles-mêmes ; de cette façon on aura quatre-vingt-dix mille coudées pour la longueur de la baſe, car le quarré de trois cents eſt quatre-vingt-dix mille, & deux mille cinq cents coudées pour la largeur, car le quarré de cinquante eſt deux mille cinq cents. Cette opinion d'Origène eſt fauſſe, mais du moins ſa penſée eſt nette. Il croyoit que les meſures priſes ſelon les racines auroient fait de l'Arche un trop petit bâtiment pour contenir tous les animaux, & ſur cela il imagine que ces meſures devoient être priſes ſelon la puiſſance ou ſelon le quarré, & par-là il fait effectivement de l'Arche une grande ville, ou plutôt il n'y auroit jamais eu de ville ſi grande ; puiſqu'avec quatre-vingt-dix mille coudées, en ne donnant à la coudée que dix-huit pouces (laquelle chez les Juifs en avoit vingt, ſelon le Père Lami), on auroit cent trente-cinq mille pieds ou vingt-ſept mille pas géométriques, ou neuf lieues de trois mille pas chacune. Mais *Origène* ne faiſoit pas attention à tout cela, & il ſe contentoit de donner à ſon Adverſaire une ſolution qui paroiſſoit plauſible. Voilà pour la première difficulté. SAINTS PERES, &c.

SAINTS PERES, &c.

Dans la ſeconde Homélie d'Origène, on trouve encore une deſcription des meſures de l'Arche, qui a fort embarraſſé les Interprêtes, même les plus Géomètres. La plus grande partie de cette Homélie n'eſt qu'en Latin de la Traduction de Rufin : mais heureuſement il reſte un fragment Grec où la difficulté préſente ſe rencontre. *Appelles*, ami de Marcion & ennemi de l'Ancien Teſtament, faiſoit la même objection que *Celſe* contre l'Arche, qu'il diſoit trop petite pour contenir tous les animaux avec les vivres qui leur étoient néceſſaires. « A cela » Origène répond qu'*Apelles* ne comprend » point de quelle meſure étoient les trois cents, » les cinquante & les trente coudées de l'Arche; » que pour lui, il a appris d'un Juif ſavant, » que les trois cents coudées étoient égales à » celles que les Géomètres appellent δύναμις ἀπὸ » τῶ τριακοσῶ τετραγώνῳ » ; de ſorte que la longueur étoit de quatre-vingt-dix mille coudées, la largeur de deux mille cinq cents, la hauteur de neuf cents. Nous croyons que ſi, au lieu de τριακοσῶ on lit τριακοσίῳ, il n'y a rien de plus aiſé que ce paſſage, rien de plus conforme à celui du quatrième Livre contre *Celſe*; car voilà quel ſera le ſens d'*Origène*. *Les trois cents coudées étoient égales à celles que les Géomètres appellent*

la puiſſance du quarré, fait de trois cents. Cet Auteur appelle ici *puiſſance du quarré*, le quarré même, comme s'il diſoit, *le quarré qui eſt la puiſſance* ; & il eſt aiſé de le voir par ſa conſéquence ; *de ſorte*, ajoute-t-il, *que la longueur étoit de quatre-vingt-dix mille coudées*, qui eſt aſſurément la puiſſance ou le quarré de trois cents. Mais, ſi l'on ne veut pas changer τριακοσῶ en τριακοσίω, il n'y a qu'à ſuppoſer qu'il ne parle là que du quarré de la hauteur, lequel ſera fait de la multiplication de trente par lui-même, & que les Copiſtes ont paſſé deux mots τριακοσίω καὶ πεντηκοσῶ, dont l'un exprimeroit le quarré de la longueur & l'autre le quarré de la largeur. En un mot, l'analogie de ce paſſage avec celui du Livre quatrième contre *Celſe*, & tout le raiſonnement d'*Origène* demande ce ſens & exclut tout autre. Mais qu'ont fait les Interprêtes de l'Écriture, ou ceux qui ont écrit ſur l'Arche, comme *Buteo*, *Kircher*, M. *Pelletier*, le P. *Lami*, &c. ? Ils ſe ſont attachés à la Traduction de *Rufin*, qui n'eſt point conforme au texte Grec tel que nous l'avons, & ils l'ont encore altérée par leur explication. Voici le paſſage de Rufin. « *Moyſes, ſecundùm artem* » *Geometricam, cubitorum numerum in hoc loco* » *poſuit. Apud Geometras enim ſecundùm eam* » *rationem, quæ apud eos virtus vocatur ex ſolido*

SAINTS. PERES, &c.

SAINTS PERES, &c.

» *& quadrato, vel in ſex cubitos unus deputatur,* » *ſi generaliter, vel trecentos, ſi minutatim de-* » *ducatur* ». Enſuite il dit que ſi l'on ſuit cette façon de compter, on trouvera que l'Arche étoit aſſez grande pour contenir tout ce qui eſt marqué dans l'Écriture. Les Interprêtes de l'Écriture, trouvant ces mots *in ſex cubitos unus deputatur*, ont preſque tous ſuppoſé qu'*Origène* donnoit ſix coudées ordinaires à la coudée géométrique, & de-là ils ont déduit toutes les dimenſions de l'Arche. Par exemple, le Père *Kircher* montre en détail que, dans ce ſyſtême, l'Arche auroit eu dix-huit cents pieds de long (en ne donnant qu'un pied à la coudée), & trois cents de large, qui, ſe multipliant l'un par l'autre, formeroient un plan de cinq cents quarante mille pieds, c'eſt-à-dire, de cinq cents quarante milles d'Italie. Nous copions le Père *Kircher*, qui nous paroît cependant défectueux dans cet endroit, page 28, *de Arcâ Noë.* Car il ne donne qu'un pied à la coudée, & lui-même, il lui donne dix-huit pouces, deux pages après : il fait le pas géométrique de ſix pieds, & lui-même, avec tous les Géomètres, le détermine ailleurs de cinq pieds ſeulement : il ne compte que mille pieds dans ce qu'on appelle le mille d'Italie, & lui-même, un peu plus bas, y compte cinq mille pieds ou mille

pas. M. *Pelletier* prend un autre tour, qui n'eſt pas plus près de la penſée d'Origène. Si ces Auteurs avoient penſé aux termes de puiſſance, de quarré, de ſolide, exprimés dans *Rufin*, ils auroient donné un ſens plus raiſonnable non ſeulement à *Origène*, mais à *Rufin* même, tout obſcur qu'il eſt dans ſa Traduction. Car ſi *Rufin* a entendu *Origène*, voici comment on doit expliquer ſon Paſſage : « Chez les Géomètres » la puiſſance eſt de deux ſortes, le quarré » & le ſolide ; l'Arche a eu les deux ; &, » ſelon cette manière de compter, chaque cou- » dée donne ſix coudées, ou ſix ſurfaces de » coudées, ſi l'on prend tout enſemble ; & » chaque coudée donne trois cents coudées, » ſi l'on prend les choſes en détail ». En effet, quand on ſuppoſe un corps ſolide & pyramidal, applati par en haut, comme *Origène* conſidéroit l'Arche, dès qu'on a une coudée on a ſix coudées, c'eſt-à-dire, en prenant le mot πηχὺς comme M. *Pelletier*, on a ſix ſurfaces de coudées ; ſavoir, les quatre côtés, la baſe & la plate-forme : & c'eſt-là prendre tout en gros ; & quand on ſuppoſe que les trois cents coudées de la baſe ſont entendues ſelon la puiſſance ou le quarré, il eſt vrai de dire qu'en prenant les choſes en détail, il y a trois-cents

SAINTS PERES, &c.

SAINTS PÈRES, &c.

coudées pour chaque coudée, parce qu'il y a trois cents fois trois cents coudées. Encore une fois, tel doit être le sens de *Rufin*, s'il a entendu *Origène*, & s'il ne l'a pas entendu, comme il y a quelqu'apparence, que ne s'en tient-on à *Origène* lui-même, qui s'exprime bien plus clairement que son Traducteur ? Et si l'on apporte pour raison que jusqu'ici on n'avoit point le fragment Grec d'*Origène*, mais seulement la Traduction de *Rufin* ; il falloit donc chercher la pensée de l'Auteur dans le Livre contre *Celse*, & ne point lui attribuer un système, dont on ne pouvoit avoir pour garant qu'un passage très-obscur de *Rufin*.

ARTICLE VI.

CONJECTURE du Père Tournemine, Jéſ. ſur l'Auteur des Extraits de la Doctrine Orientale, *attribués à Clément d'Alexandrie* (*).

CEUX qui ont publié ces *Extraits* ſous le nom de Clément d'Alexandrie, ne jugent qu'ils ſont de lui, que par la reſſemblance du ſtyle

(*) Titus Flavius Clément, Athénien, Prêtre & Cathéchiſte de l'Égliſe d'Alexandrie, eſt un des plus anciens & des plus ſavans Pères de l'Égliſe. Eusèbe de Céſarée en parle comme d'un homme admirable & ſingulier. Perſonne, dit Saint Cyrille, n'eſt entré plus avant que lui dans ce que les ſciences Grecques ont de plus profond : il l'appelle le très-ſage. Saint Maxime lui donne le titre de Prince des Philoſophes ; & Saint Jérôme, juge compétent, dit nettement qu'il eſt le plus docte de tous les Écrivains Eccléſiaſtiques. Il a fait bien ſentir la ſupériorité de l'Évangile ſur la Philoſophie, & combien l'École du divin Platon eſt inférieure à l'École des Pêcheurs de Galilée. Il donne du Chrétien l'idée la plus magnifique. Ce ſavant Père écrivoit vers la fin du ſecond ſiècle de l'Égliſe : l'année de ſa mort n'eſt pas connue ; on conjecture qu'il finit le cours de ſa vie ſous l'Empire de Caracalla ; & Uſuard, dans ſon Martyrologe, fait mention de lui le quatrième de Décembre.

Saints Peres, &c.

avec les Ouvrages indubitables de ce Père ; reſſemblance qui n'eſt pas fort ſenſible, & qui

---

Les Ouvrages de ce ſavant Auteur, qui ont paſſé juſqu'à nous, ſont l'*Exhortation aux Gentils ; l'inſtruction des Fidèles*, ou le *Pédagogue* ; huit livres de *Stromates*, & un petit traité *ſur la queſtion, quel riche ſera ſauvé* : nous n'avons que des fragmens de ſes autres ouvrages.

Photius nous a conſervé le titre entier des Stromates, *Commentaires où l'on conduit le Fidèle à l'intelligence parfaite de la vraie Philoſophie* ; c'eſt-là le deſſein de l'ouvrage ; l'Auteur, après avoir combattu dans ſon premier ouvrage les erreurs des Idolâtres, après avoir donné aux nouveaux Fidèles les inſtructions néceſſaires dans le *Pédagogue*, en leur propoſant Jéſus-Chriſt comme le ſeul Maître qu'ils doivent écouter & qui leur ſuffit, entreprend, dans ce troiſième ouvrage, de guider les Chrétiens à une connoiſſance plus profonde de la Religion & de la perfection, de leur apprendre à diſcerner ce qu'il y a d'utile dans les Écrits des Philoſophes Payens, & de les précautionner contre les promeſſes faſtueuſes & les illuſions des hérétiques Gnoſtiques, qui ſe vantoient d'avoir ſeuls l'intelligence de ce qu'il y avoit de plus ſecret & de plus parfait dans le Chriſtianiſme, quoiqu'ils ne débitaſſent que des fables, altérant par des erreurs monſtrueuſes la Morale, & la Théologie Chrétienne.

L'exorde du premier Livre des Stromates nous manque, & on déſeſpère de le trouver : on ne connoît point d'autre manuſcrit entier de cet ouvrage que celui de la bibliothèque du Grand Duc, & l'exorde n'y eſt pas.

ne ſuffit pas aſſurément pour croire un Docteur de l'Égliſe, ſi eſtimé des Saints Pères, Auteur d'un ouvrage qui ne contient que des explications de l'Écriture conformes aux erreurs de Valentin. SAINTS PERES, &c.

Le titre ſeul décide que le Prêtre Alexandrin n'en peut être l'Auteur. Clément, qui écrivoit en Égypte, auroit-il appellé la doctrine de Valentin la doctrine Orientale ? Ignoroit-il que Valentin étoit Égyptien, & que ſes erreurs avoient fait plus de progrès dans l'Égypte & dans la Syrie, que dans les autres pays ? C'eſt à Rome, c'eſt dans la Grèce qu'on a pu appeller l'héréſie de Valentin une doctrine venue de l'Orient.

Je crois donc que ces Extraits ſont d'un Valentinien qui écrivoit en Europe, & qui vouloit faire paſſer ſes erreurs pour la Théologie des Égliſes d'Orient : le Théodote, dont le

---

L'Auteur avertit, à la fin du ſeptième Livre, qu'exprès il n'a point ſuivi dans cet ouvrage un ordre régulier ; que ce n'eſt pas un jardin, mais une forêt ; & qu'il a eu plus d'égard à le remplir qu'à l'embellir : il en a uſé de la ſorte, dit-il, à l'exemple des Philoſophes Grecs, pour exciter davantage l'attention des Lecteurs, & pour animer leur étude par la difficulté de réuſſir. Il a voulu auſſi, à ce qu'il aſſure, cacher aux profanes les dogmes ſacrés.

SAINTS PERES, &c.

disciple anonyme de Valentin abrège les Écrits, n'est pas comme Monsieur Fabricius & beaucoup d'autres l'ont cru, Théodote de Bizance, condamné pour avoir enseigné que Jésus-Christ n'étoit qu'un homme ; erreur qui ne s'accorde pas avec ce que les Valentiniens croyoient du Sauveur. C'est, selon moi, Théodote le Banquier, qui passe pour le Chef des Melchisédéciens ; c'est-à-dire, des hérétiques qui croyoient que Melchisédech étoit une vertu céleste, supérieure à Jésus-Christ. Cette vision s'accorde avec les chimères de Valentin, & je ne doute point que Théodote le Banquier n'ait été un de ses disciples : c'est lui qui avoit expliqué l'Écriture selon les préjugés de sa secte ; c'est le véritable Auteur, dont un disciple anonyme abrège les Écrits dans les *Extraits de la Doctrine Orientale*, qui n'est autre que la doctrine de Valentin.

On n'a donné ces *Extraits* à Clément d'Alexandrie, que parce qu'on les a trouvés dans un même manuscrit avec ses ouvrages : raison qui a suffi pour publier beaucoup d'Ouvrages sous le nom de Saints Pères dont ils n'étoient pas, dont ils ne pouvoient pas être, & dont ils sont indignes. A l'egard *des Extraits de l'exposition des Prophêtes*, je crois que ce sont des fragmens des huit Livres des Hypotiposes,

poſes, ou de courtes explications de toute l'Écriture qu'Eusèbe, & d'autres anciens Écrivains citent comme un ouvrage véritable de Clément d'Alexandrie. *Montaigu*, Livre ſecond des *Origines Eccléſiaſtiques*, page 52, nous apprend que le ſavant Jéſuite Fronton le Duc, avoit écrit à Henri Savin que des Jéſuites, Miſſionnaires en Égypte, lui mandèrent que le manuſcrit entier des Hypotipoſes étoit dans la bibliothèque du Patriarche d'Alexandrie. Nous avons auſſi perdu divers traités, ceux des noces, de l'ame, de la médiſance, du temps de célébrer la Pâque, dont il n'eſt échappé que peu de fragmens. L'Auteur cite lui-même ſon Livre *des Principes*; d'autres citent ſes *Traités de la Providence & du Jeûne.* Monſieur Fabricius a recherché avec plus de ſoin qu'aucun autre les titres des livres perdus de notre Auteur; il les a multipliés ſelon le nombre des matières, dont il avoit promis de traiter, & c'étoit trop les multiplier.

SAINTS PERES; &c.

SAINTS. PERES, &c.

ARTICLE VII.

DISSERTATION critique sur un Passage de Clément d'Alexandrie.

CLÉMENT d'Alexandrie, dans le second Livre de ses Stromates (*), après avoir rapporté assez au long ce que Platon, Démocrite, Épicure, les Stoïciens, les Péripatéticiens, ont pensé sur le mariage, conclut en disant, que, parmi ces Philosophes, ceux même qui parloient de la vertu dans les termes les plus magnifiques, étoient esclaves des plaisirs, & s'abandonnoient aux vices les plus infâmes; puis il ajoute (**) ce reproche grave : *Sapiens autem ille quaternio, in horto cum meretrice factis voluptatem colebat.* De savans Auteurs appliquent ce reproche à Pythagore, & prétendent que c'est lui dont Clément d'Alexandrie se mocque ici, & qu'il accuse d'incontinence, en le nommant τετρακτὺς, *quaternio*; parce que les Pythagoriciens avoient un grand respect pour le nombre de quatre, &

(*) Page. 421, de l'édition de 1641.

(**) Ἐσοφὴ δ' ἐκείνη τετρακτὺς ἐν τῷ κήπῳ μετὰ τῆς ἑταίρας ἔργοις ἐκύδαινον τῶν ἡδονήν.

l'employoient même dans leurs ſermens, comme un nombre ſacré & plein de myſtères. SAINTS PERES, &c.

Je n'ai point d'engagement particulier à défendre l'honneur de Pythagore ; mais, pour le ſeul intérêt de la vérité, je prends la liberté de dire qu'il s'agit ici d'Épicure, & non pas de Pythagore.

1°. On ne s'eſt guère avisé dans l'antiquité d'accuſer Pythagore d'incontinence ; ceux qui ſe ſont le plus déclarés contre lui, l'ont attaqué par d'autres endroits, & l'ont épargné ſur cet article. Il a toujours paſſé pour un homme très-ſage, & qui donnoit dans la vertu auſtère, plutôt que dans le relâchement. En particulier, Clément d'Alexandrie parle avec éloge (*) de la modeſtie & de la ſageſſe des femmes Pythagoriciennes. Au contraire, rien n'eſt ſi décrié que l'école d'Épicure. Je ſais bien qu'elle n'a pas manqué d'Apologiſtes parmi les anciens & parmi les modernes ; mais, ſans examiner le motif qui leur a fait prendre une telle cauſe en main, il ne paroît pas qu'ils aient réuſſi à juſtifier ni les maximes d'Épicure, ni même ſes intentions, ou ſa conduite perſonnelle. Encore aujourd'hui comme du temps de Saint Jé-

(*) *Strom. l. 1. p. 319. & l. 4. p. 522.*

SAINTS PERES, &c.

rôme (*), on oppoſe la continence de Pythagore à la débauche d'Épicure. Ce Saint Docteur s'adreſſe à la ville de Rome, en finiſſant ſes deux livres contre Jovinien, & lui parle ainſi : *Adhuc ſub Regibus & Numa Pompilio faciliùs majores tui Pythagoræ continentiam, quàm ſub Conſulibus Epicuri luxuriam ſuſceperunt.*

2°. Il eſt certain que ce Pythagore, dont parle Saint Jérôme, eſt le Philoſophe célèbre par le ſéjour qu'il a fait dans la grande Grèce, & par la Secte Italique dont il a été le fondateur. Saint Jérôme ne pouvoit pas ignorer que ce Philoſophe avoit vécu pluſieurs années après le Roi Numa, ſelon le ſentiment des meilleurs Hiſtoriens : la Chronique d'Eusèbe, qu'il avoit traduite, le lui auroit appris en cas de beſoin ; mais il s'eſt attaché, comme beaucoup d'autres, à une opinion reçue, & qui venoit bien à ſon ſujet ; *Vulgatæ opinioni quâ creditur Pythagoræ auditorem fuiſſe Numam, mendacio probabili accomodatâ fide*, comme dit Tite-Live (**) d'un ancien Hiſtorien, qui avoit avancé que des Livres, qu'on avoit trouvés dans le ſépulcre de Numa, étoient les livres de Pythagore : ainſi Marianus Victorius, ſur cet endroit de Saint

(*) *Liv. 1. adv. Jovin. p. 146. & l. 2. p. 228.*
(**) *Decad. 1. l. 10. c. 29.*

Jérôme, pouvoit s'épargner la peine d'aller chercher un autre Pythagore de Sparte, dont il croit que le Roi Numa se fit le disciple. Dom Martianay paroît avoir eu la même pensée, puisqu'il a mis en marge de cet endroit (*) *spartiatæ*. Ils ont voulu par-là sauver à St. Jérôme un anachronisme sur lequel il étoit parfaitement instruit. Clément d'Alexandrie a parlé comme les autres. Il ne fait point de difficulté d'assurer (**) que le Roi Numa a été Pythagoricien ; & c'est peut-être pour rendre ce fait plus probable, qu'au lieu de suivre l'opinion commune, qui regarde Samos comme la patrie du fameux Pythagore, il aime mieux se ranger (***) de l'avis de quelques Auteurs, qui le font originaire d'Italie. Cicéron nous apprend une raison assez naturelle de cet anachronisme, qui avoit déjà prévalu de son temps. On savoit, en général, que le Roi Numa s'étoit rendu recommandable par la sagesse de son gouvernement & par l'équité de ses loix, & que le Philosophe Pythagore avoit répandu de beaux principes de morale dans cette partie de l'Italie, qu'on appelle la grande Grèce. Sur ce

SAINTS PERES, &c.

(*) *Liv. 2. adv. Jovin. p.* 228.
(**) *Liv. 1. Stromat. p.* 304.
(***) *Ibid, p,* 401. *&* 402.

SAINTS PERES, &c.

fondement, ſans examiner ſi les temps de l'un & de l'autre s'accordoient exactement, on avoit ſuppoſé que la ſageſſe de Numa étoit un fruit de l'école philoſophique de Pythagore. *Nam cum Pythagoræ diſciplinam & inſtituta cognoſcerent, Regiſque ejus æquitatem & ſapientiam à majoribus ſuis accepiſſent, ætates autem & tempora ignorarent, propter vetuſtatem, eum qui ſapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuiſſe crediderunt.*

3°. Il y a bien de l'apparence que c'eſt le mot τετρακτύς, *quaternio*, qui a trompé les habiles gens, qui ont cru que Clément d'Alexandrie parloit de Pythagore dans l'endroit que nous examinons. Mais parce que les Pythagoriciens avoient un grand reſpect pour le nombre de quatre, & qu'ils honoroient Pythagore comme un homme divin, qui leur avoit appris tous les ſecrets de ce nombre myſtérieux, il ne s'enſuit pas que Pythagore ait jamais porté le nom de τετρακτύς, *quaternio*; & l'on ne produit aucun Auteur ſacré ou profane, ami ou ennemi, qui l'ait jamais ainſi nommé. Il eſt donc bien plus croyable que Clément d'Alexandrie a employé ce mot pour déſigner quatre perſonnes, en Latin *quadriga*, comme nous diſons en François, dans le ſtyle badin, un couple, un trio, une partie quarrée, un attelage, &c.

C'eſt ainſi que l'Hiſtorien Socrate (*) a appellé par mépris, κακολογίον τετρακτύς, la bande de quatre Auteurs ; ſavoir, Méthodius, Évêque de la ville d'Olympe dans la Lycie, Euſthate d'Antioche, Apollinaire, & Théophile d'Alexandrie, qui avoient écrit contre Origène, comme le P. Pétau l'a remarqué dans ſes notes ſur St. Épiphane (**). Le texte Grec de Clément d'Alexandrie, tel qu'il eſt, met cela hors de doute ; car il porte dans tous les imprimés que j'ai vus, & dans tous les manuſcrits connus que j'ai fait conſulter, ἐκύδαινον, *colebant*, *honorabant*, & non pas ἐκύδαινεν, *honorabat*, *colebat*. Ce verbe mis au plurier, & conſtruit avec le ſingulier τετρακτύς, marque avec évidence que ce mot eſt pris ici pour terme collectif, c'eſt-à-dire, pour une ſociété de quatre perſonnes. SAINTS PERES, &c.

4°. On ne manquera pas de me dire que ſi *quaternio* doit déſigner quatre perſonnes, & par cette raiſon, ne peut pas être pris pour Pythagore, il ne peut pas non plus être pris pour Épicure. Ma réponſe eſt aiſée ; c'eſt qu'Épicure avoit trois frères qui s'étoient retirés avec lui pour étudier ſa philoſophie, & pour vivre conformément à ſes maximes. Diogènes

(*) *Lib. 6. c. 13. p. 319.*

(**) *Pag. 260 ad hær. 64. n° 12.*

SAINTS PERES, &c.

Laërce (*) les nomme Néocle, Chérédenne & Ariſtobule, & fait mention (**) de quelques livres d'Épicure, qui portoient leur nom. Suidas dit auſſi (***) qu'Épicure avoit trois frères, & il faut ſuppléer le nom d'Ariſtobule, qui manque dans l'édition de Genève 1619, qui eſt la ſeule que j'aie pu conſulter en écrivant ceci. Par conſéquent, les quatre perſonnes dont parle Clément d'Alexandrie, étoient les quatre frères; Épicure, Néoclès, Chérédenne & Ariſtobule. Pythagore n'avoit pas trois frères qui fiſſent profeſſion de ſa philoſophie, ni même trois perſonnes qui fuſſent liées avec lui d'une manière aſſez particulière, pour faire ce que Clément d'Alexandrie appelle une partie quarrée, τετρακτὺς, *quadriga*.

5°. Tous les autres termes de la phraſe de Clément d'Alexandrie concourent à déſigner Épicure avec ſes trois frères, & à exclure Pythagore. Il les appelle ſages ἱσοφὴ δὲ ἐκείνη τετρακτὺς, & l'on voit bien que ce n'eſt que par ironie qu'il les appelle ainſi. Or, perſonne ne mérite moins que Pythagore une telle raillerie, & perſonne ne la mérite mieux qu'Épicure. Pour

(*) *Lib.* 10. *p.* 267.
(**) *Ibid. p.* 273.
(***) *In Epicuro.*

ce qui eſt de Pythagore, tout le monde ſait qu'il fut le premier qui ſe contenta du nom de Philoſophe, c'eſt-à-dire, amateur de la ſageſſe, & qu'il ne voulut point qu'on l'appellât ſage, parce que ce nom lui parut plein d'une vanité & d'une arrogance outrée : *Quoniam ſapientem profiteri arrogantiſſimum videbatur*, dit Saint Auguſtin (*). Clément d'Alexandrie (**) dit auſſi que Pythagore fut le premier qui ſe fit appeller Philoſophe, & il ajoute même une choſe qui feroit beaucoup d'honneur à Pythagore, ſi elle étoit bien vraie ; ſavoir (***), que Pythagore ne voulut point être appellé ſage, parce que ce nom ne convient qu'à Dieu ſeul, & qu'en ſe contentant du nom de Philoſophe, il faiſoit profeſſion d'aimer Dieu, qui eſt la vraie ſageſſe. Laërce dit (****) preſque la même choſe au commencement de ſon ouvrage ; il aſſure que Pythagore a reconnu que la ſageſſe ne convient qu'à Dieu, & qu'il n'appartient point aux hommes de ſe faire appeller ſages. Après cela, on auroit mauvaiſe grace d'employer le nom de ſage dans les railleries qu'on

SAINTS PERES, &c.

(*) *L. 8. de civit. c. 2.*
(**) *L. 1. Strom. p. 300.*
(***) *Ibid. l. 4. p. 477.*
(****) *L. 1. p. 3.*

SAINTS PERES, &c.

pourroit faire de Pythagore, comme on auroit tort d'appeller *Marquis* par raillerie, un honnête homme qui, par modeſtie, auroit toujours très-ſérieuſement défendu qu'on lui donnât cette qualité, à laquelle cependant il auroit plus de droit que bien d'autres.

Au contraire, cette ironie tombe fort bien ſur Épicure & ſur les gens de ſa ſecte. Cicéron, qui a parlé plus judicieuſement que perſonne des Philoſophes de la Grèce, a remarqué que de tous ceux dont il avoit connoiſſance, Épicure étoit le ſeul qui ait oſé ſe donner à lui-même le nom de ſage, (*) *ſe unus, quod ſciam, ſapientem profiteri eſt auſus.* C'eſt pour cela que Cicéron, par ironie, (**) appelle les ſentimens d'Épicure des oracles de la ſageſſe, *quaſi oracula edidiſſe ſapientiæ dicitur*, & qu'il nomme Métrodore le collègue de la ſageſſe d'Epicure, *Epicuri collega ſapientiæ* (***). Les Meſſéniens, dans le décret qu'ils firent pour chaſſer les Epicuriens de leur territoire (****), appellèrent leur philoſophie une ſageſſe efféminée & honteuſe, comme Horace l'appelle une ſageſſe folle,

---

(*) *L.* 1. *de fin. n°.* 3.
(**) *Ibid. n°.* 7.
(***) *L.* 1. *de nat. Deor. n°.* 40.
(****) *Suidas in Epic.*

insanientis sapientiæ consultus (*). Je suis persuadé que c'est dans le même esprit d'ironie que Suidas, & l'ancien Auteur qu'il a copié, après avoir rapporté le testament d'Epicure, appelle ce Philosophe le sage comme par excellence, σοφός. SAINTS PERES, &c.

6°. Mais ce qui devoit sur-tout faire reconnoître Epicure dans la phrase de Clément d'Alexandrie, c'est qu'il le désigne parfaitement en parlant *du jardin*, ἐν τῷ κήπῳ. Car les Philosophes, & en particulier les Pythagoriciens, au rapport de S. Jérôme (**), quittoient ordinairement les villes peuplées & les jardins délicieux pour se retirer dans la solitude & dans les déserts. Les Stoïciens avoient leur Portique, les Platoniciens leur Lycée, les Académiciens leurs forêts. Les Pythagoriciens appelloient ὁμακοεῖον, le lieu de leurs assemblées, qui, selon Clément d'Alexandrie (***), ressembloit en quelque chose à l'Eglise des Chrétiens. Mais les Epicuriens tenoient leur école dans les jardins : c'est par-là qu'on les désignoit. Un des plus grands soins d'Epicure, en faisant son testament, fut de recommander à Hermachus (****) l'entretien de

(*) *L.* 1. *od.* 35.
(**) *L.* 2. *adv. Jovin. p.* 202.
(***) *L.* 1. *Strom. p.* 302.
(****) *Diogen. Laert. l.* 10. *p.* 271.

SAINTS PERES, &c.

ſon jardin, qui lui avoit coûté ſoixante mines, & qui devoit être dans la ſuite à l'uſage de ceux qui faiſoient profeſſion de ſa Philoſophie. Celui qui étoit le chef de la ſecte avoit l'intendance du jardin, & cet établiſſement dura 237 ans, ſous quatorze chefs, juſqu'au temps de Jules-Céſar, au rapport de Suidas (*). Pomponius Atticus, ami de Cicéron, avoit fait une étude particulière de ſa chronologie; & comme d'ailleurs il étoit Epicurien fort zélé, Cicéron s'adreſſa à lui (**) pour ſavoir le nom de celui qui étoit chef de la ſecte dans le temps que Carnéades vint en ambaſſade à Rome : *quis, eo tempore, nobilis Epicureus fuerit, qui præfuerit hortis.* Ce que Cicéron appelle ici *nobilis Epicureus qui præfuerit hortis*, me paroît être préciſément la même choſe que ce que Diogène Laërce (***) a nommé κηπῶ τύραννος ἐλλόγιμος. Et je crois qu'on ſe trompe, quand on prétend que Laërce donne ce nom à Apollodore, comme un nom qui lui fût propre & particulier. Cicéron, en bien d'autres endroits, déſigne les Épicuriens par leurs jardins, & Saint Auguſtin, pour ne rien dire des autres Auteurs, déſigne

(*) *In Epicuro.*
(**) *L.* 12. *ad Attic. epiſt.* 23.
(***) *L.* 10. *p.* 273.

les Stoïciens par leur Portique, (*) *Zeno & tota illa porticus*, & les Épicuriens par les jardins, *ille, convocata de hortulis in auxilium quasi libera turba temulentorum, &c.* Saint Jérôme, pour exprimer le rapport entre Jovinien & Epicure, ne manque pas à placer Jovinien dans les jardins (**) *Epicurum noſtrum in hortulis ſuis.* Ainſi, Clément d'Alexandrie, ſans nommer Epicure, l'a aſſez déſigné en le plaçant dans le jardin ἐν τῷ κήπῳ. SAINTS PERES, &c.

7°. Il aſſocie, aux prétendus ſages dont il parle, une femme débauchée, qui eſt, ſans doute, la fameuſe Léontium, connue par ſon libertinage, autant que par ſon eſprit, par la politeſſe de ſon langage Attique, & par la hardieſſe qu'elle eut d'écrire un Livre même contre le grand Théophraſte, *tantùm Epicuri hortus habuit licentiæ*, dit Cicéron (***). On trouvera des particularités de cette Léontium dans Diogène Laërce, & dans preſque tous les Auteurs qui ont parlé d'Epicure.

C'eſt donc Epicure avec ſes frères que Clément d'Alexandrie a voulu taxer d'incontinence, & ce n'eſt point du tout à Pythagore

(*) *L.* 3, *contra Acad. c.* 7. *n°* 16.
(**) *L. adv. Jovin. p.* 226.
(***) *L.* 1, *de nat. Deor. n°* 33.

SAINTS PERES. &c.

qu'il en veut. Ce qui le fait voir encore bien clairement, c'eſt que Clément d'Alexandrie conclut ici, par une ſage réflexion, tout ce qu'il avoit dit auparavant des différens ſentimens que la plupart des anciens Philoſophes avoient eus ſur le mariage. Or, dans tout ſon expoſé, il n'avoit rien dit de Pythagore, & il avoit parlé d'Epicure : par conſéquent, dans ſa concluſion, il pouvoit & même il devoit parler d'Epicure, & ne pouvoit ni ne devoit parler de Pythagore.

ARTICLE VIII.

LETTRE ſur l'authenticité d'un paſſage important de Saint Cyprien, ſupprimé par quelques Éditeurs.

LE fameux paſſage, *Primatus Petro datur ut Eccleſia una monſtretur, &c. qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſia ſe eſſe confidit* (*) ? eſt ſi glorieux au Saint Siége & ſi avantageux à la Religion, que tout bon Catholique doit ſouhaiter qu'il

(*) Traité de *l'Unité de l'Égliſe* de Saint Cyprien ; Édition de Pamélius.

ſoit autentique, & faire même tous ſes efforts pour le conſerver, ſi la vérité ne s'y trouve point offenſée. J'ai appris avec peine que dans l'Edition du Saint *Cyprien* de M. *Baluze*, imprimée ſous la direction des *Bénédictins*, ce paſſage avoit été retranché. Les Editions de *Rigault*, de *Lombert* & de *Felle*, Evêque d'Oxford, où ce vieux paſſage a été ſupprimé, ne m'ont cauſé aucune ſurpriſe. M. *Rigault*, outre qu'il eſt peu exact dans tout ce qu'il a traité, & qu'il eſt par-tout favorable aux Calviniſtes contre l'Egliſe Romaine, n'a jamais examiné le fait dont il s'agit, que très-ſuperficiellement. M. *Lombert* n'eſt qu'un copiſte de *Rigault*, comme il l'avoue lui-même. Pour M. *Felle*, on ne devoit pas s'attendre à autre choſe : il y a long-temps que le paſſage importune les Proteſtans. Mais je ne puis diſſimuler la peine que me cauſe l'Edition Bénédictine. Je crains qu'elle n'entraîne les Catholiques, & que le paſſage ne ſoit enfin ravi à l'Egliſe. SAINTS PERES, &c.

On ne peut rejetter un paſſage comme ſuppoſé, que par quelques-unes des raiſons ſuivantes : ou parce que la différence du ſtyle en découvre la ſuppoſition ; ou parce qu'il paroît couſu à l'endroit où on le lit, ne s'accordant pas avec ce qui précède & ce qui ſuit, & avec le but de l'Ouvrage ; ou parce que des

SAINTS PERES, &c.

Auteurs Contemporains ont remarqué la fraude; ou enfin parce que pluſieurs Manuſcrits autentiques ne le contiennent pas. J'examine le paſſage en queſtion d'après ces principes.

1°. Il eſt évident qu'on ne ſauroit alléguer la différence du ſtyle. On auroit beau la chercher, on n'en apperçoit pas la moindre trace. Il ſeroit même ridicule de tenter cette voie, comme il ſeroit aiſé de le montrer, s'il étoit néceſſaire. Auſſi je ne ſache pas qu'on ait jamais employé ce moyen.

2°. On ne peut pas dire que ce paſſage paroiſſe couſu à l'endroit où il ſe voit. Il eſt vrai que *Rigault*, & après lui, *Lombert* & *Felle* inſiſtent beaucoup ſur cet article pour prouver ſa ſuppoſition. Le but de Saint *Cyprien*, diſent-ils, eſt de prouver l'unité de l'Egliſe: or, la Primauté de Saint Pierre eſt incompatible avec cette unité. D'ailleurs, le S. Martyr aſſure que les Apôtres étoient tous égaux: comment donc Saint Pierre auroit-il eu la Primauté ſur tous? Mais ces raiſonnemens ſont foibles; & nos Théologiens y ont cent fois répondu. Un ſeul paſſage de Saint *Jérôme*, pris de ſon premier Livre contre *Jovinien*, ſuffit pour diſſiper tous ces nuages; j'en tranſcrirai ici les paroles, parce qu'il eſt déciſif. *Dicis*, dit le Saint Docteur en parlant à l'Héréſiarque, *Super Petrum fundatur.*

datur Ecclesia, licet in alio loco super omnes Apostolos fiat, & cuncti claves Regni cælorum accipiant & ex æquo super illos Ecclesiæ fortitudo solidetur; tamen propterea, inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto Schismatis tolleretur occasio. Voilà clairement la Primauté donnée à S. Pierre, dans la vue que l'Eglise soit Une, & pour éloigner les Schismes. Voilà une certaine égalité entre les Apôtres, jointe avec la Primauté de S. Pierre. Voilà en un mot la même pensée, exprimée même avec plus de force, que dans le passage attribué à Saint Cyprien. On trouve à-peu-près la même chose dans Saint *Optat*, au Livre 2e, contre Parmenien. Là-dessus, je demande à ces Messieurs, si S. Cyprien n'a pas pû dire, ce que, de l'aveu de tout le monde, Saint *Jérôme* a dit? Eh! pourquoi ne l'auroit-il pas pû? & s'il l'a pû, qu'elle force reste à l'objection? Je m'étendrois davantage, si je croyois que la difficulté le méritât. SAINTS PERES, &c.

3°. C'est un fait incontestable qu'il ne se trouve aucun Ancien qui ait jamais avancé que le passage dont il s'agit, ait été ajouté à l'Ouvrage de Saint Cyprien par quelque main étrangère; au lieu qu'il est facile de faire voir par l'autorité de *Bède*, de *Pélage* II, &c. qu'il est autentique, comme je le dirai dans un moment.

SAINTS PERES, &c.

4°. Reſte à examiner ſi, par le ſecours des Manuſcrits, on peut prouver la ſuppoſition. Il eſt vrai qu'il y a des Manuſcrits où ce paſſage ne ſe trouve pas; mais il eſt vrai auſſi qu'il y en a d'autres, & en grand nombre, où il ſe trouve. L'Editeur Anglican en cite dix, qui ſe conſervent dans diverſes Bibliothèques de France, d'Angleterre, d'Italie & d'Allemagne: dans la note ſur le 3e. *chap. de la diſt.* 93, on fait mention de neuf ou dix autres: & il n'eſt pas douteux qu'il n'y en ait encore d'autres dans les diverſes parties du monde Chrétien. Ainſi toute la difficulté ſe réduit à diſcerner les Manuſcrits auxquels on doit ajouter foi comme autentiques, d'avec ceux qu'on doit rejetter comme ſuppoſés.

Je croirois bien qu'à comparer ſeulement Manuſcrits à Manuſcrits, la choſe reſteroit douteuſe. Mais je ſoutiens que, ſi l'on a égard aux argumens qu'on a d'ailleurs, il eſt indubitable qu'on doit préférer ceux qui portent le paſſage, & rejetter, comme inutiles, ceux où il ne ſe trouve pas.

Je tire ces argumens du conſentement univerſel de tous les Siècles, qui s'accordent tous à attribuer le paſſage à Saint Cyprien.

Dans le 14e. Siècle de l'Egliſe, perſonne ne doutoit qu'il ne fût véritablement du Saint Evê-

que de Carthage. *Pierre d'Ailly*, la Faculté de Théologie de Paris, le citent sous son nom contre Monçon ou *Monteſon : Propter quod dicit Cyprianus : qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ ſe eſſe non confidat.* SAINTS PERES, &c.

On n'en doutoit pas au 12e. Siècle de l'Egliſe, comme il paroît avec évidence par la *diſt.* 93. *chap.* 3. où on lit les mêmes paroles que je viens de rapporter. On n'en doutoit pas dans l'onzième Siècle. Saint Yves, Evêque de Chartres, qui vivoit pour lors, cite le même paſſage mot pour mot.

On n'en doutoit pas dans le huitième & ſeptième Siècles. *Bède* le témoigne ſuffiſamment, lorſque, dans une Homélie pour la veille de la Fête de S. *Pierre* & de S. *Paul*, il emprunte de ce texte ces paroles : *Hoc erant utique Apoſtoli quod fuit Petrus, ſed Primatus Petro datur, ut unitas Eccleſiæ commendetur.* A parler franchement, ces autorités ſont d'un grand poids. Un conſentement ſi marqué & ſi univerſel eſt déciſif. Si le paſſage étoit ſuppoſé, comment ſe peut-il faire que la Faculté de Théologie de Paris, que *Pierre d'Ailly*, que *Gratien*, qu'*Yves* de Chartres, que *Béde*, les plus ſavans hommes de leurs temps, les plus verſés dans la lecture des Pères, n'ayent pas eu le moindre ſoupçon de

SAINTS. PERES, &c.

la falsification? Ou tous les Manuscrits qu'ils avoient vus présentoient le passage, ou ils en avoient vus qui ne le présentoient pas : on ne sauroit donner de réponse, dont je ne tire avantage. Si l'on dit, que tous les Manuscrits qu'ils avoient vus, conservoient effectivement le passage, l'aveu ne sauroit être plus favorable à la cause que je soutiens. Si, au contraire, on se retranche à dire qu'ils en avoient vus où il ne se trouvoit pas, il faudra avouer, malgré qu'on en ait, qu'ils les ont mépriſés, & qu'ils n'ont pas cru devoir y faire attention; ce qui est une forte preuve de la falsification de ces mêmes Manuscrits.

On ne doutoit pas non plus, dans le sixième siècle, que ce passage, aujourd'hui contesté, n'appartînt au texte. Le Pape *Pélage* II, Prédécesseur de S. *Grégoire le Grand*, qui vivoit en ce temps-là, en fournit une preuve sans réplique : non-seulement il cite ce passage, comme étant de Saint Cyprien; mais encore il s'en sert pour prouver contre les Schismatiques, qui refusoient de reconnoître le cinquième Concile, que quiconque n'étoit pas uni de communion avec le Saint Siège, ne pouvoit prétendre d'appartenir à l'Eglise. Il parle ainsi dans sa sixième Lettre, qui est la seconde aux Evêques d'Istrie : *Sed & B. Cyprianus, egregius*

Martyr, in libro, quem de unitatis nomine titulavit, inter alia sic dicit: Exordium ab unitate proficiscitur, & Primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia & Cathedra monstretur..... Et ensuite: *hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Cathedram Petri, super quam fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesiâ se esse confidit?* SAINTS PERES, &c.

Selon toutes les apparences, St. *Jérôme* avoit lu ce passage. Que l'on compare ce qu'il a écrit dans son premier Livre contre *Jovinien*, & dans sa première Lettre au Pape *Damase*, avec le passage de Saint Cyprien, tel qu'il se lit dans l'édition de *Pamelius*, on verra qu'il parle d'après ce texte.

Saint Cyprien assure d'abord que l'Eglise a été fondée sur Saint Pierre, & que les Clefs lui ont été données. Puis il ajoute que, quoique les Apôtres eussent reçu une puissance semblable, la Primauté avoit cependant été donnée à Saint Pierre pour marquer l'unité de l'Eglise & pour la maintenir. Saint *Jérôme* dit précisément la même chose, comme il est aisé de le voir par les paroles que j'ai citées plus haut. Après cela, Saint *Cyprien* déclare que l'Eglise a été bâtie sur la Chaire de Saint Pierre, & que celui qui se sépare de sa Communion ne doit point prétendre être de l'Eglise; que

SAINTS PERES, &c.

l'Egliſe eſt l'Arche de Noë, hors laquelle il n'y a point de ſalut à eſpérer ; que ceux qui n'en ſont pas les membres, ſont des profanes ; que ceux qui amaſſent ailleurs, diſſipent ; que l'Egliſe eſt la tunique de Jéſus-Chriſt ſans couture, qui ne doit pas être diviſée. Or, Saint *Jérôme*, dans ſa Lettre au Pape *Damaſe*, imite manifeſtement toutes ces penſées & toutes ces expreſſions ; ce qui prouve que ce Saint Docteur avoit pour lors devant les yeux, ou au moins dans l'eſprit, le paſſage en queſtion. Pour convaincre les plus incrédules de la vérité de ce que j'avance, il ſuffit de mettre en parallèle les paroles des deux Pères, que je rapporte en note (*).

(*) *Paroles de Saint Cyprien.*

Qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in [illegible]cleſiâ ſe eſſe confidit ?.... Nec perveniet ad Chriſti præmia qui relinquit Eccleſiam Chriſti : alienus eſt : profanus eſt. Si potuerit evadere quiſquis qui extrà Arcam Noë fuit, & qui extrà Eccleſiam foris fuerit, evadit. Monet Dominus, qui non mecum colligit, diſpergit..... Qui ulibi præter Eccleſiam colligit, ſpargit..... Hoc unitatis Sacramentum oſtenditur, quandò in Evangelio tunica D. N. J. C. non dividitur omninò nec ſcinditur, de ſuperiori parte non conſutilis, ſed per totum textilis fuerat, dixerunt ad invicem non ſcindamus illam, &c. Unitatem illa portabat, &c.

Il me seroit encore facile de montrer que Saint Optat de Milève fait allusion au même passage de Saint Cyprien. SAINTE PIERRE, &c.

Après tout, quoique ma conjecture soit très-bien fondée, & aussi forte qu'elle puisse l'être, je n'en ai pas besoin. Je trouve tant de force dans l'argument que fournit la Lettre de *Pélage II*, que lui seul suffiroit pour convaincre les nouveaux Éditeurs de témérité. *Rigault*, *Lombert* & *Felle* avoient bien senti l'impossibilité de se débarrasser de ce monument. Aussi ont-ils tous jugé à propos de n'en faire aucune mention ; ce qui assurément ne fait pas trop d'honneur à leur bonne foi. On ne sauroit sur-tout le pardonner à l'Évêque Anglican, qui donne une si longue note sur ce passage, dans laquelle il fait semblant de rapporter tout ce qu'on peut dire pour ou contre. C'est le juste reproche que

---

Paroles de Saint Jérôme.

Quoniam vetusto Oriens inter se populorum furore collisus, indisciſſam Domini tunicam & desuper textam, minutatim per frusta discerpit... Cathedræ Petri Communione consocior; super illam Petram, Ecclesiam ædificatam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est. Si quis in Arcâ Noë non fuerit, peribit regnante diluvio..... Quicumque tecum non colligit, spargit: hoc est, qui Christi non est, Antichristi est.

SAINTS PERES, &c.

lui fait le ſavant Dom *Mabillon*, dans ſa préface de la *Liturgie Gallicane.*

Que répondront à cet argument les Éditeurs de Paris ? Produiront-ils quelque Manuſcrit plus ancien ? Le Père *Mabillon*, à l'endroit que je viens de citer, & le Père *Alexandre*, (diſſ. 12 ſur le 13e & 14e ſiècle, N° 12.) ne croient pas que cela ſoit poſſible. Le plus ancien qu'ils produiſent, & ſur lequel ils ſe fondent preſque uniquement, eſt celui de M. *Séguier*. Or, *Baluze* lui-même ne lui donne que mille ans d'antiquité. Ainſi, il eſt poſtérieur à la Lettre du Pape *Pélage* de près d'un ſiècle & demi. Bien plus, quand le manuſcrit de M. *Séguier* ſeroit auſſi ancien que la Lettre de *Pélage*, ce qui n'eſt pas, il ſeroit toujours poſtérieur à celui dont ce ſavant Pontife s'eſt ſervi.

Pouſſons la choſe auſſi loin qu'elle peut aller. Suppoſons que le Manuſcrit que cite *Baluze*, ſoit auſſi ancien que celui dont ſe ſervit *Pélage*; je dis encore que, ſelon les règles de la bonne critique, il faudroit ajouter foi à celui-ci plutôt qu'à celui-là. Voici quelques raiſons dont je me ſers pour le prouver.

1°. Il eſt certain que le Pape *Pélage* étoit entièrement convaincu que le paſſage qu'il citoit, comme de Saint *Cyprien*, étoit véritablement de lui. La choſe eſt indubitable, &

Baluze en eſt autrefois convenu avec le Père *Le Quien* : il eſt pareillement certain que ce Pontife étoit très-ſavant & rrès-éclairé. Il n'eſt donc pas croyable qu'il ſe ſoit trompé ſi lourdement dans une choſe de cette nature, & il eſt plus raiſonnable d'accuſer de falſification le Manuſcrit qu'on oppoſe : la préſomption eſt pour le ſavant Pape. SAINTS. PERES, &c.

2°. Il n'eſt pas permis de douter que la Lettre de *Pélage*, où le paſſage de Saint Cyprien eſt cité, n'ait été communiquée à pluſieurs perſonnes. Dès les premiers ſiècles de l'Egliſe, les Papes n'écrivoient jamais aucune lettre importante, ſans la participation de leur Clergé, & cet uſage a été toujours inviolablement obſervé. Or, cette Lettre de Pélage eſt de la dernière conſéquence. Elle étoit écrite aux Evêques d'Iſtrie, Schiſmatiques opiniâtres, pour éclaircir leurs doutes, pour vaincre leur opiniâtreté, & pour les ramener à l'Egliſe : elle étoit écrite à des gens déterminés à la critiquer, à en relever juſqu'aux moindres inadvertances ; ainſi elle devoit être bien concertée : autrement, j'oſe dire que ce Pontife ſi ſage ſe ſeroit écarté des premières règles de la prudence, ce qui aſſurément n'eſt pas à préſumer. Cela poſé, eſt-il vraiſemblable que tant de gens, qui formoient le Clergé le plus éclairé de toute l'Egliſe, ſe

SAINTS PERES, &c.

ſoient tous trompés ? Quoi ! aucun n'aura découvert la fourberie ? Aucun n'en aura même eu le moindre ſoupçon.

3°. Ou le Manuſcrit de Saint *Cyprien*, qu'on avoit devant les yeux en écrivant aux Évêques d'Iſtrie, étoit conforme aux autres Manuſcrits, ou il ne l'étoit pas. S'il l'étoit, la queſtion eſt décidée ; & il n'y a aucun lieu de douter que le paſſage dont on diſpute, ne ſoit authentique : & s'il n'étoit pas conforme aux autres, comment a-t-on oſé s'en ſervir contre des Schiſmatiques ? Comment ſe peut-il faire qu'on n'ait pas remarqué cette falſification ? Quoi ! l'Égliſe de *Rome* n'avoit-elle qu'un ſeul Manuſcrit de Saint Cyprien ? Ces ſavans de Rome, Saint *Grégoire* le Grand, & tant d'autres qui étoient auprès de *Pélage*, & qui l'aidoient de leurs conſeils, n'en avoient-ils vu nulle part ?

4°. Ou le Manuſcrit qui fourniſſoit le paſſage étoit authentique, ou il ne l'étoit pas. S'il étoit authentique, j'ai tout ce que je demande. S'il ne l'étoit pas, à quel Manuſcrit pourra-t-on ſe fier ? Un Manuſcrit d'un des principaux Ouvrages Eccléſiaſtiques, qui eſt reconnu pour authentique, & cité comme tel dès le ſixième ſiècle par la principale Egliſe du monde, qui conſervoit avec un ſoin & une vigilance extrême les Traditions des Pères, mérite certai-

nement plus de créance, que tout autre qu'on puiſſe citer. SAINTS PERES, &c.

5°. Ou l'Egliſe de Rome n'a eu connoiſſance du paſſage dont il s'agit qu'au temps du Pape *Pélage II*, ou elle l'a connu auparavant. Dire qu'elle n'en a eu connoiſſance qu'en ce temps-là, c'eſt une pure imagination qui n'a pas le moindre fondement, laquelle par conſéquent ne peut être alléguée par aucun Critique de bon ſens; d'ailleurs le Pape *Pélage* & ceux qui ont contribué à la Lettre qui porte ſon nom, étoient convaincus que le paſſage étoit véritablement de Saint Cyprien, ainſi que je l'ai déjà remarqué. Or, cela n'auroit pu être, ſi l'Egliſe Romaine n'avoit eu connoiſſance du paſſage qu'en ce temps-là: car, lui étant auſſi favorable & auſſi avantageux qu'il l'eſt, il ne lui étoit pas permis de l'ignorer; & ç'auroit été une marque évidente de ſa ſuppoſition, ſi la connoiſſance qu'elle en avoit étoit toute récente. Il faut donc avouer que la connoiſſance que le ſaint Siège a eue de ce paſſage, eſt antérieure au temps de *Pélage II*, & qu'elle eſt auſſi ancienne que la connoiſſance que ce même Siège a eue du livre de l'Unité de l'Egliſe de S. *Cyprien*. Et, par une ſuite néceſſaire, il faut avouer que, dans tous les temps, l'Egliſe Romaine a

SAINTS PERES, &c.

cru que le paſſage n'avoit point été interpolé ; ce qui eſt une preuve ſenſible qu'il eſt légitime.

6°. Si le paſſage de Saint *Cyprien*, dont *Pélage II* ſe ſervoit contre les Evêques d'*Iſtrie* pour les convaincre de ſchiſme, étoit ſuppoſé, ces Evêques ne l'auroient-ils pas relevé ? N'en auroient-ils pas reproché au Pape la ſuppoſition ? N'auroient-ils pas pris de-là occaſion de lui inſulter, eux qui ne gardoient aucun ménagement envers le Saint Siège, dans les répliques qu'ils envoyoient à Rome ; qui mépriſoient ouvertement ſon autorité ; eux, qu'on accuſoit de corrompre les paſſages des Pères pour ſe couvrir de leur autorité, & pour ſe maintenir ainſi dans leur ſéparation ? Car *Pélage* s'en plaint dans les lettres qu'il leur écrivit. Or, il eſt certain que ces Schiſmatiques ne ſe ſont point récriés contre l'authenticité du paſſage. Il faut donc convenir qu'il n'a point été inſéré après coup, par une main étrangère, dans le Livre de Saint *Cyprien*.

Tout ceci me ſemble démontrer avec évidence, & que le Manuſcrit dont s'eſt ſervi *Pélage II* eſt plus digne de foi que tout autre qu'on puiſſe jamais alléguer, & que le paſſage *Primatus*, &c. eſt de Saint *Cyprien*. Que de corrections, que d'additions n'a-t-on pas faites

& ne fait-on pas tous les jours dans les éditions de divers Auteurs qui ont patu & qui paroiſſent continuellement, ſans y être auſſi bien fondé. Si, malgré tout ce que j'ai dit, on vouloit s'opiniâtrer à regarder ce paſſage comme faux, quel eſt le paſſage ſi avéré dont on ne puiſſe ébranler l'authenticité ? SAINTS PERES, &c.

Je finis mes réflexions en faiſant voir que le paſſage eſt très-conforme à la doctrine de St. *Cyprien*, & qu'il convient très-bien au but du Livre qui le renferme : ceci ſervira de confirmation aux preuves que je viens d'alléguer.

D'abord, il eſt évident que ce paſſage eſt très-conforme à la doctrine de Saint *Cyprien*. Le paſſage ſe réduit à ces trois propoſitions ; la première, que la Primauté a été donnée à Saint Pierre, *Primatus Petro datur* ; la ſeconde, que Jéſus-Chriſt a établi une Chaire pour le bien de l'unité de l'Egliſe, *ut unitatem manifeſtaret, unam Cathedram inſtituit* ; la troiſième, que celui qui abandonne la Chaire de Saint Pierre, ſur laquelle l'Egliſe a été établie, ne peut point prétendre être de l'Egliſe : *Qui Cathedram Petri, ſuper quam ædificata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ ſe eſſe confidit ?* Or, Saint *Cyprien* enſeigne tout cela ailleurs. Je trouve la première propoſition dans ſa lettre à *Quintus*. Voici ſes propres paroles : *Nam nec*

SAINTS PERES, &c.

Petrus, quem primum Dominus elegit, & ſuper quem ædificavit Eccleſiam ſuam, cum ſecum Paulus de Circumciſione diſceptaret, poſt modum vindicavit ſibi aliquid inſolenter aut arroganter aſſumpſit, ut diceret SE PRIMATUM TENERE, &c. N'eſt-ce pas encore ce qu'il a voulu ſignifier en d'autres termes, lorſqu'il a dit en pluſieurs endroits, que Jéſus-Chriſt avoit bâti ſon Egliſe ſur le ſeul *Pierre*, *ſuper unum Petrum*, pour marquer que l'Egliſe ſeroit Une, & qu'il ſeroit le principe & le lien de cette unité : *Undè unitatis originem inſtituit & oſtendit (ſuper Petrum origine unitatis & ratione fundatâ) & unitatis ejuſdem originem ab uno incipientem ſuâ autoritate diſpoſuit* (*). Je trouve la ſeconde propoſition dans ſa Lettre 40 : *Cathedra una*, dit-il, *ſuper Petrum voce Domini fundata.* Il dit la même choſe dans le Livre de l'*exhortation au Martyre*, chap. XI. Je trouve la troiſième propoſition dans ſa Lettre 55, où il enſeigne que le ſiège de Rome eſt l'Egliſe principale & la Chaire de Pierre, d'où l'Unité Sacerdotale prend ſa ſource & ſon origine : *Navigare audent*, dit-il, *ad Petri Cathedram & Eccleſiam principalem, undè unitas Sacerdotalis exorta eſt.* Je la trouve encore dans l'Epitre 45, où il

(*) Lettre 70 & 73, Liv. de l'Unité.

dit du même Siège, qu'il eſt la racine de l'Egliſe Catholique, *Eccleſiæ Catholicæ radicem*, où chacun doit ſe tenir attaché. En effet, comment eſt-ce que le Saint Siège de *Rome* eſt la racine de l'Egliſe Catholique, la ſource & l'origine de l'Unité, ſi-non parce que c'eſt la pierre fondamentale ſur laquelle l'Egliſe Catholique a été conſtruite ? SAINTS PERES, &c.

En ſecond lieu, le paſſage eſt très-conforme au but de Saint Cyprien. L'unique but du S. Docteur eſt de prouver l'Unité de l'Egliſe, ainſi que le titre du Livre le marque aſſez. Or, de l'aveu de tous les Théologiens Orthodoxes, rien ne prouve mieux l'Unité de l'Egliſe, que l'Unité d'un Chef & d'un Paſteur, qui ſoit prépoſé ſur tout le Corps pour éloigner ou éteindre les Schiſmes, *ut Capite conſtituto Schiſmatis tollatur occaſio*, ainſi que s'exprime St. Jérôme. Il eſt même ſi eſſentiel à l'Egliſe d'avoir un Chef, qui, ayant autorité ſur tous ſes membres, ſoit le lien & le centre de l'Unité, qu'il n'eſt pas poſſible autrement qu'elle ſe maintienne dans l'Unité. C'eſt encore S. Jérôme qui me fournit cette réflexion, dans le Dialogue qu'il a compoſé contre les *Luciférians: Si non ſit*, dit-il, *in Eccleſiâ eminens quædam Poteſtas, tot futura ſunt Schiſmata quot Sacerdotes.*

De plus, ſi l'Egliſe eſt fondée ſur Saint Pierre pour être Une, elle doit être auſſi fondée

SAINTS PERES, &c.

ſur la Chaire de Pierre. Car, étant éternelle & eſſentiellement Une, elle doit avoir un fondement éternel & un centre de l'Unité toujours ſubſiſtant ; ce qui ne ſeroit pas, ſi Pierre n'avoit pas eu de ſucceſſeurs pour tenir ſa place.

Enfin, étant eſſentiellement Une, & étant Une parce quelle eſt bâtie ſur un ſeul fondement, qui eſt la Chaire de Saint Pierre, il s'enſuit que quiconque abandonne cette Chaire, ſort de l'Egliſe.

Par conſéquent, le paſſage dont il eſt queſtion, qui ne dit autre choſe que cela, ni plus ni moins, eſt très-conforme au but de Saint Cyprien. J'en ſuis ſi convaincu, que j'ai de la peine à concevoir qu'il ſe ſoit trouvé quelqu'un qui l'ait révoqué en doute. Pour qu'on juge mieux de cette conformité, je mettrai ici en note le paſſage du Saint Martyr (*).

(*) *Hoc eo fit, Fratres dilectiſſimi* (id eſt, hæreſes & Schiſmata indè naſcuntur), *quod ad veritaris originem non reditur, nec Caput quæritur, nec Magiſtri Cœleſtis doctrina ſervatur. Quæ ſi quis conſideret & examinet, tractatu longo atque argumento opus non eſt. Probatio eſt ad fidem facilis compendio veritatis. Loquitur Dominus ad Petrum : & ego dico tibi, inquit, quia tu es Petrus & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, &c. Et iterùm ei poſt reſurrectionem ſuam dicit : Paſce oves meas. Super illum unum ædificat Eccleſiam ſuam, & illi*

Si

Si je voulois me ſervir de l'autorité des Savans de ces derniers temps, combien n'en pourrois-je pas alléguer ? Malgré les nouvelles éditions de *Rigault*, de *Lombert*, de *Felle*, les Critiques les plus judicieux, ceux même qu'on ne peut pas accuſer d'être trop favorables au Pape, ont perſiſté à ſoutenir l'authenticité du paſſage. Je ne dois pas omettre la célèbre aſſemblée du Clergé de France, de 1682. Voici comment elle s'exprime dans une lettre, écrite aux SAINTS PERES, &c.

---

paſcendas mandat oves ſuas. Et quamvis Apoſtolis omnibus poſt reſurrectionem ſuam parem poteſtatem tribuat & dicat : ſicut miſit me Pater, & ego mitto vos : accipite Spiritum Sanctum, ſi cui remiſeritis peccata remittentur ei, &c. Tamen, ut unitatem manifeſtaret, unam Cathedram conſtituit, & unitatis ejuſdem originem ab uno incipientem ſuâ autoritate diſpoſuit. Hoc erant utique cæteri Apoſtoli quod fuit Petrus, pari conſortio prædîti honoris & poteſtatis ; ſed exordium ab unitate proficiſcitur : Primatus Petro datur ut una Chriſti Eccleſia & una Cathedra monſtretur..... Hanc Eccleſiæ unitatem qui non tenet, tenere ſe fidem credit ? Qui Eccleſiæ renititur & reſiſtit, qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ ſe eſſe confidit..... ? Quam unitatem firmiter tenere & vindicare debemus maximè Epiſcopi, qui in Eccleſiâ præſidemus, ut Epiſcopatum quoque unum atque indiviſum probemus..... Eccleſia quoque una, eſt quæ in multitudinem latiùs incremento fœ-

SAINTS. &c. Archevêques & Évêques du Royaume : *Fidenter cum B. Cypriano pronuntiamus, Chariſſimi Collegæ, Chriſtum, ut unitatem manifeſtaret, unam Cathedram conſtituiſſe ; eumque qui Cathedram Petri, ſuper quam fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſiâ non eſſe.* Le ſavant Père *Mabillon*, dans l'endroit que j'ai cité, s'élève avec zèle contre la témérité de l'Éditeur Anglican : & tout le monde ſait l'autorité de ce Grand Homme en ce genre de littérature. Le Père *Alexandre* parle encore d'une manière plus forte contre le même Éditeur, (dans ſa douzième Diſſ. ſur le 13e & 14e ſiècle, N° 14). Perſonne n'ignore avec combien d'éclat & de force M. *du Pleſſis d'Argentré*, Évêque de Tulle, a ſoutenu l'authenticité de ce paſſage. Le ſavant P. *Hardouin*, conſulté ſur le même texte, a auſſi déclaré qu'il le croyoit authentique.

---

cundatis extenditur : quomodo ſolis multi radii, ſed lumen unum : & rami arboris multi, ſed robur unum tenaci radice fundatum ; & cùm de fonte uno rivi plurimi defluunt, numeroſitas licet diffuſa videatur exundantis copiæ largitate, unitas tamen ſervatur in origine. Avelle radiium ſolis à corpore, diviſionem lucis non capit ; ab arbore frange ramum, fructus germinare non poterit ; à fonte præcide rivum, præcisus areſcet. Sic & Eccleſia, &c. Qui ne voit pas que ce diſcours eſt très-ſuivi, très-ſenſé, & va droit au but de l'Ouvrage ?

ARTICLE IX.

LETTRE au P. B. Jéſ., ſur un paſſage de Théodoret.

ON diſputoit dernièrement, M. R. P., dans une Aſſemblée de Théologiens, ſur un paſſage de Théodoret, que je vous mets en note, tel qu'on le trouve dans l'édition de M. de Valois. (*) Il eſt queſtion dans cet endroit de la converſation du Pape Libère avec Conſtantius. Ce Prince vouloit forcer le Pontife à abandonner Saint Athanaſe, & Libère tenoit ferme ſur le parti qu'il avoit pris de le défendre. Sur quoi Conſtantius lui reprochoit de s'obſtiner ſeul à la défenſe d'un homme déjà flétri; & le Pape répondoit comme vous le voyez dans le texte cité en note. Or, ſur ce texte, on diſoit beaucoup de choſes dans l'aſſemblée dont je vous parle. Les uns blâmoient Libère d'avoir cru que la Foi, & l'Égliſe, par conſéquent, pouvoit être réduite, ſans altération, à un ſeul homme;

(*) Λιβέριος. ἰδιάτὸ εἶναί με μόνον, ὁ τῆς πίστεως ἐλαττοῦται λόγος. M. de Valois traduit : *Liberius dixit : Etiam ſi ſolus ſim, fidei cauſa non idcircò minuitur.* Théodoret, Hiſt. Eccleſ. Liv. 2, chap. 16.

SAINTS PERES, &c. les autres ſoutenoient que le Pape Libère avoit ſeulement traité ce point comme dans une ſorte d'hypothèſe chimérique. Ils comparoient cette manière de parler, *quand je ſerois ſeul, &c.*, au paſſage de S. Paul, *quand un Ange viendroit du Ciel vous prêcher un autre Évangile, &c.*

Enfin, il ſe diſoit, ſur ce texte de Théodoret, une multitude de choſes dont j'admirois la ſubtilité & la fineſſe, ſans être totalement perſuadé que ce fût le ſens de l'Auteur Grec. Il auroit fallu apporter le Livre pour décider la queſtion ; & je vous avoue que je ſuis toujours ſurpris que, dans les exercices Théologiques, tout ſe traite communément dans des ſalles bien préparées, mais ſans les Livres de la profeſſion. Une bibliothèque entière ne ſeroit point de trop pour les importantes matières qui s'agitent en Théologie, *à manè ad veſperam* ; & je ſuis perſuadé qu'un recours plus fréquent & plus actuel aux ſources répandroit une abondance de lumières ſur les controverſes de l'École. Quoi qu'il en ſoit, j'ai examiné depuis dans Théodoret le paſſage en queſtion, & j'ai vu qu'il ne s'y trouvoit aucune difficulté réelle ; j'ai reconnu auſſi que M. de Valois n'a pas traduit exactement le texte Grec, en mettant *etiam ſi ſolus ſim* : il faut *propterea quod ſolus ſim*, ou mieux encore, *quanquam ego ſolus*

ſum ; car voilà le ſens du Pape Libère & de tout cet endroit de Théodoret. Conſtantius preſſe le Pape d'abandonner S. Athanaſe ; Libère le refuſe conſtamment ; l'Empereur ſe fâche, & dit : « Qui êtes-vous donc, & quel nombre faites-» vous dans le monde entier, pour oſer ſeul » défendre une ſi mauvaiſe cauſe ? Le Pape ré-» pond : *Quoique je ſois ſeul*, la Foi n'en ſouffre » pas ; car il ne ſe trouva non plus autrefois que » trois Hébreux qui osèrent réſiſter à l'Ordon-» nance d'un Monarque. L'Eunuque Eusèbe in-» tervient & dit : Vous faites donc de notre Em-» pereur un Nabuchodonoſor ? Non, répond » Libère ; mais vous condamnez injuſtement un » homme que nous n'avons point jugé. Qu'on » faſſe ſigner la Foi de Nicée, qu'on rappelle » les Évêques, nos frères, de l'exil, & qu'on » s'aſſemble enſuite à Alexandrie, pour exami-» ner juridiquement la cauſe d'Athanaſe, &c. ». SAINTS PERES, &c.

On voit, ce ſemble, ici que Libère pouvoit ſe porter pour être actuellement le défenſeur unique du Saint Évêque perſécuté ; qu'il pouvoit dire, *quoique je ſois ſeul*, la Foi n'en ſouffre pas. En effet, les autres Évêques Catholiques défendoient la Foi & Saint Athanaſe par leurs tribulations, par leur patience ; mais aucun ne parloit alors à l'Empereur pour ces deux importans objets ; il étoit obſédé d'Évêques Ariens,

SAINTS PERES, &c.

& l'on en voit un, nommé Épictète, qui ſe mêle dans cette converſation de Conſtantius avec le Pape. Encore une fois, il n'eſt queſtion que de la défenſe actuelle, extérieure, publique ; de celle qui ſe faiſoit alors par la parole en préſence de l'Empereur & de toute ſa Cour ; & telle auſſi avoit été la réſiſtance des trois Hébreux ſous Nabuchodonoſor. Les autres Juifs profeſſoient leur Religion dans le ſilence : Sidrac, Miſac & Abdénago, accuſés comme rebelles, la défendoient par leurs diſcours & par le ſacrifice de leur vie. Je vous invite, mon Révérend Père, à lire tout le Chapitre de Théodoret, ſans vous arrêter à la verſion de M. de Valois ; il faut préférer en ce point celle de Camérarius, & celle que tranſcrit le Cardinal Baronius. Je ſuis, &c.

HISTOIRE GÉNÉRALE

ET PARTICULIÈRE,

ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE.

ARTICLE PREMIER.

DISSERTATION sur le système des Dynasties d'Égypte du Chevalier Marsham ; par le P. Tournemine, Jés.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

JE vous sais bon gré, Monsieur, de vouloir faire des découvertes dans l'immense d'Antiquité ; mais je ne suis point du tout de l'avis de ceux qui vous ont dit que le *Chronicus Canon* du Chevalier Marsham, est un guide assuré pour cela. Si vous l'aviez cru, je vous conseillerois de lire au moins *Hermani Vitsii Ægyptiaca.* On y découvre la mauvaise foi ou l'ignorance de l'Auteur Anglois, dans ce qu'il avoit malignement avancé de la conformité des Loix

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

d'Égypte avec celles de Moyſe. Vitſius en fait voir l'oppoſition avec une entière évidence.

Beaucoup d'habiles Écrivains ont détruit abſolument tous les parologiſmes dont s'étoit ſervi Marsham pour faire tomber la fin des ſoixante-dix ſemaines de Daniel au temps d'Antiochus ; privant ainſi les Chrétiens d'un des plus forts argumens qu'ils puiſſent employer contre les Juifs. Entr'autres, un Mémoire, inſéré dans un des premiers tomes *de l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, a réfuté Marsham ſur cet article, avec autant de netteté & de force que de brièveté.

Tous les gens habiles ſe ſont moqués des viſions de cet Anglois ſur je ne ſais quel Royaume Médo-Perſique ; le paſſage d'Eſchyle, dont il ſe ſert pour l'établir, prouve tout le contraire.

Peut-être ceux qui vous l'ont ainſi vanté n'ont-ils voulu parler que de l'arrangement que Marsham a fait des Dynaſties d'Égypte. Mais, ſur cela même, le ſavant Dom Pezron, Abbé de la Charmoye, dans ſon bel Ouvrage *de l'Antiquité des temps rétablie*, & depuis peu le Père Bonjour, Auguſtin, dans ce qu'il a fait imprimer à Rome ſur ces Dynaſties, relèvent avec beaucoup d'érudition pluſieurs fautes de Marsham. J'en ai moi-même remarqué pluſieurs qu'il ſeroit aſſurément difficile d'excuſer.

1°. Tout ce que nous avons sur les Dynasties d'Égypte n'est venu à nous que dans les Écrits de Syncelle & d'Eusèbe. Syncelle avoit copié Jules Africain, & Jules Africain avoit travaillé sur les Mémoires de Manéthon, Prêtre Égyptien. Syncelle s'étoit aussi servi des Écrits d'Ératosthène & d'Apollodore, qui avoient travaillé depuis Manéthon. Syncelle & Eusèbe s'accordent à marquer, pour premier Roi de Memphis, Néchérophes. Marsham (page 28), nomme un autre Roi, sans autorité & sans nulle autre raison, que parce qu'il lui plaît d'en nommer un autre. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

2°. (Page 92, vers la fin). Il retranche tous les Rois de la seconde Diospolis, sous prétexte qu'il n'y en a jamais eu qu'une; savoir, la ville de Thèbes, Capitale de la haute Égypte, laquelle effectivement s'appelloit *Diospolis*, &, en Hébreu, *No-hammon*, c'est-à-dire, la ville de Jupiter Hammon. Mais, par malheur pour Marsham, rien n'est plus constant, dans l'ancienne Histoire, que l'existence d'une autre Diospolis, située dans la basse Égypte. Strabon en marque nettement la situation, Livre XVII: *Proche de Mendès, on trouve Diospolis environnée d'un lac.* Suidas parle aussi d'une Diospolis située au milieu des marais, où Démétrius Phaléréus fut enterré; & Suidas a pris ce qu'il en

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

dit de Diogène Laërce, Livre V. Le Prophête Nahum (chapitre 3, verſet 8), parle d'une Nohammon, environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thèbes.

3°. Marsham fait profeſſion de ſuivre Ératoſthène : c'eſt ſon grand Auteur. Cependant il s'en eſt écarté quand il lui a plu, ſans qu'il paroiſſe avoir eu aucune raiſon de s'en écarter.

4°. Syncelle nous a conſervé les noms des trente-huit premiers Rois de Thèbes, avec le temps de leur règne & l'explication de leurs noms, ou plutôt de leurs ſurnoms, qu'il avoit appris dans Apollodore, & Apollodore dans le Canon d'Ératoſthène. Marsham déclare plus d'une fois qu'il fait de ce Canon le fondement de ſon ſyſtême des Dynaſties d'Égypte. Le nom du trente-ſixième Roi ſe trouve omis dans les Manuſcrits de Syncelle. Sur ce prétexte, Marsham retranche non ſeulement ce Roi, mais les années de ſon règne, que Syncelle avoit marquées.

4°. Il met, pour le trente-troiſième Roi de Thèbes *Siſtoſichernies*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Ératoſthène, celui qui a la force d'Hercule. Deux cents cinquante ans après il marque Oſoreho, qu'il convient, avec tous les Auteurs, être l'Hercule Égyptien, beaucoup plus ancien que le Grec ; & cependant, par une

nouvelle erreur, il les fait contemporains. La première eſt auſſi groſſière que le ſeroit celle d'un Hiſtorien de France, qui marqueroit le règne de Louis XI après celui de Louis XIII. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

6°. Voici une faute bien plus conſidérable, & qui ſe répand dans tout l'Ouvrage de Marsham. C'eſt l'époque du règne de Séſoſtris mal placée. Marsham convient que c'eſt la clef de ſon ſyſtême. Ce ſera donc l'avoir détruit entièrement que d'avoir démontré qu'il a mal placé ce règne. Il confond *Séſoſtris* avec *Séſac*, dont il eſt parlé dans le troiſième Livre des Rois, & qui prit Jéruſalem, ſous le règne de Roboam. J'avoue que c'eſt une faute qui ne lui eſt pas particulière, puiſqu'elle lui eſt commune avec Joſephe; mais un homme, qui ſe vante d'avoir débrouillé le premier l'hiſtoire d'Égypte, devroit avoir évité cette mépriſe.

Le Père Pezron & le ſavant M. Bianchini, dans ſon excellent ouvrage de l'*Hiſtoire univerſelle prouvée par les monumens antiques*, ont bien fait voir que Séſoſtris n'étoit pas Séſac. Ils ont fort avancé le règne du premier, & l'ont fait régner dans le temps qui s'eſt écoulé ſous le gouvernement des Juges d'Iſraël. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que je crois qu'ils ſe ſont trompés; & je ſuis perſuadé que c'eſt faute d'attention que ces deux Grands Hommes

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

n'ont pas apperçu les preuves dont je vais me ſervir, pour fixer l'époque de Séſoſtris d'une manière qui me paroît inconteſtable.

Hérodote prouve très-bien que les Colches étoient une Colonie des Égyptiens. Apollonius, Valérius Flaccus, &c., nous apprennent que les Égyptiens, dont deſcendoient les Colches, avoient été placés dans la Colchide par Séſoſtris, pour y défendre la frontière de ſon Empire contre des peuples barbares voiſins. Ces barbares avoient vaincu dans un combat Séſoſtris, juſques-là toujours vainqueur, & qui avoit ſoumis à ſes Loix, en neuf ans, l'Afrique, l'Aſie & la Grèce.

Le docte Bochart a voulu réfuter le ſentiment d'Apollonius, mais il l'a fait d'une manière très-foible; & le paſſage de Pline, dont il ſe ſert, ne prouve rien autre choſe ſi-non qu'il y avoit eu dans la Colchide d'autres Rois & d'autres peuples, avant que Séſoſtris y eût placé ſa Colonie.

Mais, quand Pline le diroit poſitivement, Apollonius ſeroit plus croyable que lui. Il vivoit ſous le troiſième Ptolomée; il avoit ſoin de la fameuſe bibliothèque d'Alexandrie, & il ſuccéda, dans cet emploi, au ſavant Ératoſthène, ſi verſé dans l'hiſtoire de l'ancienne Égypte.

D'ailleurs, quoiqu'Hérodote ne diſe pas ex-

preſſément que les Colches ſont une Colonie de Séſoſtris, il le donne aſſez à entendre, quand il aſſure que les prédéceſſeurs de Séſoſtris n'avoient rien fait de conſidérable, ni qui méritât qu'on s'en ſouvînt. Et il ne paroît pas, en effet, que, ſans une occaſion pareille aux conquêtes de Séſoſtris, les Égyptiens ayent pu traverſer toute l'Aſie pour s'aller établir dans la Colchide. On convient qu'avant ce Prince, ils n'avoient aucun uſage des vaiſſeaux.

Bochart lui-même, ſur l'autorité de pluſieurs anciens, reconnoît que les Colches avoient des Cartes de Géographie fort exactes, & qu'ils les tenoient de Séſoſtris. Je me ſers donc de ce qu'il prouve très-ſolidement, que les Colches ſont ceux que l'Écriture (Gen. 10) appelle *Caſſluchim*, ou *Caſſluïm*, & qu'elle marque dans cet endroit parmi les enfans de *Miſraïm*, c'eſt-à-dire, parmi les Colonies des Égyptiens, & dont elle dit que deux autres peuples ſont ſortis, ſavoir les Philiſtins & les *Caphtorim*, qui ſont appellés Cappadociens dans le ſecond chapitre du Deutéronome, parce qu'ils avoient habité la Cappadoce. C'eſt de ces Égyptiens, venus de la Colchide & établis dans la Cappadoce, que ſont ſortis enſuite les Philiſtins, comme l'Écriture le marque, & dans le Chapitre X^e

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

de la Genèse, & dans le second du Deutéronome.

De toutes ces preuves rassemblées, je forme l'argument dont je me sers pour établir l'époque du règne de Séfostris. Au temps que les Israëlites sortirent d'Égypte, les Philistins, venus de Cappadoce, s'étoient déjà établis dans le pays de ce nom, lequel comprenoit cinq villes, dont ils avoient chassé les Hévéens, peuple Cananéen. Ces Philistins étoient les descendans des Égyptiens que Séfostris avoit placés dans la Colchide, ou plutôt d'une partie de ces Égyptiens placés dans la Colchide par Séfostris, lesquels de la Colchide avoient passé dans la Cappadoce. Tout cela n'avoit pu se faire que dans un assez long espace de temps. Il est donc certain que Séfostris avoit régné long-temps avant la sortie des enfans d'Israël hors d'Égypte.

Le Père Nicolas Abram, Jésuite, dans *ses Questions sacrées* sur l'ancien Testament, en propose une touchant le Pharaon qui résista à Moyse. Il prouve, par Manéthon & par Chérémon, autre ancien Auteur, que c'étoit *Aménophis*, petit-fils de Séfostris. Il prétend que Séfostris a été le premier Roi d'Égypte qui ait persécuté les Hébreux; que Rameſsès, son fils, est celui qui voulut faire mourir Moyse, &

l'obligea de s'enfuir dans le pays de Madian ; enfin que le petit-fils de Séſoſtris eſt celui qui périt dans la mer rouge : il prouve ce ſentiment par l'Écriture même. La longueur des règnes de Séſoſtris & de ſon ſucceſſeur, dont l'un dura cinquante-neuf ans & l'autre ſoixante-ſix, convient fort à ce que marque l'Écriture de la longueur de la perſécution contre les Hébreux, & ſur-tout de la longue vie du Pharaon qui voulut faire mourir Moyſe. Les grands ouvrages de ces deux Princes, auxquels ils firent gloire de n'employer aucun Égyptien, conviennent encore mieux à ce que l'Écriture nous apprend des travaux dont on accabloit les Hébreux. Une des villes, que l'on contraignit ce miſérable peuple de fortifier, porte dans l'Écriture le nom de *Rameſsès*. Enfin Séſoſtris & le premier perſécuteur des Hébreux ont bien des rapports. Tous les Hiſtoriens qui parlent de Séſoſtris, parlent auſſi de ſa fille, Princeſſe d'un mérite très-diſtingué, & en qui ſon père avoit une entière confiance. Ils dépeignent tous Séſoſtris comme un Prince vain, ſoupçonneux & cruel.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Le Père Abram fait ici une obſervation très-belle & très-ingénieuſe, ſur les peines dont Dieu punit Séſoſtris. Il avoit ſacrifié à ſes ſoupçons les enfans mâles des Hébreux : Dieu le

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

contraignit de ſacrifier à ſa ſûreté ſes propres enfans. Son frère, nommé Danaüs, ayant conſpiré contre lui, fit mettre le feu dans une maiſon où il l'avoit reçu. Séſoſtris, voyant la chambre où il étoit avec la Reine & quatre de ſes enfans, prête d'être embraſée, prit le parti de jeter dans les flammes deux de ſes enfans, & de paſſer ſur leurs corps pour ſe ſauver. Hérodote & Diodore nous rapportent cet évènement de la vie de Séſoſtris. Dans ſa vieilleſſe il perdit la vue, &, troublé par l'horreur de ſes crimes, il ſe donna lui-même la mort.

Il faut avouer que ce ſentiment du Père Abram, ſur le temps de Séſoſtris, a de grands avantages; &, ſi l'on y joint la preuve dont je me ſers, & dont il ne s'eſt point ſervi, il paroîtra préférable à tous les autres. Aucun, ſur-tout, n'explique plus préciſément les cauſes de la décadence ſubite du vaſte empire qu'avoit formé Séſoſtris, & qui fut, pour ainſi dire, enſeveli dans la mer rouge avec Aménophis & toute l'armée d'Égypte. Manéthon convient qu'Aménophis fit une grande perte en pourſuivant les Hébreux qui ſe retiroient avec Moyſe; qu'il s'enfuit en Éthiopie, & ne parut plus dans l'Égypte, laquelle reſta en proie à ſes voiſins,

&

& dans un état fort déplorable. Il paroît que c'eſt là un détour pour déguiſer la vraie cauſe du malheur & de la mort d'Aménophis. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Il ne faut pas diſſimuler une objection que l'on pourroit faire contre le ſyſtême du Père Abram & le mien, touchant l'époque du règne de Séſoſtris. On lit, au chapitre XX de la Genèſe, qu'Abimelech régnoit dans le pays des Philiſtins, & au chapitre XXVI, que les Philiſtins, ayant bouché les puits qu'Abraham avoit fait faire, Iſaac les fit ouvrir de nouveau. Bochart conclut de ces deux paſſages, qu'il faut que long-temps avant Abraham les Égyptiens fuſſent établis à Colchos, puiſque, dès ſon temps, les Philiſtins, ſortis d'eux, étoient déjà dans la Paleſtine ; d'où il s'enſuit que ſi Séſoſtris eſt celui qui a fondé la Colonie Égyptienne de la Colchide, il faudroit qu'il eût régné, non ſeulement avant la ſortie des Iſraëlites de l'Égypte, mais avant le temps même d'Abraham.

Sans examiner préſentement s'il y auroit un grand inconvénient à admettre cette conſéquence, il eſt aiſé de répondre que l'objection porte à faux, parce qu'elle ſuppoſe comme certain ce qui n'eſt point prouvé & ne ſauroit l'être : ſavoir, que ces Philiſtins, dont les Rois firent alliance avec Abraham & puis avec

Iſaac, étoient ceux-là même dont on lit dans l'Ecriture qu'ils étoient ſortis des *Caſluïm*, c'eſt-à-dire, des peuples de Colchos ; car c'eſt ce qu'elle ne dit point, & nous allons montrer qu'elle donne lieu de juger le contraire.

Il eſt vrai que l'Écriture nomme *Philiſtins* ceux qui occupoient ce pays-là du temps d'Abraham, & qu'elle donne encore le même nom à ceux que les Hébreux y trouvèrent au retour d'Égypte : mais il ne s'enſuit pas que ce fût le même peuple. Du temps d'Abraham, c'étoit les Hévéens, peuple deſcendu de Chanaan ; du temps de Moyſe, c'étoit des *Caphtorim*, c'eſt-à-dire, des Cappadociens, iſſus de ces Égyptiens habitués dans la Colchide. Les uns & les autres, je parle des Hévéens & des *Caphtorim*, ſont appellés dans l'Écriture Philiſtins ; mais c'eſt un nom qu'ils ont eu à raiſon du pays même, l'ayant poſſédé ſucceſſivement ; & non pas leur propre & premier nom, qu'ils y euſſent apporté.

Au reſte, ce n'eſt point une choſe nouvelle que cette diſtinction, &, ſans en chercher ailleurs des exemples, qui ne ſont que trop communs, nous en avons un dans le dernier même de ces peuples, je veux dire les Cappadociens, nommés dans l'Écriture *Caphtorim*. Ce nom vient de *Caphtor*, qui ſignifie *Grenade*

en Hébreu. De *Caphtor* on a nommé *Caphtorim*, & la partie de Cappadoce, voiſine de Colchos, parce qu'elle eſt abondante en grenades; & les Colches qui s'y établirent. C'eſt par la même raiſon que de *Sidè*, qui, en Grec, ſignifie auſſi une *grenade*, ce pays a été nommé *Sidène*, & le peuple *Sidéens* ou *Sidéniens*. Comme donc ils avoient eu le nom *Caphtorim* du pays qu'ils habitoient, de même, s'étant enſuite rendus maîtres de la Province, appellée Paleſtine, ou terre des *Philiſtins*, on leur en donna pareillement le nom. De ſorte que depuis qu'ils y furent, *Caphtorim* étoit l'ancien nom de ces peuples que l'Écriture leur donne encore quelquefois, & *Philiſtins*, le nom du pays, qu'ils portèrent après les Hévéens, comme ceux-ci l'avoient porté eux-mêmes après les premiers habitans qu'ils chaſsèrent.

On voit aſſez que cette réponſe, qui ne ſauroit être réfutée poſitivement, ſuffiroit ſeule pour détruire l'argument de Bochart, quand elle ne ſeroit d'ailleurs ſoutenue d'aucune preuve poſitive. Mais en voici deux qui ne paroiſſent point mépriſables.

La première eſt que les Hiſtoriens & les Géographes nomment *Paleſtine* tout ce que nous appellons la Terre Sainte. C'eſt ainſi qu'Hérodote, Pline, Méla, Ptolomée en ont parlé.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Il paroît donc que *Paleſtine* étoit le nom de ce pays-là, non ſeulement avant que les Égyptiens, nommés *Caphtorim*, s'en emparaſſent, mais encore avant que les Chananéens s'y fuſſent établis. Et je croirois que ce nom de *Paleſtine*, qui, dans ſon origine, ſignifie *diviſion*, *ſéparation*, lui avoit été donné par les enfans de Noé, pour marquer que c'étoit la frontière de l'Aſie & de l'Afrique, & peut-être les bornes du partage de Sem & de celui de Cham.

On peut ajouter, pour ſeconde preuve, que les noms Philiſtins qui ſe trouvent dans le Livre des Rois, par exemple le nom d'*Achis*, ont du rapport aux noms Égyptiens; au lieu que le nom du Roi qui fit alliance avec Abraham, eſt un nom purement Chananéen; *Abimelech*.

Au reſte, de ce que ces nouveaux habitans de la Paleſtine, quoique venus des Colches, qui pratiquoient la circonciſion, négligèrent dans la ſuite une coutume ſi rude & ſi dangereuſe pour la vie des enfans, on auroit tort de conclure qu'elle n'étoit pas en uſage chez les Colches, quand ils s'en étoient ſéparés. Quoique les *Caphtorim*, leurs ancêtres, qui de Colchos étoient venus en Cappadoce, euſſent peut-être retenu cette pratique, il n'eſt pas ſurprenant

que les Philiſtins l'ayent omiſe dans la ſuite. Hérodote (livre 2) nous apprend que les Phéniciens, établis dans la Grèce, l'avoient auſſi négligée, quoiqu'ils l'euſſent reçue de leurs pères. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Pour revenir à Marsham, je crois pouvoir conclure de toute cette Diſſertation qu'il s'en faut bien que ſon Ouvrage ne ſoit un ouvrage parfait. Il y a, ſans doute, dans ce Livre des recherches ſavantes & des conjectures heureuſes; mais on ne peut pas ſe fier à l'Auteur. Il eſt de ces eſprits hardis & impérieux qui veulent perſuader à quelque prix que ce ſoit, qui débitent avec une entière aſſurance les choſes les plus douteuſes; qui écartent avec ſoin tout ce qui pourroit faire naître au Lecteur quelque ſoupçon; qui du reſte ne ſe piquent pas de citer juſte, & qui ne prennent dans leurs Auteurs que ce qui paroît les favoriſer, ſans s'embarraſſer ſi le ſens eſt altéré ou non. Ils donnent par-là un tour fort brillant à leurs preuves; ils impoſent à beaucoup de gens: mais ils ne trompent pas les connoiſſeurs, & ceux qui n'épargnent point leurs peines pour trouver la vérité.

Outre quelques autres fautes évidentes, je crois avoir prouvé aſſez ſolidement que, de toutes les différentes opinions ſur le temps du

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

règne de Séſoſtris, c'eſt à-dire, ſur l'époque fondamentale de l'Hiſtoire d'Égypte, Marsham a choiſi la moins favorable à la Religion, mais auſſi la moins ſoutenable. C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire à ceux qui veulent combattre la vérité. Ils ne peuvent y oppoſer que des citations ou des autorités ſuſpectes, qu'on détruit aiſément avec un peu d'attention.

ARTICLE II.

DÉFENSE du Syſtême de Marsham ſur les Dynaſties Égyptiennes.

MARSHAM ne manquera pas de défenſeurs : l'Angleterre, plus fertile que jamais en Écrivains, ne laiſſera pas impunie l'inſulte faite à un de ſes plus grands ornemens ; & les Savans qui l'ont loué ſans meſure, ont trop d'intérêt à faire voir que les fautes groſſières qu'on lui reproche ne ſont pas effectivement des fautes, pour ne pas repouſſer la critique avec vigueur. Il ſeroit bien humiliant pour eux qu'on pût leur reprocher d'avoir ſuivi & propoſé aux autres un guide infidèle, & de s'être égarés en le ſuivant.

Je n'attendrai pas qu'il ſe forme un parti en faveur de Marsham : j'irai, en brave, attaquer des premiers ſon adverſaire, & je l'attaquerai par l'endroit de ſa Diſſertation qu'il croit le plus fort. J'eſpère lui faire voir que le plus grand reproche qu'il faſſe à Marsham retombe ſur lui, & qu'il a sûrement mal placé l'époque du règne de Séſoſtris, & brouillé par-là toute l'hiſtoire d'Égypte. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Danaüs, ſelon lui-même, étoit frère de Séſoſtris, le même que les Égyptiens nomment Armaïs. Je loue ſa bonne foi de n'avoir pas nié ou déguiſé un fait ſi contraire à ſon opinion : mais, quand il auroit pris le parti de le nier, je n'aurois pas eu de peine à l'en convaincre ; je l'aurois d'abord accablé de l'autorité de Manéthon, qui le dit poſitivement.

Encore un coup, je loue la bonne foi de l'Auteur de la Diſſertation : le fait qu'il avoue détruit entièrement ſon ſyſtême ; car le temps que Danaüs eſt venu dans la Grèce n'eſt pas douteux. Tertullien (dans le chapitre 19 de ſon Apologétique) nous marque cette époque avec la dernière préciſion. Moyſe, dit-il, a précédé Danaüs de 393 ans. Il marque au reſte cette époque comme une choſe non douteuſe, & qu'il lui ſeroit aiſé de prouver par les Hiſtoriens les plus anciens, dont il rapporte les noms.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Le ſavant Abbé de la Charmoye ſuit cette opinion, & la confirme par les marbres d'Arundel, ce monument de l'ancienne Chronologie, préférable à tous les autres. Je ne ſais comment l'Auteur de la Diſſertation ſe tirera de ce mauvais pas : apparemment il ſe repentira d'avoir attaqué Marsham.

ARTICLE III.

RÉPONSE à la défenſe de Marsham ; par le P. Tournemine, Jéſ.

JE n'ai pas douté que Marsham ne trouvât des défenſeurs. Celui qui paroît le premier ſur les rangs, avec une contenance & un langage ſi guerrier, aura l'avantage non ſeulement d'avoir prévenu les autres, mais encore d'avoir propoſé la ſeule objection raiſonnable qu'on puiſſe oppoſer à ce que j'ai dit de l'époque du règne de Séſoſtris. Marsham lui eſt d'autant plus obligé, qu'il défend généreuſement ſon Livre ſans l'avoir lu. Car, s'il s'étoit donné la peine de le lire, il auroit remarqué que Marsham nie poſitivement que Danaüs ſoit Armaïs, frère de Séſoſtris, & qu'il a placé l'arrivée de cet Égyp-

tien en Grèce dans le temps même de l'Exode. Si j'avois voulu éviter cette difficulté, rien ne m'auroit été plus aiſé. Il eſt fort incertain qu'Armaïs ſoit Danaüs. C'eſt Manéthon, Hiſtorien Égyptien, qui l'a dit le premier, & l'autorité de Manéthon n'eſt pas d'un ſi grand poids *qu'on en ſoit accablé.* Hérodote (Livre ſecond, chapitre 91) dit ſimplement que Danaüs & Lyncée ſon gendre, étoient de Chemmis, ville d'Égypte, & qu'ils paſsèrent dans la Grèce. Le même Hiſtorien (Livre ſecond, chapitre 107) rapporte l'hiſtoire de Séſoſtris & d'Armaïs fort au long, & marque ſeulement que Séſoſtris punit ſon frère. C'étoit le lieu d'apprendre au Lecteur qu'Armaïs avoit fui, ou avoit été exilé dans la Grèce. Ces preuves m'auroient ſuffi pour nier que Danaüs fût Armaïs : mais je ſuis de bonne foi ; le défenſeur de Marsham en convient : je n'ai pu nier ce qui me paroiſſoit le plus vraiſemblable. Les anciens Hiſtoriens de la Grèce, dont Apollodore nous a conſervé les ſentimens, font Danaüs frère d'un Roi d'Égypte. Ce rapport avec Manéthon, s'il n'eſt pas tout-à-fait convainquant, a du moins beaucoup de force.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

J'avoue donc que Danaüs eſt Armaïs, frère de Séſoſtris ; &, pour répondre à l'autorité de Tertullien, je dirai hardiment qu'elle n'eſt pas

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

décisive dans les matières de Chronologie. Ses Ouvrages sont pleins de fautes grossières en ce genre ; &, dans l'endroit même qu'on m'objecte, il établit son sentiment sur une hypothèse qui lui est commune avec Tatien & quelques autres Pères, qui ont avancé, comme lui, que Moyse étoit contemporain d'Inachus, premier Roi d'Argos. Le savant Père Pétau, que tous les Chronologues regardent avec justice comme leur maître, a fait voir clairement la fausseté de cette hypothèse. Ce grand Homme, dans le même endroit où il l'a réfutée, remarque fort judicieusement que la Chronologie des temps fabuleux est si brouillée, qu'il est impossible de la démêler avec une entière exactitude ; & il ajoute en particulier, sur la question que nous agitons, qu'il est très-difficile de fixer l'arrivée de Danaüs en Grèce. J'aurois donc grand tort de régler l'époque du règne de Séfostris par l'arrivée de Danaüs dans la Grèce, & je crois que tous les Savans approuveront que je détermine le temps incertain de l'arrivée de Danaüs dans la Grèce, par l'époque de Séfostris, établie sur des principes très-solides & très-évidents.

J'estime fort la Chronologie des marbres d'Arundel ; mais ce seroit l'estimer trop que de la préférer à tous les autres monumens

Chronologiques, ſur-tout le commencement, où il paroît dans l'Auteur beaucoup de crédulité pour les fables, quelques fautes inexcuſables, & un deſſein formé de favoriſer la vanité des Athéniens, qui vouloient paſſer pour le plus ancien peuple de la Grèce. C'eſt dans ce deſſein qu'il avance, autant qu'il peut, le règne de Cécrops : c'eſt peut-être dans ce deſſein qu'il a reculé l'arrivée de Danaüs ; encore ne l'a-t-il pas reculée autant que les Auteurs, dont Tertullien a ſuivi l'opinion ; & Marsham, qui s'attache ſcrupuleuſement à la Chronologie des marbres d'Arundel, a cru pouvoir marquer l'arrivée de Danaüs dans la Grèce au temps de l'Exode. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Finiſſons, en montrant par des preuves poſitives que la Chronologie des marbres d'Arundel eſt fauſſe en cet article. Elle ſuppoſe que Danaüs eſt venu dans la Grèce après Cadmus. Diodore (Livre 5, page 227) dit formellement le contraire ; & l'on peut confirmer le ſentiment de Diodore par une raiſon démonſtrative. Du vivant de Cadmus, Mélampe voulut inſtituer dans la Grèce les fêtes de Bacchus, qu'on appelle Orgies. Il réuſſit à Thèbes ; il n'avoit pu réuſſir à Argos. Acriſius, qui en étoit Roi, s'étoit oppoſé à l'établiſſement de ces Cérémonies. Acriſius étoit petit-fils de Lyn-

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

cée, gendre de Cadmus : le règne de Danaüs précède donc celui de Cadmus de quatre règnes. Au reſte, cette oppoſition d'Acriſius à l'inſtitution des fêtes de Bacchus, eſt un fait conſtant dans l'hiſtoire des temps fabuleux. Loin donc que le temps de l'arrivée de Danaüs dans la Grèce puiſſe fournir un argument contre mon époque du règne de Séſoſtris, ce temps déterminé, autant qu'on le peut, devient une nouvelle preuve qui confirme mon ſentiment.

Mon adverſaire ne pouvoit guères m'oppoſer un nom plus reſpectable pour moi, que celui de M. l'Abbé de la Charmoye ; mais, par malheur pour lui, ce ſavant homme, auſſi bien que M. Bayle, ce Critique ſi ſavant & ſi délicat, ont jugé de ma Diſſertation d'une manière bien différente de celle dont mon adverſaire, qui ne m'eſt pas inconnu, en a jugé.

ARTICLE IV.

CRITIQUE d'un Paſſage de Diodore de Sicile, avec des réflexions ſur les Auteurs qui ont parlé du nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte ; par le P. Brotier, Jéſ.

ON lit les Hiſtoriens pour s'amuſer, pour s'inſtruire. Mais on aime à les croire ſur leur parole ; & rarement on examine la vérité des faits qu'ils avancent. Un peu de défiance ne ſeroit cependant pas inutile. C'eſt même l'unique moyen de ſe prémunir contre l'erreur, & de l'empêcher de s'accréditer. On pourra en juger par les réflexions que je vais faire ſur un paſſage de Diodore de Sicile.

Cet Hiſtorien, qui nous a conſervé le ſouvenir de tant de monumens précieux de l'Antiquité, fait (*Liv. I. pag.* 27.) une peinture brillante de l'Egypte. Il nous repréſente cet Empire comme le plus peuplé qui fût jamais. Il ajoute qu'il a trouvé, dans les Commentaires ſacrés, qu'autrefois il y avoit là plus de dix-huit mille Villes ou lieux connus ; que ſous Ptolémée, fils de Lagus, on en comptoit encore trois mille, & que le nombre des habi-

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

tans, qui avoit été anciennement de ſept millions, montoit encore au moins à trois millions; que c'eſt avec le ſecours de cette multitude prodigieuſe d'hommes, que ſes Rois avoient fait conſtruire ces ouvrages merveilleux, qui ont éterniſé leur gloire & leur puiſſance.

Ce paſſage a été adopté par tous ceux qui ont voulu fixer le nombre des habitans & des villes de l'ancienne Égypte. Les Hiſtoriens, tels que MM. Rollin & Guyon, les Savans mêmes, tels que Bochart, Marsham, Riccioli, Voſſius, n'ont pas héſité à admirer la ſplendeur & l'opulence d'un Royaume qui, dans dix-huit mille Villes, avoit ſept millions d'habitans. Ils n'ont pas ſoupçonné l'ombre de difficulté dans ces nombres. Ils s'en ſont même ſervis pour réformer les autres Auteurs (*).

Une opération du calcul le plus ſimple les auroit cependant bientôt détrompés. Car qu'ils diviſent ſept millions d'hommes entre dix-huit mille Villes, chacune n'aura que trois cents quatre-vingt-huit habitans. Ce n'eſt pas aſſurément l'idée qu'ils ont de l'immenſe Ville de Thébes, de Memphis, de Tanis, de Buſiris, & de tant de Villes célèbres, qui deviendroient

(*) Voyez les notes de Voſſius ſur Pomponius Méla, Liv. I, chap. 9.

plus méprisables que nos plus viles bourgardes, si ces nombres étoient exacts. D'autres vont encore plus loin. Ils conservent les sept millions d'hommes dont parle Diodore de Sicile, & leur font habiter les vingt mille Villes qu'Hérodote & Pline disent (*) avoir été en Egypte, sous le règne d'Amasis. On ne peut les loger plus au large ; ils n'auroient pas été plus de trois cents cinquante dans une Ville. Pour le savant Chevalier Marsham, il n'y pensoit pas, lorsqu'il a placé ces sept millions d'hommes dans trente-trois mille trente Villes.

(*) Hérodote, Liv. 2. Euterpe, N°. 177. Pline, Liv. 5, chap. 9. Sect. 2. Ces deux Auteurs se trompent évidemment, s'ils prennent le terme de Villes à la rigueur. L'Égypte n'a jamais pu en avoir vingt mille, puisqu'en ne donnant à chacune que trois mille habitans, il faudroit que cet Empire eût eu plus de soixante millions d'hommes, ce qui est hors de toute vraisemblance. Diodore de Sicile, bien plus exact, ne met en Égypte que dix-huit mille tant villes que villages connus. Son texte est formel, κωμας αξιολογας και πολεις. Les Écrivains François, faute de saisir cette précision, sont tombés dans les erreurs qu'on voit dans MM. Rollin & Guyon, & dans le Dictionnaire de Trévoux au mot *Égypte*. Le nombre des petites villes & villages pouvoit monter à dix-sept mille. C'est tout le plus, s'il y avoit mille villes considérables. Le P. Sicard a découvert les ruines d'environ deux cents, qu'on voit dans sa belle Carte de l'Égypte ancienne.

Le passage de Diodore de Sicile est donc évidemment altéré. Ce n'est pas dans le nombre de Villes ou lieux connus, qui est attesté par l'Antiquité, & que le calcul géométrique de l'étendue de l'Égypte démontre être très-possible, puisque ces dix-huit mille Villes, ou lieux connus, n'occuperoient pas deux cents lieues quarrées, dans un Pays qui en a au moins trois mille cent soixante-deux. C'est donc dans le nombre des habitans qu'est l'erreur. Mais comment la corriger ? Je ne puis que proposer une conjecture, que les dépositaires des anciens Manuscrits de cet Auteur pourront confirmer, si l'erreur n'est pas plus ancienne que leurs Manuscrits.

Je crois qu'au lieu de sept millions, il faut lire vingt-sept millions, & treize millions au lieu de trois millions (*). L'erreur paroît d'abord

(*) Ainsi, au lieu de lire dans Diodore de Sicile, παλαιοὶ φασὶ γεγονέναι περὶ ἑπταχισχιλίας μυριάδας, καὶ κατ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους εἶναι τριακοσίων ; je corrigerois, περὶ δισχιλίας ἑπταχισχιλίας μυριάδας, καὶ καθ' ἡμᾶς δὲ οὐκ ἐλάττους εἶναι χιλίων τριακοσίων μυριάδων. Il faut nécessairement une correction, puisqu'il est impossible que sept millions d'hommes peuplent dix-huit mille villes & villages. Il ne s'agit que d'en trouver une qui soit probable : or, je n'en vois pas de plus probable que celle de vingt-sept millions & treize millions. Une plus con-

fort

fort considérable. Elle ne l'est pas cependant en Grec. Il ne s'est agi que de retrancher les deux premières lettres numériques de l'Alphabet Grec, ou bien les deux mots δισχίλιοι & χίλιοι : ce qu'auront pû faire aisément des Copistes ignorans, qui auront regardé vingt-sept millions ou treize millions comme des nombres infinis. L'erreur peut fort bien aussi être venue de Diodore de Sicile. Il ne seroit pas le seul voyageur qui se seroit mépris sur des nombres.

Quelques réflexions sur les ouvrages magnifiques des Égyptiens feront encore sentir la nécessité de cette correction, déjà bien démontrée. En effet, comment un Empire qui n'auroit eu que sept millions d'habitans auroit-il pu entretenir toujours sur pied quatre cents dix mille hommes de troupes, originaires du Pays, & uniquement livrées aux exercices de la Guerre, dans un État sur-tout plus politique & plus commerçant que guerrier ? Comment auroit-il pu élever tant de pyramides, dont une seule occupa plus de trois cents soixante mille hommes pendant vingt ans ; construire ces trois vastes Labyrinthes

---

sidérable est inutile ; une moins considérable ne suffit pas. De plus, celle que je propose a l'avantage de ne point détruire le texte, mais de suppléer seulement ce que l'attention ou l'inattention ont pu faire omettre.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

qui ont fait l'admiration de tous les siècles; creuser ce nombre infini de lacs & de canaux, qui portoient par-tout la fécondité avec les eaux du Nil; bâtir ces Temples magnifiques, ces Palais superbes ornés d'Obéliſques, de Coloſſes, de Statues, de Colonnes ſans nombre, qu'on découvre de toutes parts, & dont le Sayd ſur-tout offre des reſtes, qui, malgré la fureur de Cambyſe, l'emportent encore ſur tous les monumens de l'Univers ?

Enfin il eſt certain que l'Égypte a été au plus haut point de ſa gloire ſous les Pharaons; qu'elle n'a fait que s'affoiblir ſous les Perſes, les Grecs & les Romains; que la domination des Sarraſins & des Ottomans a achevé ſon humiliation & ſa ruine. Cependant elle compte encore aujourd'hui plus de ſept millions d'habitans dans ſes ſeules villes, telles que le Caire, la grande Méhallée, Alexandrie, Damiette, Roſette, Ménouf, Girgé &c., ſans parler des campagnes. Comment peut-on donc s'imaginer que, dans ſa plus grande ſplendeur, elle étoit beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'eſt maintenant, où elle n'a preſque plus que des villages & des maſures, ſur les ruines de ſes villes autrefois ſi célèbres ?

Je terminerai ces réflexions par quelques re-

marques sur le Chevalier Marsham. Cet Auteur, si fameux par ses paradoxes sur les cérémonies de la Religion Juive, en avance (Can. Ægyp. sæc. 15, pag. 397) d'aussi surprenans, mais moins dangereux, sur le nombre des villes d'Égypte. Il prétend qu'elles n'ont fait que se multiplier ; qu'elles furent d'abord au nombre de dix-huit mille, comme le rapporte Diodore de Sicile ; ensuite de vingt mille, comme on le voit dans Hérodote ; de trente mille sous Ptolémée, fils de Lagus ; de 33339 sous Ptolémée Philadelphe, & encore de 33030 du temps de Caton. Il calcule, il cite des passages Grecs, il corrige des textes : s'imagineroit-on qu'avec un tel appareil d'érudition, il pût avoir tort ? Mais il n'y a point de gens dont on doive plus se défier que de certains érudits. Un vain étalage de doctrine leur tient souvent lieu de raisonnement, & leur ferme les yeux à la lumière la plus claire. Cet endroit de M. Marsham peut servir de preuve. Je ne rapellerai point ce que j'ai déjà démontré, que l'Égypte ne pouvoit avoir dix-huit mille villes proprement dites, & bien moins vingt mille.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Mais Diodore de Sicile dit que sous Ptolémée, fils de Lagus, l'Égypte avoit trois mille villes. M. Marsham change τρισχιλίων en τρισμυρίων,

pour avoir trente mille villes, quoique la ſuite du texte de Diodore montre invinciblement que le nombre des villes d'Égypte n'étoit pas ſi grand ſous les Grecs, qu'il l'avoit été ſous les Rois qui les avoient précédés. Il tire de la 17e églogue de Théocrite trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes, ſans faire attention que Théocrite loue Ptolémée Philadelphe de ce qu'il poſsède des Pays immenſes, de ce qu'il commande à des Nations infinies, de ce qu'outre l'Égypte, il a une partie de la Phénicie, de l'Arabie, de la Syrie, de la Lybie, de l'Éthiopie, toute la Pamphilie, la Cilicie, la Lycie, la Carie, les Iſles Cyclades. C'eſt dans ces vaſtes États que ſe trouvoient les trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes dont parle Théocrite, & non pas dans la ſeule Égypte.

Auſſi Polybe (Liv. 5, chap. 8), remarque-t-il que juſqu'à Ptolémée Philopator, Prince mou & efféminé, les Ptolémées, ſes prédéceſſeurs, veilloient moins ſur l'Égypte, que ſur les États immenſes qu'ils poſſédoient au dehors. Si le Père Hardouin avoit fait ces réflexions, abſolument néceſſaires pour l'intelligence des Auteurs qui parlent de l'Egypte, il n'auroit point donné cette fauſſe interpré-

tation du passage de Tzetzès, qu'on voit dans une de ses savantes notes sur Pline (*).

Pour ce qui est des trente-trois mille trente Villes, M. Marsham applique à l'Égypte ce que Caton & Étienne de Byzance disent de la grande Diospolis ou Thèbes. Il prend pour des Villes ce que ces deux Auteurs donnent pour des rues, ou des quartiers de cette seule Ville, qui peut-être contenoit dans son enceinte les sept millions qu'on voudroit répartir sur toute l'Égypte. Au moins plusieurs anciens l'assurent; & l'étendue prodigieuse des Villes Capitales de ces premiers Empires du Monde le rend un peu croyable. Si Rome, sous les Césars, a compté plus de neuf millions d'habitans, pourquoi Thèbes n'aura-t-elle pas pu en compter près de sept millions sous les Pha-

(*) Pline, Livre 5, chapitre 9, section 11. Tzetzès (Chiliad. 3, Hist. 67) ne fait que citer le Passage de Théocrite que je viens de discuter. De plus, le calcul pouvoit apprendre à M. Marsham & au Père Hardouin, que trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes, seulement à trois mille habitans chacune, supposeroient cent millions dix-sept mille hommes en Égypte: nombre énorme, puisque la terre toute habitée n'a pas plus de mille millions d'hommes. Ce calcul montre encore que les trente-trois mille trois cents trente-neuf Villes de Théocrite doivent s'entendre des villes & des villages.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

raons ? Elle devint, ſous Séſoſtris, la Capitale de l'Orient, & elle étoit ſituée dans un pays infiniment plus fertile & plus fécond que celui de Rome. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut au moins douter que Thèbes n'eût autant de millions d'habitans, que lui en donneroient de centaines ceux qui ne voudroient compter que ſept millions d'hommes en Égypte.

Des mépriſes ſi conſidérables dans le Chevalier Marsham, tant de Savans trompés par des nombres évidemment faux, montrent quelles précautions on doit encore apporter dans l'étude de l'Hiſtoire ancienne, & les découvertes qu'on peut ſe promettre d'une lecture réfléchie. L'Hiſtoire d'Égypte, qui, juſqu'ici, n'a été traitée que fort ſuperficiellement, peut ſeule donner matière à une infinité de diſcuſſions d'autant plus curieuſes & plus intéreſſantes, que cet Empire fût celui de la ſcience, de la politique & des arts.

ARTICLE V.

DISSERTATION sur l'année de l'exil d'Ovide ; par le P. Bonin, Jéſ.

IL ſe trouve dans l'Hiſtoire quelques points dont les Auteurs contemporains ne marquent pas les dates avec aſſez de préciſion. Mais, ſi leur récit contient des circonſtances qui n'ont pu ſe rencontrer réunies que dans certains temps, s'ils ont eu ſoin de marquer, par exemple, quelle étoit la ſituation de quelques Aſtres dans le jour qu'ils diſent que tels faits ſe ſont paſſés, on peut alors éclaircir ce qu'ils nous ont rapporté, en conſultant l'Aſtronomie, en calculant la poſition des Planètes ou des Etoiles dont ils ont parlé. C'eſt par ce moyen que le ſavant Père Pétau a conſtaté un très-grand nombre de points de Chronologie, en ſupputant le moment des éclipſes de Soleil & de Lune, dont les Hiſtoriens avoient fait mention dans leurs Ouvrages.

Je ſuivrai aujourd'hui la même voie, pour éclaircir un point d'Hiſtoire ſur lequel il me paroît que les Commentateurs d'Ovide & ceux qui ont écrit ſa vie ſe ſont écartés de la vérité.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Il s'agit de l'année que fut exilé ce célèbre & ingénieux Poëte. Je prétends tirer tout ce que je dirai, de ce qu'il nous dit lui-même dans ſes *Triſtes*, écrites du lieu de ſon exil; & je prendrai les diverſes époques qu'il indique comme autant de principes dont je me ſervirai, pour établir l'année qu'il partit de Rome pour aller en Scythie.

Première Propoſition.

La naiſſance d'Ovide arriva l'an de Rome 711; année célèbre par la mort des deux Conſuls de cette année-là. Le Poëte nous apprend ce fait dans l'Élégie dixième du quatrième Livre.

Sulmo mihi Patria eſt, gelidis uberrimus undis....
Editus hinc ego ſum: nec non, ut tempora noris,
Cùm cecidit Fato Conſul uterque pari.

Les Deſtins m'ont donné Sulmone pour Patrie,
Sulmone dont les Eaux font un charmant ſéjour.
Et l'année, où je vis la lumière du jour,
A deux Conſuls vainqueurs à vu perdre la vie.

Les Deux Conſuls dont il parle ſont Hirtius & Panſa, qui périrent à la bataille de Modène, où Marc-Antoine fut défait, & contraint de prendre la fuite.

On célébroit à Rome la Fête de Minerve pendant cinq jours conſécutifs, au mois de Mars,

depuis le 19 jusqu'au 23, & les Romains appelloient pour cela cette Fête, *quinquatria*. Le premier jour étoit destiné à honorer la naissance de la Déesse ; c'est pourquoi on n'y donnoit point le spectacle des Gladiateurs, mais on le donnoit les quatre jours suivans, pour célébrer la Déesse de la Guerre. Ovide parle de cette Fête au troisième Livre des Fastes, où il dit :

Ensibus exertis bellica læta Dea est.

Les glaives meurtriers plaisent à la Déesse
Qui préside aux sanglans combats.

Ce fut le second des jours de la Fête, le premier de ceux où l'on combattoit dans l'amphithéâtre, que nâquit Ovide, comme il le marque dans l'Élégie déjà citée, où, parlant du jour de sa naissance, il dit :

Hæc est armiferæ festis de quinque Minervæ,
Quæ pugnâ fieri prima cruenta solet

C'est le premier des jours, que, pour plaire à Pallas,
Ou croyant appaiser sa colère irritée,
Dans des jeux inhumains, dans de cruels combats,
Rome voit tous les ans l'arène ensanglantée.

Ce jour tomboit le 13 des calendes d'Avril, c'est-à-dire, le 20 de Mars. Nous avons donc deux points fixes, l'année & le jour de la naissance d'Ovide.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Seconde Propoſition.

Ovide avoit cinquante ans lorſqu'il alla en exil. Il le dit dans la huitième Élégie du quatriéme Livre.

Jamque decem luſtris omni ſine labe peractis,
Parte premor vitæ deteriore meæ.

Sans tache ayant vécu dix luſtres en repos,
Ce qui me reſte à vivre eſt un tiſſu de maux.

Il exprime la même choſe, ſous un autre tour, dans la dixième Élégie.

Poſtque meos ortus, Piſæâ vinctus olivâ
Abſtulerat decies præmia victor eques,
Cùm maris Euxini poſitos ad læva Tomitas,
Quærere me læſi principis ira jubet.

Depuis le jour de ma naiſſance
Juſqu'au jour que Céſar, irrité contre moi,
De me bannir de ſa préſence
M'impoſant la ſévère loi,
M'envoya de l'Euxin vers cet affreux rivage,
Infeſté par le Gète & le Scythe ſauvage,
Piſe avoit vu dix fois un favori des Dieux
Couronner d'olivier ſon front victorieux.

Ne ſemble-t-il pas que la queſtion ſoit décidée ? Ovide naquit l'an de Rome 711 : il vécut cinquante ans juſqu'à ſon exil. Il paroît fort naturel de conclure qu'il fut exilé en 761. Cependant ne précipitons rien, & ne pronon-

çons pas si vîte, ni avant que d'avoir tout considéré.

Troisième Proposition.

Ovide partit pour son exil, ou sur la fin de Novembre, ou vers les premiers jours de Décembre. Il nous en fournit lui-même la preuve dans la dernière Élégie du premier Livre des *Tristes*. Il étoit en voyage & sur la mer Adriatique au mois de Décembre.

Littera quæcumque est toto tibi lecta libello
Est mihi sollicitæ tempore facta viæ.
Aut hanc me, gelidi tremerem cum mense Decembris,
Scribentem mediis Adria vidit aquis.

J'ai fait, pendant le cours de mon triste voyage,
Les vers que vous lisez dans ce lugubre ouvrage.
La mer Adriatique & ses flots en fureur
M'ont vu du froid Décembre éprouver la rigueur,
M'éloignant à regret de ma chère Patrie,
Écrire, en frissonnant, les malheurs de ma vie.

Quatrième Proposition.

Il paroît que ce fut la nuit qu'on alla signifier à Ovide, de la part d'Auguste, l'ordre de partir cette nuit-là même & avant le jour. Il le fait assez entendre dans la troisième Élégie du premier Livre.

Cùm subit illius tristissima noctis imago,
Quæ mihi supremum tempus in urbe fuit:

Cùm repeto noctem, quâ tot mihi cara reliqui;
Labitur ex oculis nunc quoque gutta meis.

De mille objets aimés le ſouvenir me reſte,
Mes pleurs & mes ſoupirs interrompent ma voix,
Du moment que je penſe à cette nuit funeſte,
Où je vis Rome, hélas, pour la dernière fois.

Et peu après il ajoute :

Jam propè lux aderat, quâ me diſcedere Cæſar
Finibus extremæ juſſerat Auſoniæ.

Dèjà le jour venoit, où, quittant ma Patrie,
J'allois être exilé des bords de l'Auſonie.

La nuit, même, étoit avancée.

Jamque quieſcebant voces hominumque, canumque;
Lunaque nocturnos alta regebat equos.

Dejà règne par-tout le plus profond ſilence;
Et la Lune en ſon char tranquillement s'avance.

Voilà des circonſtances remarquables. Tout le monde commençoit à goûter le repos de la nuit. Il régnoit un ſilence profond; c'eſt-à-dire, qu'on étoit vers les dix à onze heures du ſoir, quand Ovide reçut l'ordre de partir: la Lune étoit fort haute ſur l'horiſon. Nous profiterons de cette circonſtance-là.

Cependant quelques amis viennent conſoler Ovide, & prendre part à ſon infortune : on pleure; on s'embraſſe; on ſe prépare au départ; il s'écoule du temps; la nuit s'avance &

le jour s'approche. La grande Ourſe paroît renverſée, étant au Méridien ſupérieur au-deſſus du Pole. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Verſaque ab axe ſuo Parrhaſis Arctos erat.

L'Ourſe, au-deſſus du Pole alors étant placée,
Sur la fin de la nuit paroiſſoit renverſée.

Au temps d'Ovide, la grande Ourſe étoit dans cette ſituation vers les cinq heures du matin. La dernière étoile du quarré de cette conſtellation paſſoit au Méridien ſupérieur le 10 Décembre, à cinq heures vingt-deux minutes du matin.

Cinquième Propoſition.

Pendant qu'on profitoit du temps dont on auroit bien voulu arrêter la rapidité, l'Étoile du matin, c'eſt-à-dire, la Planette de Vénus s'étoit levée.

Dùm loquor & flemus, Cœlo nitidiſſimus alto
Stella gravis nobis Lucifer ortus erat.

Je parlois, & pendant que nos yeux ſont en pleurs,
L'Étoile du matin éclairoit mes malheurs.

Planette, funeſte qui lui annonçoit le premier jour d'une triſte ſéparation de tout ce qu'il avoit de plus cher. Cette circonſtance, ſi clai-

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

rement marquée par Ovide, ſervira à nous faire connoître l'année de ſon exil.

Si l'étoile de Vénus, qui eſt l'étoile du matin, & que le poëte appelle, avec tous les Auteurs Latins, *Lucifer*, parce qu'elle annonce le jour, quand elle eſt à l'occident du Soleil; ſi, dis-je, dans une année, cette étoile n'étoit point viſible le matin, ni en Novembre, ni en Décembre, Ovide n'eſt pas allé en exil cette année-là, puiſqu'il vit cette Planette le matin avant que de partir, & qu'il partit en Novembre ou en Décembre. Or, ayant calculé le lieu de cette Planette, pour la fin de Novembre & le commencement de Décembre de l'an de Rome 761, j'ai trouvé, par les Tables aſtronomiques du célèbre M. Caſſini, dont on connoît l'exactitude, que Vénus paroiſſoit alors, non le matin à l'Orient, mais le ſoir à l'Occident; qu'elle ſuivoit le Soleil au lieu de le précéder; qu'elle annonçoit la nuit & non le jour, ſon élongation étant alors, ſavoir le 10 Décembre, de 34 degrés 26 minutes. Ovide n'eſt donc point parti au mois de Décembre de l'an de Rome 761, ni au mois de Novembre, puiſqu'il étoit alors impoſſible de voir Vénus le matin.

Ayant calculé le lieu de Vénus pour le 10

Décembre de l'an 762, j'ai trouvé cette Planette occidentale, par rapport au Soleil levant; mais alors elle ne pouvoit être apperçue, n'ayant que 8 degrés 24 minutes d'élongation, & étant éloignée de la terre beaucoup au-delà de sa moyenne distance, c'est-à-dire, plus que le Soleil n'est éloigné de la terre. Ainsi, Ovide n'est point allé en exil l'an 762. D'ailleurs il auroit eu non cinquante ans seulement, mais cinquante-un ans & huit mois, pour le moins. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Mais l'an 760 de Rome, année qui est la septième de l'Ère Chrétienne, Vénus étoit le 10 de Décembre à 42 degrés huit minutes du Soleil, le matin à son Occident, & par conséquent très-visible, se levant près de trois heures avant le Soleil. Ainsi tout s'accorde avec cette année.

Ces preuves, ou, si l'on veut, ces démonstrations tirées de l'Astronomie, s'ajustent parfaitement avec les dattes, & toutes les autres circonstances marquées par Ovide.

Il est né l'an de Rome 711, le 20 de Mars. Il est allé en exil l'an de Rome 760, vers le 10 Décembre. Cette espace comprend quarante-neuf ans & près de neuf mois. Cela peut évidemment passer pour cinquante ans, surtout en Poésie où l'on emploie plus commo-

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

dément les comptes ronds. Ceux qui placent l'exil d'Ovide un an plus tard ſont auſſi obligés de convenir que ce Poëte n'a pas parlé dans la dernière préciſion, quand il a dit qu'il avoit cinquante ans lorſqu'il fut exilé, puiſqu'ils lui donnent près de neuf mois au-delà.

J'ai pareillement calculé l'âge de la Lune pour le 10 Décembre de 760. Elle avoit treize jours : elle étoit au Méridien, & fort haute vers les dix heures du ſoir, ſe trouvant alors dans les ſignes ſeptentrionaux, & Ovide avoit très-grande raiſon de dire,

Lunaque nocturnos alta regebat equos.

Puiſque toutes ces circonſtances s'accordent ſi bien enſemble, on a tout lieu de croire qu'Ovide partit pour ſon exil l'an de Rome 760, vers le 10 de Décembre.

ARTICLE

ARTICLE VI.

DOUTES proposés sur l'âge du Dante ; par le P. Hardouin, Jés.

QUAND on dit le Dante ou le Taſſe, on entend ordinairement le Poëme, & l'on ne déſigne qu'indirectement celui qui en eſt l'Auteur. Il s'agit ici néanmoins de l'âge du Poëme & de celui du Poëte. L'opinion commune & la ſeule vraie, eſt que Dante eſt mort à Ravenne en 1321. L'Auteur le plus sûr qui nous l'apprenne eſt Raphaël Volaterran, dans ſon Anthropologie (*), où il le fait naître en 1265 ; & lui donne cinquante-ſix ans de vie. Il l'a ſu par la Tradition des Savans du pays, ou par quelqu'autre monument, plus authentique que le témoignage ſeul de Jean Villani, ou d'autres qui l'ont ſuivi.

C'eſt cette Tradition qui a déterminé l'Auteur du Poëme, s'il eſt autre que Dante même, à ne mettre dans la deſcendance de Hugues Capet, que des Philippes & des Louis. Car Charles le Bel, qui eſt le premier du nom dans la

(*) Livre 21, page 638.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

troiſième Race, commença à régner en 1322; dès le ſecond jour de Janvier. Le Poëte eût dû joindre des Charles, *Carli*, aux Philippes & aux Louis, s'il eût vu ce règne, qui ne fut que de ſix ans.

Mais ſi le Poëte n'a point vu ce règne, du moins en partie, d'où vient qu'au XXe Chant du Purgatoire, il met au nombre des Saints, Thomas d'Aquin, dont la Bulle de Canoniſation eſt datée de 1323 ?

Et, s'il n'a pas vu le règne entier de Charles le Bel, comment a-t-il pu, au XXVIIe Chant du Paradis, prédire l'entrée de Louis de Bavière à Rome, pour y créer l'Anti-Pape, Pierre de Corbéria, en 1328, la première année de Philippe de Valois ? Dante étoit-il Prophête ?

C'eſt dans ce Chant qu'il répand des injures atroces contre le Saint Siège, qui reſſentent fort l'école de Wiclef ; car il y fait dire à St. Pierre, que, hors les ſeize premiers de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Saint Urbain, l'orgueil & l'avarice des autres le font gémir ; mais principalement les extorſions des Papes François. Voici le portrait calomnieux qu'il en trace, & que je ne rapporterois pas, s'il n'étoit à propos, comme on le verra dans la ſuite, de faire connoître le caractère d'un poëme qu'on

vante trop, & celui d'un Poëte qu'on ne connoît pas assez.

In vista de pastor lupi rapaci
Si veggondi quassù per tutti e paschi.
O difesa di Dio perche più giaci?
Del sangue nostro Caorsin & Guaschi
S'apparechion di bere. O buon principio!
A che vil fine convien che tu chaschi.
Ma l'alta providentia che con Scipio
Difesa a Roma, la gloria del mondo,
Soccorra tosto, si com io concipio.
Et tu, figluol, che per lo mortal pondo.
Ancor giù torneraï, apri la bocca,
Et non nasconder quel ch' io non nascondo.

Le Pape Cahorsin, dont il parle, est Jean XXII, natif de Cahors : le Gascon est Clément V, son Prédécesseur, né dans le Diocèse de Bourdeaux. Le Poëte fait donc prédire par Saint Pierre, qui lui ordonne de rendre sa prédiction publique, que la Providence, par le bras d'un second Scipion, secourra bientôt Rome, & lui rendra, comme le premier le fit autrefois, l'avantage d'être la plus glorieuse Ville du monde, en y mettant le Pape & la Papauté, & en la retirant d'Avignon. Si le Poëte n'est pas Prophête, il n'a pu faire parler ainsi St. Pierre qu'après l'évènement. C'est la révolte de Louis de Bavière contre le Saint Siège, & Jean XXII qui l'avoit dépose, que le Poëte a eu ici en

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

vue : révolte qui le porta à créer un Anti-Pape à Rome, & à y publier une Loi, qui eſt rapportée par Raynaldus (ſous l'an 1328, N° 21); loi qui ordonne que le Pape ſeroit obligé de réſider continuellement à Rome, ſous peine de déchoir du Pontificat, *ipſo facto*. Ce fut, ſelon ce Poëte, rendre à Rome ſon ancien éclat; action digne d'un Scipion, d'un Généraliſſime des Armées Romaines !

On eſt ſurpris que Dante, étant Guelfe, favoriſe toujours l'Empereur & l'Empire dans ſon Poëme. Quelques-uns conjecturent de-là qu'il tourna caſaque, & ſe fit Gibelin. Je penſe plutôt que le Poëte, haïſſant les Papes autant que Wiclef les haïſſoit, favoriſe ici les Empereurs mêmes excommuniés, comme le vrai Dante, dans ſon Livre de la Monarchie, qui l'a fait traiter d'hérétique par Bartole, Volaterran, Saint Antonin, & par le Saint Siège. Or, cette entrée triomphante de Louis de Bavière dans Rome, & la création de l'Anti-pape, Pierre de Corbéria, n'arriva qu'en 1328, comme je l'ai dit. Le Poëme eſt donc plus récent que la mort du vrai Dante.

Il y a plus. Je crois m'appercevoir que, dans ſon vingtième Chant du Purgatoire, il eſt plus récent que le vrai Dante de plus de quatre-vingt-dix ans. C'eſt où il fait parler ainſi Hu-

gues Capet, ſelon l'édition de Veniſe de 1491, qui me paroît la plus exacte : HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta ;
Di me ſon nati e Philippi e Luigi,
Per cui novellamente e Francia retta.
Figlivolo fui d'un beccar de Parigi :
Quando li reggi antichi vennor meno
Tutti, fuor d'un redotto in panni bigi.

L'édition de Mantouë, de 1472, a

Figlivol fu io d'un bechaïo di Pariſi.

qui ne rime pas avec *bigi*, qui ſuit. Celle de Veniſe, de 1477, qui a été ſuivie par l'Académie della Cruſca, porte :

Figliuol fui d'un becchaïo di Parigi

vers rude, & dont la céſure eſt mal placée & forcée.

Le Poëte fait donc dire au Roi Hugues : « De moi ſont iſſus les Philippes & les Louis, » qui depuis peu gouvernent la France. J'étois le » fils d'un Maître Boucher de Paris, lorſque » la race des anciens Rois vint à manquer, » hormis un qui avoit été réduit à ſe faire » Moine. On me donna à cette occaſion le ſur- » nom de Hugues Capet ». Il paroît ici, dans ce Poëte, de l'ignorance & de la malignité. Des deux premières races de nos Rois, qui

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ſont dans toutes nos Hiſtoires, il n'en fait qu'une, dont il dit que le dernier fut Daniel, autrement Chilpéric II, qui s'étoit réfugié dans un Monaſtère. Il donne enſuite une étymologie maligne du ſurnom de Capet, qu'il dérive en Latin du verbe *capere ;* en Italien, de *chiappare*, qui ſignifie *rapere*, *arripere*, *aſtu aggredi*, pour donner à entendre que Hugues s'empara adroitement de la Royauté, lorſqu'il vit le Trône vuide.

Il ne veut pourtant pas dire enſuite que Hugues Capet fût le fils d'un Boucher, à prendre ce mot à la lettre. Il ne prétendoit pas avilir l'origine de la Maiſon de France. S'il avoit eu le deſſein de la dégrader juſques-là, il ſe ſeroit contenté de dire le fils d'un Boucher ; car Boucher de Paris, en ce ſens-là, ne relève pas plus que Boucher de Vaugirard, ſi *Boucher* ne ſignifie que celui qui tue bœufs, veaux & moutons, & qui en vend la chair. Il ſavoit, au contraire, que *Boucher de Paris* étoit quelque choſe de conſidérable au quinzième ſiècle ; il ſavoit, & il ne le nie pas, que Hugues étoit fils du Comte de Paris. Mais il paroît avoir voulu plaiſanter, à l'occaſion de ce qu'il voyoit de ſon temps. Paris étant fort reſſerré du temps de Hugues ; être Comte de Paris, qu'étoit-ce, ſi-non être redouté dans

Paris, avoir de l'autorité dans Paris, faire trembler Paris ? Et ce n'eſt, dit le Poëte bien inſtruit ſur cet article, ce n'eſt que ce que fait de nos jours un Maître Boucher de Paris avec ſes Aſſeſſeurs, quoique Paris ſoit maintenant deux fois plus grand. En effet, les *Maîtres-Chefs-Bouchers*, quelquefois Échevins de Paris, Prévôts des Marchands, & dans d'autres charges de la Robe, *étoient gens riches, accrédités parmi le Peuple, & qui ne faiſoient pas par eux-mêmes le métier en détail.* Leur crédit s'accrut tellement *qu'en 1411* (c'eſt la juſte époque de ce Poëme & du faux Dante), *ils faiſoient trembler tout Paris, par l'autorité qu'ils avoient ſur les gens de ce métier, & ſur la populace* (*). Cela eſt bien différent de l'idée groſſière que tous les Savans mêmes ſe ſont formée de la penſée du Poëte : mais il ſe trahit ſans y penſer. Il fait connoître, à qui l'entend bien, qu'il vivoit quatre-vingt-dix ans après la mort du vrai Dante. Il ne s'attendoit pas que ſon énigme trouveroit quelque Œdipe.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Avant ces vers-ci, pour faire croire encore que ſon Poëme eſt l'Ouvrage de Dante, il n'a pas voulu paſſer le temps de Philippe le Bel,

(*) Hiſtoire de France du P. Daniel, Tome IIIe, page 909 & 910.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

dans le récit de quelques faits de nos Rois. Il fait reprocher à ce Prince par Hugues Capet, d'avoir pris dans la Flandre, Douai, Gand, Lille & Bruges.

Ma ſe Doagio, Ganto, Lilla, o Bruggia
Poteſſer toſto ne fare vendetta!

Il fait prédire par le Roi Hugues, que ces villes Flamandes, que Philippe le Bel avoit priſes, ſe vengeroient de lui par la défaite de ſon armée, qui arriva en 1302; mais il ſe trompe ici ſur quelques articles. En 1294, (quelques-uns mettent 1297), Philippe le Bel prit Douai ou les Forteresſes d'alentour, & Lille. Bruges, dit-on, lui ouvrit ſes portes; mais il n'oſa attaquer Gand. Un Écrivain du temps de Philippe le Bel eût-il pu ignorer ce fait que tous les Hiſtoriens rapportent, & mettre Gand, où l'on n'oſa ſe préſenter, au nombre des villes conquiſes?

Au XXIXe Chant du Purgatoire, en parlant des Vieillards de l'Apocalypſe, il dit qu'ils marchoient couronnés de fleurs-du-lis:

Coronati venien di fior da liſo.

C'eſt ce que nous appellons aujourd'hui les *Fleurs de Lis*: mais elles n'ont été ſur les couronnes de nos Rois, ni dans leurs Statues, ni dans

leurs ſceaux véritables, ou ſur leurs monnoies, que ſous Philippe de Valois pour le plutôt ; & cet uſage eſt fort rare juſqu'à Charles VI : Charles V lui-même n'eſt couronné que de Trefles ſur la porte de l'Égliſe des Grands Auguſtins à Paris, comme la Statue de Saint Louis à la porte de l'Égliſe des Quinze-Vingts. Et Charles VI n'a commencé à régner qu'en 1379.

Cependant, il faut ſavoir gré à ce Poëte de nous apprendre, par ce mot *da Liſo*, la véritable origine des Fleurs de Lis dans les Armes de France. Ce ſont les fleurs qui croiſſent ſur les bords de la rivière du Lis, qui ſépare l'Artois & la France d'avec la Flandre, depuis le mariage de Philippe Auguſte avec Iſabelle de Hainaut. Le Poëte répète encore le même mot, lorſqu'il raconte l'inſulte qui fut faite au Pape Boniface VIII dans Anagni : c'eſt au même Chant du Purgatoire.

Veggio in Alagna entrar lo fior da Liſo,
E nel Vicario ſuo eſſer Chriſto catto.

Pétrarque, né à Arezzo en Toſcane, & qui eſt mort en 1374, n'a point vu ce Poëme de ſon compatriote. On diroit même qu'il n'a jamais cru que le vrai Dante fût grand Poëte ;

Histoire générale et particulière, &c.

car voici tout ce qu'il en dit. (*) *Dantes Alighe-rius & ipſe concivis nuper meus, vir* VULGARI ELOQUIO *clariſſimus fuit, ſed moribus parùm per contumaciam, & oratione liberior, quàm delicatis & ſtudioſis ætatis noſtræ Principum auribus atque oculis acceptum foret.* Sa plus grande réputation étoit de ſavoir bien parler ſa Langue, c'eſt-à-dire, la Langue Toſcane ; mais il étoit un peu décrié pour ſa fierté & ſon opiniâtreté, & pour ſa trop grande liberté à parler des Grands & devant eux : ils ne le pouvoient ſouffrir, parce qu'il les aigriſſoit par ſes mots piquants. Voilà à quoi aboutit l'éloge qu'en fait ſon illuſtre compatriote. Il raconte enſuite ſon exil & ſa retraite à Vérone : c'eſt tout.

Raphaël, ſurnommé Volaterran, parce qu'il étoit de Volaterra en Toſcane, & qui floriſſoit ſur la fin du quinzième ſiècle, n'a point connu ce Poëme, lorſqu'il faiſoit l'éloge du vrai Dante, au XXIe Livre de ſon Anthropologie, (page 638). *Dantes, Poëta Florentinus, è gente Alighieriâ, Durantes ab initio vocatus, interciſo deindè, ut fit in pueris, vocabulo ; natus anno M. CC. LXV.... Poëticæ deditus ab ipſâ pueritiâ fuit. Amavit in adoleſ-*

(*) *Rerum Memorabilium*, livre 2, chapitre 4, page 480.

centiâ Beatricem, cui carmina multa dicavit. Majora deindè secutus studia, opus egregium, quod nunc exstat, Latinis planè carminibus inchoavit, cujus initium : Ultima regna canam ; *quod minimè venâ succedente ad vernaculum deflexit sermonem, in quo maximè Princeps emicuit.... spe omni amissâ Ravennam profectus est.... otiumque quale optaverat nactus, opus suum absolvit.... Ex animi dolore extinctus est anno ætatis LVI* (c'est l'an 1321). *Scripsit præter hoc opusculum de Monarchiâ, &c.* Y a-t-il là une seule syllabe qui indique ce fameux Poëme, la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis ? Ne dit-il pas positivement, qu'outre le petit Traité de la Monarchie, il n'a fait qu'un seul Ouvrage, qu'il ébaucha d'abord en vers Latins ; & parce qu'il n'y réussissoit pas, qu'il refondit ensuite en Italien, en quoi il excelloit ? Mais cet Ouvrage est tout autre que la triple Comédie, & il est perdu. Par tradition, l'on savoit les inclinations que Dante avoit eues pour une certaine Béatrix, dont Volaterran parle ici. C'est sur cette tradition que l'Auteur du Poëme a choisi cette Dame, pour la faire apparoître à Dante dans les derniers Chants de son Purgatoire. Ainsi le Poëme de ce Fondateur & de ce Père de la Langue Toscane, au jugement de Paul Jove, quelque part qu'il ait été

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

fait, en Lombardie où ailleurs, n'étoit pas encore arrivé en Toscane sur la fin du quinzième siècle ; Dante n'y étoit pas connu par cet Ouvrage des Savans, ses compatriotes, quoique imprimé à Venise dès l'an 1472.

Jean Villani, & Matthieu son frère, & Philippe, fils de Matthieu, qui ont, dit-on, continué l'histoire de Jean, sont trois Auteurs qui n'en font qu'un, ainsi que plusieurs autres qui paroissent sous le nom de Continuateurs d'Aimoïn, de Sigebert, de Nangis, & semblables ; Villani, dis-je, qui a parlé de Dante, & qui lui attribue la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis (*), & les deux qui l'ont continué, dit-on, ne sont connus que par ces noms, qu'ils ont forgés, pour les mettre à la tête de leur Histoire. Personne n'a parlé d'eux, ni de leur Ouvrage avant la fin du quinzième siècle. Ainsi, comme leur Ouvrage peut être postérieur de plus de quarante ans au Poëme dont il s'agit, il ne faut pas s'étonner que Villani en parle comme il fait, soit qu'il y ait été trompé lui même, ou qu'il ait voulu nous tromper.

Ceux qui regardent ce Poëme du faux Dante comme un Poëme épique ou héroïque, comme

(*) Liv. 9, chapitre 135.

Caſtelvetro, & l'Auteur aſſez connu de la Grammaire Italienne de Port-Royal, ne ſavent pas les premières règles, ni quelles ſont les principales parties d'un Poëme épique ; qui ſont, le commencement ou le nœud, le milieu ou le dénouement, & puis la fin ou le but du Poëme : telle eſt l'Iliade d'Homère. Le nœud, c'eſt la colère d'Achille, qui arrête le progrès des armes des Grecs ; le dénouement, c'eſt la mort de Patrocle ſon ami, à qui il avoit prêté ſes armes pour aller combattre, & qui fut vaincu & déſarmé par Hector ; car la réſolution qu'Achille prit alors d'aller reprendre ſes armes, & venger la mort de ſon ami, rompt le nœud, & diſpoſe à la fin, qui étoit la deſtruction de la Maiſon d'Ilus, laquelle arriva par la mort d'Hector. Cette extinction de la race d'Ilus eſt le titre du Poëme, & c'en eſt la fin. Qu'y a-t-il de ſemblable dans les trois Cantiques du faux Dante ?

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Le Père Rapin, dans ſes réflexions ſur la Poétique, donne une fort médiocre idée de cet Ouvrage. Il n'a que le titre de Comédie dans toutes les éditions. C'eſt plutôt une Hiſtoire en rime des ſiècles paſſés, que le Poëte réduit à ce qu'il en a vu dans ſon extaſe, en Enfer, en Purgatoire, & en Paradis. Au ſixième Chant

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

du Paradis, il fait un abrégé de l'Hiſtoire Romaine & de celle de Lombardie ; & au XIIIe Chant de l'Enfer, voulant paſſer pour Florentin, il raconte que Florence fut ruinée par Attila quoique tous les Hiſtoriens atteſtent poſitivement, qu'Attila ne mit jamais le pied dans la Toſcane. On diroit qu'il a eu principalement en vue de nommer tous les Auteurs Eccléſiaſtiques & profanes des temps paſſés ; Pères, Philoſophes, Orateurs, Poëtes, Grecs & Latins, qui étoient alors dans les bibliothèques. Il les fait paſſer tous en revue, comme pour leur faire leur procès ; car il en met pluſieurs en Enfer, d'autres en Purgatoire, & les autres en Paradis. Au VIIe Chant du ſecond Cantique, les enfans morts ſans baptême ſont à la porte du Purgatoire, à l'anti-Purgatoire, dans les ténèbres ſeulement, ſans douleur. Au Xe Chant, il place dans le Purgatoire l'ame de Trajan, Plaute, Térence, Stace, & de quelques autres Poëtes ; entr'autres un nommé Agathon, que perſonne ne connoît.

Il rime auſſi quelquefois en Hébreu ; il a voulu montrer qu'il en ſavoit : mais c'eſt ſelon les règles de quelques Écrivains de ſon temps. C'eſt au commencement du VIIe Chant du Paradis :

Oſanna ſanctus Deus ſabaoth,
Super illuſtratus claritate tuâ:
Felices ignes cœleſtium Malacoth.

pour *cœleſtium regnorum.* Il eût fallu dire, ſelon la Grammaire, *Malcuoth.* Mais ſes règles, comme j'ai dit, lui permettoient de parler ainſi.

La Religion du Poëte, à en juger par ſon Poëme, m'eſt très-ſuſpecte, pour ne rien dire de plus. Car, outre ſes emportemens Wicleſiſtes contre le Saint Siège, il paroît établir l'éternité du monde au XXIXe Chant du Paradis, & enſeigner que le premier Moteur n'a pu être, ſans produire du mouvement. Paul Jove dit que cette triple Comédie eſt pleine de maximes Platoniciennes : *Triplex Comœdia Platonicæ eruditionis lumine perilluſtris.* La Divinité que le Poëte y adore, n'eſt pas ſeulement celle qu'il invoque, c'eſt-à-dire, ſon propre eſprit, comme le Père Rapin le lui reproche, c'eſt une Eſſence une & trine, Divinité, par conſéquent, métaphyſique, qu'on peut entendre de la Nature ou du Deſtin, qui donne le mouvement à tout, là-haut & ici-bas, avec amour de ſoi-même & deſir de ſe communiquer : c'eſt au XXIVe Chant du Paradis.

Et io reſpondo, ch' io credo in un Dio
Solo & eterno, che tutto il ciel muove,

Non meto, con amore & con diſio,
. . . . . .
Et credo in tre perſone eterni, & queſte
Credo una eſſentia, ſi una & ſi trina.

Ou, comme il dit dans ſon *Credo*, par lequel il finit ſa troiſième partie ou ſon Paradis, dans l'édition de Veniſe, en 1477 :

Credo in una Sancta Trinitade,
Padre, Figliuol, & Paraclito Sancto,
Coëterni in UNA PERSONALITADE,

En Paradis, l'ame bienheureuſe, ſelon lui, ne peut plus ſe tromper, parce qu'elle a devant elle la première vérité : c'eſt au IVe Chant.

Alma beata non puo maï mentire,
Perque ſempre haï PRIMO VERO *appreſſo.*

Au XXIXe Chant, il enſeigne que la foi des parens ſauve les enfans. Il y a dans ce Poëme une foule d'autres Articles, que je ne rapporte pas ici, parce que cette matière eſt trop éloignée de mon ſujet. Un Poëte, qui a tous les défauts que j'ai raportés, eſt-il incapable d'avoir mis ſon Ouvrage ſur le compte d'un homme mort quatre-vingt-dix ans auparavant, afin de donner plus de vogue au Poëme, & pour éviter d'être reſponſable en Juſtice de la mauvaiſe doctrine qu'il renferme ? S'il a eu encore quelqu'autre

qu'autre vue, je la laiſſe à deviner aux Critiques Savans & Catholiques.

ARTICLE VII.

LETTRE du P. Tournemine à M. l'Abbé Impériali, ſur deux Cyrus qu'on a confondus, & ſur la manière dont eſt mort le Grand Cyrus.

Vous ſouhaitez, Monſieur, que j'aie l'honneur de vous rendre compte du travail dont vous me trouvâtes occupé dans notre bibliothèque, il y a quelques jours. C'eſt du Grand Cyrus & du genre de ſa mort qu'il s'agit ; c'eſt Hérodote ou Xénophon qu'il faut condamner. On eſt revenu des anciens préjugés contre Hérodote : il paſſe enfin dans l'eſprit de tous les connoiſſeurs, non ſeulement pour le premier & le plus agréable de tous les Hiſtoriens, mais pour un Écrivain digne de foi. On revient auſſi de la fauſſe idée qu'on s'étoit formée de la Cyropédie de Xénophon : on ne la regarde plus comme un Roman. Je ferai voir bientôt, dans une Diſſertation particulière, que cette opinion n'a jamais eu d'autre fondement qu'un

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

soupçon, avancé sans preuve, en termes douteux, par Platon, dont l'envie & la malignité contre Xénophon sont assez connues. La Cyropédie, comme je le prouverai, s'accorde parfaitement avec l'Écriture Sainte : c'est une marque de vérité, quand on ne regarderoit les Livres Sacrés que comme l'ouvrage d'Auteurs qui vivoient dans le même pays, & dans le même temps que Cyrus. Il s'agit maintenant de juger lequel des deux, Hérodote ou Xénophon, mérite plus de créance sur l'article particulier de la mort de ce héros : tout est merveilleux, tout frappe, tout attache dans la narration d'Hérodote (*).

Le Conquérant de l'Asie veut joindre à tant de Nations vaincues les Scythes Massagètes. Tomyris, veuve de leur dernier Roi, qui les gouverne, Reine belliqueuse d'un peuple belliqueux, s'avance elle-même à la tête d'une nombreuse armée, & détache son fils Spargapise pour aller au-devant du Roi de Perse. Le vieux Guerrier a recours à la ruse. Instruit du penchant qu'ont les Scythes à l'ivrognerie, il feint de se retirer avec précipitation, & laisse dans son camp une abondante provision

(*) Hérodote, liv. 1.

de vin. Cette proie arrête les Scythes & les met bientôt hors de combat. Cyrus revient & fait un effroyable carnage d'une Armée, accablée de vin & de ſommeil. Le jeune Roi eſt chargé de chaînes ; il s'en plaint à ſon réveil, & obtient de Cyrus qu'on le détache. Dès qu'il n'eſt plus retenu par cet obſtacle, plein d'une généroſité féroce & digne d'un Scythe, il ſe donne la mort. Tomyris ſe venge d'abord par des reproches, & enſuite par des effets. On en vient aux mains : la bataille eſt long-temps diſputée & funeſte aux deux partis. Enfin les Perſes cèdent ; Cyrus eſt tué. La Reine des Maſſagètes ſe fait apporter la tête de ſon ennemi ; elle la plonge dans un tonneau plein de ſang : *Bois à loiſir*, ajoute-t-elle, *ce ſang dont tu avois une ſoif inſatiable.*

Avouons-le, il faut être auſſi philoſophe que Xénophon, pour préférer à une narration ſi brillante la ſimple vérité. Dans ce judicieux Auteur, (*) Cyrus, fort âgé, meurt de maladie au milieu de ſes enfans, auxquels il donne d'excellens avis. La ſimplicité de la narration de Xénophon la rend-elle moins croyable ?

(*) Cyrop. liv. 8.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Avant de décider, il faut obſerver qu'Hérodote lui-même avertit qu'on raconte la mort de Cyrus en pluſieurs différentes manières. Ne s'eſt-il point déterminé par goût ? il l'avoit admirable pour les agrémens de la narration ; peut-être aura-t-il choiſi celle qui pouvoit faire un plus bel effet ; peut-être a-t-il trop déféré à l'autorité des Ioniens, ſes compatriotes. Cyrus les avoit ſoumis à l'Empire des Perſes. Senſibles à la perte de leur liberté, ils débitoient volontiers l'hiſtoire de leur vainqueur, avec les circonſtances qui lui étoient les moins glorieuſes.

Quoi qu'il en ſoit, préférerons-nous l'autorité des Ioniens & d'Hérodote, à celle de Dinon, le plus ancien Hiſtorien de Perſe, conforme à Xénophon ; aux inſcriptions répandues dans la Perſe & dans l'Aſſyrie, ſur la foi deſquelles Onéſicrite, cité par Lucien (*), aſſure que Cyrus mourut de maladie dans un âge fort avancé ? N'en croirons-nous pas l'épitaphe de Cyrus ? (**) Strabon nous l'a conſervée ; il l'avoit priſe dans l'Hiſtoire d'Ariſtobule, qui, par ordre d'Alexandre, viſita le tombeau de Cyrus. En voilà aſſez pour juſti-

(*) Lucien, de la Longue vie.

(**) Strabon, liv. 15.

fier Xénophon. Juſtifions-le, mais ne condamnons pas tout-à-fait l'agréable Hérodote. Le plaiſir que donne ſa narration mérite qu'on faſſe quelqu'effort, pour diminuer ſon erreur. Je vais tâcher d'en découvrir la cauſe innocente.

Un Cyrus, grand père du Conquérant, eſt mort de la manière que raconte notre Hiſtorien. Après cela, il étoit aiſé de ſe méprendre ſur la reſſemblance du nom. Dans des temps & dans des lieux, où l'Hiſtoire étoit fort confuſe, il étoit preſque inévitable de confondre les deux Cyrus, d'attribuer au plus connu les avantures de celui qui l'étoit moins.

Voilà, ſans doute, un dénouement heureux, s'il eſt bien appuyé : (*) Hérodote lui-même m'en fournira les preuves. Il m'apprend que le Grand Cyrus étoit petit-fils d'un autre Cyrus. Il eſt aiſé de prouver que cet ancien Cyrus étoit contemporain du Grand Cyaxare, & qu'il combattoit ſous lui. On lit encore dans Hérodote, que, du temps du Grand Cyaxare, les Scythes inondèrent l'Aſie, & conquirent, ou plutôt ravagèrent avec une rapidité incroyable la Médie, l'Aſſyrie, & toute

(*) Hérodote, liv. 1.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

la haute Asie. On les chassa peu-à-peu de toutes leurs conquêtes, & les Mèdes en massacrèrent un grand nombre, après les avoir enivrés. Il n'y a plus qu'un pas à faire, il n'y a plus qu'à conjecturer, avec assez de vraisemblance, que le Cyrus, grand père du Conquérant, qui combattoit sous Cyaxare, périt dans cette guerre contre les Scythes. Il n'en aura pas fallu davantage pour donner lieu aux bruits qui ont trompé Hérodote : des mécomptes aussi grossiers ont eu souvent un fondement encore plus léger.

J'ai quelque idée d'avoir lu dans un ancien Auteur, que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes. Cela confirmeroit ma découverte ; mais je ne prétends pas qu'on fasse grand fonds sur un demi-souvenir, que je ne puis vérifier.

ARTICLE VIII.

LETTRE écrite au R. P. Tournemine ; ſur le même ſujet.

J'ÉPROUVE, mon R. P., quelques difficultés au ſujet de votre Lettre à M. l'Abbé Impériali, où vous diſtinguez deux Cyrus confondus enſemble. Je vous prie de les éclaircir. J'ai cherché dans Hérodote, de l'édition de Valla (car il n'y en a point de Grecque dans le lieu où je ſuis), & je n'y ai point trouvé que le Grand Cyrus fût petit-fils d'un autre Cyrus. Pour Lucien, dans l'endroit que vous citez, il donne à Cyrus le nom d'ancien, Κῦρος δέ, ὁ Περσῶν βασιλεὺς ὁ παλαιὸς. Cela paroît aſſez marquer qu'il n'y a point eu d'autre Cyrus avant celui dont il parle. Peut-être, dira-t-on que Lucien lui donne ce nom pour le diſtinguer de Cyrus, frère d'Artaxercès, ſurnommé Mnémon ; mais la qualité de *Roi de Perſe* le diſtingue aſſez du fils de Darius Ochus, qui n'a jamais régné dans la Perſe. Ne ſeroit-ce point plutôt ce dernier Cyrus, dont le genre de mort auroit été attribué à Cyrus le Grand ? Pour

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ce qui eſt de l'autorité d'Onéſicrite, que vous avez alléguée contre Hérodote, vous ſavez, mon R. P., ce qu'en penſe le ſavant Uſſérius: *Græca illa (inſcriptio) ejuſdem eſt fidei, cujus commentum illud, quod ex eodem (Oneſicrito) repetit Lucianus; Cyrum, cùm deſideraret amicos à Cambyſe filio ſublatos, centeſimum ætatis annum agentem, præ mœrore vitam finiviſſe.* Ne peut-on pas croire auſſi que l'ancien Auteur, où vous avez quelque idée d'avoir lu que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes, donne ce nom d'*ancien* au Grand Cyrus, auſſi bien que Lucien? Cela confirmeroit la narration d'Hérodote.

Il me vient encore une difficulté ſur ce que vous croyez, que Cyrus le Conquérant étoit petit-fils d'un autre Cyrus. Par ſa mère Mandane, il étoit petit-fils d'Aſtiage, & par ſon père Cambyſe, il étoit petit-fils d'Achémène, au moins ſelon Xénophon. Je ne doute pas que vous ne répondiez aiſément à ces difficultés. Je voudrois qu'elles puſſent vous engager à éclaircir plus à fond & avec plus d'étendue ce point de critique. La République des Lettres vous aura obligation, ſi vous trouvez moyen d'accorder Hérodote & Xénophon; & cet accord ne contribuera pas peu à les confir-

mer l'un & l'autre dans le crédit qu'ils recommencent d'avoir parmi les Savans.

L'ABBÉ FUCATI.

RÉPONSE à la Lettre écrite au R. P. Tournemine.

L'Abbé Fucati, ou plutôt celui qui se cache sous ce nom, propose dans sa Lettre quatre objections contre la Dissertation sur les deux Cyrus, confondus par les Historiens. 1°. Il n'a point trouvé dans Hérodote que Cyrus fût petit-fils d'un autre Cyrus. 2°. Il a trouvé dans Xénophon qu'il étoit petit-fils d'Achémène. 3°. Lucien donne à Cyrus l'épithète d'*ancien*, & marque par-là qu'il n'en connoît pas de plus ancien que lui. 4°. Usserius mépriſe l'autorité d'Onésicrite. Le P. Tournemine répond que l'Auteur de la Lettre fournit lui-même une solution fort naturelle à sa troisième objection. Lucien a pu traiter le Grand Cyrus d'*ancien*, par rapport au jeune Cyrus, frère d'Artaxercès Mnémon. Ce Cyrus prit le titre de Roi de Perse, & fit la guerre à son frère pour avoir sa part du Royaume. Usserius rejette l'autorité d'Onésicrite ; il veut qu'il n'ait pas vu les inscriptions qu'il assure avoir vues. Mais Usserius apporte-t-il quelque raison d'une critique si hautaine ? N'a-t-on pas plus

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

de droit de compter pour peu de chose l'autorité d'Ussérius sur un fait si éloigné, qu'il n'en a eu de mépriser Onésicrite ? Enfin, on n'a qu'à lire Hérodote (livre 1, nombre 30), on trouvera, en termes exprès, que *Cambyse, père du Grand Cyrus, étoit fils d'un autre Cyrus*. Et ce Cyrus, premier du nom, étoit fils d'un autre Cambyse & petit-fils d'Achémène, comme le même Hérodote nous l'apprend, livre 1, nombre 245.

ARTICLE IX.

RÉFLEXIONS du P. Tournemine, Jés., sur le Syſtême de M. Leibnitz touchant l'origine des François.

Si le nom de quelque Auteur exemptoit ses opinions de l'examen, ce seroit celui de M. de Leibnitz. L'érudition vaste & l'esprit Géométrique, presque toujours séparés, se sont réunis dans ce grand homme ; mais il n'approuveroit pas lui-même qu'on l'exceptât de la loi commune, qu'on se laissât imposer par sa réputation, qu'on se rendît non à ses preuves, mais à son nom. Je suis sûr de lui plaire, en lui proposant les difficultés qui m'empêchent de souscrire à ses conjectures sur

l'origine des François, & qui me portent à ne pas rejetter l'opinion qui nous donne une origine Gauloiſe. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Il prouve que les François ſont originaires du Holſtein & de la Poméranie, par un témoignage du Géographe de Ravenne, par l'autorité du Poëte Nigellus, & en joignant les paſſages de différens Auteurs, dont les uns diſent que les anciens ont quelquefois confondu la mer Baltique & le Palus Méotide, & dont les autres font venir les François du Palus Méotide. Cette troiſième raiſon ne peut ſubſiſter ſeule, c'eſt une pure conjecture, qui diſparoît, quand on fait réflexion que les Auteurs qui ont cherché l'origine des François vers le Pont-Euxin & le Palus Méotide, ont un fondement de leur opinion plus apparent que celui que M. de Leibnitz leur attribue. Probus tranſporta dans ces régions un grand nombre de François : dégoûtés de ce ſéjour, ils s'emparèrent de quelques vaiſſeaux ; ils en bâtirent, &, après avoir ravagé les côtes de l'Aſie & de la Grèce, pris Syracuſe, fait trembler l'Afrique, ils revinrent par le détroit de Gibraltar dans l'Océan, abordèrent dans la Gaule Belgique, & ayant paſſé le Rhin retournèrent dans la Thuringe joindre leurs compatriotes, qui conquirent depuis les Gaules.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Il eſt auſſi facile d'ôter à M. de Leibnitz l'autorité de Nigellus. Ce Poëte dit, il eſt vrai, que les Danois ſont les Ancêtres des François, *undè genus Francis* ; mais parle-t-il des Danois demeurant dans le Holſtein ? Nullement : il y avoit long-temps qu'ils n'y étoient plus, ſi même ils y ont jamais éré ; il parle des Danois habitans du Danemarck, deſcendans des anciens Cimbres : le nom de Sicambres, donné aux François, a ſuffi pour faire croire à Nigellus que les François venoient des Cimbres.

Il ne reſte plus, pour appuyer la nouvelle découverte, que le paſſage du Géographe de Ravenne : foible appui ; l'autorité d'un Écrivain ſi ignorant & ſi barbare ne ſauroit être d'un grand poids. Il vivoit au plutôt dans le ſeptième ſiècle, & ſes mépriſes ſont auſſi fréquentes, que ſon ſtyle eſt groſſier & défectueux. Quand il diroit clairement ce que M. de Leibnitz croit qu'il a dit, on pourroit en douter ; mais il s'en faut beaucoup qu'il ne le diſe clairement ; il ne le dit point, il dit le contraire : *in quâ patriâ Albis per multos annos Francorum linea remorata eſt.* M. de Leibnitz confond les ſignifications de *morari* & *remorari* ; elles ſont très-différentes ; *morari* ſignifie *demeurer* ; *remorari*, ſignifie *arrêter, retenir, s'oppoſer, empêcher d'aller plus loin.* M. de Leibnitz prend

linea Francorum pour les ancêtres des François ; il ne trouvera pas un seul exemple d'une signification si inusitée : *linea* signifie la ligne des descendans, ou directe, ou indirecte ; mais elle ne signifie nulle part les ancêtres en général, moins encore les ancêtres de toute une Nation. Voyons si, en conservant aux mots leur signification naturelle, le sens de ce passage sera favorable à la conjecture de M. de Leibnitz ; *linea* signifie souvent *extrémité*, *bornes*, *frontières* : prenons-le dans ce sens ; prenons *remorari* dans sa vraie signification, pour *arrêter*, *retenir*, *empêcher de s'étendre plus loin*, & traduisons ainsi le Géographe de Ravenne : *Ces pays situés sur les bords de l'Elbe ont long-temps été les limites, où les François ont été arrêtés, sans étendre plus loin leurs conquêtes.* Le Géographe de Ravenne, ainsi expliqué, nous apprend un fait certain, dont M. de Leibnitz même convient, que l'Elbe étoit la frontière du pays occupé par les François au milieu de l'Allemagne. Voilà la découverte de M. de Leibnitz réduite à l'état où il a cru qu'étoit l'origine Gauloise des François, c'est-à-dire, *sine authore*, *sine argumento*, sans autorité, sans preuve. Il a dit de cette opinion, dont il attribue l'invention au Père Laccary, savant Jésuite, que ce n'étoit pas faire des raisonnemens, mais former des souhaits : *hæc*

optantis ſunt, non ratiocinantis. Examinons donc à leur tour les preuves de cette opinion, & jugeons, en les comparant aux ſiennes, laquelle des deux opinions eſt la plus vraiſemblable & la mieux fondée. S'il n'étoit queſtion que de deſirer, peut-être nous balancerions entre l'honneur d'être compatriotes de M. de Leibnitz, & la gloire de deſcendre d'un peuple, qui, après avoir pris Rome, ravagé la Grèce, vaincu les troupes & les Capitaines d'Alexandre, ſut ſe former un État au milieu de ces Rois, que le vainqueur de l'Aſie avoit inſtruits à triompher; d'un peuple qui étoit la force des armées d'Annibal; que Céſar a eu plus de peine à ſoumettre, qu'il n'en a eu à ſoumettre le Monde; d'un peuple entier de Philoſophes, mieux inſtruits & plus vrais que les fameux Sages de la Grèce. Il ne s'agit pas de choiſir; il s'agit de démêler au travers des nuages de l'antiquité de quels Ancêtres nous deſcendons. Suivons la tradition des Hiſtoriens les plus célèbres & les plus accrédités : elle nous mène aux Gaulois, qui, ſous la conduite de Sigovèſe, conquirent les plus belles contrées de l'Allemagne.

Preuves de l'origine Gauloiſe des François.

Le Père Laccary n'eſt pas l'Auteur de cette

opinion, comme l'a cru M. de Leibnitz. Il ne fit paroître ſon Livre des *Colonies Gauloiſes* que l'an 1677. Dès l'an 1631, Gabriël Trivorius avoit propoſé & prouvé l'origine Gauloiſe des François, dans un Livre intitulé : *Obſervatio Apologetica.* Je vais donner de l'ordre à ſes preuves, les éclaircir & les fortifier autant qu'il ſera néceſſaire. Trivorius n'eſt pas même l'Auteur de cette opinion ; Bodin l'inſinue dans ſa Méthode pour l'hiſtoire. Le fondement de cette opinion eſt ce raiſonnement ſimple, mais convainquant : les François ſont ſortis du pays que les Gaulois ont occupé, ſans en avoir été chaſſés depuis qu'ils l'eurent envahi : les François ſont donc originairement Gaulois. Les faits hiſtoriques qui entrent dans ce raiſonnement ont toute la certitude que peuvent donner des témoignages clairs d'Hiſtoriens accrédités, dont quelques uns racontent ce qui ſe paſſoit de leur temps. M. de Leibnitz a reconnu la force de ces témoignages à l'égard d'un des principaux faits que je ſoutiens ; & comment l'auroit-il nié ? Il eſt conſtant, & perſonne ne l'a contredit, que les François ſont ſortis des Pays ſitués entre l'Elbe, le Véſer, le Rhin, le Mein, & la forêt Hercinie, du pays où Céſar (liv. 6, de la guerre des Gaules) place les Gaulois Tectoſages, dont il loue l'équité & les vertus

Histoire générale et particulière, &c.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

militaires. Nous apprenons de lui, de Tacite & de Tite-Live, que les Gaulois, pour décharger le pays d'une trop grande multitude d'habitans, firent partir deux nombreuſes Colonies ; l'une, ſous Bellovèſe, marcha vers l'Italie ; l'autre, ſous Sigovèſe, paſſa le Rhin, & ſe diviſa en trois grands États : les Boïens occupèrent la Bohême, les Helvétiens le pays où ſont les Suiſſes, les Tectoſages la contrée que M. de Leibnitz appelle la ſeconde demeure des François. Rhénanus, Écrivain judicieux, a trouvé des veſtiges des Angevins, des Beauvaiſins & des Senonois, étant dans le pays conquis par les Tectoſages ; & il croit, avec beaucoup de vraiſemblance, que ces peuples, & quelques autres de la Gaule, partagèrent avec les Tectoſages la gloire de la conquête : pluſieurs Auteurs l'aſſurent des Saliens, anciens habitans de la Provence. Ces Gaulois ont porté les premiers le nom de Germains, le même qu'*Hermans*, *Hermiens* ; c'eſt-à-dire, *hommes belliqueux* : les victoires remportées ſur leurs voiſins, les conquêtes qui leur ſoumirent tout juſqu'à l'Océan, leur réſiſtance continuelle & ſouvent heureuſe contre la puiſſance Romaine, rendirent fameux le nom des Germains, & le firent donner à tout le pays, qui depuis a pris celui des Allemands, Suèves d'origine, tantôt voiſins,

voiſins, tantôt ſujets, tantôt rivaux des François. Je n'avance pas ſans preuve que les Gaulois, conquérans du pays d'où ſont ſortis les François, ont pris le nom de Germains : Dion, qui pouvoit en être inſtruit, puiſqu'il écrivoit dans un temps où de longues guerres avoient fait connoître ce peuple aux Romains, Dion dit, dans le Livre LIII de ſon Hiſtoire : *Quelques peuples de la Gaule, que nous appellons Germains, ayant occupé tout le pays qui s'étend depuis les ſources du Rhin juſqu'à l'Océan Britannique, on a donné le nom de Germanie à cette contrée.* Il avoit dit dans le Liv. XXXIX : *que les peuples des deux bords du Rhin s'appelloient Gaulois, avant que de s'appeller Germains.* HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Arminius eſt un de leurs Héros, & la gloire de la défaite de Varus leur appartient ; les Céſars croyoient relever leur nom en y joignant celui de *Germanique*, qu'ils prenoient dès qu'ils avoient remporté ſur cette vaillante Nation quelque léger avantage. Ils ne purent jamais les ſoumettre, & ce fut pour conſerver la mémoire de leur indépendance, & pour s'animer à la défenſe de leur liberté, qu'ils prirent, vers l'Empire de Galien, le nom de *Francs*, ou *François*. Les Romains, honteux de ſe voir braver, les attaquèrent avec plus de violence ;

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ils demeurèrent indomptables, & établirent enfin un vaſte Royaume ſur les débris de l'Empire Romain ; Empire qu'ils eurent depuis la gloire de rétablir dans l'Occident, & d'étendre plus loin que les Céſars ne l'avoient étendu.

Montrons ce qui nous reſte à prouver, que les Francs étoient les mêmes que les Germains, les mêmes que les Gaulois de Sigovèſe. Il ſuffiroit, pour convaincre les plus opiniâtres, de faire remarquer que les François occupoient le même pays qu'avoient habité les Germains & les Gaulois ; qu'on ne voit, dans les anciens Hiſtoriens, rien qui faſſe ſoupçonner que les Gaulois en aient été chaſſés, & que les conjectures de ceux qui font paſſer les François d'un autre pays dans celui-là, ſont de pures conjectures.

Je ne me contenterai pas de cette manière de prouver : la cauſe que je défends abonde en preuves ; je produirai des témoignages clairs & déciſifs, ceux de S. Jérôme, Procope, Agathias. S. Jérôme, dans la vie de S. Hilarion, parle ainſi d'un François : *La Nation, plus vaillante encore qu'elle n'eſt étendue, habite, entre les Saxons & les Allemands, le pays que les Hiſtoriens appellent Germanie, & qui ſe nomme aujourd'hui France.* Procope (dans le premier livre de la guerre des Vandales) parle encore

plus expreſſément : *Les Germains*, dit-il, *qu'on appelle aujourd'hui François* : il répète la même choſe dans le premier livre de la guerre des Goths Agathias parle comme lui. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Raſſemblons nos preuves : les François ſont les Germains, les Germains ſont les Gaulois qui paſsèrent le Rhin ſous Sigovèſe : l'origine des François eſt donc toute Gauloiſe. J'ai preſque oublié de remarquer que Lothaire, nom que portoit un des Princes Gaulois qui ravagèrent la Grèce, eſt un nom commun parmi les François ; & avec tant d'autres preuves plus fortes, j'aurois pu négliger ce rapport. Qu'on n'objecte pas, avec M. de Leibnitz, que la Langue des anciens François étoit Tudeſque & non pas Gauloiſe. Pontanus a mis hors de doute que la Langue Tudeſque & la Langue Gauloiſe n'étoient pas fort différentes ; & quand elles le ſeroient, les Conquérans ne prennent-ils pas ſouvent le langage des peuples qu'ils ont ſoumis ? Les François n'ont-ils pas quitté leur Langue pour le Latin, tel qu'on le parloit dans les Gaules, & les Goths la leur pour le Latin qu'on parloit en Eſpagne ?

Au reſte, en ſuivant l'opinion que je défends, nous ne renonçons pas tout-à-fait à l'honneur d'être compatriotes de M. de Leibnitz : les François, avant même qu'ils portaſſent ce nom,

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

s'étendirent le long du Rhin jusqu'à l'Océan ; sous le nom général de Germains, sous les noms particuliers de Cattes, de Bataves, de Mattiaques, de Cheruſques, de Teuctères, de Chamaves, de Chauces, de Sicambres, de Saliens, noms fameux dans l'Hiſtoire Romaine ; sous le nom de Cheruſques, ils occupèrent les pays où ſont les Duchés de Brunſwick, de Lunebourg & d'Hanovre.

ARTICLE X.

ORIGINE du Jeu de Piquet, trouvée dans l'Hiſtoire de France (*).

EN liſant attentivement l'Hiſtoire de France ; il ſe préſente quelquefois à l'eſprit des réflexions ſur des objets qui ſemblent n'y avoir aucun rapport, & qui cependant, par la combinaiſon de certaines circonſtances, ſe trouvent en avoir beaucoup. Qui ſe ſeroit aviſé de penſer que le Jeu de Piquet nous repréſentât un des plus fameux règnes de notre Hiſtoire, je veux dire celui de Charles VII ? Que l'économie de ce Jeu, le par-

(*) On a lieu de préſumer que le P. Daniel, Jéſuite, eſt l'Auteur de cette Diſſertation.

rage des cartes, les diverſes figures peintes ſur les cartes, la manière dont on les joue, nous inſtruiſiſſent des plus belles maximes d'État & de Guerre, dont l'oubli avoit cauſé tous les malheurs du Royaume, dans les premières années du règne de ce Prince, auſſi bien que pendant la plus grande partie de celui de ſon prédéceſſeur Charles VI, & dont l'obſervation, dans les dernières années du règne de Charles VII, avoit produit le rétabliſſement de la France, & porté la gloire du Royaume & du Souverain auſſi haut qu'elle pouvoit aller? C'eſt ce que je tâcherai de rendre ſenſible, ou du moins très-plauſible dans cette eſpèce de Diſſertation.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Je prétends y montrer premièrement, que ce Jeu eſt né en France; ſecondement, qu'il fut inventé ſous le règne de Charles VII; troiſièmement, que ce Jeu eſt ſymbolique, & qu'il renferme quantité d'inſtructions pour le Gouvernement & pour la Guerre; quatrièmement, que c'eſt une alluſion continuelle aux diverſes ſituations, dans leſquelles ſe trouva Charles VII durant ſon règne.

Je n'examine point ici ſi quelques Jeux de Cartes, qui euſſent quelque reſſemblance avec ceux de notre temps, furent en uſage chez les Grecs & chez les Romains. Je me borne à la

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

France, & je dis qu'il n'y a pas quatre cents ans que les Jeux de Cartes ſont en uſage dans le Royaume. Cette époque me paroît bien prouvée par le P. Méneſtrier (*), dans ſa *Bibliothèque curieuſe*. Il le montre par une Ordonnance du Roi Charles VI de l'an 1391, dans laquelle ce Prince fait l'énumération des jeux où ſes ſujets s'occupoient alors, en négligeant ceux qui pouvoient les diſpoſer aux exercices militaires : il les défend ſous peine d'amende.

Ces Jeux, dont il eſt parlé dans l'Ordonnance, ſont le jeu de Dez, le jeu des Dames, le jeu de Billard, &c., & il n'y eſt point parlé de celui des Cartes, qui, ſans doute, par le motif de l'Ordonnance, auroit été un des premiers défendus, s'il avoit été alors en uſage.

Le même Auteur, en même temps, marque l'époque de ce Jeu, qui fut l'année d'après cette Ordonnance, en 1392, & l'occaſion qui le fit inventer. Ce fut cette même année que Charles VI tomba en frénéſie, & où l'on s'appliquoit à la Cour à diſſiper ſa mélancolie par toutes ſortes de moyens. Il cite à ce ſujet un compte de Charles Poupart, Argentier du Roi, où il eſt dit : *A Jacquemin Gringonneus, Peintre, pour trois Jeux de Cartes à or & à diverſes cou-*

(*) Tom. 2, pag. 174.

leurs de pluſieurs deviſes, pour porter devers ledit Seigneur (Roi), pour ſon ébattement; 56 ſols Pariſis.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Le P. Ménestrier ajoute, pour confirmer son opinion, qu'on ne voit ni bas-relief, ni peintures, ni tapisseries avant ce temps-là où ce Jeu soit représenté; au lieu qu'en plusieurs autres on voit des Dez, des Échiquiers, des Cornets, &c., & qu'enfin nos vieux Romans parlent en diverses occasions de tous ces jeux, sans faire aucune mention des jeux de Cartes: d'où il conclut que les jeux de Cartes n'ont point été introduits en France avant le règne de Charles VI. Quant au Jeu de Piquet, en particulier, il n'en fixe point l'époque, & c'est celle que nous cherchons.

Une des cartes du Jeu de Piquet nous la fait connoître. C'est le Valet de cœur, qui porte le nom de *la Hire*. C'étoit Étienne de Vignoles, connu dans nos Histoires sous le nom de la Hire, un des plus fameux Capitaines du Roi Charles VII, & qui contribua le plus aux conquêtes & au rétablissement des affaires de ce Prince.

Hector est le nom du valet de quarreau: c'est Hector de Troie. On pourroit cependant dire avec vraisemblance que cet Hector étoit un Seigneur de la Cour de Charles VII, que Louis XI,

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

fils & ſucceſſeur de ce Prince, fit Capitaine de ſa *grande Garde* ; c'eſt le titre que l'on donnoit alors à la Compagnie des cent Gentilshommes au Bec de Corbin.

Il s'appelloit Hector de Galard : il fut fait Capitaine de cette Compagnie à ſa création, en 1474. Elle étoit toute compoſée de Gentilshommes, & même de Gentilshommes qualifiés, comme on le voit par l'hiſtoire de ſon Inſtitution.

Le Valet de pique a le nom d'*Ogier* : c'étoit un des preux de Charlemagne, appellé dans nos anciens Romans Ogier le Danois. On voit encore dans l'Abbaye de Roncevaux ſa maſſe d'armes, qui ſuppoſe une force extraordinaire dans celui qui la manioit ; car elle pèſe plus de huit livres. Charlemagne eſt auſſi un des quatre Rois du Jeu de Piquet : cela, avec les autres choſes que j'ai obſervées, marquent que ce Jeu a été inſtitué en France, & ſous le règne de Charles VII ; à quoi j'ajoute, pour confirmation, que l'on voit au bas de toutes les figures les armes de France à trois fleurs de Lis ; & il eſt certain que la manière de les repréſenter ainſi, & non avec les fleurs de Lis ſans nombre, commença ſous Charles VI à devenir la manière ordinaire : je dis la manière ordinaire, car on en voit quelques

exemples, mais peu, avant le règne de ce Prince. Ce fondement posé, & qui sera confirmé par plusieurs observations que je ferai dans la suite, il faut, avant de faire l'application de ce Jeu à l'Histoire du règne de Charles VII, en exposer ici le système. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut d'abord représenté dans quelque carousel ou mascarade, en quatre quadrilles, suivant les quatre différens symboles, de la pique, du carreau, du cœur, du trefle. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Quoique je n'aie aucun fait tiré de l'Histoire (qui ne descend guères dans ces détails), dont je puisse appuyer ce carousel, ou cette mascarade, je me servirai néanmoins de cette idée pour retracer le plan de ce Jeu. C'est une espèce de combat, où il y a des vainqueurs, des vaincus, des soldats pris, des avantages remportés, & des désavantages soufferts, des victoires & des déroutes complettes, & d'autres moins entières, des ruses, des stratagêmes.

Les quatre As étoient le symbole de chaque quadrille. Je dirai pourquoi ce sont les premières cartes de ce Jeu. Les Rois sont les plus illustres Rois ou Empereurs, qui aient jamais été, & les Souverains des plus célèbres Nations, Alexandre, Césat, David, Charlemagne.

Les quatre Dames sont Pallas, Déesse de

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

la guerre ; Rachel, fameuſe par ſa beauté dans Iſraël ; Judith, qui, ſelon moi, n'eſt pas celle qui coupa la tête à Holopherne ; & Argine, nom qui ne ſe trouve ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Fables, & dont je découvrirai le myſtère.

J'ai déjà parlé des valets, dont trois portent le nom de trois vaillans guerriers ; ſavoir, de la Hire, d'Hector & d'Ogier. Le quatrième eſt inconnu, parce qu'il y a long-temps que les faiſeurs de Jeux de cartes l'ont aboli, en mettant leur nom à la place de celui de ce valet. Je crois pourtant l'avoir retrouvé dans un Auteur (*) qui vivoit il y a plus de ſix-vingt ans, & qui, parlant du Jeu de Cartes, & des perſonnages qui y ſont repréſentés, dit qu'autrefois les Payens y peignoient leurs fauſſes Divinités, mais que les Chrétiens, à la place de ces Idoles, y avoient ſubſtitué les noms de divers Princes guerriers, comme de Charlemagne & de Lancellot, &c. C'étoit, ſans doute, ce Lancellot qui étoit le valet de trefle. C'étoit un de ces anciens Paladins, auſſi célèbre dans les Romans qu'Ogier le Danois, Rolland, Olivier, &c. ; & que l'on avoit, dans le Jeu de Piquet, donné pour Écuyer, ou valet, au Roi Alexandre.

(*) *Danæus, l. de Alea.*

Au reſte, ce nom de valet, donné à ces guerriers, gens de qualité, ne doit pas ſurprendre ceux qui ſont un peu inſtruits de nos Hiſtoires anciennes. C'étoit alors un titre très-honorable, comme je le dirai bientôt. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Les autres Cartes, marquées les unes de dix, les autres de neuf, de huit, de ſept & de ſix, piques ou quarreaux, par exemple, repréſentent les gens qui étoient à la ſuite de chaque quadrille, chacun avec le ſymbole & l'arrangement de chaque troupe, par dix, neuf, huit, ſept & ſix.

Je viens de dire que le titre de valet étoit une qualité très-honorable, & cela non ſeulement du temps de Charles VII, mais encore long-temps auparavant ſous le règne de Philippe Auguſte & même avant ce règne : « En » ce temps-là, dit une ancienne (*) Chronique, » il n'y avoit point de titre parmi la Nobleſſe » plus conſidérable que celui de braves valets, » *ſtrenui famuli*, comme on le peut prouver » par les Chartes, & celui de Chevalier ».

Monſieur Du Cange, dans ſes Notes ſur Villehardouin, remarque que ce Seigneur, dans ſon Hiſtoire, donne le nom de valet au fils de l'Empereur de Conſtantinople, & cite plu-

(*) *Fabius, in Chron. Miſnenſi.*

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

sieurs endroits de nos anciens Romans François sur ce sujet, entr'autres le Roman de Rhou, manuscrit, où, en parlant de Guillaume le Conquérant, il est dit :

Guillaume fut valet petit,
A Falaise posé & norrit.

Et en un autre endroit :

Et me fit avoir en ôtage
Deux valets de noble lignage,
N'étoit mi Chevalier encore, (*) est valleton.

Et en parlant de Henri II, Roi d'Angleterre :

Cinquante-trois ans plus sa terre justisa,
Après la mort son père, qui valet le laissa.

Communément les valets étoient des Seigneurs, qui, n'ayant pas encore le titre de Chevalier, s'attachoient aux Chevaliers dans les Tournois & dans les armées.

Armigerique suis Dominis qui deesse nequibant (**),

dit Guillaume le Breton, dans son Histoire en vers de Philippe Auguste. Leurs fonctions étoient de tenir le cheval de bataille du Chevalier jus-

(*) Étoit.
(**) Livre 3.

qu'à ce qu'il voulût le monter pour combattre. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Ces Chevaliers à leurs otez (*) venir,
Ces blancs haubers endoſſer & vêtir;
Ses Écuyers, ces beaux cheveaux tenir (**).

Ils gardoient & lioient les priſonniers que les Chevaliers faiſoient dans le combat.

Arripiunt ſternuntque viros traduntque ligandos Armigeris (***).

Ils portoient les armes du Chevalier juſqu'à ce qu'il voulût s'en ſervir, c'eſt-à-dire, ſa lance, ſa hache d'armes, ſon bouclier. Lorſque Guillaume Des Barres, un des plus fameux Chevaliers de l'armée de Philippe Auguſte, ſe mit en marche pour aller eſcarmoucher vers Mante, contre Richard, depuis Roi d'Angleterre, il prit, dit Guillaume le Breton, ſa lance, ſon bouclier, que ſon Écuyer portoit

Armigeri ſpoliat clypeo latus, & rapit haſtam (****).

C'eſt pourquoi ces *famuli* ou valets ont divers titres. Dans nos anciennes Hiſtoires en

(*) A leurs hôtes.
(**) Palme de Guill. Jyard.
(***) *Guill. Brito, in Philippid.*
(****) Livre 3.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Latin, on les appelle *famuli* ou *valeti*, parce qu'ils étoient à la ſuite des Chevaliers ; *Scutarii*, en François *Écuyers*, parce qu'ils portoient l'écu, ou le bouclier du Chevalier, & *armigeri*, pour la même raiſon. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, ſi ces valets étant tous Gentilshommes, & ſouvent de grands Seigneurs, on donne dans le Jeu de Piquet le titre de valet à la Hire, à Hector, & à Ogier le Danois. On les y appelle ainſi, par rapport à Céſar, à Charlemagne, à David, à Alexandre : on voit même qu'ils y font une des fonctions d'Écuyers ou de valets ; car dans les cartes qui les repréſentent, ils portent la hache d'armes de ces Princes.

Avec les Rois ou Empereurs, & les Seigneurs ou Gentilshommes appellés valets, ſe trouve dans chaque quadrille une Dame, ainſi appellée, ſoit qu'elle ſoit Déeſſe, comme Pallas, ou une ſimple Dame, comme Rachel ; ſoit qu'elle ſoit Reine, comme je le penſe des deux autres : mais ce ſont autant d'énigmes que je tâcherai de deviner dans la ſuite. On ſait, par les Romans de ce temps-là, & par les hiſtoires, que les Dames avoient toujours beaucoup de part dans les Tournois, dans les Carouſels, & dans les autres ſpectacles.

Quand la quadrille eſt toute entière dans le

Jeu de Piquet, cela s'appelle une neuvième Major ; elle contient des tierces, des quartes, des quintes, &c. Mais il eſt très-rare qu'elle ſoit toute enſemble ; elle ne ſe trouve ordinairement dans le combat que par des détachemens repréſentés par la quarte, la quinte, & la tierce, &c.

J'ai dit que, dans l'idée de ce Jeu, ſont contenues les plus belles maximes ſur l'art de la guerre ; & je vais le montrer.

Première Maxime.

L'argent eſt le nerf de la guerre. Cela eſt ſignifié par les quatre as, qui ſont les premières cartes du Jeu, & qui emportent toutes les autres, & même les Rois. En effet, on ne peut imaginer d'autre raiſon pour laquelle on ait donné le nom d'as à ces premières cartes, où ſont ſeulement repréſentés un fer de pique, ou un carreau, ou un cœur, ou un treſle ; & voici pourquoi :

Ce mot *as*, eſt un mot Latin, qui ſignifia d'abord chez les Romains le poids d'une livre de cuivre, qui fut comme leur première monnoie. Ce même mot a eu depuis diverſes autres ſignifications en matière de monnoie, & même notre ſou d'aujourd'hui, nous l'exprimons en Latin par le même mot *as*, ou par

celui d'*aſſis* ; de ſorte que dans l'inſtitution du Jeu de Cartes, on n'a pu donner le nom d'*as* à cette carte, qu'en la faiſant regarder comme une pièce de monnoie ; & ainſi, la primauté qu'on lui attribue ſur toutes les autres, dans ce Jeu ſymbolique & militaire, montre clairement qu'on n'a eu en vue que d'exprimer la vérité de cette maxime, qui a paſſé en eſpèce de proverbe, ſavoir, que l'argent eſt le nerf de la guerre ; parce qu'il faut en être fourni pour l'entreprendre prudemment & pour la bien ſoutenir. Charles VII, plus qu'aucun autre Prince, avoit connu cette vérité par expérience ; c'eſt donc pour cela que l'*as*, dans le Jeu de Piquet, eſt la première de toutes les cartes.

Seconde Maxime.

Il n'eſt point de la prudence d'un Prince de mettre ſon armée en campagne avant qu'il y ait du fourage ſur la terre, ou de la faire camper en un lieu qui ne pourroit pas lui en fournir, & où il ſeroit difficile d'en tranſporter. C'eſt ce qui eſt marqué par le trefle, qui, comme tout le monde ſait, eſt une herbe très-commune dans les prairies, & ce qu'il y a de meilleur & de plus délicat pour la nourriture des chevaux. On n'ignore pas que, juſqu'à Charles VII, la force des armées Françoiſes conſiſtoit dans

dans la Gendarmerie ; que tous les Gendarmes avoient de grands chevaux de bataille, qui conſommoient beaucoup de fourrage ; qu'il les falloit bien nourrir, parce qu'ils n'auroient pu ſoutenir l'aſſaut des lances, ni rompre & culbuter la Gendarmerie des ennemis, ſi l'on ne les avoit pas toujours entretenus dans leur vigueur.

Troiſième Maxime.

Il faut toujours avoir de bons & abondans magaſins d'armes pour armer les troupes. C'eſt ce qui eſt ſignifié par les piques & par les carreaux. Ces carreaux étoient des eſpèces de flêches, qui ſe tiroient ordinairement avec l'arbalête, parce qu'elles étoient les plus fortes & les plus peſantes. Nos Romanciers les nomment carreaux, parce que le fer en étoit carré : ils les appellent auſſi *garrots*, par la corruption du mot de carreaux. Nos anciens Hiſtoriens, qui ont écrit en Latin, les nomment *quadrellus*, *quarellus*, *quadrilus*, *quadrum*, par la raiſon que j'ai dite.

Quadratæ cuſpidis una
Pendet arundo,

dit Guillaume le Breton, en parlant du carreau

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

qui bleſſa à mort Richard, Roi d'Angleterre, du temps de Philippe Auguſte.

Qui non ceſſabant jaculis ſimul atque quadrellis,
Eminus & miſſis in eum ſævire ſagittis,

dit le même Auteur (*)

Volent piles plus que pluye par près,
Et les ſajettes & carriax,

dit le Roman de Garin.

Et Guyard, ſous l'an 1304:

Et font jetter leurs eſpringales
Çà & là, ſonnent li clairains,
Li garrots empennés d'airain.

& ſous l'an 1214:

A tant tendent de tous côtez,
Aux arbaleſtres devaler,
Et puis laiſſent carriaux aller.

Les carreaux du Jeu de Piquet repréſentent certainement l'arme dont je parle, & non point les carreaux dont les ſalles des maiſons ſont carrelées, comme l'ont penſé quelques-uns*, qui prétendent que le carreau, dans le Jeu de cartes, eſt le ſymbole de l'état des Bourgeois. Ils ont penſé encore, auſſi

(*) Page 264.

peu heureuſement, que les cartes de cœur repréſentent l'Ordre Eccléſiaſtique par une eſpèce de Rébus, parce que les Eccléſiaſtiques ſont gens de chœur. Ce ſont des penſées haſardées par le P. Méneſtrier, dans ſa *Bibliothèque Curieuſe.* Ces idées ſont trop frivoles pour être venues à celui qui a inventé le Piquet ; il fait paroître trop d'eſprit dans cette invention, pour lui en attribuer de pareilles : & puis, il eſt évident que ce Jeu, par la manière dont on le joue, eſt un jeu militaire, comme celui des Échecs ; & c'eſt ſuivant cette idée, qu'il convient d'en rechercher le myſtère.

Ainſi, comme le carreau repréſente l'arme qui portoit ce nom, dont on n'a repréſenté que le fer, comme on a repréſenté le ſeul fer de la pique, de même le cœur, repréſente naturellement le courage dont, ſoit les ſoldats, ſoit leurs Chefs, doivent ſe faire honneur.

Quatrième Maxime.

Quelque nombreuſes, & quelque courageuſes que ſoient les troupes, il leur faut des chefs qui n'aient pas moins de prudence que de valeur. C'eſt la raiſon pour laquelle à la tête de chaque Quadrille on a mis, dans le Jeu du Piquet, quatre des plus fameux Capitaines de

l'antiquité, Alexandre, Céſar, David & Charlemagne.

Cinquième Maxime.

Pour former une bonne armée, il faut qu'il s'y trouve beaucoup de nobleſſe; c'eſt ce qui eſt exprimé par les quatre valets & par les noms des Seigneurs & des Héros qu'on y introduit. En effet, la Gendarmerie Françoiſe n'étoit alors compoſée que de gentilshommes; & c'eſt pour cela qu'il n'y en avoit point dans toute l'Europe qui lui fût comparable; au lieu que l'Infanterie Françoiſe & la Cavalerie Légère, ne valoient rien juſqu'au temps de Louis XII, qui mit l'Infanterie ſur un très-bon pied, & juſqu'à Henri II, qui en fit de même pour la Cavalerie Légère. Charles VII s'étoit pourtant fourni d'une Infanterie Françoiſe aſſez paſſable, par l'inſtitution des Francs Archers; mais Louis XI la ſupprima.

Sixième Maxime.

Quand on ſe trouve dans une ſituation fâcheuſe, dans un terrein déſavantageux, dans l'impuiſſance de vaincre, & dans la néceſſité d'être battu, il faut penſer à ne faire que la moindre perte qui ſe puiſſe. C'eſt ce qui ſe

pratique dans le Jeu du Piquet : quand on ſe voit un fond de mauvais jeu, que les as, les quintes ou les quatorze ſont de l'autre côté, on ſe précautionne en tâchant d'avoir le point, pour éviter le pic ou le repic. On donne des gardes aux Rois & aux Dames pour prévenir le capot : par la même raiſon, on uſe de ſtratagême ; on ne comptera point, par exemple, trois Rois ; on ne montrera point une tierce, pour ſurprendre ou embarraſſer ſon adverſaire ſur les dernières cartes qu'il doit jeter, d'où dépend le capot.

Septième Maxime.

La victoire dépend plus du choix des troupes que du nombre. C'eſt pour cela que, dans ce Jeu, ſe fait l'écart & le choix des cartes les plus propres au but que l'on ſe propoſe.

On pourroit faire encore d'autres obſervations de cette nature, pour montrer les rapports de ce Jeu à la conduite qu'on doit tenir dans la guerre. Mais il a encore autant de rapports avec le Gouvernement politique ; & c'eſt principalement par cet endroit qu'il repréſente le règne de Charles VII. Mais auparavant il faut deviner l'énigme des quatre Dames, ſur leſquelles j'ai réſervé juſqu'ici à fixer mes conjectures.

Une de ces quatre Dames eſt *Pallas*, Déeſſe de la guerre ; la ſageſſe même, comme étant née du cerveau de Jupiter, recommandable par ſa chaſteté, & qui fut l'unique des Déeſſes du premier ordre, qui ait gardé le célibat. Je ne vois dans le règne de Charles VII qu'une ſeule héroïne, où, ſelon nos Hiſtoires, ces trois qualités de guerrière, de ſage & de chaſte ſe ſoient trouvées aſſemblées. C'eſt Jeanne d'Arc, la fameuſe Pucelle d'Orléans. Elle tient en ſa main un lis : ce fut le nom que Charles VII donna à ſa famille, qui a long-temps ſubſiſté ſous le nom de *Dulis*. Cette application eſt ſi naturelle, que je ne crois pas que perſonne y trouve à redire. Charles VII, qui lui fut redevable du rétabliſſement de ſes affaires, leſquelles, avant qu'elle ſe mît à la tête des troupes pour défendre Orléans & en faire lever le ſiège, étoient en très-mauvais état ; Charles VII, dis-je, voulut, par reconnoiſſance, lui donner place dans ce Jeu militaire.

La Dame de trefle s'appelle *Argine*. C'eſt un nom qui ne ſe trouve ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Fables, ni dans la Mythologie des Déeſſes : je dis que c'eſt la Reine de France, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Il étoit convenable qu'on lui donnât place dans ce Jeu myſtérieux, où elle voulut déguiſer ſon nom ;

mais quel rapport peut avoir à la Reine ce nom d'Argine purement feint ? Voici le myſtère : c'eſt que l'anagramme de *Regina*, eſt Argine ; ainſi, l'on trouva place à la Reine dans ce Jeu, par l'anagramme de ſa qualité de Reine.

Rachel eſt la Dame de carreau. On ſait que cette femme eſt célèbre par ſa beauté dans l'Ancien Teſtament. Charles VII auroit pu tirer d'ailleurs le perſonnage qui devoit repréſenter la Dame, que je crois qu'il a voulu déſigner ici ; mais, en ce temps-là, on n'y regardoit pas de ſi près à la Cour : je penſe donc qu'il a voulu, ſous la figure de la belle Rachel, repréſenter la fameuſe Agnès Sorel, ſa Maîtreſſe, qu'on appella Madame de Beauté, à cauſe du Château de Beauté ſur Marne, dont il lui fit préſent. Ce fut non ſeulement une libéralité ; mais encore une alluſion galante qu'il fit à ſa beauté, en lui faiſant ce don. Au reſte, cette Dame, quoique inexcuſable dans ſes déſordres, avoit de très-bonnes qualités. Elle étoit très-charitable pour les pauvres, & libérale envers les Égliſes. Sa conduite & ſes manières honnêtes envers la Reine, faiſoient que cette Princeſſe la ſouffroit. Elle parut mourir avec de grands ſentimens de piété & de pénitence ; &, un peu avant ſa mort, en préſence du Comte de Tancarville, du ſieur de Gouffier, de la Sénéchale

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

de Poitou, & des Demoiſelles qui avoient été à ſon ſervice, elle fit une belle morale ſur la fragilité des avantages du corps, dont il eſt fâcheux de n'être convaincu que par une telle expérience. On lui attribue auſſi d'avoir contribué à encourager Charles VII, pour l'empêcher de ſe retirer bien loin au-delà de la Loire, comme il l'avoit projetté, & pour l'engager à défendre ſon Royaume pied à pied, en ſe mettant à la tête de ſes troupes; à faire trève d'amour, & à ne penſer qu'à reconquérir ſon État ſur les Anglois: on lui fait cet honneur principalement au ſujet d'un quatrain, rapporté par Saint Gelais, comme ayant été fait par François Ier en l'honneur de cette Demoiſelle:

Plus de louange & d'honneurs tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Cloſe Nonnain, ou bien dévot Hermite.

Il me paroît donc vraiſemblable que, par la belle Rachel, on voulut repréſenter dans le Piquet Madame de Beauté.

Judith eſt la Dame de cœur. Je regarde comme un faux préjugé de penſer, comme on le croit communément, qu'il s'agit ici de Judith qui coupa la tête à Holopherne. J'ai là-deſſus une autre penſée; c'eſt que dans cette carte a

été repréſentée une autre Judith, Reine de France, Impératrice & femme de l'Empereur Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne. J'ajoute que dans cette peinture, Charles VII a voulu repréſenter Iſabeau de Bavière, Reine de France, ſa mère, & femme de Charles VI. Voici les convenances qui appuyent cette idée. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Louis le Débonnaire avoit épouſé Irmingarde, dont il eut trois fils, Lothaire, Louis, & Pepin. Il partagea ſon Empire entre ces trois Princes. Il fit Lothaire Roi d'Italie, & l'aſſocia à l'Empire; il fit Louis Roi de Bavière, & Pepin Roi d'Aquitaine. Quelque temps après, Irmingarde mourut, & l'Empereur épouſa Judith, d'une des plus illuſtres familles de ſon Empire: il en eut un fils qui fut Charles, depuis ſurnommé *le Chauve*, & Roi de France. Judith, qui avoit beaucoup d'eſprit & d'aſcendant ſur l'Empereur, ſon mari, obtint de lui qu'il donneroit auſſi de ſon vivant un partage à ſon fils Charles; mais ce partage ne pouvoit être fait qu'aux dépens des fils du premier lit, dont il démembra des Domaines pour former celui de Charles. Cela produiſit une révolte de ces trois Princes contre leur père, & une cruelle guerre civile, qui mit toute la France en combuſtion, ruina toutes les Provinces; & la choſe alla ſi loin, que les trois fils mécontens détrônèrent

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

l'Empereur leur père. Ce fut l'Impératrice Judith qui fut cauſe de tout ce déſordre.

On ſait qu'Iſabeau de Bavière fut auſſi la principale cauſe des malheurs qui déſolèrent la France ſur la fin du règne de Charles VI, & durant pluſieurs années de celui de Charles VII. Il y eut cette différence entre l'Impératrice Judith & la Reine Iſabeau, que Judith cauſa la ruine de l'État par la tendreſſe qu'elle avoit pour ſon fils Charles, & qu'Iſabeau de Bavière le fit par la haine qu'elle conçut contre ſon fils Charles VII. Elle s'unit avec le Duc de Bourgogne & les Anglois; fit déshériter ſon propre fils Charles VII; déclara Henri V, Roi d'Angleterre, qui avoit épouſé ſa fille Catherine, héritier de la Couronne de France, & Régent de ce Royaume pendant le reſte de la vie de Charles VI; d'où ſuivirent les longues & funeſtes guerres civiles dont Charles VII eut bien de la peine à ſe débarraſſer; mais il vint à bout de reconquérir ſon Royaume, ce qui lui fit donner le ſurnom de victorieux. Or, je dis que c'eſt l'Impératrice Judith qui eſt repréſentée ſur la carte, & qu'elle y eſt miſe pour être l'emblême de la Reine, Iſabeau de Bavière. Ces deux Princeſſes, toutes deux Reines de France, mères chacune d'un Roi Charles, leſquels eurent tant de conformité par leurs tra-

verſes & par leurs diſgraces, ont de grandes reſſemblances l'une avec l'autre. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Faiſons maintenant plus en particulier l'application du jeu de cartes au règne de Charles VII, & développons les maximes qui y ſont exprimées, par rapport au gouvernement de l'État.

Première Maxime.

La bonne intelligence entre le Souverain, les Princes de ſa Maiſon, ſa Nobleſſe, & le Peuple, le rend redoutable à ſes ennemis. C'eſt ce qui eſt exprimé par les quintes, les ſixièmes, &c., compoſées de cartes de ſuite dans un jeu, ce qui fait gagner les parties. Au contraire, les divers Ordres de l'État étant déſunis, il eſt expoſé à ſe perdre. Cela eſt exprimé dans le Piquet, quand on a un mauvais jeu, qui n'eſt tel que parce que les cartes ſont déſunies, qu'il n'y en a point pluſieurs de ſuite, & qu'elles ne font ni point, ni tierce, ni quarte, ni quinte, &c. Charles VII fit l'expérience de l'un & de l'autre du vivant de ſon père, & après la mort de ce Prince.

Depuis que Charles VI fut tombé en frénéſie, la méſintelligence des Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, ſes oncles, avoit

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

causé bien des désordres dans le Royaume. Charles VII avoit été témoin des divisions des Princes de la branche d'Orléans & de celle de Bourgogne : la Reine Isabeau, sa mère, s'unit contre lui à Jean, Duc de Bourgogne, & aux Anglois. Tout le Royaume, sur-tout endeçà de la Loire, fut au pillage par cette désunion dans la Maison Royale. La Capitale & plusieurs autres villes avoient pris le parti Bourguignon. La Noblesse s'étoit partagée, & les Anglois, profitant de ces troubles, s'étoient rendus maîtres d'une grande partie du Royaume. Il se donna des combats & des batailles entre les deux partis ; mais les choses changèrent de face quand Charles VII fut venu à bout de regagner le Duc de Bretagne, & de faire la paix avec le Duc de Bourgogne. Ces Princes de la Maison Royale étant ainsi réunis avec Charles VII, on vit bientôt les heureuses suites de cette réunion : la Noblesse & les Peuples rentrèrent dans le devoir ; les Anglois furent chassés de la Guyenne & de la Normandie, & l'ordre fut rétabli dans le Royaume. Ce sont les deux leçons qui sont faites aux Souverains dans le Jeu de Piquet ; savoir, que le salut de l'État consiste dans l'union des Princes de la Maison Royale : union, qui ne manque point

d'être ſuivie de la ſoumiſſion de la Nobleſſe & des Peuples, & que la méſintelligence entre les Princes produit un effet tout contraire.

Seconde Maxime.

Cette union du Souverain avec les Princes de ſa Maiſon & avec ſa Nobleſſe, double & triple la puiſſance d'un État : quatre hommes en valent quatorze. C'eſt ce qui eſt ſignifié par les quatorze du Jeu de Piquet.

Troiſième maxime.

Les intrigues des Dames ſont ſouvent dangereuſes dans une Cour. L'exemple de la Reine Iſabeau de Bavière, & de l'Impératrice Judith qui la repréſente dans le Jeu de Piquet, le montre clairement ; mais il faut les ménager : car tous les déſordres qui arrivèrent en ce temps-là furent l'effet de la vengeance de la Reine Iſabeau, ſur ce que Charles VII, étant encore Dauphin, fit enlever les joyaux de cette Princeſſe, & quantité d'argent qu'elle avoit mis en dépôt en diverſes Égliſes de Paris & des environs, ce Prince voulant s'en ſervir pour la guerre contre les Anglois.

Quatrième Maxime.

Les Souverains légitimes, quelque mal qu'ils ſe trouvent dans leurs affaires, ne doivent jamais s'abandonner au déſeſpoir. Outre qu'ils ont une reſſource dans les ſentimens de reſpect & d'attachement, naturellement imprimés dans le cœur de leurs ſujets, & qui s'y réveillent tôt ou tard, Dieu ordinairement les protège juſqu'à faire des miracles en leur faveur. Charles VII en fut un exemple; mais il eſt de leur ſageſſe de bien examiner les promeſſes qu'on leur fait de ces coups extraodinaires de la Providence. C'eſt ce qui eſt ſignifié par la Pucelle d'Orléans, repréſentée par la Déeſſe Pallas. Cette Héroïne, nonobſtant les marques ſenſibles qu'elle donnoit de ſa miſſion de la part de Dieu, ſubit l'examen des Docteurs, des Religieux, des gens de la Cour, des Gens de Guerre, du Parlement, qui étoit alors à Poitiers. Preſque tous lui parloient, déjà perſuadés que c'étoit une viſionnaire; & tous revenoient édifiés de ſa modeſtie & de ſa piété, convaincus de ſa ſageſſe & de ſon bon ſens, ne doutant point qu'elle ne fût conduite par l'eſprit de Dieu. La promeſſe de la levée du ſiège d'Orléans & du ſacre du Roi à Reims, dans peu de temps,

article qui paroiſſoit à tout le monde hors de toute vraiſemblance ; ſa ſage conduite à l'armée, ſon courage ; ſon habileté à la guerre, ſon bonheur dans les expéditions, juſqu'à ſa priſe par les ennemis, vérifièrent ſes promeſſes ; & les plus incrédules ſe rendirent. Je finis par une obſervation, où ſe trouve toute la vraiſemblance poſſible. Comme la Reine, Marie d'Anjou, ne voulut point que ſon nom parût, dans la Dame de trefle qui la repréſentoit, elle permit qu'on y mît ſeulement ſa qualité de Reine en anagramme. De même Charles VII ne voulut point être nommé dans le jeu de Piquet ; mais il s'y fit repréſenter par le Roi David, dont le ſort avoit été tout-à-fait ſemblable au ſien. David avoit été perſécuté par ſon beau-père Saül, qui le vouloit faire périr : il avoit été contraint de ſortir de Jéruſalem, de fuir en divers lieux pour éviter les embûches que ce Prince lui tendoit : il n'avoit avec lui qu'une troupe d'amis avec leſquels il ne laiſſa pas de faire vivement la guerre aux ennemis du peuple de Dieu. De même Charles VII, pourſuivi par les ordres de ſon propre père, qui, dans le triſte état où l'affoibliſſement de ſon eſprit l'avoit mis, ſuivoit en tout les impreſſions que lui donnoient la Reine Iſabeau, le Duc de Bourgogne & le Roi d'Angleterre, fut obligé de

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

quitter la Cour, de chercher un asile dans les Provinces, après avoir été cité à la Table de Marbre, condamné par Arrêt au bannissement, & déclaré incapable de succéder à la Couronne. Il se mit à la tête de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, meilleurs François que les autres, & d'un assez grand nombre de soldats, à l'aide desquels il prit plusieurs places sur les ennemis de l'État, & gagna la bataille de Baugé contre les Anglois, par la valeur & la conduite du Comte de Boucan, Écossois, qu'il créa Connétable de France.

David, après la mort de son beau-père Saül, fut élevé sur le Trône de Juda, &, après s'être réconcilié avec Abner, qui gouvernoit le reste des autres Tribus, en faveur & sous le nom d'Isboset fils de Saül, il fut déclaré Roi de tout Israël. Charles VII, après avoir reconquis une partie de son Royaume, se réconcilia avec Philippe, Duc de Bourgogne; & depuis cette réconciliation, les Anglois furent presque toujours battus, & chassés enfin du Royaume, excepté de Calais, par la conquête de la Guienne & de la Normandie.

David eut le chagrin, au milieu de ses prospérités, de voir son fils Absalon se révolter contre lui. Charles VII ressembla encore à David par cet endroit; car Louis son fils, qui fut depuis

Louis

Louis XI, Roi de France, prit les armes contre lui, &, à la fin, fut la véritable cause de la mort de son père. Il me semble que ce parallèle de la vie & de la fortune de ces deux Rois m'autorise suffisamment à dire que Charles VII, qui, naturellement, devoit être représenté dans le Jeu de Piquet, a voulu s'y faire connoître sous la figure de David. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Les quatre quadrilles représentoient encore les quatre partis qui déchiroient le Royaume du temps de Charles VII ; le parti de ce Prince, celui du Roi d'Angleterre, celui du Duc de Bourgogne, celui de la Reine Isabeau de Bavière. Les quadrilles se trouvent mêlées ensemble dans le Jeu, pour marquer l'union & la désunion des différens partis : car la Reine Isabeau agit d'abord de concert avec Charles VII étant Dauphin, & ensuite elle se déclara contre lui. Les Anglois & les Bourguignons furent long-temps unis contre le Roi, & ceux-ci ensuite unis avec lui. Il en fut de même du Duc de Bretagne.

En ces sortes de matières, on n'exige pas des démonstrations, mais seulement des convenances, qui rendent très-vraisemblable le système que l'on propose ; & je crois en avoir apporté de si justes dans celui-ci, qu'il paroî-

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

tra à-peu-près certain, & c'eſt de quoi je me contente.

Pour raſſembler en deux mots tout ce que j'ai dit, l'introduction du Jeu de Cartes en France ſous Charles VI, eſt fort bien prouvée. L'époque de l'inſtitution du Jeu de Piquet, ſous Charles VII, eſt appuyée ſur ce que le Seigneur la Hire y repréſente. Ce Jeu eſt évidemment inſtructif & moral; les maximes que j'en ai tirées pour le Gouvernement & pour la guerre, ſuivent naturellement du ſyſtême & de la pratique de ce Jeu: l'application que j'en ai faite au règne de Charles VII, paroît naturelle; l'explication que j'ai donnée des quatre Dames, quadre avec l'Hiſtoire de ce règne. Enfin, la comparaiſon de Charles VII avec David paroît aſſez bien juſtifier mes conjectures ſur la carte qui repréſente ce Prince: en un mot, toutes les parties de mon ſyſtême ſemblent ſe prêter un mutuel appui.

ARTICLE XI.

HISTOIRE des Étrennes ; par le P. Tournemine, Jéſ., adreſſée à Monſeigneur le Prince (*).

MONSEIGNEUR, j'offre à V. A. S. pour Étrennes l'hiſtoire des Étrennes ; un pareil préſent ne peut manquer de vous plaire. Votre eſprit vaſte & pénétrant aime à remonter juſqu'à l'origine des choſes.

Je croyois, Monſeigneur, qu'il ne m'en coûteroit que la peine de lire l'ouvrage latin d'un docte Allemand, nommé Lipenius, ou bien une brochure que M. Spon fit imprimer il y a trente & un an ſur l'origine des Étrennes. Je me trompois : ils n'ont pas épuiſé la matière, & il faudra que je contribue du mien pour contenter la curioſité de V. A. S.

Quoi qu'en diſe Lipenius, la coutume de donner des Étrennes au premier jour de l'année n'eſt pas une coutume originairement Romaine : elle a été en uſage dans la Grece & parmi les

(*) Ce Mémoire eſt de 1704.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Juifs, & depuis les temps les plus reculés. Elle n'a point ſouffert d'interruption dans la Perſe. On ne doit pas être ſurpris qu'elle ſoit ſi conſtante & ſi généralement répandue. Donner pour recevoir eſt un ſentiment fort naturel, & l'avarice ne s'oppoſe point à cette eſpèce de libéralité. On n'a pas toujours donné les Étrennes de la méme manière : les variations de cette coutume ſont plus ſenſibles dans l'hiſtoire Romaine que dans aucune autre.

Symmaque nous apprend (*) que Titus Tatius, Roi des Sabins, peuple originaire de Lacédémone, comme Ovide entr'autres l'a remarqué (**), inſtitua cette cérémonie à Rome quand il commença d'y régner conjointement avec Romulus. Alors, pour Étrennes, on préſentoit la vervène & des branches d'arbres, coupées dans un bois conſacré à la Déeſſe *Strenua*, c'eſt-à-dire, à la Déeſſe forte, ou plutôt à la Déeſſe de la force. Le peuple, ſimple & ſuperſtitieux, croyoit que ces branches & cette vervène donnoient de la force & conſervoient la ſanté. On ſait que les Druides Gaulois pratiquoient la même cérémonie ; qu'ils alloient au commencement de l'année prendre dans des bois ſacrés le guy, qu'ils diſtribuoient au peuple

(*) Livre 10, Épit. 28.

(**) Faſt. livre 1.

comme un préſent des Dieux, dont la vertu étoit admirable. HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

D'où pouvoit venir une ſemblable perſuaſion ? Mes deux Auteurs n'en diſent rien. N'y reconnoiſſez vous pas, Monſeigneur, un ſouvenir confus de l'arbre de vie, planté dans le Paradis terreſtre ? Souvenir dont ces Prêtres, habiles charlatans, ſe ſervirent pour mettre en vogue leur bois ſacré, auquel ils attribuoient la même vertu. Le nom de la Déeſſe *Strenua* confirme mes ſoupçons ſur l'origine de cette ſuperſtition. Il a bien du rapport au mot Hébreu *Elohim*, qui peut ſignifier *le Dieu fort*, le *Dieu de la force*. C'eſt de ce mot que Moyſe s'eſt ſervi dans les premiers chapitres de la Genèſe, où il parle de l'arbre *de vie* que Dieu avoit mis dans le Paradis terreſtre.

Les Romains, devenus moins groſſiers, négligèrent une cérémonie dont l'expérience leur avoit appris l'inutilité. On continua néanmoins de ſe faire des préſens au commencement de l'année ; on ſe donnoit du miel, des dattes, des figues sèches. C'étoient les mets les plus délicieux d'un peuple encore ſobre & frugal. Lipenius & M. Spon, après Ovide, prétendent qu'on vouloit marquer, par la douceur de ces préſens, le deſir que l'année paſsât doucement. L'alluſion eſt fade. Ovide la relève par un trait

ingénieux. Il demande pourquoi on joignoit à ces préſens ruſtiques une pièce de monnoie ; & il ſe fait répondre par Janus :

O quam te fallunt tua ſæcula, dixit,
Qui ſtipe mel ſumptâ, dulcius eſſe putes !
Vix ego Saturno quemquam regnante videbam,
Cujus non animo dulcia lucra forent.
Tempore crevit amor, qui nunc eſt, ſummus habendi:
Vix ultrà, quo jàm progrediatur, habet.

La vérité eſt qu'on offroit ces mets, parce qu'on les eſtimoit alors. On continua de les offrir par coutume, quand le luxe & la molleſſe des Romains furent montés auſſi haut que leur puiſſance.

La monnoie que l'on préſentoit, portoit d'un côté la tête de Janus, de l'autre la figure d'un navire. C'eſt la forme la plus ancienne des monnoies. J'en dis les raiſons dans un éclairciſſement ſur Janus, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Enguien (*).

Auguſte aimoit à recevoir les Étrennes, même du petit peuple : & dans ſon abſence on les portoit dans le veſtibule de ſa maiſon. Il employoit cet argent en ſtatues de ſes Dieux, qu'il plaça en divers endroits de la ville. Le temps nous a conſervé les inſcriptions de quelques-unes de ces ſtatues : en voici une.

(*) Cet *éclairciſſement* ſe trouve dans la ſection ſuivante de ces Mémoires, art. 3.

Imp. Cæſar. Divi F. Auguſtus
Pontifex Maximus.
Imp. XIII. Coſ. XI. trib. poteſt. XI. ex ſtipe quam Populus Romanus,
Anno novo Abſenti contulit.
Nerone Claudio, Druſo, T.
Quintio Criſpino Coſſ.
Volcano.

Tibère, ſuivant ſon humeur ſombre & farouche, blâmoit ces manières bonnes & familières d'Auguſte. Il s'abſentoit les premiers jours de l'année pour s'exempter de donner & de recevoir des Étrennes (*) : & ſon chagrin alla juſqu'à défendre qu'on en donnât, paſſé le premier jour de Janvier. Cette cérémonie s'étoit étendue juſqu'au ſeptième. Marcellus Denatus imagine ici, entre Dion & Suétone, une contradiction (**) qui n'y fut jamais.

Suétone parle de ce que Tibère fit d'abord : Dion parle de ce qu'il fit le reſte de ſa vie. Caligula imita Auguſte, & Claude ſuivit l'exemple de Tibere. Celui d'Auguſte paroît enfin l'avoir emporté: mais la matière des préſens a changé ſelon le temps & les lieux. Notre ſiècle plus ſage a preſ-

(*) Dion, livre 57.
(**) *Dilucidat. in Sue. Tiber.*

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

que aboli l'uſage des préſens, & n'a retenu que celui des complimens & des vœux.

M. Spon déclame fort ſérieuſement contre la coutume de donner les Étrennes, comme contre une cérémonie Payenne. Lipenius cite des paſſages de Saint Auguſtin & de Saint Chryſoſtome, & d'un Concile d'Auxerre, tenu l'an 588, où l'on donne aux Étrennes l'épithète fâcheuſe de *diaboliques*. Cependant la concluſion du docte Allemand n'eſt pas ſi ſévère que celle de M. Spon.

Lipenius n'a pas entendu le paſſage du Concile d'Auxerre qu'il cite. C'eſt le premier Canon de ce Concile : *Non licet Kal. Januariis vecola aut cervato facere, vèl ſtrenas diabolicas obſervare.* Le Père Sirmond a prouvé qu'il falloit lire, *vetula aut cervola.* Lipénius, après le Père Sirmond, croit que *vetula* eſt là pour *vitula*, & que le Concile défend de ſe déguiſer, en prenant des figures de bêtes. Je doute qu'on trouve ailleurs *vitula facere*, pour dire, prendre la figure d'une geniſſe. Même, en Latin du bas Empire, il faudroit dire *vitulam facere.* Le Concile, ce me ſemble, défend-là de faire le premier jour de l'an des Sacrifices de geniſſes, ou de biche : C'eſt le ſens propre de ces mots, *vitula facere.* Virgile les a mis en ce ſens :

Cùm faciam vitula pro frugibus. . . . .

Il n'eſt pas extraordinaire de voir les Conciles occupés à détruire des reſtes d'idolâtrie ; & le Concile dont nous parlons, défend dans le Canon IIIe, d'aller faire des vœux devant les arbres conſacrés aux faux Dieux.

Les Étrennes, jointes à des ſacrifices, étoient véritablement *diaboliques*. Pour les Étrennes dégagées de toute ſuperſtition, quel mal de les conſerver ? Bientôt les Hérétiques, ennemis des cérémonies, & certains Catholiques biſarrement ſcrupuleux défendront qu'on diſe bon jour & bon ſoir, parce que les Payens en uſoient ainſi. Ils verront dans cette manière de parler quelque rapport à la ſuperſtition des jours heureux & malheureux. Si ce que j'ai l'honneur de vous offrir, vous déplaît, Monſeigneur, faites-en le même uſage, qu'Auguſte des Étrennes des Romains : conſacrez-le au Dieu Vulcain. Je ſuis.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ARTICLE XII.

EXTRAIT d'une Dissertation manuscrite sur l'année & le jour de la mort de St. Benoît.

LES commencemens des plus grandes Histoires offrent des obscurités qui embarrassent extrêmement les Savans. La succession des premiers Papes, par exemple, est un écueil pour les Chronologistes ; à peine aussi en peut-on trouver deux qui s'accordent, soit à les placer, soit à marquer le temps qu'ils ont rempli le Saint Siège. Il y a des difficultés sur les années de nos premiers Rois, que beaucoup d'habiles Écrivains n'ont encore pu éclaircir.

L'année de la mort de Saint Martin, qui sert d'époque à beaucoup d'évènemens dans l'Histoire de France, n'est pas encore bien arrêtée. Il en est de même de l'année où est mort S. Benoît. Ce point de Chronologie a donné beaucoup d'exercice à tous les Écrivains de son Ordre ; & les plus habiles d'entr'eux ont avoué qu'ils ne pouvoient rien établir là-dessus de bien certain. L'Auteur de cette Dissertation, fixe néanmoins le jour & l'année de la mort du Saint Pa-

triarche, par le témoignage d'un Auteur Bénédictin très-ancien.

Le Père Dom Joſeph Mège, dans la vie de Saint Benoît, qu'il a fait imprimer en 1690, dit à la page 457, qu'il croit que le Saint mourut l'an 543, & *que la plus grande partie des meilleurs Écrivains* de ſon Ordre, *eſt de ce ſentiment.* Car, *Saint Benoît*, ajoute-t-il, *vivoit, Totila étant Roy des Goths, puiſque ce Prince le viſita au Mont Caſſin, & que le Saint lui prédit les ſuccès de ſa vie & le temps de ſa mort. Or, Procope, qui a écrit avec tant d'exactitude l'Hiſtoire de la guerre des Goths, nous aſſure que Totila ne reçut la Couronne que l'an* 542 (ou ſelon d'autres en 541). *Pour ce qui regarde le jour, il ne faut que ſuivre Fauſte, qui* N'A ÉCRIT QUE CE QU'IL A VU ET ENTENDU.... *Un peu après la troiſième heure de ce ſaint jour* (ſavoir du ſamedi ſaint), *Saint Maur vit Saint Benoît qui montoit au Ciel.*

Ce Fauſte a été le confrère de Saint Maur, le compagnon de tous ſes voyages & l'Hiſtorien de ſa vie, qu'il a écrite *ſur ce qu'il a vu & entendu*, ainſi que s'explique le Père Mège. Le Père Mabillon, après Surius & Bollandus, nous l'a donnée telle, dit-il, qu'elle a été retouchée au neuvième ſiècle, par Odon, Abbé de Glanfeuil, ou de Saint Maur ſur Loire, Auteur,

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ſelon lui, très-ſincère, *candidæ mentis*, qui proteſte qu'il n'avance rien que de très-vrai, *in veritate quæ Jeſu eſt.* A l'endroit que cite le Père Mabillon, au lieu des termes qu'il rapporte, on trouve ceux-ci : *Noſtrisque potiſſimum, quos per eam, quæ eſt in Jeſu, deprecor veritatem, ut veris & abſque fuco à me prolatis fidem adhibentes*, &c. Mais ces deux expreſſions différentes reviennent peut-être aſſez au même.

Fauſte décrit donc le voyage & la route qu'il tint avec S. Maur, pour venir du Mont-Caſſin en France, juſqu'à Font-Rouge au Diocèſe d'Auxerre. Le jour de leur départ fut le cinquième de l'Octave des Rois : *Igitur nos quinta Epiphaniorum Sabbati iter arripientes* : c'eſt-à-dire, le dixième jour de Janvier (n. 20 de la vie de S. Maur). Enſuite ils arrivèrent à Verceil, dans le Piémont, *quinquageſimo quinto die* (n. 25), & ils y ſéjournèrent quatorze jours. Ils en partirent le quinzième, *quintodecimo demùm die urbem illam relinquentes*, &c. (n. 26). Ils arrivèrent enfin à Auxerre le Jeudi ſaint (n. 31) : *Eo die quo Dominica celebratur cœna, in pagum devenimus Autiſſiodorenſem.* Ils allèrent le lendemain à Font-Rouge ſur le midi (n. 31) : *die verò Paraſceve horâ illic ſextâ pervenientes*, &c. Saint Romain & Saint Maur avec ſon Compagnon paſsèrent la nuit du vendredi au ſamedi en prières, & ce

vendredi tomboit le 21 Mars : *Noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & quâ ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat Sabbatum..... jejuni pervigilem duximus, &c.* ; c'eſt-à-dire, la nuit du 21 Mars, qui menoit à un autre jour, ſavoir, au Samedi ſaint (n. 33). Enfin, ſur le midi ſuivant, Saint Maur vit St. Benoît qui montoit au ciel (n. 33) : *tranſactâ jàm horâ quaſi tertiâ ipſius ſacratiſſimæ dici, &c.* HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Ce qui embarraſſe dans ce calcul-ci, c'eſt ce *quinquageſimo quinto die*, qui eſt le jour que S. Maur & Fauſte ſon confrère arrivèrent à Verceil. Car s'il faut entendre par ce mot, le cinquante-cinquième jour, comment, étant partis du Mont-Caſſin le 10 de Janvier, pouvoient-ils être arrivés à Auxerre le 20 de Mars ; c'eſt-à-dire, le ſoixante-dixième ou ſoixante-onzième jour après leur départ du Mont-Caſſin, puiſqu'ils étoient encore à Verceil le ſoixante-neuvième jour de leur voyage, & qu'il n'en ſortirent que le ſoixante-dixième ? Ont-ils pu venir en un jour ou deux de Verceil à Auxerre ? cela ne ſe peut. Le Père Mabillon, dans la note qu'il fait ſur cet endroit de la vie de Saint Maur, dit qu'il croit que Saint Maur partit du Mont-Caſſin le 10 de Janvier, & qu'il arriva à Font-Rouge le 20 de Mars. Pour les autres difficultés qui ſe trouvent dans ce calcul, il s'en rapporte

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

à ce qu'en jugeront les habiles gens : *Cæterùm prudentum calculo relinquimus.*

L'Auteur de la Diſſertation manuſcrite ne trouve pas l'embarras ſi grand, puiſqu'en corrigeant une légère faute de copiſte, il fait voir que tout le calcul de l'Hiſtorien eſt très-juſte. Il faut donc lire, ſelon lui, *quinquageſimæ quinto die*; c'eſt-à-dire, le cinquième jour ou le jeudi de la ſemaine de la Quinquagéſime : ce que nous appellons ordinairement le premier jeudi de Carême. Saint Maur & ſon compagnon partirent donc du Mont-Caſſin le 10 de Janvier ; ils arrivèrent à Verceil le 6 de Février, qui étoit ce jeudi-là, comme il le ſuppoſe ; ils en partirent le 21, & le Jeudi ſaint ; c'eſt-à-dire, le 20 de Mars, ils arrivèrent à Auxerre ; le 21 à Font-Rouge, où le lendemain 22, Saint Maur vit Saint Benoît montant au ciel.

Cette faute de copiſte eſt d'elle-même aſſez légère, & il eſt aiſé d'en faire de ſemblables en tranſcrivant des manuſcrits. C'eſt ainſi que les Pères Bénédictins, dans la vingt-cinquième Lettre de leur édition de Saint-Auguſtin, ont mis au n. 3. : *dies quadrageſimæ*, pour *dies quadrageſima*, comme ils l'ont eux-mêmes fait remarquer dans leurs notes, à la page ſuivante.

D'ailleurs, ce changement qui ſe fait ici de *quinquageſimo* en *quinquageſimæ*, rend tout le

calcul de l'Écrivain fort exact & fort juſte, ſans cela on n'y comprend rien. Enfin, c'eſt une manière d'expreſſion qui eſt fort du ſtyle de l'Auteur ; & puiſqu'il a dit (n. 20), *quinta Epiphaniorum*, pour ſignifier le cinquième jour de la Fête ou de l'Octave des Rois, il a bien pu dire auſſi, *quinquageſimæ quinto die*, pour marquer le cinquième jour, ou le jeudi de la ſemaine de la Quinquagéſime.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

Mais, en ſuivant l'Auteur de la vie de Saint Maur, quelle année faudra-t-il dire que Saint Benoît eſt mort ? L'an 536, le 22 Mars. En effet, cette année-là, qui étoit biſſextile, les Lettres Dominicales étoient F, E, & Pâques tomboit le 23 de Mars. Or, l'Auteur marque poſitivement, que la nuit du 12 des Kal. d'Avril, au ſamedi ſuivant ; c'eſt-à-dire, la nuit du 21 Mars au 22, Saint Romain & Saint Maur ſe mirent en prières, & que le ſamedi, ſur le midi, Saint Benoît mourut : *Noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & QUÆ ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat ſabbatum, jejuni pervigilem duximus.* Il eſt bien vrai que ceux qui ont fixé la mort de Saint Benoît au 21 Mars, ont pris autrement ce paſſage ; mais il ſe peut faire que ce ne fuſſent pas de fort habiles gens, puiſqu'ils vivoient au Xe

Histoire générale et particulière, &c.

siècle, que les savans ont appellé le siècle d'ignorance; & c'est apparemment ce siècle que le Père Mabillon a voulu désigner, lorsqu'il a dit, dans la préface de son premier Tome *des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît*, page 16, que cela s'étoit fait par des Auteurs d'un âge postérieur à Odon, qui avoit retouché cette vie au IXe siècle. Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que de bons Auteurs l'ont entendu comme le savant Critique, qui nous a fait part de sa Dissertation, quand ils ont fait tomber la mort de Saint Benoît à l'année qu'il marque; car elle ne peut tomber le samedi saint de cette année-là, qu'elle n'arrive aussi le jour qu'il désigne. *Hoc anno*, dit Sigebert, Auteur Bénédictin, dans sa Chronique à l'an 536, *quidam dicunt eumdem sanctum Benedictum obiisse, & Maurum discipulum ejus in Galliam venisse. Quelques-uns assurent que c'est cette année-ci que Saint Benoît mourut, & que son Disciple Saint Maur vint aussi en France.* Il faut que ces Auteurs aient cru, aussi bien que l'Auteur de la Dissertation, que ces mots de Fauste, *noctem illam, quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur*, signifioient la nuit qui suit le 21 Mars, auquel jour étoit justement le vendredi saint de l'année 536.

Et

Et, en effet, cette expreſſion, *noctem illam quæ duodecimo Kalendas Aprilis habebatur, & quâ ſacratiſſimum vigiliarum Paſchæ illuceſcebat ſabbatum*, ne peut ſignifier que la nuit du 12 des Kalendes, qui menoit au ſamedi, & qui, par conſéquent, ne menoit pas au même 12e. des Kalendes. Auſſi le Père Bollandus, à la marge de cet endroit de la vie de Saint Maur, a mis cette explication abrégée : *Nocte Paraſceves in tacitis precibus tranſactâ.* La nuit du vendredi ſaint, & la nuit du 12 des Kalendes d'Avril, eſt la même choſe ſelon le P. Bollandus. La nuit donc du vendredi ſaint étant la nuit qui ſuit le vendredi ſaint, il faut de même avouer que la nuit du 12 des Kalendes d'Avril, eſt la nuit qui ſuit le 12 des Kalendes d'Avril, ou le 22 de Mars. Ainſi le jour de la mort de Saint Benoit, ſelon Fauſte bien entendu, fut le 22 de Mars, un ſamedi ſaint, ce qui arrive juſtement l'an 536 de l'Ère de Notre Seigneur.

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

En effet, Fauſte lui-même rapporte (au n. 48), que huit ans après la mort de S. Benoit & l'arrivée de Saint Maur en France, le Roi Théodebert fit bâtir le Monaſtère de Glanfeuil, & y vint à la Dédicace. Saint Benoit ne peut donc être mort en 543, puiſque Théodebert eſt mort en 548 ; car il n'y auroit eu que quatre

HISTOIRE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE, &c.

ans d'intervalle entre la mort de l'un & celle de l'autre. Au lieu qu'en plaçant la mort de Saint Benoit en 536, l'Auteur a fort bien pu dire que huit ans après, c'eſt-à-dire en 543, ce Monaſtère fut bâti, & que Théodebert mourut après avoir régné quatorze ans, ainſi qu'il l'aſſure au n. 59, ce qui peut convenir avec l'an 548. C'étoit donc l'intention de l'Écrivain de la vie de Saint Maur de placer la mort de Saint Benoit l'an 536.

L'Auteur de la Diſſertation avoue qu'il eſt difficile d'accorder avec cette époque beaucoup d'autres Écrits, & d'autres témoignages qui ne peuvent ſubſiſter, ſi cette année eſt la véritable année de la mort de Saint Benoit. Mais il faut voir ſi tous ces Écrits & ces témoignages doivent prévaloir ſur le récit d'un Religieux qui jure qu'il rapporte uniquement *ce qu'il a vu & entendu* ; & qui d'ailleurs circonſtancie ſi bien les jours & les temps de chaque évènement, que tout ſon calul ſe ſoutient ſans ſe démentir.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans ſon Hiſtoire d'autres faits qu'il eſt difficile d'accorder avec des monumens qu'on eſtime, & qui ſont reçus. On a de la peine à comprendre, par exemple, quel droit avoit ſur l'*Anjou* Théodebert, Roi d'Auſtraſie, pour y mettre un Gou-

verneur ou un Lieutenant en sa place, & pour y faire bâtir, à Saint Maur-sur-Loire, le Monastère qui porte ce nom ; comment ce bâtiment a pu être fait à la sollicitation de Bertichram ou Bertrand, Évêque du Mans, qui ne fut Évêque que l'an 586. Mais veut-on, pour ces petits embarras, que nous devenions Pyrrhoniens sur l'Histoire ?

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, INSCRIPTIONS.

ARTICLE PREMIER.

LETTRES au P. B. Jéſ., ſur les Antiquités de Rome & ſur le Panthéon ; par le P. Av. Jéſ.

LETTRE PREMIÈRE.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Vous vous rappellez, mon R. P., qu'un des Auteurs périodiques les plus juſtement eſtimés de Paris, donna l'année dernière (1757), un Extrait du Journal de Londres, qui contenoit une vigoureuſe invective contre les réparations que l'on fait au Panthéon d'Agrippa, appellé aujourd'hui la *Rotonde*, & contre les Directeurs qui préſident aux ouvrages. La hardieſſe du ſtyle, l'énergie des expreſſions, le ton déciſif qui régnoit dans le fragment de la Lettre écrite de Rome en impoſa ; & il n'étoit perſonne qui,

après l'avoir lue, ne traitât les Romains de Goths & de Vandales, & ne s'imaginât que le goût frivole du siècle présent alloit anéantir les beautés majestueuses du plus auguste monument de l'antiquité. Le nom seul du Borromini, dont on disoit que le sieur Posi suivoit les principes, avoit de quoi faire trembler pour le Panthéon; parce que le Borromini n'a que trop justement mérité, auprès de la plupart des connoisseurs, le titre de corrupteur de la bonne Architecture. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Il faut convenir qu'en réparant le Panthéon, on auroit dû avoir quelques attentions qu'on n'a point eues; mais il n'est pas vrai qu'on y ait fait tous les dégâts reprochés à l'Architecte. Sur le point de faire un voyage à Rome, je vous promis qu'à mon retour vous auriez un détail exact des opérations qui ont été l'objet de la critique. Je remplis aujourd'hui mes engagemens, & je vais, dans cette Lettre, vous rendre compte de mes remarques sur un point intéressant pour les Arts en général, & lié à l'Histoire de l'Architecture en particulier. Vous me permettrez même d'étendre un peu la matière; de vous communiquer d'abord quelques réflexions sur le plus ou le moins d'estime due aux morceaux antiques de Sculpture & d'Architecture qui subsistent encore aujourd'hui; sur ce que l'on peut ou ne peut pas se permettre,

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

quand il s'agit de les réparer pour en maintenir les beautés principales, & en perpétuer la durée. Vous aurez enſuite une Hiſtoire abrégée du Panthéon ; après quoi je vous rendrai compte des réparations qu'on y fait, & qui ont donné de l'humeur à quelques Amateurs.

La ſcience de l'Antiquité, l'eſtime pour les monumens qui nous en reſtent, de quelque eſpèce qu'ils ſoient, la curioſité de s'inſtruire des révolutions & des changemens qu'ils ont éprouvés, ne peut paroître futile qu'à ceux ou qui ne ſavent rien, ou qui n'aiment rien. Les vrais hommes de Lettres, les Amateurs éclairés, en général, tous ceux qui ont l'ame ſenſible aux beautés propres des Arts, s'intéreſſeront toujours à ce qui peut leur en développer l'Hiſtoire, conſerver le ſouvenir des Peuples qui les ont cultivés, & fournir aux Modernes les moyens d'égaler les anciens Artiſtes. Mais il ne faut point de fanatiſme ; il gâte le zèle le plus légitime, & s'il y a de l'honneur à ſavoir eſtimer les belles choſes, il y a un peu de ridicule à les eſtimer plus qu'elles ne valent, à vouloir ſur-tout faire paſſer dans les autres l'enthouſiaſme dont on eſt ſoi-même ſaiſi. En fait de goûts, il n'en eſt peut-être aucun qui demande plus de réſerve & de critique, que celui qui a pour objet les monumens de l'Antiquité. Tout ce qui porte, en

Sculpture ou en Architecture, le nom de Grec ou de Romain, frappe noblement l'imagination, & inspire de grandes idées. Dès-lors, à moins qu'on ne soit en garde contre le préjugé, on se monte sur un ton de respect qui approche de l'adoration vis-à-vis des ruines d'édifices les plus informes, du plus petit fragment de bas-relief & de statue. A plus forte raison, un ancien Temple encore entier, un morceau de sculpture bien conservé sont-ils capables d'enthousiasmer, & de ravir hors d'elle-même une ame plus vive que sage. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais tout ce qui est antique est-il donc excellent ? Tous les Artistes des beaux siècles d'Athènes & de Rome n'ont-ils produit que des chef-d'œuvres ? Ce seroit trop humilier nos Sculpteurs & nos Architectes que de le dire. Dans tous les temps, dans tous les pays il y a eu des talens médiocres. Il est à croire que, tandis que le Sculpteur Diogène travailloit pour Agrippa, les Artistes moins célèbres servoient le luxe du petit Bourgeois de Rome. Les Barbares n'ont point détruit précisément le mauvais, pour ne nous laisser que le bon. La vérité est que ce qu'on appelle le parfait antique, est plus rare à Rome qu'on ne se l'imagine ; & qu'à l'exception de ces morceaux de sculpture, dont la réputation & l'excellence sont consacrées par le

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

jugement de tous les bons connoiſſeurs, le reſte eſt fort au-deſſous de ce qu'ont fait de beau Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin, le Puget, le Gros, Couſtou, &c.

Cependant combien de gens ſont tellement prévenus en faveur de tout ce qui porte le nom d'Antique, qu'à peine daignent-ils donner un coup-d'œil aux chef-d'œuvres des meilleurs Artiſtes de nos jours, à des chef-d'œuvres au bas deſquels & Phidias, & Praxitèle, & Lyſippe n'auroient point balancé à graver leurs noms; tandis qu'ils ſe pâment devant une ſtatue briſée, tronquée, & qu'ils ne paſſent pas devant Paſquin ſans l'admirer, quoi qu'il n'ait ni jambes, ni bras, ni nez, ni oreilles? Le Bernin même, *dira-t-on*, regardoit ce reſte de ſtatue comme le meilleur morceau de Rome. Je réponds, ou que le Bernin plaiſantoit, ou, qu'en habile Sculpteur, il jugeoit, par ce qui reſtoit de cette figure, de la bonté de ce qui n'exiſtoit plus. Il parloit de la ſtatue entière telle qu'il l'avoit peinte dans l'eſprit, & non pas du fragment qui étoit ſous ſes yeux. Mais tous les adorateurs de l'antique ne ſont pas des Bernins; la plupart ne vont point au-delà de ce qu'ils voient, ne ſont point en état, comme Pythagore, de donner les proportions d'Hercule d'après la meſure de ſon pied.

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

Mais, en accordant à un fragment, tel que Paſquin, car il peut ici me ſervir d'exemple, en lui accordant toute la perfection imaginable, mériteroit-il d'obtenir, dans la Galerie d'un Curieux, une place de préférence ſur une ſtatue moderne d'un deſſin moins correct, je le veux; mais entière & d'un bon travail? Il eſt évident que la lui accorder, ce ſeroit faire à l'antique plus d'honneur qu'il ne lui en eſt dû. Qu'à la tête de tous les morceaux de Sculpture qui exiſtent dans le monde, on place le Laocoon, l'Antinoüs, l'Apollon du Vatican, le Bacchus, le Gladiateur mourant du Capitole, l'Hercule, le Taureau Farnèſe, &c., c'eſt aſſurément le goût & la juſtice qui préſideront à cet ordre, parce que le mérite de ces morceaux n'eſt pas préciſément d'être antiques, mais d'être réellement des chef d'œuvres. D'ailleurs, preſque tous ſont auſſi bien conſervés qu'ils peuvent l'être, nouveau titre qui exclut toute rivalité. Mais que l'on faſſe deſcendre de ſon piédeſtal le Satyre de Michel-Ange, la Daphné du Bernin, &c, pour y faire monter une Veſtale ou un Conſul trouvés à dix pieds ſous terre, & à qui on aura été obligé d'ajouter des bras & des jambes, un nez, la moitié du viſage, pour leur donner une figure humaine, n'eſt-ce pas être la dupe de ſon

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

imagination, & faire parade d'un goût tout au moins puérile ?

Ce goût, dans des Amateurs ordinaires qui ne peuvent l'afficher que par des exclamations & des éloges, ne tire point à conſéquence, & ne ſauroit avoir de mauvais effets pour le Moderne. Mais il en a de funeſtes, quand un Virtuoſe de diſtinction, riche & magnifique, montre de la paſſion pour l'Antique, & que l'antiquité eſt la première, la principale qualité qu'il recherche dans une ſtatue. On ſent combien cette aveugle prédilection doit nuire aux progrès de la Sculpture. Les Artiſtes n'ont d'attention & de conſtance à perfectionner leurs ouvrages, qu'à proportion de l'eſtime qu'ils en attendent ; mais peuvent-ils l'avoir, cette conſtance, quand il ſavent que le plus foible morceau, décoré du nom d'antique, l'emportera ſur les productions les plus ſoignées & les plus parfaites de leur ciſeau ? Ils ſe découragent & n'entreprennent rien de génie ; eſclaves de la biſarrerie d'un grand Seigneur, ils bornent leurs talens & conſacrent leur adreſſe à rapiécer de viles antiquailles, bonnes tout-au-plus à broyer pour en tirer du ſtuc. On les voit donc ſe peiner autour d'un tronçon de Dieu ou de Héros : captivés par des contours altérés, par des lambeaux

de draperie à moitié ruinée, ils ſont réduits à deviner le deſſin de l'ancien Sculpteur, à modeler vingt fois les mêmes membres, &, après tant de fatigues, il ne ſort de leurs mains que des figures roides, diſloquées, ſans proportion & ſans grace, à qui l'on donne le nom d'Antiques, quoiqu'il y entre d'alliage trois quarts & demi de Moderne. Ce que je vous dis ici, mon R. P., n'eſt point un jeu d'imagination; je ne parle que de ce que j'ai vu, & le reſpect ſeul m'empêche de développer les preuves. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Voilà à quelle eſpèce de travail ſont aujourd'hui livrés preſque tous les Sculpteurs de Rome. J'oſe même dire que s'il n'y avoit point eu d'Égliſe à orner, dans cette grande Ville, il ſe ſeroit formé moins de bons Sculpteurs parmi ſes habitans, que parmi les étrangers qui vont y étudier l'Antique. La raiſon eſt que ceux-ci, en retournant chez eux, trouvent les occaſions d'exercer leurs talens. En France, en Allemagne, en Eſpagne, on n'a point cette foule de ſtatues, bonnes ou mauvaiſes, dont Rome eſt remplie. Les Princes qui veulent décorer leurs Palais & leurs Jardins, ſont obligés de recourir au Moderne: les Artiſtes ſont donc employés, & l'Art ſe perfectionne. A Rome, au contraire, riche que l'on eſt des dépouilles des Grecs & des anciens Romains, on ne penſe ſeulement pas à

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

mettre en œuvre les talens que fournit le siècle présent. Une vigne paroît superbement ornée, dès qu'on y a pu entasser de vieux bustes, des statues cousues de fer, & couvertes de mousse : les morceaux rares sont dans les appartemens. Rome a, sans doute, produit de grands Maîtres en sculpture ; mais sont-ils aussi nombreux qu'ils auroient dû l'être dans une Ville où le génie trouvoit tant de ressources ? Parmi cette foule d'Artistes, qui, depuis plus de deux siècles, y ont manié le ciseau, assez peu s'y sont acquis une célébrité universelle, cette réputation qu'eurent autrefois dans la Grèce & qu'ont encore aujourd'hui chez tous les peuples, Phidias, Praxitele, Lysippe, Scopas. Michel-Ange, le Bernin, l'Algarde, du Quesnoy, dit le Flamand, le Gros, voilà, à-peu-près, ceux dont le nom pique la curiosité, & dont l'étranger, en arrivant à Rome, demande d'abord à voir les ouvrages. Encore ne placé-je ces fameux Artistes au nombre des Romains, que parce qu'ils ont passé presque toute leur vie à Rome, & qu'ils y sont morts. Aucun d'eux n'y étoit né.

Je sais que les descriptions d'Églises citent les Raggi, les Naldini, les Rusconi, &c ; mais ce sont des noms qu'on ignore avant d'avoir lu les Livres, & qu'on oublie après avoir perdu de vue les Sculptures où ils sont gravés. Toute la

terre connoît Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin ; il ſuffit de les nommer pour rappeller des chef-d'œuvres. Ces Grands Hommes ont été heureux que, de leur temps, on fût à Rome dans le goût de décorer richement l'intérieur des Temples. Comme l'Antique ne pouvoit y trouver place, il falloit de néceſſité faire travailler les Sculpteurs modernes; mais ceux qui les ont ſuivis, ont trouvé tout fait pour le ſacré, & n'ont trouvé aucune eſtime pour le profane; & faute d'exercice, ils ſont reſtés dans la médiocrité. Perſonne ne trouvera mauvais, ſans doute, qu'à un morceau de ſculpture excellent & à-peu-près entier, on ajoute un bras, une lyre, une maſſue, s'il ne faut que cela pour lui rendre ſa grace, & effacer les injures du temps. Ainſi, Bandinelli reſtitua-t-il avec ſuccès au Laocoon la moitié du bras droit qui manquoit, & ſans lequel ce groupe perdoit de ſon effet ; mais je m'imagine, mon R. P., que, comme moi, vous blâmerez cette eſtime outrée de l'Antique, qui condamne d'adroits Artiſtes à réparer les morceaux les plus médiocres & les plus maltraités.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

On peut appliquer à l'Architecture ce que je viens de dire de la Sculpture. Les reſtes d'édifices antiques, pour peu qu'ils aient encore une forme diſtincte, & ſur-tout s'ils ſont ſeuls de leur eſpèce, méritent la plus grande attention

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

& le zèle le plus vigilant, pour que nous ne perdions pas toute idée de la façon de bâtir des Anciens. Mais ce zèle ne doit point dégénérer en manie ; il ne faut point sonner l'allarme, si l'autorité publique fait abattre un pan de mur, qui étoit autrefois du Palais de Néron, mais qui aujourd'hui ne tient à rien & menace ruine ; si, à la place d'un chapiteau corinthien qui a perdu toutes ses feuilles, on en substitue un autre qui, accompagné de tous ses ornemens, donne de la grace à la colonne, & fasse disparoître une difformité choquante. Mais ce chapiteau difforme, nous crie-t-on, est antique, il est du temps de Vitruve ou d'Apollodore. Eh bien ! parce qu'il étoit beau au temps d'Apollodore, faudra-t-il le laisser subsister, quoiqu'il dépare aujourd'hui tout un corps d'Architecture ? En le remplaçant par un autre, change-t-on quelque chose dans la forme & l'ordonnance de l'édifice ? ne rétablit-on pas au contraire toute son ancienne élégance ? Vaut-il mieux voir tomber pièce par pièce, & colonnes, & entablement, & voûte, pour goûter le prétendu plaisir d'avoir toujours dû pur Antique, que de prévenir la ruine totale de l'édifice en lui prêtant le secours d'un travail moderne ? Nos descendans n'auroient-ils pas à se plaindre de nous, si, par un respect puérile pour d'anciens monumens, nous les privions du plaisir

de contempler eux-mêmes des morceaux que nos soins auroient dû mettre en état de parvenir jusqu'à eux ? Je conçois qu'en réparant ainsi successivement les différentes parties d'un édifice, l'Antique pourra enfin disparoître entièrement ; mais, après tout, il ne disparoîtra que de la brique, que de la pierre antique : la même composition, la même distribution subsisteront toujours ; & je crois que c'est ce qui doit le plus intéresser un homme de goût. La négligence à réparer exposeroit à voir périr, tôt ou tard, & forme & matière. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce qu'on pourroit regarder comme un crime de lèze-Antique, c'est ce que fit le Borromini quand on le chargea, sous Innocent X, de *moderner* la nef de Saint-Jean-de-Latran. Cette nef, comme celle de l'ancienne Basilique de Saint-Pierre, & celle de Saint-Paul, étoit formée par des colonnes de différens marbres, enlevées aux Palais des Empereurs & aux Temples du Paganisme. Elles étoient trop courtes, il est vrai, eu égard à l'élévation du plafond. Dans un siècle où la bonne Architecture touchoit au moment de son entière décadence, on n'avoit pas trouvé d'autre moyen d'élever le plafond, que de construire sur l'entablement un mur tout nud, dont la hauteur égaloit au moins celle des colonnes, & qui portoit immédiatement le plafond. Cette

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

construction étoit désagréable, & donnoit au Temple un air de grange. Mais ne pouvoit-on pas la réformer, sans faire entièrement disparoître ce qu'elle avoit d'Antique ? Un Architecte moins passionné pour les inventions bisarres, auroit mis à profit les colonnes qui soutenoient le mur : le Borromini aima mieux les renfermer dans une épaisse maçonnerie, & les dérober pour toujours à la vue des curieux. A la place des colonnes de marbre, on voit donc aujourd'hui des murailles ornées de longs pilastres qui montent jusqu'au plafond, & liées l'une à l'autre par des arcades, ressource trop ordinaire des Modernes. Ce n'est pas que cette nef, telle qu'elle a été réformée par le Borromini, ne soit riche & majestueuse ; mais il est toujours vrai qu'on a sacrifié aux nouveaux ornemens plus de quarante colonnes antiques. Ainsi, par un goût singulier de décoration, a-t-on revêtu de Diaspre de Sicile les vingt-quatre colonnes antiques de marbre Cipolin, qui sont dans la nef de Sainte Marie, *in Viâ Latâ*, qu'il ne s'agissoit que de relustrer pour qu'elles produisissent un coup d'œil aussi agréable que le marbre tendre & moderne, dont on les a enveloppées. Voilà ce que j'appellerois un mépris condamnable de l'Antique ; mais encore plus ce que fit Bramante, quand il commença la nouvelle Basilique de Saint-Pierre. Cet

Artiste

Artiſte impétueux, fier de ſes talens, & trop plein de l'ouvrage qu'il méditoit, renverſoit ſans ménagement les colonnes de l'ancienne Baſilique ; combien n'en briſa-t-il point dans la fougue qui le tranſportoit, & l'envie d'achever lui ſeul un édifice qui demanda plus d'un ſiècle & demi de travail ! Le dégât ſeroit allé plus loin, ſi Michel-Ange ne l'avoit arrêté, & n'avoit repréſenté qu'on trouveroit toujours aſſez de Bramantes, mais qu'il ne ſeroit pas facile de trouver des colonnes auſſi parfaites que celles que l'on mettoit en pièces. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Si, à la renaiſſance des Arts, on avoit eu à Rome autant d'attention à conſerver les anciens monumens, qu'on en eut à ſaiſir leurs proportions, on verroit encore ſur pied une multitude d'édifices, que l'ignorance & l'intérêt ont anéantis. Quand la nouvelle Rome commença à naître, l'ancienne acheva de tomber ; & ce fut de celle-ci que l'on tira la plus grande partie des beautés de celle-là. Le Coliſée fut pendant long-temps la Carrière commune, où on alla chercher des pierres pour conſtruire des Temples, des Palais, des Monaſtères. Combien même, depuis un ſiècle & demi, n'a-t-on point achevé de ruiner d'anciens monumens, qu'aucun autre du même genre ne remplace ? Il n'y a guères plus de cent ans qu'il ſubſiſtoit encore

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

un reſte conſidérable du Septizonium de Sévère, d'un arc de Marc-Aurèle, &c. Tout cela a été renverſé pour alligner des rues, où pour orner les portiques de quelque nouveau Palais. On ne paſſe point auprès de la petite Egliſe de Saint Etienne proche le Tibre, ſans gémir à la vue d'un des plus jolis édifices de l'ancienne Rome indignement dégradé. Cet édifice fut autrefois, ſelon l'opinion commune, le Temple de Veſta, dont parle Horace dans l'Ode ſeconde du premier Livre. Sa forme eſt ſphérique : autour d'un petit corps de bâtiment, appellé par Vitruve *Cella*, régnoit un portique d'ordre Corinthien, compoſé de vingt colonnes de marbre blanc de Paros, & cannelées, laiſſant entr'elles & le maſſif du mur un eſpace d'environ huit pieds. Le mur eſt du même marbre que les colonnes, & chaque quartier étoit ſi bien taillé, ſi bien joint, qu'on auroit cru l'édifice plutôt creuſé dans un bloc, que formé de différentes pièces. Une choſe à remarquer, mon R. P., c'eſt que l'Architecte ne donna point de plinthes à ſes colonnes, & que les baſes portent immédiatement ſur un ſocle ou ſoubaſſement continu, qui règne dans tout le pourtour extérieur. La plus grande partie de cet édifice ſubſiſte encore ; mais que n'a-t-on pas imaginé pour lui ôter toute ſon élégance ? On a commencé par enlever l'entable-

ment, & après avoir lié une colonne à l'autre par des poutres, on a élevé au deſſus un toit, qui donne à l'Égliſe un air de Kioſque ou de Moulin-à-vent? Quand on changea ce petit Temple en Égliſe Chrétienne, on crut apparemment que le portique ne convenoit plus : on ne renverſa point les colonnes, mais les entre-colonnemens furent bouchés par de bons murs, qui s'élèvent juſqu'au tailloir du Chapiteau, & ne laiſſent plus appercevoir qu'un tiers des colonnes qui y ſont ſolidement encaſtrées. Dans le vuide qui reſtoit entr'elles & le mur intérieur, on menagea, à la gauche en entrant, une Sacriſtie ; mais on n'imagineroit pas, avant de l'avoir vu, à quoi eſt employé l'eſpace de la droite. Il faut le dire, pour apprendre à nos Amateurs que c'eſt par tout pays qu'on fait des ſottiſes & qu'on les ſouffre. Cet eſpace ſert donc d'attelier à un Maréchal qui y a ſes fourneaux, ſon enclume, tout l'attirail de ſon métier. Voilà pour qui les Romains raſſemblèrent à grands frais les plus beaux marbres, & taillèrent avec délicateſſe des colonnes de plus de vingt pieds de fût. Cette forge, dans un monument antique, conſacré à la Religion, & que l'on pourroit encore reſtaurer avec ſuccès, mérite bien autant l'indignation d'un Amateur, que les ignobles boutiques qui déshonorent le Louvre.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais je ſuppoſe à préſent que quelque jour on entrepren ne de débarraſſer ce petit Temple de tous les acceſſoires Gothiques qui le défigurent, qu'on abatte les murailles qui rempliſſent les entre-colonnemens, qu'on découvre le ſoubaſſement à moitié enterré, qu'on jete hors du portique le Forgeron & ſes outils, alors cet édifice n'offrira plus que du pur antique. Faudra-t-il laiſſer le portique découvert, plutôt que de le couvrir par un entablement qui ſera néceſſairement moderne, & ſans lequel les colonnes reſſembleront à un jeu de quilles ? Faudra-t-il laiſſer les chapiteaux de ces colonnes à moitié ruinés, plutôt que d'ajouter une feuille d'acanthe, un caulicole où il en manque ? &c. j'en appelle au jugement des hommes que le préjugé ne domine pas. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'en rendant à ce morceau tous les ornemens eſſentiels qu'il a perdus, on auroit un Temple dans le vrai goût antique, & ce qu'on y auroit ajouté, n'empêcheroit pas qu'on ne pût le regarder comme un monument du temps des Romains.

Peut-être ne ſubſiſteroit-il plus aujourd'hui le moindre veſtige du rombeau de Ceſtius, peut-être au moins ſeroit-il dégradé au point de n'en pouvoir reconnoître la forme, ſi Alexandre VII ne l'avoit fait reſtaurer. Vu l'état où il étoit réduit du temps de ce Pontife, moins de zèle pour

conſerver le monument le plus ſingulier en ce genre qu'il y ait à Rome, auroit enhardi, dans la ſuite, à enlever l'un après l'autre les quartiers de marbre, qui revêtent toute la maſſe ; & les Amateurs auroient à regretter de ne plus voir un mauſolée dans le goût Égyptien, une pyramide de plus de cent pieds de haut, & de plus de ſoixante de large à ſa baſe.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

On dira peut-être qu'il y a une grande différence entre réparer un édifice qui s'écroule, & changer, ſous prétexte de réparation, les anciens ornemens, lorſque le corps de l'édifice eſt encore en bon état : cette différence, bien examinée, n'eſt pas auſſi grande qu'on l'imagine. Car, enfin, ce qui fait crier les Virtuoſes, n'eſt-ce pas l'altération de l'Antique, en ôtant ou en ajoutant ? Or, pour reſtaurer le tombeau de Ceſtius, par exemple, ne falloit-il pas en enlever quelques morceaux de marbre qu'avoit vus autrefois Cicéron, pour y en placer d'autres tout fraîchement tirés de Carrare ? Donc, pour conclure en enthouſiaſte, il valoit mieux laiſſer périr tout le monument, que de le ſoutenir par des marbres qui n'étoient que du dix-ſeptième ſiècle. Maintenant, par rapport aux ornemens, il s'agit de ſavoir s'ils ſont dégradés, ou non. Dans le dernier cas, il y auroit réellement de la *frénéſie* à leur en ſubſtituer d'autres d'un goût différent.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Dans le premier, il faut, s'il eſt poſſible, conſerver l'ancien deſſin; mais on ſuppoſe qu'il faut abſolument des matériaux tout neufs : voilà encore de l'alliage moderne. Que conclure donc ? Le voici : L'Antique le plus maltraité eſt préférable au Moderne le plus élégant : laiſſons donc ſubſiſter cet attique, ces roſaces, ces feſtons, quelque mauſſades qu'ils ſoient, puiſqu'on ſeroit obligé de les remplacer par quelque choſe de mieux, il eſt vrai, mais que nous aurions vu travailler : mais ces ornemens, outre qu'ils ſont délabrés, ſont encore de mauvais goût..... N'importe, encore une fois, les ſotiſes des Anciens valent mieux que toute la ſageſſe des Modernes. Après ces réflexions, que je pourrois étendre davantage, je devrois en venir au *Panthéon*; mais je m'apperçois que ma Lettre a déjà beaucoup d'étendue; je remets donc cet objet à une autre Lettre; & je ſuis votre, &c.

23 Août, 1758.

LETTRE SECONDE.

JE vous ai promis, mon R. P., dans ma dernière Lettre, de vous donner l'Hiſtoire abrégée du *Panthéon*, & je m'acquitte aujourd'hui de ma promeſſe.

Ce bel édifice porte, dans la friſe du portique, cette inſcription : M. AGRIPPA. L. F. COS. TERTIUM FECIT : ce qui a fait croire aſſez généralement que tout le Temple étoit l'ouvrage d'Agrippa. Mais pluſieurs Antiquaires & de grands Artiſtes ont penſé que le *Panthéon* exiſtoit du temps de la République, & qu'Agrippa n'avoit fait que l'embellir & y ajouter le portique. Les Antiquaires ſe ſont autoriſés d'un paſſage de Dion (*), qui, parlant de la magnificence d'Agrippa, dit qu'il acheva auſſi le *Panthéon*. Michel-Ange étoit perſuadé que le corps de ce Temple & le portique, par lequel on y entre, étoient de trois différens Architectes. Sa raiſon étoit que la voûte & l'ordre qui la porte, n'ont ni la même élégance, ni des rapports exacts, & que le portique eſt d'une Architecture plus majeſtueuſe que l'intérieur. Le portique paroît effectivement avoir été fait après-coup : il ne tient point au corps du Temple ; c'eſt un morceau plaqué, & derrière eſt un avant-corps terminé par un fronton. Or, les Anciens ne ſavoient point placer de frontons les uns derrière les autres, les uns ſur les autres, les uns dans les autres : ces inventions ſont du 16e & du 17^e^

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

(*) Τὸ, τε Πάνθεον ἐπεμάρτυρον ἐξετέλεσε. *Dion*, *lib.* 53.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

siècle. Quoi qu'il en soit, je prends le *Panthéon* tel que le laissa Agrippa, au moins tel qu'il étoit avant les irruptions des Barbares. Vous n'attendez, sans doute, de moi d'autre description que celle qui peut vous donner une idée générale de la majesté & de la richesse de ce monument. Le détail des dimensions de chaque partie n'est point de mon ressort.

La forme du *Panthéon* est sphérique, de-là parmi le peuple son nom de *Rotonde*. Il a, dans œuvre, cent quarante-quatre pieds de diamètre, & autant depuis le pavé jusqu'au grand œil qui lui donne le jour. L'ordonnance est Corinthienne; l'intérieur est divisé en sept grandes niches ou tribunes ménagées dans l'épaisseur du mur: six sont couvertes en plattes bandes; celle qui répond à la porte d'entrée est arquée par le haut en plein ceintre. Devant chaque tribune sont deux colonnes de jaune antique, cannelées & d'un seul bloc; ce qui, joint aux deux qui flanquent la tribune du fond & portent la corniche en ressaut, fait quatorze colonnes des plus belles qu'il y ait à Rome. Toutes les murailles du Temple, jusqu'à la grande corniche inclusivement, sont revêtues de marbre précieux en compartimens; la frise est toute entière de Porphire. Sur la grande corniche s'élevoit un Attique, dans lequel étoient ménagées au pourtour

quatorze niches en quarré long ; entre chaque niche étoient quatre pilaſtres de marbre, entre chaque pilaſtre des tables auſſi de marbre & de différentes formes. Cet attique avoit ſon entablement complet ; mais la corniche étoit d'une moindre ſaillie que celle du grand ordre inférieur. Au-deſſus de cette corniche naît immédiatement la voûte, diſtribuée en larges bandes perpendiculaires & tranſverſales : les Méridiens & les parallèles d'une Mappemonde repréſentent aſſez bien leur ſymétrie. Les vuides ou caiſſes formées par ces bandes, diminuent de grandeur à proportion qu'elles approchent du haut de la voûte où elles n'arrivent pas, y ayant entr'elles & le grand œil un eſpace plane aſſez conſidérable.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Pour mettre plus de légéreté dans une voûte ſi hardie, l'Architecte n'a rempli le fond des caiſſes que de chaux & de pierres ponces. Les parois étoient revêtus de plomb & de bronze, rehauſſés d'argent ciſelé, & le fond portoit une roſace du même métal. La voûte étoit couverte en-dehors de lames de bronze doré. Sept degrés, ménagés à ſa naiſſance, donnoient la facilité de monter juſqu'au ſommet. Si l'on en croit quelques Auteurs, ces degrés furent ornés dans la ſuite de ſtatues en pied, rangées comme ſur un amphithéâtre. Cette opinion eſt fondée ſur un

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

passage de Pline, qui dit que le sculpteur Diogène décora le *Panthéon* d'Agrippa de belles statues, mais dont on ne pouvoit appercevoir toute l'excellence à cause de leur grande élévation. Pour moi, je croirois volontiers que, par ces statues, il faut entendre celles qui occupoient les niches de l'atrique, ou plutôt encore celles qui étoient sur les acrotères du portique. Ce portique est composé de seize colonnes de granit de quatre pieds de diamètre, dont huit se présentent de front avec un entre-colonnement égal par-tout, contre la règle de Vitruve, qui veut que l'entre-colonnement, répondant à la porte du Temple, soit plus large que les autres. Sur ces colonnes est un fronton, dont le tympan étoit orné de bas-reliefs de bronze. Les poutres, qui formoient le plafond du portique, étoient revêtues de ce métal; les portes & les pilastres qui accompagnent le chambranle, en sont aussi. On montoit au portique par sept ou neuf degrés. Tel étoit le *Panthéon*, que sa richesse faisoit mettre par Pline au rang de ce qu'il y avoit de plus beau dans le monde.

Je ne vous ai point parlé de huit petits Autels, qui sont entre les grandes tribunes & avancent dans l'Église : ils sont riches ; mais je ne les crois pas antiques. Ils me paroissent dater tout-au-plus du siècle où le Panthéon fut changé en

Égliſe ; & ce qu'on y voit de bon, eſt même beaucoup plus moderne. Deux choſes favoriſent mon opinion. La première eſt que les chapiteaux & les baſes des colonnes ne ſe reſſemblent pas. Ici c'eſt du Corinthien ; là du compoſite : quelques colonnes ont des baſes Corinthiennes ; d'autres en ont d'attiques, & celles-ci ſont du travail le plus groſſier. On voit là le goût de rapſodie propre des ſiècles barbares, où l'on aſſembloit ſans choix les pièces les plus diſparates : on en a des preuves dans pluſieurs autres anciennes Égliſes de Rome. Secondement, quelques-uns de ces autels ſont couverts par des frontons cintrés. Ce dernier article ne paroîtra point déciſif à tout le monde ; mais il eſt cependant vrai que le bon, le grand Antique ne préſente point d'exemple d'un pareil ornement.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

L'éruption du Véſuve, arrivée ſous Titus, cauſa au *Panthéon* un dommage conſidérable : il fut réparé par Domitien ; ce qui a fait regarder ce Prince, par quelques Auteurs, comme le fondateur de l'édifice. L'Empereur Adrien y fit auſſi travailler ; mais il paroît que Septime Sévère fut celui à qui le *Panthéon* dut davantage depuis ſa conſtruction. Ses prédéceſſeurs n'avoient fait peut-être qu'y ajouter quelques ornemens : Séptime y fit des réparations eſſentielles.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c. On lit cette inſcription dans les faces de l'Architrave.

IMP. CAES. SEPTIMIVS. SEVERVS.
PIVS. PERTINAX.
ARABICVS. PARTHICVS. PONTIF.
MAX. TRIB. POT.
XI. COS. III. P. P. ET. IMP. CAES.
MARCVS.
AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS.
FELIX. AVG. TRIB.
POT. V. COS. PROCOS. PANTHEVM.
VETVSTATE.
CORRVPTVM. CVM. OMNI. CVLTV.
RESTITVERVNT.

Il y a lieu de s'étonner qu'un édifice, qui n'avoit pas plus de deux cents ans, en le ſuppoſant conſtruit par Agrippa, tombât de vétuſté. Cette dégradation ſerviroit à confirmer le ſentiment de ceux qui le croient du temps de la République.

Ce Temple ſubſiſta dans tout ſon éclat juſqu'à l'irruption d'Alaric, ſous l'Empire d'Honorius. Mais les Romains, au rapport de Zozyme, s'étant engagés à livrer à ce Prince barbare trois mille livres peſant d'or, & cinq mille livres peſant d'argent, pour l'éloigner de leurs mu-

railles ; & ces ſommes ne s'étant trouvées, ni dans le tréſor public, ni dans la bourſe des particuliers, on fut obligé d'enlever aux Temples leurs ſtatues & leurs ornemens d'or & d'argent. Il eſt bien probable que le *Panthéon* en fournit une partie, puiſqu'il n'y avoit alors à Rome que le Temple de Jupiter Capitolin, qui lui diſputât de richeſſe ; celui de la Paix, où étoient tous les tréſors de Jéruſalem, ayant été réduit en cendre ſous l'Empire de Commode.

Alaric n'avoit enlevé à Rome que ſes métaux précieux ; Genſéric, trente-neuf ans après, la dépouilla d'une partie de ſes marbres. Le Roi Vandale, ou par une aveugle avidité du pillage, ou par goût pour les belles productions de l'Art, fit charger un de ſes vaiſſeaux de ſtatues. Il n'y a pas à douter que le *Panthéon* ne perdît encore ici de ſes ornemens, & que les chef-d'œuvres du ciſeau de Diogène ne devinſſent la proie d'un barbare, qui ne ſeroit excuſable, qu'en ſuppoſant qu'il connoiſſoit le prix de ce qu'il enlevoit à Rome, pour le tranſporter à Carthage.

Avant ces irruptions des Goths & des Vandales, les Empereurs Chrétiens avoient donné des Édits pour faire abattre les Temples du Paganiſme. Quel que fût le motif qui engagea les Romains à épargner le *Panthéon*, il eſt certain qu'il n'avoit point ſouffert du zèle des Pontifes

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

& de la précipitation des fidèles, avant le premier siège de Rome par Alaric ; que, malgré le dépouillement des Temples, qui se fit alors, & peut-être sous Genseric, celui-ci conservoit encore assez de richesses pour exciter la cupidité d'un Empereur. Constantius II vint, vers 655, de Constantinople à Rome, & la visite qu'il rendit à cette malheureuse Ville, fut celle d'un ennemi. Il acheva de dégrader le *Panthéon*, il enleva l'argent & le bronze qui décoroient la voûte, & les lames de bronze doré qui en couvroient l'extérieur : tout cela fut transporté à Syracuse. Rome y perdit beaucoup, & Constantinople n'y gagna rien ; car les Sarrasins s'étant bientôt après rendus maîtres de la Sicile, emportèrent les riches dépouilles qu'y avoit accumulées Constantius.

Environ cinquante ans auparavant, c'est-à-dire, en 607, le Pape Boniface IV avoit demandé le *Panthéon* à l'Empereur Phocas, pour en faire une Église, & l'avoit obtenu. C'étoit sentir bien tard ce que valoit un pareil édifice. Si l'on avoit profité des avantages que donnoient les Édits des premiers Empereurs Chrétiens, on se seroit assuré de ce beau Temple, lorsqu'il conservoit encore toute sa richesse, & le Christianisme n'auroit point eu de plus magnifique trophée de ses victoires sur le Paganisme. On

ne conçut le dessein de le consacrer au vrai Dieu, que lorsque les Barbares y eurent porté le ravage, & que la misère des temps ne permettoit point de lui rendre ce qu'il avoit perdu. Quand on fait attention à l'époque de cet évènement, on voit que le *Panthéon* n'avoit rien à espérer du côté de l'Art & du goût. En 607, on ne connoissoit ni la bonne Architecture Grecque, ni les finesses de la Sculpture : les Artistes ne pouvoient que gâter ce qu'ils touchoient. Et c'est, sans doute, à ce temps qu'il faut rapporter certaines réformes, dont je parlerai plus bas, faites dans le plus parfait monument de l'Antiquité : l'attentat de Constantius lui porta le dernier coup. Boniface IV l'avoit dédié à la Sainte Vierge en 607, Grégoire IV, en 610, le dédia aussi à tous les Saints ; de-là son titre de *Sancta Maria ad Martyres.* ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Rome, en se repeuplant après les dévastations des Barbares, changea presqu'entièrement de place. Elle se resserra ; les sept collines furent insensiblement abandonnées, & le champ de Mars, comme plus uni & plus près du Tibre, fournit le terrein de la nouvelle Ville. Le *Panthéon* étoit à l'entrée du champ de Mars ; il fut bientôt entouré de maisons, qui dérobèrent aux yeux sa belle forme, & qui, adossées à ses murailles, ne purent manquer de les dégrader. Bien

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

plus, des Fripiers & autres trafiquants de cette baſſe eſpèce, s'introduiſirent juſques dans le portique, en lièrent les colonnes par des murailles, & s'y ménagèrent des boutiques : on voit que ces ſortes d'abus ſont bien anciens. La Fabrique retiroit apparemment quelques profits de ceux-ci, mais pouvoient ils compenſer le dommage réel qui réſultoit, pour les colonnes, de cette maçonnerie qu'on y appuyoit ? Faut-il chercher, après cela, dans la fureur des Goths & des Vandales, la cauſe de la dégradation des chapiteaux, des baſes, du fût même des colonnes ? Il y a telle colonne, où, à l'endroit le plus proche de la baſe, on voit des excavations de ſix & ſept pouces de profondeur, ſur autant de largeur & de hauteur. Ces excavations ſont encore à moitié remplies de chaux & de briques ; triſte monument de l'audace du peuple, & de la ſtupide cupidité de ceux qui lui vendoient le droit de ruiner ce qu'il y avoit de plus beau au monde. Ce déſordre dura juſqu'au Pontificat d'Eugène IV. Le ſeul zèle pour la décence du lieu ſaint détermina le Pontife à faire dégager le *Panthéon* de toutes les maiſons qui l'environnoient ; les miſérables *baraques* du portique furent abattues, & ſi l'on ne répara point tout le mal qui avoit été fait juſqu'alors, on en arrêta au moins les progrès.

Depuis

Depuis que Conſtantius avoit enlevé les lames de bronze doré qui couvroient l'extérieur de la voûte, cette partie du *Panthéon* étoit reſtée expoſée aux injures du temps, ou n'en avoit été défendue que par de la tuile, juſqu'au Pontificat de Benoît II, qui la fit couvrir de plomb. Nicolas V, qui avoit de grandes idées, qui, cent ans plus tard, & avec un règne plus long, auroit peut-être tenu, dans les faſtes des Arts, la place qu'y occupe Léon X, Nicolas V renouvella ce plomb avec plus de magnificence. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je ne trouve pas que, depuis ce Pontife juſqu'à Urbain VIII, aucun Pape ait rien fait pour le *Panthéon*; mais il n'y a pas à douter que, dans cet intervalle, ou les Pontifes, ou la Fabrique n'y aient fait travailler. Raphaël, & voici peut-être le trait le plus propre à donner de cet ancien monument la plus grande eſtime, Raphaël, le Prince des Peintres, & l'égal des plus habiles Maîtres en Architecture, laiſſa, en mourant, une ſomme conſidérable pour la réparation du *Panthéon*, où il a ſon tombeau, ainſi que Perrin del Vague, Jean d'Udine, Thadée Zucchari, Annibal Carrache, Flaminio Vacca, & le célèbre Corelli. Tout le bon moderne, qui décore l'intérieur, eſt des derniers temps; les ſtatues, ſans être des chefs-d'œuvre, font honneur à la

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Sculpture, ce qui prouve qu'elles ſont poſtérieures au quinzième ſiècle.

Mais, qu'il me ſoit permis de le dire avec tout le reſpect dû à la dignité d'un Pontife, qui d'ailleurs a protégé & exercé les Arts, n'eût-il pas été à ſouhaiter qu'Urbain VIII ignorât que le Panthéon exiſtoit ? Des inſcriptions, gravées à côté de la porte, annoncent qu'il le répara ; mais c'eſt ici le cas de dire que tandis qu'il édifioit d'une main, il détruiſoit de l'autre. Il fit conſtruire ſur l'ancien avant-corps deux campaniles d'un aſſez mauvais goût ; mais il enleva au portique ce qui lui reſtoit de ſon ancienne magnificence, ce bronze qui couvroit les poutres, & qui étoit tellement prodigué, qu'on en tira le grand Baldaquin de la Confeſſion de Saint-Pierre, & pluſieurs pièces d'artillerie pour le Château Saint-Ange. Je veux que ce bronze eût perdu ſon éclat ; mais n'étoit-il pas plus naturel de le repolir que de l'arracher ? A peu de frais, on auroit accompagné ces riches ornemens déjà placés, de quelques autres bien aſſortis. Point du tout, on les enlève, & l'on dégrade pour toujours le portique qu'ils décorcient ; à la plus grande opulence, on fait ſuccéder la plus meſquine pauvreté, & l'on dépenſe beaucoup pour détruire ce qui auroit moins coûté à reſtaurer.

Voilà encore une fois ce que l'on peut, ce que l'on doit même caractériſer d'attentat Gothique. Les ouvrages que l'on a faits avec ce métal, ſont magnifiques, ſont utiles : à la bonne heure ; mais une poutre de bronze élégamment cannelée, n'eſt-elle pas auſſi magnifique en ſon genre, qui n'a rien de choquant, qu'une colonne torſe, qui eſt contre nature, & que les Anciens déſavoueroient ? D'ailleurs, après la conſécration du *Panthéon* au vrai Dieu, rien de ce qui lui appartenoit ne devoit paſſer pour profane ; & l'on ne pouvoit pas dire qu'on ſanctifiât ces matériaux, en les faiſant paſſer d'une Égliſe dédiée à la Sainte Vierge, dans une autre dédiée à Saint-Pierre. Urbain VIII, s'il l'avoit voulu, auroit trouvé du bronze pour ſon Baldaquin : Alexandre VII en trouva bien pour la Chaire de Saint Pierre. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce qu'il y a de merveilleux, c'eſt que, pendant tout ce dégât dans le portique, on ne penſoit pas même à réparer celui qu'y avoit fait le temps, & qui certainement étoit bien ſenſible. De 16 colonnes qui formoient ce magnifique morceau, il n'en reſtoit plus que treize. Les trois autres, qui étoient du côté de la Minerve, avoient diſparu. Avec elles étoient tombés l'entablement & un angle du fronton. N'y avoit il point à Rome aſſez de fragmens de colonnes antiques,

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

pour qu'en les rapprochant on pût prévenir la ruine totale d'un chef-d'œuvre, digne de ne tomber qu'à la chûte du monde entier ? Les modernes vouloient-ils, en le laiſſant périr, faire périr en même temps la gloire des Anciens ? Étoit-ce jalouſie de leur part ? Ce ſera tout ce qu'on voudra, mais ce ne pouvoit être rien de bon.

Alexandre VII fit ce que n'avoit point fait Urbain VIII. En même temps que, par ſes ordres, le Bernin conſtruiſoit la colonnade de la place de Saint-Pierre, on travailloit à rétablir celle du *Panthéon*. Le Pontife fit chercher dans Rome des colonnes qui puſſent ſe raccorder avec les anciennes. On en trouva préciſément du même module auprès de Saint-Louis des François. Elles étoient de Granit de l'Iſle d'Elbe dans la Méditerranée, au lieu que les premières ſont de Granit d'Égypte ; mais la couleur eſt la même : la découverte auroit été la plus heureuſe du monde, ſi ces nouvelles colonnes n'avoient point été trouvées briſées en trois ou quatre endroits. Du reſte, les proportions ſont exactes, & l'effet eſt ſatisfaiſant. Le zélé Pontife ne s'en tint pas là. Il fit abaiſſer une partie de la place qui eſt devant le Temple, & qui s'étoit tellement élevée par les décombres des anciens édifices, que les degrés qui conduiſoient au portique & les baſes

des huit colonnes de front étoient totalement enfouis, & qu'on descendoit dans le portique au lieu d'y monter. En même temps il entreprit de revêtir de marbre toute la voûte, & de placer au-dessus du grand œil un lanternion, pour préserver de l'intempérie des saisons ceux que le devoir & la piété amènent à cette Église. La mort l'empêcha d'exécuter ces derniers projets. Clément IX, qui lui succéda, fit entourer de grilles le portique : on n'en voit pas trop la nécessité. Leur élévation rend un peu plus difficile, mais ne rend pas impossible le passage à ceux qui auroient quelque intérêt à se retirer pendant la nuit dans le portique. Ce que l'on voit clairement, ce sont de grosses pattes de fer enfoncées dans le vif du fût des colonnes, & ces colonnes notablement endommagées par les excavations qu'on y a faites pour appuyer & fixer les grilles. Sous Clément XI, le grand autel du fond, ainsi que les petits autels du pourtour furent refaits & embellis de porphyre & de bronze doré.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Après avoir vu le *Panthéon* dans toute sa magnificence, sous Agrippa & sous les Empereurs, jusqu'au commencement du cinquième siècle, vous venez, mon R. P., de le voir perdre peu-à-peu de la beauté de sa forme, & de la richesse de ses ornemens. Plusieurs Papes, outre

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ceux dont j'ai parlé, travaillèrent successivement à le décorer de nouveau ; mais ces décorations étoient dans le goût des siècles où on les faisoit. Le corps de l'édifice, son architecture n'y gagnoient rien ; au contraire, ils y perdoient : & l'on peut bien dire que les Architectes postérieurs au 5e siècle, antérieurs au milieu du 15e, accoutumés à ne faire que des piliers ou trop gros ou trop grêles ; que des Sculpteurs qui ne connoissoient pour tout ornement que de petites pyramides & des gargouilles, devoient être extrêmement embarrassés vis-à-vis des proportions & des ordonnances Grecques. Tous leurs talens consistoient à imiter ; mais rarement l'imitation est heureuse quand on manque de principes. Lorsque les *Maîtres Maçons*, qui ont construit nos belles Églises gothiques, ont voulu se mêler d'imiter le chapiteau Corinthien, vous savez comme ils y ont réussi : ils s'entendoient mieux à orner leurs piliers de feuilles de Chardon, que de feuilles d'Acanthe.

Les libéralités de ces Pontifes n'avoient donc pour objet que la décoration de l'autel principal. L'un donnoit des voiles couleur de pourpre, l'autre faisoit faire un tabernacle d'argent, fournissoit des vases, des habits propres aux cérémonies de la Religion, &c. Tout cela pouvoit être riche, mais rien de tout cela ne rendoit

au Temple ni ſon ancienne majeſté, ni ſa première ſplendeur. Le bon goût des ornemens s'y rétablit un peu à la renaiſſance des Arts. De bonnes ſtatues prirent ſur les autels la place de ces difformes ſquelettes, ou de ces courtes & maſſives figures, qui, pendant huit ſiècles, avoient épuiſé tous les efforts & fixé l'admiration de l'ignorance. Les tableaux des Pérugins, des Cozza, des Greppi, chaſsèrent ces groſſières Moſaïques, dont les Grecs de Conſtantinople avoient paré les murailles de preſque toutes les Égliſes de Rome. On mit à profit le porphyre, le verd, le jaune antique que l'on trouvoit dans les anciennes ruines; on en incruſta avec délicateſſe les endroits qui en étoient dégarnis; & par-là, mon R. P., vous voyez combien, de ſiècle en ſiècle, l'antiquité du *Panthéon* a reçu d'alliage moderne. Au reſte, avant Alexandre VII, on n'avoit point penſé à toucher à la voûte. On n'y toucha point après lui, & voici enfin en quel état étoit le *Panthéon*, lorſque l'année dernière, par ordre de Benoît XIV, on entreprit de le *moderner*. Je vous expliquerai, dans une autre Lettre, ces nouveaux ouvrages. Je ſuis votre, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

15 Septembre, 1758.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

LETTRE TROISIÈME.

JE n'ai à vous parler ici, mon R. P., que de ce qui eſt l'objet des réparations commencées tout récemment au *Panthéon*, & de ce qui donne lieu aux critiques amères de quelques Amateurs. Il ne s'agit que de la voûte, de l'Attique & du Pavé. On a refait auſſi la baluſtrade du Sanctuaire ; mais cet article n'a pas dû révolter les partiſans de l'Antique, car la baluſtrade qu'on a détruite, n'étoit certainement pas du temps d'Agrippa ou de Septime Sévère.

Des anciens ornemens de la voûte, il ne ſubſiſtoit abſolument que la corniche de bronze doré, qui règne tout autour du grand œil : le reſte ayant été dépouillé des marbres & des métaux qui le couvroient, n'offroit plus qu'une maçonnerie dégradée & d'une noirceur lugubre. Les caiſſons, autrefois garnis d'argent, retenoient encore quelques lambeaux à demi arrachés du plomb où l'argent étoit appliqué, mais tous n'en conſervoient point ; & quoiqu'on puiſſe dire, cette triſte bigarrure annonçoit plutôt un édifice qui tombe en ruines, qu'elle ne donnoit idée de ſon ancienne magnificence. Voilà donc ce que trouvoient ſi admirable les Critiques,

qui ont attaqué les réparations que l'on fait au *Panthéon.* Je m'imagine en voir quelqu'un campé au milieu du Temple avant qu'on y touchât, & là, endoctrinant un Étranger, lui dire d'un ton emphatique : Cette voûte que vous voyez aujourd'hui si noire l'étoit moins autrefois ; dans ces caissons, où il n'y a aujourd'hui que quelques morceaux de plomb, étoient du temps d'Agrippa des rosaces d'argent, &c. Vous n'appercevez rien aujourd'hui de toutes ces beautés, mais je vous dis qu'elles y étoient. Fermez les yeux ; servez-vous de votre mémoire & de votre imagination, & à coup sûr vous verrez de belles choses. L'Étranger l'écoute, & sort ensuite très-persuadé que, malgré tout ce que lui a dit son *Cicerone* (*), on ne feroit pas mal de décrasser un peu cette voûte, où l'imagination seule découvre tant de merveilles.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Que, prenant la place du *Cicerone*, je conduise aujourd'hui au *Panthéon* le même Étranger, j'avoue qu'il pourra être choqué du blanc de plâtre, dont on a teint la voûte ; mais j'arrêterois sa mauvaise humeur, en lui disant qu'on ne prétend pas laisser cette partie du Temple

(*) A Rome, on appelle *Cicerone* un homme qui se charge de montrer & d'expliquer aux Étrangers les curiosités antiques & modernes.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

dans l'état où il la voit ; que le projet eſt de revêtir les arcs & les parois des caiſſons d'un marbre grisâtre, dont la couleur tenant le milieu entre l'enfumé qui choque, & le blanc qui affadit, réfléchiſſe une lumière douce, qui donne de la majeſté à l'intérieur ; qu'enſuite on revêtira le fond des caiſſons d'une moſaïque azur, ſur laquelle ſeront appliquées des étoiles ou des roſaces de bronze doré. Quoique je ne mette point d'enthouſiaſme dans mon expoſé, je ſuis sûr qu'il frappera l'Étranger, parce qu'il lui fera ſentir, qu'à la richeſſe des métaux près, le *Panthéon* reparoîtra bientôt tel qu'il fut au temps d'Agrippa ; que l'œil ſera plus ſatisfait en y appercevant des beautés réelles & analogues aux anciennes, que l'imagination en ſe peignant celles-ci à la vue de leurs triſtes débris.

Quant à l'Attique, il y auroit de bonnes raiſons de douter qu'il fût antique, & de croire que les pilaſtres furent ajoutés dans ces ſiècles dont les monumens s'appellent *modernes Antiques*. La première raiſon eſt l'effet ridicule des pilaſtres qui étoient au-deſſus de la niche du fond. Cette niche, comme je l'ai dit, eſt arquée en plein ceintre, & s'élève à plus de la moitié de l'Attique. Qu'arrivoit-il de-là ? le voici : Cinq pilaſtres & les panneaux de marbre qui les ſéparoient, ſe trouvoient coupés, qui plus qui moins,

ſelon le contour de l'Archivolte qui les rencontroit ; enſorte que le pilaſtre, qui poſoit ſur le ſommet du cintre, y perdoit au moins les deux tiers de ſa longueur ; que ni lui, ni les autres n'avoient par conſéquent de baſes, & que ce morceau préſentoit au moins quatre toiſes d'Architecture, portant abſolument à faux, & de la façon la plus révoltante. La ſeconde raiſon eſt l'autorité du Cavalier Fontana, qui prétend qu'au lieu de ces pilaſtres, on voyoit, du temps d'Agrippa, les Caryatides dont parle Pline, & auxquelles les Antiquaires ont tant de peine à trouver une place dans le *Panthéon.* Où les mettre, en effet, ſi l'on ſuppoſe les pilaſtres auſſi anciens que l'embelliſſement de ce Temple ?

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais je veux que cet Attique fût du meilleur temps de l'Architecture, en quel état étoit-il, il y a deux ans ? J'en appelle au témoignage de tous ceux qui l'ont vu alors : les pilaſtres & les panneaux de marbre étoient déplacés, briſés, ruinés. Il ne faut pas dire que celui qui conduiſit anciennement l'édifice eût en vue ſa ſolidité, quand il plaça cet Attique au-deſſus du grand Ordre. Ce n'étoient point les pilaſtres qui portoient la voûte ; ils n'étoient-là que de pur ornement. L'Architecte qui le répare aujourd'hui, n'a pas cru ſon ſyſtême plus sûr que celui des Anciens, pour fortifier les murailles. Il a ſeule-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ment ſenti la difformité des pilaſtres du fond, & il a choiſi un genre de décoration qui n'étoit point expoſé aux mêmes inconvéniens. Ce genre n'eſt point dans le goût des colifichets du Borromini ; il eſt du meilleur goût antique, & l'exécution feroit honneur au ciſeau de Diogène. Si l'on ne fait en ſtuc ce qu'on auroit dû faire en marbre, que pour épargner la dépenſe, c'eſt une épargne qui tient de la meſquinerie. Dans de pareilles entrepriſes, il ne faut rien ménager, & n'ambitionner pas la gloire de les exécuter tout ſeul, lorſque la précipitation nuit à la perfection de l'ouvrage. On fait ce que l'on peut, les ſucceſſeurs font le reſte.

On a eu encore moins de raiſon de s'élever contre la *refaction du pavé*, que contre les autres réformes ; rien ne prouve mieux que cette critique, combien le préjugé empêche d'examiner les objets, & précipite les déciſions. Où les Cenſeurs ont-ils pris que ce pavé étoit antique ; je dis antique, du temps d'Agrippa ou de Septime Sévère ? Les marbres (au moins ce qu'il en reſte de plus précieux) en ſont antiques : mais le deſſin, la diſtribution le ſont-ils ? Si tout cela eſt poſtérieur à Conſtantin, nous n'y voyons plus qu'un ouvrage des Goths, ouvrage auquel on ne devroit quelque reſpect, qu'autant qu'il ſeroit encore en bon état. Mais ici c'eſt tout le contraire ;

& l'état miſérable de ce pavé demande abſolument qu'on le refaſſe. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Le ſieur de Montjoſieu, Gentilhomme de Rouergue, & habile Mathématicien, étant à Rome, en 1583, à la ſuite du Duc de Joyeuſe, examina, en Connoiſſeur éclairé, les anciens monumens de cette Ville fameuſe. Le *Panthéon* fixa ſur-tout ſon attention, & mérita ſes plus profondes recherches. Il conſidéra, en Architecte, cet édifice, &, après en avoir rapproché toutes les dimenſions viſibles, il trouva que toutes les parties du Temple qu'il avoit ſous les yeux, étant Corinthiennes, le réſultat de l'enſemble donnoit cependant du Dorique. Moins réſervé dans ſes jugemens, il auroit profité de cette découverte, pour attaquer, & l'Architecte qui conſtruiſit le Temple, & Pline, qui, malgré un ſi grand défaut, le met au rang des plus parfaits ouvrages de l'Univers. Il chercha un ſyſtême pour concilier l'Architecte & l'Hiſtorien. Il imagina donc qu'en abaiſſant le ſol de l'intérieur d'autant de pieds qu'il en falloit pour ôter le court & le maſſif propre du Dorique, & en ramener toutes les parties relatives aux proportions Corinthiennes, il rendroit au *Panthéon* l'exactitude & le *ſvelte* qu'il eut au temps d'Agrippa. Il propoſa ſon opinion dans un petit Ouvrage Latin, intitulé, *Gallus Romæ hoſpes*, qui ne fut imprimé

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

qu'en 1586, & lorſque l'Auteur n'étoit plus à Rome. Cette opinion a paru ſi plauſible au Cavalier Fontana, qu'il l'a adoptée.

Ce ſavant Architecte, à la ſuite de ſa Deſcription de la Baſilique du Vatican, donne celle du *Panthéon*, accompagnée de la coupe de l'édifice. On y voit qu'à quelques pieds du ſocle des colonnes, commençoit un eſcalier de cinq marches, qui régnoit tout autour du Temple, & aboutiſſoit à un ſol uni, au milieu duquel étoit une eſpèce de puits, deſtiné à recevoir les eaux du ciel, qui tomboient par le grand œil. Mais ce qui me paroît conclure en faveur de cette opinion, c'eſt qu'à ſept ou huit pieds au-deſſous du ſol que l'on voit aujourd'hui, il y a véritablement un autre pavé. J'ai interrogé là-deſſus pluſieurs Artiſtes, & tous m'ont aſſuré que ce pavé exiſtoit. Cela étant, que devient l'Antiquité de celui que les Critiques ne veulent pas qu'on refaſſe ? N'eſt-il pas évident que le vuide dont parlent Montjoſieu & Fontana, a été rempli ; qu'il n'a pu l'être avant Conſtantin, avant que le Chriſtianiſme commençât à s'enrichir des dépouilles du Paganiſme ; & qu'il ne l'a été au plutôt que lorſque Boniface IV obtint de l'Empereur Phocas le *Panthéon*, pour en faire une Égliſe ?

S'il eſt vrai, ce que l'on ne donne cependant

pas comme démontré, que le *Panthéon* étant consacré à tous les Dieux, les statues des Dieux Infernaux eussent leur place sous terre, sous les voûtes qui portoient l'escalier dont nous avons parlé, n'en peut-on pas inférer que les Chrétiens, en consacrant ce Temple au vrai Dieu, en jettant dehors les fausses Divinités, comblèrent l'obscur sanctuaire où elles étoient adorées? On sent bien qu'il y auroit eu quelque chose de mieux à faire, & ç'auroit été de laisser subsister tout l'édifice dans la forme où l'on le trouvoit; mais dans le temps dont je parle, mon R. P., le zèle s'attachoit plus à sanctifier un Temple qu'à en conserver les exactes proportions : on avoit bien oublié alors ce que c'étoit que le Corinthien & le Dorique.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Mais, quand on ignoreroit quand & comment le sol du *Panthéon* s'est élevé, au moins ne peut-on pas nier qu'il n'a pas toujours eu l'élévation qu'on lui voit aujourd'hui. Cela se voit par les plinhtes des colonnes qui sont enfouies de plus de deux tiers de leur épaisseur ; il y en a même quatre qui sont absolument au niveau du pavé. Dira-t-on que ce soit là un ouvrage des Architectes qui fleurirent depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère, dans ces siècles qui furent ceux de la belle, de la saine Architecture ? L'enfouissement d'une partie si essentielle de la colonne

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ne peut dater que des siècles de la barbarie, ou peut-être même de quelque temps plus voisin du nôtre. Le *Panthéon* est sur un terrein extrêmement bas : pour peu que le Tibre grossisse, ses eaux pénètrent, par les égoûts, dans cette Église ; &, en six semaines, j'y en ai vu deux fois près d'un pied. En ruinant l'ouvrage des Anciens, on perdit apparemment le secret qu'ils avoient imaginé pour arrêter les eaux du fleuve. On sacrifia donc l'élégance aux intérêts de la santé & à la décence du service Divin : on éleva le sol du *Panthéon*, comme on a élevé celui des Termes de Dioclétien, changés en Église par Michel-Ange. Dans ces différents changemens, il n'étoit pas possible que les tables de marbre qui formoient le pavé, ne se brisassent, & qu'on ne les remplaçât successivement par d'autres, sur lesquelles ni Auguste, ni Agrippa n'avoient marché.

Enfin, ce pavé est aujourd'hui si mauvais, les marbres en sont tellement brisés, les inégalités en sont si raboteuses, qu'il faut une attention continuelle, pour ne point poser le pied à faux & pour prévenir les chûtes. C'est une alternative de monticules & de vallons couverts de cailloutage ; ce qui prouve encore que ce qui sert de base au marbre, n'est que de la terre rapportée, qui s'est affaissée dans quelques endroits,

droits, & élevée dans quelques autres. On fait cependant un crime au ſieur Paolo Poſi d'avoir propoſé de refaire ce ſol ruiné & dangereux. Qu'on ſuive le même deſſin, qu'on emploie des marbres neufs, & l'entrepriſe de Poſi ſera, ſelon moi, très-louable. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Il reſte un point ſur lequel je n'ai garde de vouloir juſtifier ceux qui le propoſent ; c'eſt le lanternon à placer ſur le grand œil de la voûte. Cette idée n'eſt cependant pas de l'Architecte, elle vient de plus haut, & on y eſt tellement attaché qu'on ne veut point entendre parler d'embellir la voûte, à moins qu'on ne la garantiſſe, par ce lanternon, des injures du temps. Il faut avouer que cette ouverture de la voûte eſt extrêmement incommode pour ceux qui ſont dans l'Égliſe. Par-là tombent, avec la pluie, la neige, la grêle, des rhumes, des cathares de toute eſpèce. Mais la boucher par un coupolin, c'eſt ſurcharger l'édifice, c'eſt altérer l'effet de la lumière qu'il reçoit par cet œil, c'eſt tellement changer ſa forme, que, dans quelques années, ceux qui ne l'auront point vu tel qu'il eſt aujourd'hui, & qui y verront cet acceſſoire moderne, ne comprendront pas comment toutes les parties intérieures du Temple pouvoient être également éclairées par ce ſeul endroit ; que l'artifice de l'Architecte ayant diſparu, on

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

traitera peut-être d'ignorance ce qui ſuppoſoit en lui la plus grande habileté ; que comparant l'immenſe voûte & ſon petit lanternon, avec nos coupoles élancées & pyramidales, on s'en prendra aux Anciens d'une diſproportion qu'il ne faudroit attribuer qu'aux Modernes. Il eſt à ſouhaiter que ce projet n'ait pas lieu, & que les Puiſſances qui le favoriſent, en l'abandonnant, ne renoncent point à donner au *Panthéon* tous les embelliſſemens qu'elles lui deſtinent. Les ſuccès de leur zèle feront taire la critique, & on leur devra l'avantage de revoir, à peu près, dans ſon premier état, le plus beau, le plus précieux monument de la magnificence Romaine. Que leurs ſoins s'étendent auſſi juſqu'au portique. Tous les chapiteaux, excepté ceux qui ont été placés ſous Alexandre VII, ſont entièrement dépouillés de leurs ornemens, & ne préſentent que des maſſes informes. Qu'on les garniſſe donc de feuilles, de caulicoles, &c., cela eſt difficile, mais n'eſt point impoſſible dans une Ville, ou mieux qu'en aucune autre du monde, on ſait l'art d'appliquer des revêtemens de marbre. Je ne conçois pas comment on pourroit préférer le triſte ſpectacle des ravages du temps, au plaiſir de voir ce portique dans toute ſa richeſſe & ſa majeſté. Ces ornemens ſeroient modernes quant à la matière ; mais ne rappelleroient-ils pas plus agréablement

l'Antique, que des tronçons de marbre brut & écorné de toutes parts ? On penſe à placer des ſtatues dans les quatorze niches de l'Attique, où, depuis le paganiſme, il n'y en avoit pas. C'eſt une décoration de plus, mais on ne la rend pas auſſi riche qu'elle pourroit l'être. Les ſtatues ne ſeront que de ſtuc, parce que, *dit-on*, il en coûteroit trop pour les faire de marbre. C'eſt la plus mauvaiſe de toutes les raiſons. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je crois, mon R. P., vous avoir mis en état, vous & ceux à qui vous communiquerez cette Lettre, de juger ſi les réparations que l'on fait au *Panthéon*, ſont auſſi abſurdes que quelques *Virtuoſes* de mauvaiſe humeur veulent le perſuader. Tout fanatiſme, en matière d'Art, écarté, la raiſon ſeule conſultée, on applaudira à des ſoins qui ont pour objet, non pas d'anéantir les merveilles de l'ancienne Rome, mais d'effacer les traces de la barbarie & de l'ignorance. Nous avons à nous plaindre des ſiècles paſſés, qui ont négligé un ſi riche morceau d'Architecture : nos deſcendans n'auront qu'à ſe louer du nôtre, qui lui rend tout ce qu'il peut de ſon ancienne magnificence.

Vous me permettrez de ne pas finir cette lettre, ſans vous communiquer une idée qui m'eſt venue ſur ce qu'étoit autrefois le *Panthéon*. Vous ſavez que l'opinion la plus ancienne & la plus générale

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

est que cet édifice fut un Temple consacré à tous les Dieux ; mais vous savez aussi qu'elle a été combattue par quelques Littérateurs, qui ont prétendu que ce que l'on croyoit un Temple, n'avoit jamais été, dans le vrai, qu'un Bain, faisant partie des Thermes d'Agrippa. Ceux qui l'ont cru un Temple, se sont fondés sur la plus ancienne tradition, sur le nom même du monument, sur le témoignage positif de quelques Historiens : on ne peut guère souhaiter de meilleures preuves. Elles n'ont cependant pas convaincu les adversaires, qui, selon moi, auroient dû, après les avoir bien pesées, accorder au moins au *Panthéon* le nom de Temple. Ils ont cru trouver une raison de le regarder comme un Bain, dans sa proximité des Thermes d'Agrippa, dans sa ressemblance avec d'autres édifices qui étoient réellement des Bains, comme l'Église des Bernardins, le vestibule de l'Église des Chartreux, qui appartenoit aux Thermes de Dioclétien. En effet, ils se sont autorisés d'un passage de Dion, qui dit que le nom de *Panthéon* lui paroît tiré plutôt de sa forme semblable à la voûte céleste, que d'une vraie consécration à tous les Dieux. Mais 1°. la proximité du *Panthéon* des Thermes d'Agrippa, ne prouve nullement qu'il en fît partie. 2°. Les morceaux des Thermes de Dioclétien, que l'on cite, sont bien

postérieurs au *Panthéon*. L'Architecte, frappé de la beauté & de la hardiesse de celui ci, a pu vouloir les imiter, & montrer que son habileté égaloit celle des anciens Architectes. 3°. Le passage de Dion jette des doutes sur le véritable usage de ce monument; mais il ne fait que prêter matière à la dispute. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je crois qu'on peut profiter de cet endroit de Dion, ainsi que de quelques autres qui le précèdent & le suivent, pour regarder le *Panthéon* comme un monument allégorique des victoires d'Auguste. Agrippa le fit embellir dans son troisième Consulat, l'an 729 de Rome. Auguste venoit de terminer alors une guerre difficile, occasionnée par la rébellion des Salasses, des Cantabres, des peuples de l'Asturie. Varron avoit réduit les Salasses, Auguste lui-même avoit fait reprendre le joug aux Cantabres & aux Asturiens, tandis qu'en Allemagne Vinicius châtioit quelques cantons, où des marchands Romains avoient été égorgés. Une paix générale succéda à ces troubles, & le Temple de Janus fut fermé pour la seconde fois, depuis qu'Auguste étoit sur le Trône.

Vous voyez que toutes ces expéditions avoient pour objet, non pas de nouvelles conquêtes, mais le châtiment de peuples déjà soumis, & dont la révolte demandoit une vengeance prompte &

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

éclatante. Ne ſeroit-ce point à celle que tira Auguſte qu'il faudroit attribuer le titre IOVI VLTORI, *à Jupiter Vengeur*, donné par Agrippa au *Panthéon* ? Sous le nom de *Jupiter*, n'auroit-on pas voulu repréſenter Auguſte lui-même ? Agrippa n'étoit point adulateur, mais il étoit gendre du Maître de l'Univers ; & dans ſon zèle pour l'embelliſſement de Rome, il put conſulter ſa reconnoiſſance envers le Prince qui l'avoit fait entrer dans ſa famille. Les circonſtances heureuſes qui donnoient lieu à ce monument, juſtifioient, dans l'eſprit des Romains, ce que ſa Dédicace pouvoit avoir d'extraordinaire. Il n'étoit point permis de conſacrer des Temples aux Héros encore vivans. En dédiant celui-ci à Jupiter, on reſpectoit les uſages de la Nation, on ménageoit la modeſtie de l'Empereur, & l'on éterniſoit néanmoins le ſouvenir d'un évènement glorieux à tout le peuple Romain. Ainſi, ce peuple, gagné par la bonté de Jules-Céſar, après la bataille de Pharſale, érigea un Temple *à la clémence de Céſar*; ainſi charmé des vertus de Titus, en érigea-t-il un autre *à la perpétuité des Flavius*. Il eſt évident que ce n'étoit-là que des monumens héroïques, deſtinés à mettre ſous les yeux de la poſtérité les bienfaits du Maître, & la reconnoiſſance des ſujets. Faiſoit-on des ſacrifices à la *clémence* de Céſar, lorſque Céſar n'étoit plus ? La *perpétuité*

des Flavius étoit-elle une Divinité, à qui on pût demander des graces ? Le *Panthéon* étoit bien un Temple, en ce ſens qu'il portoit le titre du premier des Dieux, & renfermoit les ſtatues de quelques autres ; mais je ne penſe pas qu'on y fît des ſacrifices, & qu'on y honorât Jupiter par l'immolation des victimes.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quant à ſon nom, il ne me paroît pas une preuve que le Temple fût conſacré à tous les Dieux de l'Olympe, de la Terre & des Enfers. Pour l'être en effet, il auroit fallu qu'il contînt les ſtatues de tous les Dieux (ce qui étoit preſqu'impoſſible), ou au moins une ſtatue *Panthée* qui les repréſentât tous. Or, on ne nomme, parmi les ſimulacres qui décoroient l'intérieur, que ceux de Jupiter, de Mars, de Pallas, de Vénus, d'Hercule & de Jules-Céſar. Neptune n'auroit certainement pas cédé la place à Mars ; Junon & Diane avoient de juſtes prétentions vis-à-vis de Pallas, & plus encore vis-à-vis de Vénus, rivale éternelle de l'une & de l'autre. Mais, *dit-on*, le *Panthéon* fut auſſi conſacré à Cybèle, mère de tous les Dieux, & cela ſuffit pour autoriſer la dénomination du monument... Oui, il le fut, mais au temps de la République. En perdant ſon ancienne forme ſous Agrippa, il perdit auſſi ſon ancien culte ; il conſerva le même nom, ſans que l'objet qui le lui avoit fait donner

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fût exactement le même. Il n'étoit apparemment pas contre le reſpect dû aux Dieux d'enlever un Temple à l'un pour le donner à l'autre, puiſque rien n'eſt plus fréquent que ces donations dans les faſtes de l'ancienne Rome. J'appuye ma conjecture d'un paſſage de Pauſanias. « (*) On voit, » *dit-il*, à Altis un grand Temple d'Ordre Do» rique, que les habitans, conſervant l'ancien » nom, appellent aujourd'hui *Matroum*. On n'y » voit cependant aucune ſtatue de la Mère des » Dieux; l'intérieur n'eſt orné que de ſtatues » d'Empereurs Romains ». Je conclus de ce paſſage, 1°. que ce Temple d'Altis n'étoit pas un Temple proprement dit, mais un monument érigé à la gloire des vainqueurs de la Grèce. On l'appelloit *Matroum*, parcequ'autrefois il y avoit, en effet, dans cet endroit, un Temple conſacré à la Mère des Dieux; 2°. que le nom de *Panthéon* ne ſuppoſe pas plus un édifice conſacré à tous les Dieux, que celui de *Matroum*, un Temple conſacré à Cybèle. La ſtatue de la Déeſſe n'étoit ni dans l'un, ni dans l'autre, & c'étoit uniquement l'habitude qui faiſoit appeller le premier *Matroum*, & le ſecond *Panthéon*.

(*) Ναὸν δὲ μεγέθει μέγαν καὶ ἐργασίᾳ Δώριον, Μητρῷον καὶ ἐς ἐμὲ καλοῦσι, διασῴζοντες ἔτι τὸ ὄνομα αὐτῷ τὸ ἀρχαῖον. κεῖται δὲ οὐκ ἄγαλμα ἐν αὐτῷ θεῶν μητρὸς· βασιλέων δὲ ἐσήκασιν ἀνδριάντες Ρωμαίων. *Eliac* 1. *Cap.* 20.

Si cependant on veut abſolument que celui-ci ait été conſacré à tous les Dieux ; par tous ces Dieux j'entendrai tous ceux qui avoient quelques rapports plus directs avec le peuple Romain, & avec la famille de l'Empereur. Jupiter étoit le Père des Dieux & des hommes, il convenoit qu'il eût la première place ; auſſi étoit-il dans la grande niche du fond. Mars, Dieu de la guerre, & regardé comme le père de Romulus, Fondateur de la Nation la plus guerrière qui ait jamais exiſté, rappelloit toute la nobleſſe de l'origine, & la gloire des conquêtes. Pallas partageoit avec Mars l'emploi de préſider aux batailles & de former à l'héroïſme, &, puiſqu'elle occupoit une place dans le Temple de Jupiter Capitolin, elle devoit en avoir une dans le *Panthéon*. On voit, ſans que je le diſe, pourquoi Vénus y étoit ; d'elle deſcendoit Auguſte, adopté par Jules-Céſar : &, ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'elle portoit aux oreilles le reſte de cette belle perle que Cléopâtre conſuma dans un repas, donné à Antoine, & dont on avoit fait deux pendans. Ce bijoux devenoit un monument précieux & flatteur de la victoire d'Actium. Hercule étoit le modèle des Héros ; Jules-Céſar le Fondateur du nouvel Empire : ils figuroient bien l'un vis-à-vis de l'autre. La ſtatue d'Auguſte auroit accompagné celle de Jules,

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

si la modestie de ce Prince ne s'étoit opposée au dessein d'Agrippa. Mais elle étoit dans le portique, vis-à-vis de celle de son gendre, dans les deux grandes niches qu'on y voit. Je sais qu'il en reste encore beaucoup à remplir dans l'intérieur ; mais les Historiens ne me disant pas ce qui y étoit, j'y mettrai ce que je voudrai, dès que j'ai fait occuper les principales par les statues que je trouve citées.

Le temps où fut réformé & embelli le *Panthéon*, les Divinités qui y avoient leurs statues, les ornemens qui le décoroient, les différentes opinions des plus anciens Auteurs sur sa destination, tout, mon R. P., me porte à croire qu'en l'enrichissant, Agrippa n'eut en vue que de laisser à la postérité un monument des victoires d'Auguste sur les Salasses, les Cantabres, les Asturiens, &c. Au reste, ce n'est ici qu'une idée que je soumets à votre jugement, & que je ne prétends pas défendre. J'ai l'honneur d'être, &c.

8 *Octobre* 1758.

ARTICLE II.

LETTRE, contenant quelques Observations sur les Pierres gravées.

JE vais vous faire part, Monsieur, de quelques Observations sur cette partie des Arts qui vous a toujours paru si aimable & si piquante; je veux dire sur les gravures en Pierres fines, ou sur les Pierres gravées. Vous vous ressouvenez qu'étant à Paris, en 1750, & lisant ensemble le beau Traité de M. Mariette, nous fûmes frappés d'une de ses conjectures, (pages 36 & 37 de son premier Volume). Je vous la remets sous les yeux, parce que c'est comme le texte dont mes Observations ne seront que le Commentaire.

« Il est bien consolant, *dit cet ingénieux & savant Auteur*, de pouvoir imaginer que ces » statues, ces grouppes, & peut-être quelques-» uns de ces bas-reliefs, qui firent autrefois le » sujet de l'admiration d'Athènes & de Rome, » & qui sont aujourd'hui l'objet de nos justes » regrets, se retrouvent sur les Pierres gravées. » Ce n'est point ici une vaine conjecture : on » a sur des Pierres gravées, indubitablement

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

» antiques, la repréſentation de pluſieurs belles » ſtatues Grecques qui ſubſiſtent encore. Sans » ſortir du Cabinet du Roi, on y peut voir ſur » des Cornalines, la ſtatue de l'Hercule de » Farnèse, un des chevaux de *Monte-Cavallo*, » & le grouppe du Laocoon ; &, par conſé- » quent, il eſt très probable qu'un aſſez grand » nombre de ces excellens morceaux de Sculp- » rure ſi vantés, que le temps a détruits, ont » été pareillement mis ſur les Pierres gravées. » On ne me diſputera pas du moins qu'il n'y » ait un grand rapport entre certaines figures » gravées ſur les pierres fines & quelques ſta- » tues antiques qui ont péri, mais dont il nous » reſte des Deſcriptions, & cela me paroît don- » ner un grand poids à ma conjecture &c. ». Toute la ſuite, Monſieur, appuie cette même penſée : vous pourrez reprendre le morceau entier. Je viens à mes obſervations.

Dès les premiers jours que je parcourus, dans Rome, les divers monumens de cette Capitale, que je viſitai, avec quelque deſir de m'inſtruire, les Palais & les Vignes des Grands, je fus frappé des rapports qui ſe manifeſtoient, comme au coup-d'œil, entre certains morceaux de Sculpture, & quelques Pierres gravées que j'avois vues dans le Livre de M. Mariette. Je fus aſſez heureux pour trouver cet Ouvrage chez M.

Nattoire, Chef & Directeur de notre célèbre École de France. Il eut la complaisance de me le prêter, avec l'*Agostini* de l'Édition de 1686, & alors je ne fis plus un pas dans Rome, sans rapprocher de mes Pierres gravées, les Bas-reliefs & les statues qui se présentoient à ma vue. Dès ce moment aussi je me persuadai que la pensée de M. Mariette ne devoit pas être énoncée comme une simple opinion, mais comme une vérité très-sensible & très-intéressante pour cette partie des Arts.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je vais, Monsieur, vous citer quelques morceaux de comparaison; vous verrez au moins, qu'à cet égard, j'ai mis à profit mon séjour à Rome.

1°. Le Dieu Mithra, qu'on voit au N° 77, de la seconde partie de l'Agostini (Édition de 1686), se trouve dans plusieurs endroits de Rome; à la *Villa* Borghèse deux fois (l'Agostini lui-même en parle), au Palais Barberin, à la *Villa* Albani, dans la Galerie de Kircher, &c. Il y a des différences entre ces morceaux, mais peu considérables; le fond est le même quant aux figures principales & à leur attitude. Ces figures, au reste, sont, comme vous le savez, celle du Dieu Mithra, vêtu & coëffé à la Persanne; le Taureau qu'il tient terrassé & percé d'un poignard; les bustes du

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Soleil & de la Lune, l'Aigle de Jupiter, le Corbeau d'Apollon, &c. Les Bas-reliefs, représentant le Dieu Mithra & ses accompagnemens, n'étoient que des emblêmes du Soleil & des effets qu'il opère dans les diverses saisons de l'année : sur les Pierres gravées on en a fait des *Abraxas*, espèce de Talismans que les Basilidiens & les autres Gnostiques rendirent si communs parmi les gens de leur secte.

2°. Sur un grand vase de la Vigne Borghèse, un Bacchant parfaitement semblable à celui de l'Agostini, N°. 17, seconde partie.

3°. A la *Villa* Médicis, dans un grand Bas-relief, appliqué à la façade qui regarde le Jardin, Hercule serrant entre ses cuisses le Lion de la forêt de Némée : morceau excellent & très-bien rendu dans la Pierre gravée du Cabinet du Roi (N°. 80 du Recueil de M. Mariette). Ici néanmoins, c'est-à-dire, sur cette Pierre qui est un Jaspe sanguin, au lieu du Lion de Némée, on voit Cerbère qu'Hercule serre & enchaîne : mais l'attitude, l'expression, le dessin, sont absolument les mêmes.

4°. A la *Villa* Albani, Ganymède présentant à boire dans une patère à Jupiter changé en Aigle ; sujet presque semblable à celui de la Cornaline du Cabinet du Roi (N°. 52 de M. Mariette). L'attitude de Ganymède est la

même dans l'un & l'autre morceau : celle de l'Aigle eſt un peu différente. Dans le premier, l'Aigle a les aîles traînantes, & porte une de ſes ſerres ſur la patère ; dans le ſecond l'Aigle a les aîles éployées, & appuie une de ſes ſerres ſur le genouil de Ganymède. Dans le Bas-relief, Ganymède ſoutient la tête de l'Aigle, en lui paſſant la main ſous le bec : dans la gravure en Pierre fine, Ganymède étend ſa main ſur le col de l'Aigle. Ces différences, comme vous voyez, ſont légères, & n'empêchent pas que l'idée ne ſoit toujours la même. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

5°. A la *Villa* Albani encore, Trajan & Plotine, Bas-relief parfaitement ſemblable à la Pierre gravée de l'Agoſtini, N°. 119, ſeconde partie.

6°. Encore au même endroit, une jolie ſtatue d'Iſis, poſitivement la même que celle du Cabinet du Roi, N° 9.

7°. Apollon en marbre blanc, dans la Vigne Borghèſe, & en Baſalte dans la Galerie du grand Palais Farnèſe, le même que celui du Cabinet du Roi, N°. 11.

Il y a, ſans doute, à Rome bien d'autres ſtatues, d'autres grouppes, d'autres Bas-reliefs qu'on retrouve ſur les Pierres gravées ; mais le peu que je viens de vous dire ſuffit pour

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

montrer que M. Mariette a raiſon de croire que les Pierres gravées nous ont conſervé les plus beaux morceaux de Sculpture antique. Cela me paroît vrai, ſur-tout par rapport aux ſujets badins & d'imagination. Je croirois que les traits d'Hiſtoire ont été moins imités ſur les Pierres fines, parce qu'ils appartenoient directement aux Médailles, & qu'ils exigeoient plus de figures.

Il eſt bon de vous faire obſerver que les petits ſujets, les ſujets agréables qui ont ſervi de modèles aux Graveurs, ſe trouvent ordinairement ſur le dé d'un piédeſtal, ſur les faces de ces grands candélabres triangulaires de marbre, en uſage chez les Anciens, ſur les vaſes, les urnes, les trépieds & autres uſtenſiles de cette eſpèce.

Mais voici préſentement, Monſieur, une autre idée qui étend & généraliſe beaucoup celle de M. Mariette. Dans le premier Volume des Antiquités d'*Herculanum*, Ouvrage qui a paru depuis cinq ou ſix mois, on voit des morceaux de peinture, où ſont répréſentés des grouppes de Génies, qui folâtrent en mille manières différentes. Or, parmi ces grouppes, combien ſont exécutés en marbre, & combien ſe voient auſſi ſur les Pierres gravées! Voilà donc des

ſujets

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

sujets devenus communs aux trois Arts ; mais lequel de ces trois Arts a fourni le modèle aux deux autres ? C'eſt une queſtion qu'il n'eſt pas aiſé de décider. En mon particulier, je pencherois aſſez en faveur de la Sculpture ; mais, pour ne pas me faire une querelle avec les Peintres, dont j'honore plus que perſonne les travaux & la profeſſion, je me borne à comparer la Sculpture avec la Gravure, & il me ſemble qu'on peut ne donner à ce dernier Art que le mérite de la plus parfaite imitation. Le Sculpteur Diogène exécutoit pour Agrippa une jolie idée ſur le contour d'un vaſe : Agrippa, enchanté du chef-d'œuvre, le faiſoit répéter ſur une Agathe par Solon ou par Dioſcoride, afin que le portant au doigt, il pût ſe procurer le plaiſir de le contempler plus ſouvent. Vous jugerez, Monſieur, de cette conjecture & de toute ma Lettre, que je finis en vous aſſurant que je ſuis, Votre, &c.

4 Octobre, 1758.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ARTICLE III.

ÉCLAIRCISSEMENT sur Janus, adressé à Monseigneur le Duc d'Anguien.

MONSEIGNEUR, il me parut à Chantilly que vous étiez frappé de la figure bisarre de Janus, tel qu'on l'a représenté dans la belle & magnifique tapisserie des douze mois de l'année, qui n'est pas un des moindres ornemens de cette délicieuse maison. J'ai donc cru qu'un éclaircissement sur Janus convenoit au jour que l'antiquité payenne lui avoit consacré, & à la noble passion de tout savoir, jointe à un esprit capable de tout apprendre : talens héréditaires aux Condés, & qui brillent déjà dans votre Altesse Séréniſſime.

Janus, sous les premiers Rois de Rome, étoit honoré comme le plus grand des Dieux ; & les vers des Saliens, espèces de Cantiques composés sous Numa, lui donnoient ce glorieux titre. Le temps, qui change tout, & l'amour de la nouveauté le dégradèrent peu-à-peu. Les Dieux Étrangers prirent le dessus. Au siècle d'Auguste, Janus ne passoit plus que pour le

portier du Ciel : les épithètes de *Cluſius* & de *Patuleius* marquent cet emploi.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Pour le dédommager, on commençoit toujours les prières publiques en l'invoquant. C'étoit une coutume fort ſage : il faut gagner le portier avant de s'adreſſer au Maître. On repréſentoit Janus avec ce double viſage qui vous ſurprend, une couronne de laurier ſur la tête. A Falère, ſa ſtatue avoit quatre viſages. Il tenoit un bâton de la main droite, & une clef de la gauche ; & ſes doigts étoient diſpoſés de ſorte qu'ils marquoient le nombre des jours de l'année. C'étoit à lui, comme au portier du Ciel, qui avoit ſoin de l'ouvrir au Soleil, qu'on avoit conſacré le premier jour, & depuis, tout le premier mois de l'année.

Il ne lui étoit reſté de ſon ancienne grandeur que la qualité de premier Dieu tutélaire de Rome : ils étoient huit, qu'on appelloit *Dii ſelecti*. C'étoit en cette qualité qu'on l'invoquoit particulièrement pendant la guerre. Tant qu'elle duroit, ſon Temple étoit ouvert : on le fermoit à la paix.

Les Philoſophes, qui ont rafiné ſur les ſuperſtitions vulgaires, ont prétendu, les uns, que Janus étoit le Soleil ; les autres, qu'il étoit le Monde. Ils expliquoient comme ils pouvoient les ſymboles de cette fauſſe Divinité, qui ne

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

conviennent guère au Monde, & qui conviennent un peu mieux au Soleil ; ſur-tout le calcul des jours de l'année, marqué par la ſituation des doigts.

Les Poëtes & les Hiſtoriens, de meilleure foi que les Philoſophes, avouoient ſans façon que ce prétendu Dieu avoit été un Roi du pays Latin. Théodore Rickius, ſavant Hollandois, dans une Diſſertation ſur les anciens habitans de l'Italie, fixe le temps de ſon règne, à l'an 150 avant la priſe de Troie. Sa Chronologie n'eſt fondée que ſur une ſuite de Rois fort douteuſe : & d'ailleurs, il eſt obligé de reconnoître que ſon époque s'accorde mal avec la fuite de Saturne & l'aſyle qu'il trouva auprès de Janus.

D'autres Savans ſont perſuadés que les Latins ont adoré Noé ſous le nom de Janus. Les ſymboles, le nom même de Janus conviennent à Noë ; le double viſage marque ſa prévoyance, & qu'il voyoit ce qui étoit caché aux autres, ce qui devoit ſuivre, & qui n'étoit pas encore arrivé. La clef eſt celle de l'Arche, & le bâton, diſent-ils, eſt la règle dont il s'étoit ſervi pour en meſurer les proportions ; le nombre des jours qu'il comptoit par ſes doigts, eſt le nombre des jours qu'il y étoit demeuré. Le nom de Janus, ajoutent-ils, eſt une épithète qui convient mer-

veilleusement à Noë. Janus vient de *iain*, qui, en Hébreu, signifie du vin. On sait que Noë inventa l'art de faire cette liqueur. Votre Altesse, qui lit déjà l'Écriture avec tant d'application & de goût, verra bien la justesse de ces rapports. La forme de la plus ancienne monnoie, qui ait eu cours dans l'Italie & dans la Grèce, est favorable à ce sentiment. D'un côté, elle portoit une figure à deux visages, & de l'autre, celle d'un navire, ou plutôt de l'Arche. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Cette opinion a beaucoup de vraisemblance; mais on peut y opposer une difficulté considérable. Si Noë est Janus, comment a-t-il régné en Italie ? Comment a-t-il reçu Saturne dans ses États ? Quelque parti qu'on prenne dans l'explication des fables où Saturne a part ; que Saturne soit Adam, Noë, ou un Roi de Phrygie, contemporain de Tharé, la difficulté reste entière. On en pourroit couper le nœud, en disant que la fuite de Saturne & son séjour auprès de Janus, est une pure fable. On ne manqueroit pas de raisons pour appuyer cette nouvelle réponse. On sait que la coutume des Grecs étoit de feindre des histoires entières sur les noms des pays ou des villes, quand ils ignoroient la véritable étymologie de ces noms. Les exemples ne me manqueroient pas : J'en choisis

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

que perſonne n'a encore remarqués. Tous les différens noms de la Theſſalie expriment la nature du terroir. *Theſſalie* vient de *Tſal*, & ſignifie un pays ombragé d'arbres. *Theſrotic* vient d'*eſroth*, & ſignifie un pays où il y a beaucoup de bocages. Les noms d'*Eſtiotide* & de *Pyrrhée*, qu'on a donnés à la Theſſalie, viennent de noms Phéniciens, qui ont la même force que les précédens. *Hellade* & *Dryopide*, autres noms de la même contrée, marquent qu'elle abondoit en chênes. Les Grecs, mal inſtruits du vrai ſens de ces noms, ont feint un *Theſſalus*, fils, ſelon les uns, d'Hercule, ſelon les autres de Médée, un *Theſprotus*, un *Dryops*: & ils ont ſuppoſé qu'ils avoient régné dans cette partie de la Grèce, & que le Royaume avoit pris le nom du Roi.

De même, le nom de *Latium* eſt formé d'un verbe qui ſignifie ſe *cacher*. *Cetthim*, nom dont l'Écriture ſe ſert en parlant des Romains & des Macédoniens; & *Camesène*, nom ancien de l'Italie, ont dans l'Hébreu la même ſignification. L'Épithète de *Saturnie*, qu'on a donnée à ce même pays, n'eſt qu'un ſynonyme de ces noms. *Satar*, en Hébreu, ſignifie ſe *cacher*. Peut-être appelloit-on ainſi les Habitans d'une partie de la Grèce & de l'Italie, parce que, dans les premiers ſiècles, après le déluge, ils n'avoient

pour demeure que les autres. En effet, Pline (*) nous a conſervé les noms de ceux qui bâtirent, les premiers, des maiſons dans ces régions. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quoi qu'il en ſoit, les Grecs, pour ne pas avouer leur ignorance ſur la véritable étymologie de ces noms, ont imaginé, les uns, un Roi *Latinus*; les autres, un Roi *Camesès*. Quelqu'un, plus ingénieux que les autres, aura feint que le *Latium* étoit ainſi appellé, parce qu'il avoit ſervi de retraite à Saturne. La fable étoit trop heureuſement inventée pour ne pas faire fortune.

J'ai fourni généreuſement cette réponſe aux Défenſeurs d'un ſentiment qui n'eſt pas le mien. Selon moi, Janus n'eſt pas Noë mais Javan, ſon petit-fils, de qui les plus anciens peuples de la Grèce, du Péloponèſe, de l'Italie, de l'Eſpagne & des Gaules, tiroient leur origine. Le nom convient aſſez : il y a peu de différence entre *Javan*, prononcé *Jan* & *Janus*; il y en a encore moins entre *Jaen* (c'eſt ainſi qu'on peut prononcer le nom de *Javan*) & *Chaon*, qui eſt un des noms que portoit Janus, & qui a donné occaſion aux Poëtes de le prendre pour le chaos. Janus, ſelon la plupart des Auteurs,

(*) Livre 7.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

eſt le premier Roi des Aborigènes, c'eſt-à-dire, des premiers habitans de l'Italie. Javan, ſelon l'Écriture, eſt le père des mêmes peuples. Il s'eſt pu faire que Javan ait choiſi le pays Latin pour ſa demeure, qu'il y ait reçu Noë, fuyant devant Cham, ou devant le rebelle Nemrod. Bochart a déjà montré les rapports de Saturne & de Noë; &, ce qu'il n'a pas vu, le nom de *Saturnus* formé de deux mots Hébreux, *Satar*, qui ſignifie *commander*, *preſcrire*, auſſi bien que *cacher*; & *nus*, qui ſignifie *marcher*, *aller*, auſſi bien que *fuir*: ce nom, dis-je, convient à Noë, qui preſſa les hommes d'aller dans les diverſes contrées, qu'il leur avoit aſſignées en partage.

Mais la figure de Janus conviendroit-elle à Javan? Pourquoi non? Il ſuffit pour cela que ce fût un homme fort expérimenté & fort prévoyant. Les deux viſages étoient devenus le ſymbole de la prudence. Les Athéniens repréſentoient Cécrops, qui n'avoit point été Prophète, avec deux viſages. La baguette de Janus ſera le ſceptre que Javan avoit porté comme Roi. La clef marquera qu'il en avoit inventé l'uſage: & ce n'eſt pas le ſeul art dont on lui ſoit redevable. On convient qu'il a le premier frappé des monnoies, où il voulut conſerver la mémoire du déluge; qu'il inventa ou du moins perfectionna

la Navigation & l'Aſtronomie. Je crois qu'il ſeroit mal-aiſé de réfuter cette conjecture.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je vais en haſarder une autre. Notre Seigneur, en promettant à Saint Pierre de lui donner les clefs du Ciel, ne faiſoit-il point alluſion à ce que les Romains penſoient de Janus ? Ne promettoit-il pas au Prince des Apôtres de rendre vrai dans ſa perſonne, ce que les Romains croyoient fauſſement de leur Dieu tutélaire, dont Saint Pierre prendroit la place ? La promeſſe, priſe en ce ſens, ſeroit une prophétie non ſeulement de la dignité future de Saint Pierre, mais encore du lieu où il placeroit ſon ſiège. Cette prophétie a un accompliſſement bien ſenſible. C'eſt ſur le Janicule que Saint Pierre a répandu ſon ſang ; c'eſt-là qu'eſt aujourd'hui l'Égliſe de Saint-Pierre *in Montorio*.

Un certain Jacques Hugues a porté la choſe plus loin. Selon lui, il n'y a jamais eu de Janus ni d'Énée, ni de Romulus : tout ce qu'on a dit d'eux eſt tiré des prédictions de je ne ſais quelle Sibylle, qui, dans les prophéties qu'elle avoit faites de Saint Pierre, avoit donné à ce Saint les noms de ces Héros ; &, ſelon le ſtyle prophétique, s'étoit ſervie du paſſé au lieu du futur. Le Livre de l'*Origine de Rome*, compoſé par cet Auteur, eſt plein de viſions auſſi extraordinaires que celle-là.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Je finis, Monſeigneur ; & je ne puis douter que je ne vous aie plu, au moins par la matière de ma Diſſertation, qui découvre les ridicules chimères, où tombe la raiſon abandonnée à elle-même, & la ſolidité de la Religion Chrétienne. On ne trouve que dans nos Écritures des vérités plus anciennes que les fables : les fauſſes Religions ne ſont que de mauvaiſes copies. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

TOURNEMINE, Jéſ.

ARTICLE IV.

EXPLICATION du Cachet de Michel-Ange ; par le P. Tournemine, Jéſ.

CETTE admirable antique eſt dans le Cabinet du Roi : c'eſt une cornaline, gravée, à ce qu'on croit, pour Alexandre, par le fameux Pyrgotèle, à qui ſeul le Conquérant de l'Aſie avoit permis de le repréſenter de cette manière. Pline nous apprend ce glorieux privilège de Pyrgotèle, dont le nom a été oublié mal-à-propos dans toutes les éditions du Dictionnaire de Moréri, & du Dictionnaire Latin, commencé par Charles Étienne, & augmenté par Lhoyd,

où cet excellent Sculpteur méritoit ſans doute une place. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La pierre dont nous parlons eſt appellée le cachet de Michel-Ange, parce qu'on croit qu'elle lui a ſervi de bague & de cachet : il l'avoit achetée huit cents écus, ſomme conſidérable dans le temps où il vivoit. Raphaël l'eſtimoit tant, qu'il en a pris deux figures de femmes, dont l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin, pour en faire une Judith qui met la tête d'Holopherne, enveloppée dans le pavillon de ſon lit, ſur la tête d'Abra ſa ſervante. Cette pierre appartint enſuite à M. Bagarris, & depuis à M. Lauthier le Père, des mains de qui elle a paſſé dans le Cabinet du Roi.

Cette cornaline, moins grande qu'un liard, contient dans ſon extrême petiteſſe quinze figures diſpoſées de manière qu'elles produiſent la plus agréable compoſition ; & les Anciens, qui, dans les belles ſtatues qui nous reſtent d'eux, nous ont laiſſé des modèles achevés, ſemblent, dans la prodigieuſe petiteſſe de ce monument, nous avoir voulu ôter l'envie & le pouvoir de les imiter.

Pyrgotèle a repréſenté ſur ce cachet une Vendange : nous en dirons bientôt la raiſon.

La ſcene eſt entre deux grands arbres qui

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

soutiennent un pavillon sur une montagne sèche. On ne voit sur la gauche qu'un des deux arbres entouré de pampres & de vignes : deux Satyres, un homme, deux femmes & un enfant paroissent au pied de cet arbre, sur lequel on voit un oiseau : un des satyres est debout : il tient une de ces cornes creuses qui servoient de vases aux Anciens, & dont il paroît, à son visage & à sa posture, qu'il a fait un usage excessif : son ivresse est gaie. Celle de l'autre Satyre, placé à la droite, est plus morne : on ne le voit que de côté, un genouil en terre, le coude appuyé sur l'autre genouil, & embrassant un bouc dont la tête paroît. L'homme, assis sur ses talons, tient, sur le feu d'un réchaut, une espèce d'assiette creuse ; il a l'air grossier & paysan ; son attitude marque une grande attention à ce qu'il fait. Des deux femmes qui sont assises à terre comme lui, une s'appuie sur une flûte de six tuyaux inégaux ; l'autre a un enfant assis sur ses cuisses, qui semble vouloir badiner avec elle ; mais l'une & l'autre de ces femmes paroît toute occupée de ce que fait le paysan. L'air de ces femmes est très-gracieux, & fait un beau contraste avec la laideur du paysan & des Satyres. L'enfant est charmant : ceux du Dominiquin n'ont rien de plus vrai, ni de

plus aimable. Derrière ce grouppe, deux femmes debout ont des paniers de raiſin ſur la tête. On ne voit l'une que de côté, l'autre ſe préſente de front ; elle poſe la main ſur un mannequin plein de raiſins. Sur la droite du cachet, Bacchus paroît, ou plutôt Alexandre, ſous la figure de Bacchus. Des traits, aſſez ſemblables à ceux qu'on lui voit ſur ſes Médailles, auroient dû le faire reconnoître. Il tient d'une main Bucéphale qui ſe cabre, & de l'autre, il lui préſente du vin. Derrière Alexandre, une femme élève auſſi haut qu'elle peut une grande coquille vers un Amour, qui ſoutient d'une main le pavillon, & qui étend l'autre pour prendre du raiſin dans cette coquille. Il ne faudroit que ces deux figures pour convaincre les plus incrédules de la perfection, où les Anciens avoient porté les Arts, & pour montrer avec combien de vérité & de force ils prononçoient les figures & les actions. C'eſt derrière cette femme qu'on en voit deux, dont nous avons parlé ; l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin. On n'en ſera pas moins frappé que Raphaël, ſur-tout de l'attitude de celle qui reçoit le panier. Un petit Amour, oppoſé à celui qui veut prendre du raiſin, eſt repréſenté, faiſant effort pour retenir le pa-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

villon que l'autre Amour a un peu lâché : ſon vol, ſon action charment.

Outre tant de beautés, on voit au bas de la cornaline, dans un compartiment auſſi large qu'elle, un pêcheur, dont la figure ſeule ſuffiroit pour rendre cette pierre conſidérable, & pour immortaliſer Pyrgotèle.

Il eſt temps de dire que cet illuſtre Sculpteur grava apparemment ce cachet pour Alexandre, lorſque, vainqueur des Perſes, il méditoit la conquête des Indes. Alors, diſent ſes Hiſtoriens, il affectoit le nom & les ornemens de Bacchus, premier Conquérant de l'Inde. L'action dans laquelle Pyrgotèle le repréſente convient à ce deſſein. Il ſe trouve à une vendange comme le Dieu du vin ; mais il tient ſon cheval de bataille : cela marque le Conquérant. On voit qu'il y a dans l'Ouvrage de Pyrgotèle autant d'eſprit que d'art.

ARTICLE V.

DESCRIPTION d'un Anneau d'or trouvé en Berry, & DISSERTATION qui en explique l'inſcription & l'uſage.

CE Monument antique a été trouvé en 1716, près de Bourges, ſous les racines d'un vieux chêne. On ne marque point le poids de cet Anneau, mais ſeulement ſa circonférence, qui eſt en dehors de deux pouces & demi, & ſa largeur, qui eſt d'une ligne & demie. Il a deux inſcriptions, l'une en dehors, & l'autre en dedans; ou bien c'eſt une ſeule inſcription, dont une partie eſt ſur la circonférence extérieure de l'anneau, & l'autre ſur la circonférence intérieure. L'une & l'autre commence par une croix fourchue, c'eſt-à-dire, dont les extrémités ſont fendues, & ſe terminent en deux petites pointes. Toutes ou preſque toutes les extrémités des lettres ſont terminées de même. L'inſcription, qui eſt ſur la circonférence extérieure, eſt : + A DROS Y DRO SAROS, & celle de la circonférence intérieure eſt : + TEBALGVTGVTANI. La forme des lettres fait juger que cet Anneau ne peut avoir été

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fait avant le dixième siècle. Les G y ont une forme qu'on ne leur voit guères que sur quelques monnoies de Hugues Capet, & de son siècle. La croix est un signe que l'anneau a été fait pour des Chrétiens. On ne mande point si les caractères sont en creux ou en relief; mais il y a de l'apparence qu'ils sont en relief, & qu'ils n'ont point été mis autour de cet Anneau pour être imprimés, & pour cacheter. Au moins, ce qui est en dedans n'a pu servir à cet effet. Ces caractères sont tous également espacés ou éloignés les uns des autres, & occupent toute la circonférence de l'anneau. Du reste, cette inscription est une énigme sur laquelle on attend les conjectures des Savans.

DISSERTATION sur cet Anneau d'or; par le P. Daniel, Jés.

Il s'agit d'un Anneau d'or trouvé depuis peu en Berry, avec cette inscription sur le contour de l'Anneau : A DROS Y DRO SAROS : Et cette autre au-dedans de la circonférence : TEBALGVTGVTANI. Il y a une croix avant la premiere inscription, & une autre croix avant la seconde.

Il est évident, par l'inscription qui est en termes barbares, que ce monument n'est point un ouvrage de l'antiquité Romaine. Il n'est pas moins

moins certain, par les croix, qu'il a été fait depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La plus grande difficulté eſt d'expliquer les inſcriptions, & puis de déterminer le temps où l'Anneau a éré fait, à qui il appartenoit, & à quel uſage il ſervoit. Voici ce que je dis d'abord en général, & que j'eſpère aſſez bien prouver.

Premièrement, cette inſcription eſt en vieux langage Gaſcon; & c'eſt une deviſe d'un Seigneur Gaſcon, ou d'Aquitaine, qui vivoit ſous la ſeconde race de nos Rois.

Secondement, cette deviſe, A DROS Y DRO SAROS, ſignifie, en François, A FIDÈLES IE FIDÈLE SERAI, ou bien, A AMIS IE AMI SERAI. C'eſt ce qu'il faut bien établir avant toutes choſes, & à quoi me ſerviront les obſervations ſuivantes.

Premièrement, le mot DRV eſt un ancien mot Gaulois, qui ſignifioit favori, ami, fidèle, & DRVS, au pluriel, favoris, amis, fidèles: Cela ſe prouve par les Livres de nos vieux Romanciers, qui ont écrit en vers.

Dans le Poëme intitulé, *Garin le Lohérans*:

O eſt mes Drus Li lohérans Garin
Ja fut tel tans garin fut voſtre Dru.

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

Harriaus mes més Drus & mes amis
Enſemble o lui ſes Amis & ſes Drus.

Dans la Chronique manuſcrite de Bertrand du Gueſclin :

A toſiors més vos amis & vos Drus.

M. Ducange, dans ſon Gloſſaire, & Borel, dans ſes Recherches & Antiquités Gauloiſes & Françoiſes, nous en fourniront cent autres exemples.

De ce mot *Dru* vient *druerie*, autre vieux mot, qui ſignifioit amour & amitié.

Au lieu de *Dru* & de *Drus*, les Gaſcons diſoient *dro* & *dros*. Ces ſortes de changemens, dans les voyelles finales, ſont fort ordinaires dans les divers dialectes. On voit dans ces vieux Romanciers *ſos* pour ſes, *lor* pour leur, *ot* pour eut, *fillo* pour fille, &c.

Mais pour dire ſur cela quelque choſe de particulier à la Gaſcogne, ou à l'Aquitaine, c'étoit une choſe fort ordinaire dans le dialecte de ce pays de changer l'V en O, & l'VS en OS. J'ai pour garans de ce que je dis la ſçavante & judicieuſe Notice de la Gaſcogne d'Arnaud *Oihenart*, qui parle ainſi (*) :

(*) Page 399.

Cæterùm rectâ analogiæ ratio exigebat... vicissim autem in Latinis nominibus, à Vascis usurpatis, VS syllaba finalis recti singularis, in O, semper mutata est : undè quod Latinis Christus, Petrus, pinus, fagus, ficus, lacus, (pro torculari sumptum) largus, laxus, & flaccus : id Vascis dicitur, Christo, Pedro, pino, bago, pico, laco, largo, lacho & flacco. Plura hujusmodi in hodiernâ linguâ Hispanicâ animadvertere licet. Il s'ensuit de-là qu'en Gascogne & en Aquitaine, on disoit DRO pour DRV, & DROS pour DRVS. Et par cela même est vérifiée mon explication de la devise : *à fidèle je fidèle serai* ; A DROS Y DRO SAROS. L'Y signifie *je* : c'est l'*yo* des Espagnols. SAROS signifie *serai*. Car tout le monde sait que dans le Roman, c'est-à-dire, en langage mêlé, dans les Gaules, de Gaulois, ou de François & de Latin ; dans l'Espagne, du Latin, du Goth & de l'Espagnol, &c., la conjugaison des verbes, & principalement du verbe auxiliaire dont il s'agit, étoit fort diverse dans les diverses provinces ; & pour ce qui est de la terminaison, j'ai déjà dit que les Gascons aimoient fort les terminaisons en O & en Os.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Venons à la seconde inscription, que l'on appelle intérieure, parce qu'elle est dans la cir-

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

conférence intérieure de l'Anneau. Cette inscription eſt TEBALGVIGVTANI. Ce TEBAL eſt le nom du Seigneur Gaſcon, ou Aquitain, à qui l'Anneau appartenoit : c'eſt ce nom qui, en paſſant par le Latin *Tebaldus*, ou *Teobaldus*, a été depuis traduit par Thibaud. GVTGVTANI eſt le nom de ſon père. Rien n'eſt plus commun dans les anciens actes, avant l'uſage des ſurnoms, c'eſt à-dire, quelque temps avant l'an mille ; rien, dis-je, n'eſt plus commun que de voir ces eſpèces de noms patronymiques, ajoutés au nom du fils. C'étoit l'ancienne manière des Grecs ; *Alexander Philippi*, pour dire, Alexandre fils de Philippe ; & un uſage particulier dans la Gaſcogne : on trouvera, dans la Notice que j'ai déjà citée, une infinité d'exemples de cette formule.

Quant au nom de Gutgutan, ou Gutgutain, ces noms ainſi terminés en *tan*, ou en *tain*, étoient en uſage en Gaſcogne & en Aquitaine. J'ai parlé, dans mon Hiſtoire de France, d'un Remiſtan ou Remiſtain, *Remiſtanus*, oncle de Vuaifar, Duc d'Aquitaine, que Pepin fit pendre; parce qu'ayant pris parti avec lui contre le Duc, & depuis, par une double trahiſon, ayant déſerté, il fut pris, les armes à la main, à la tête des troupes ennemies.

La ſeconde inſcription doit donc être ainſi expliquée. TEBAL, fils de GVTGVTAN, ou GVTGVTAIN. Mais quel étoit ce Tébal & ce Gutgutan ? C'eſt ce que je ne ſaurois dire, parce que ces Seigneurs particuliers & leurs qualités ne ſont pas toujours marqués dans l'Hiſtoire. On voit ſeulement, par ce monument, que c'étoient des hommes conſidérables dans la Nation, parce qu'alors il n'y avoit guère que les Nobles, qui, à leur nom, joigniſſent celui de leur père, & qu'il n'eût pas été permis à un homme de la populace, compoſée pour la plupart de Serfs & d'Affranchis, de ſe ſervir d'anneau d'or. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

J'ai dit que ce Seigneur vivoit ſous la ſeconde race de nos Rois ; je me fonde ſur ce que, dans l'inſcription, il ſe déſigne comme faiſoient en ce temps-là les Seigneurs, par ſon nom & celui de ſon père, & que, dès le commencement de la troiſième race, les Seigneurs & Gentilshommes commencèrent à ſe ſurnommer d'une autre manière, c'eſt-à-dire, du nom de leurs Terres.

Cet anneau s'eſt trouvé dans le Berry, qui, à la fin de la première race & au commencement de la ſeconde, étoit ſous les Ducs de Gaſcogne & d'Aquitaine, & fut depuis ſous les Rois d'Aquitaine, fils des Rois de France, avec pluſieurs autres Provinces d'au-delà de la

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Loire, que l'on comprenoit ſous le nom d'Aquitaine.

On a eu raiſon de dire que cet Anneau n'étoit pas deſtiné à cacheter, quoique ce fût de tout temps l'uſage ordinaire des anneaux chez la plupart des Nations. Les anneaux à cacheter avoient ou un chaton, ou quelque choſe d'équivalent à un chaton, c'eſt-à-dire, un endroit plus large que le reſte de la circonférence de l'anneau, où il y avoit quelque figure ſur le métal même, ou ſur une pierre précieuſe enchaſſée, & c'étoit la figure de quelque Divinité, ou de quelque animal, ou de quelque plante, ou un trophée. Depuis le Chriſtianiſme, on voit en quelques-uns le monogramme de *Chriſtus*. On y ajoutoit quelquefois, & rarement, le nom de celui à qui appartenoit l'Anneau. Tout cela ſe voit à l'œil dans une infinité d'Anneaux que l'on trouve dans les Cabinets des Curieux. Or, l'Anneau de Berry, ſelon la deſcription qu'on en a faite, n'a rien de ſemblable. L'inſcription eſt écrite tout à l'entour de l'Anneau, & l'autre inſcription eſt au dedans de l'Anneau même.

De plus, cet Anneau n'étoit point pour être mis au doigt, ayant, comme on l'écrit, deux pouces & demi de circonférence. Il faudroit que celui qui l'auroit porté eût eu les doigts

auſſi gros que l'Empereur Maximin, à qui, ſelon Jules-Capitolin, le braſſelet de ſa femme ſervoit d'anneau. Mais de quel uſage donc étoit cet Anneau? Je crois l'avoir trouvé ; il ſervoit au Seigneur Gaſcon, pour ſuſpendre à ſa ceinture, avec une chaînette d'or, ſa dague ou poignard. On voit cet uſage de porter une dague à la ceinture dans les Gaules, dès le temps de la première race de nos Rois (*). On le trouve dans les premiers temps de la troiſième race. Il exiſtoit chez diverſes Nations & chez les Romains mêmes. L'inſcription dont il s'agit convient parfaitement à un anneau deſtiné à cet uſage ; car ce Seigneur exprimoit par-là que ſa dague étoit au ſervice de ſes vrais amis. C'eſt là tout ce que j'avois à dire ſur l'Anneau d'or qu'on a trouvé en Berry. Je ſouhaite que mon explication ſatisfaſſe.

(*) *Gregor. Turon. lib.* 10. *cap.* 10. *l. d. cap.* 31.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ARTICLE VI.

*LETTRE écrite de Genève au P. *** Jéſ.; au ſujet d'un ancien Manuſcrit de papier d'Égypte.*

POUR effectuer, M. R. P., la petite correſpondance que vous avez bien voulu accepter, je crois devoir vous communiquer une acquiſition intéreſſante que vient de faire notre Bibliothèque publique; mais, acquiſition qui ne nous a coûté qu'un remercîment. Il s'agit de quelques Sermons de *Saint Auguſtin* ſur du papier d'*Égypte*, d'une date très-ancienne. Le P. *Mabillon* commença à faire connoître ce Manuſcrit dans ſon beau Traité *de Re Diplomaticâ* (page 35), & il en fit même graver une page, pour faire voir la forme des caractères. Le P. de *Montfaucon* en fait auſſi mention dans une *Diſſertation ſur le Papier d'Égypte*, qu'il lut à l'Académie des Inſcriptions, en Février 1720. Après avoir décrit un précieux Manuſcrit des Épîtres de *Saint Auguſtin*, ſur Papier d'*Égypte*, qu'il avoit acquis pour la Bibliothèque de *Saint-Germain-des-Prés*, il ajoute, qu'il y en avoit un ſemblable, & de la même antiquité, qui

appartenoit autrefois à M. *Pétau* : mais il avoue qu'*il n'a jamais pu voir ce Manuſcrit, & qu'il ne ſait ce qu'il eſt devenu.* ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ce Savant Religieux ne tarda pas à ſatisfaire ſa curioſité. M. *Lullin*, Profeſſeur d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dans notre Académie, étant à *Paris*, trouva le moyen de fouiller dans les débris de la Bibliothèque de M. *Pétau*, & y découvrit de précieux reſtes, dont il fit l'acquiſition. Il commença par convenir du prix de ce Manuſcrit ſur papier d'*Égypte*. Dès qu'il en put diſpoſer, il le porta au Père de *Montfaucon*, en Avril 1720, & lui donna tout le loiſir de le bien examiner. On lui demanda enſuite ſon jugement ſur l'âge du Manuſcrit ; & il eſtima qu'il étoit du ſixième ſiècle, ou, pour le plus tard, du ſeptième. Il eut même la complaiſance de donner une déclaration par écrit, & la voici telle qu'on la voit à la tête du Livre : *Hunc codicem, ex Papyro Ægyptiacâ, vidi & evolvi, & ſexto, vel cùm tardiſſimè, ſeptimo ſaculo ſcriptum judicavi.* F. BERNARDUS DE MONTFAUCON.

Depuis ce temps-là, il en a parlé dans quelques-uns de ſes autres Ouvrages, mais comme l'ayant vu & examiné. Dans ſon *Supplément de l'Antiquité expliquée*, il dit qu'*ayant lu ſa Diſſertation* ſur le Papier d'Égypte, *à une Aſſemblée publique de l'Académie, celui qui en étoit*

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

le maître jugea que ſon Manuſcrit étoit de grand prix, & qu'il le vendit fort avantageuſement. (Ant. Expl. Suppl. Tom. III. pag. 211). Il nomme enſuite le nouveau maître du Manuſcrit, mais en défigurant ſon nom. On retrouve préciſément le même narré dans ſa Bibliothèque des Manuſcrits, (Tome II, page 1123) & le Profeſſeur Genevois toujours également méconnoiſſable.

M. *Lullin* vient de faire préſent de ce précieux Manuſcrit à notre Bibliothèque publique. C'eſt un *in-folio* peu épais, de quelques Sermons de *Saint Auguſtin*, comme je l'ai dit. Il commence par celui *ſur la Converſion de Saint Paul.* Le Sermon *ſur la naiſſance de Saint Jean-Baptiſte* vient après. Il y a peu de Sermons bien entiers, & le plus ſouvent on n'en trouve que des fragmens. Cependant ce qui reſte eſt fort liſible & bien conſervé. Les marges ſont ſeulement un peu éfilées, mais ſans entamer l'écriture. Ce qui a beaucoup contribué à le maintenir en aſſez bon état, c'eſt une précaution qu'avoient les Anciens d'entremêler quelques feuilles de parchemin, pour ſoutenir le papier d'*Égypte*, matière mince & fragile, qui, ſans cela, auroit bientôt dépéri. Après cinq ou ſix feuillets de papier, notre Manuſcrit en a toujours deux de parchemin, qui ſervent comme

de gardes & de ſoutien aux autres ; mais où l'écriture eſt continuée comme ſur le papier d'Égypte. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quoiqu'il ſe ſoit perdu quelque partie de ce Manuſcrit, on pourroit peut-être en tirer encore différentes leçons, pour rétablir quelques endroits du texte de *Saint Auguſtin*. Je n'en rapporterai qu'un exemple, tiré du ſermon 288, ſur la naiſſance de Saint Jean-Baptiſte, *de verbo & voce*. « Pour exprimer le mot Dieu, *dit-il*, » il faut varier les ſons ſuivant le pays d'où » eſt celui à qui on parle. A un Latin je dis » *Deus*, à un Grec Θεός. Si j'avois affaire à un » Carthaginois, à un Hébreu, à un Égyptien, » il faudroit encore employer d'autres mots ; » & il ajoute : *Quàm multas voces faceret* PER- » SONARUM MUTATIONE, *verbum cordis, ſine* » *ullâ ſui mutatione vel varietate* » ! (Tome V, page 1155, Édit. PP. Bénédict.). On lit dans notre Manuſcrit, PER SONORUM MUTATIONES, ce qui ſemble rendre le ſens plus net. Au reſte, le copiſte de ce Manuſcrit paroît n'avoir point ſu de Grec ; car, dans l'endroit que je viens de citer, il y a *Latino dico* DEUM, *Græco dico* THÉON, qu'il a écrit en caractères Latins : mais il n'y a rien là de ſurprenant, ſi l'on fait attention à l'âge du Manuſcrit.

Il auroit été à ſouhaiter que le Père de

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Montfaucon, dans quelqu'un des endroits où il a parlé de ce Manuſcrit, eût fait quelque tentative pour nous en apprendre l'origine, comme il a fait à l'égard d'un ſemblable, que poſsède la Bibliothèque de *Saint-Germain des-Prés*, & qu'il fait venir de l'Égliſe de *Saint Juſt* de *Narbonne*, à qui il a appartenu autrefois. A ſon défaut, on pourroit peut être conjecturer, avec aſſez de vraiſemblance, que le nôtre eſt venu du fameux Monaſtère de *Fleury-ſur-Loire*. On voit, dans les Œuvres du Père *Mabillon*, que cette ancienne Abbaye de Bénédictins étoit fort riche en Manuſcrit, mais que les guerres de Religion y firent bien du dégât. Un particulier d'*Orléans* travailla, quelques années après, à ramaſſer les débris de cette Bibliothèque. Il eut le bonheur de retrouver pluſieurs Manuſcrits, qui paſsèrent enſuite entre les mains de deux Curieux, dont l'un étoit le Conſeiller *Paul Pétau*, & c'eſt préciſément des reſtes de ſa Bibliothèque que le bienfaiteur de qui nous tenons le Manuſcrit en queſtion, l'a tiré.

Cette conjecture acquiert un nouveau degré de vraiſemblance par le ſort qu'eut un autre Manuſcrit fort ancien, dont *Cave* fait l'Hiſtoire. Il dit que le Pape *Gélaſe I*, qui vivoit vers la fin du cinquième ſiècle, avoit

composé le *Codex Sacramentarius*, où l'on trouve les formules usitées de son temps dans les Prières & dans les Sacremens. Cet Ouvrage demeura presque inconnu jusqu'à la dispersion de la Bibliothèque de *Fleury*, en 1562. Mais une très-belle copie de ce traité étant enfin parvenue à *Paul Pétau*, il la communiqua au Père *Morin*, qui lui donnoit neuf cents ans d'antiquité. (*) Ces deux Manuscrits paroissent avoir eu les mêmes aventures, on peut donc bien aussi les faire venir du même lieu.

Quoique d'abord je n'aie eu intention que de parler des Sermons de *Saint Augustin* sur le papier d'*Egypte*, j'ajouterai cependant encore un mot sur quelques autres pièces rares de la Bibliothèque *Pétau*, qui ont aussi passé dans la nôtre, & cela par le même canal. Par-là, nous pourrons en même temps satisfaire la curiosité du public, & donner l'essor à notre reconnoissance. Voici donc encore deux ou trois morceaux précieux que nous tenons de la même main.

Un Manuscrit fort singulier, puisqu'il n'est ni sur aucune des espèces de papier, ni sur parchemin, ni sur velin, ni sur écorce d'arbre. Sur quoi est-il donc ? Sur des planches de bois

(*) Voyez Cave, Hist. Litt. pag. 299.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

fort minces & enduites d'une cire noire. Ces tablettes cirées étoient déjà en uſage du temps d'*Homère*. Cependant il ne faut pas s'attendre que celles-ci ſoient de la plus haute antiquité, puiſqu'elles renferment la dépenſe journalière du Roi *Philippe-le-Bel*, pendant ſix mois : ce qui ſurprend dans ces tablettes, c'eſt leur grandeur ; c'eſt un véritable *in-folio*. Quand on les aura déchiffrées, on pourra, dans la ſuite, en donner la notice (*).

Je ne m'arrête pas à un beau Manuſcrit du fameux *Roman de la Roſe*, qui paroît être d'une date qui approche fort de celle de l'Ouvrage même. Il eſt ſur velin, avec quantité de miniatures, & a appartenu, comme les autres, au Conſeiller *Pétau*.

Ce ſavant étoit auſſi curieux d'anciennes Éditions que de Manuſcrits. M. *Lullin* acheta, dans les reſtes de cette Bibliothéque, les *Offices de Cicéron*, imprimés à *Mayence* en 1465 & en 1466, & les a auſſi placés dans celle de notre Ville. Le ſentiment ordinaire eſt que *Fauſt* & *Schæffer* n'ont pas imprimé deux fois cet Ouvrage de *Cicéron*, mais qu'ils en ont ſeulement rafraîchi le titre, par une ſupercherie

(*) Il exiſtoit à la Bibliothèque du Collège de Louis-le-Grand un ſemblable Manuſcrit.

fort commune aujourd'hui dans la Librairie, & que l'on prétend avoir commencé alors. Mais c'eſt-là un jugement un peu téméraire, & que l'on a porté ſans connoiſſance de cauſe. Ceux qui ont prononcé de cette manière n'avoient aſſurément pas eu les deux Éditions ſous la main, pour en faire la comparaiſon. Il n'en faut pas être ſurpris; rien n'eſt plus rare que de les voir enſemble, & c'eſt ce qui augmente le prix du préſent que l'on nous a fait. Ceux qui voudront les collationner le pourront faire à l'avenir dans la Bibliothèque de *Genève*, & ils ſe convaincront bientôt que ce ſont deux Éditions réellement différentes. Nos deux Exemplaires ſont très-bien conſervés. Ils ſont l'un & l'autre ſur de beau velin. Celui de 1466 a à la fin une note manuſcrite, où l'on voit le nom du Poſſeſſeur, & que c'étoit un préſent que lui avoit fait *Jean Fauſt*. La voici: *Hic liber Marci Tullii pertinet Michi Ludovico de la Vernade, militi Cancellario Domini mei Ducis Borbonie & Alvernie, ac Præſidi Parlamenti lingue Occitanie, quem dedit Michi Joannes Fuſt, Prædictus Pariſiis, in menſe Julii anno Domini* 1466; *me tunc exiſtente Pariſiis, pro generali reformatione totius Francorum Regni.*

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Louis de la Vernade étoit député par le Parlement de *Languedoc*. *Jean Fauſt* lui fit préſent

Antiquités, mythologie, monumens, &c.

d'un Exemplaire des *Offices de Cicéron*, apparemment pour avoir par-là un Protecteur qui lui aidât à débiter ſes Livres. Cette note n'eſt pas tout-à-fait indifférente. C'eſt peut-être la dernière particularité que l'on ſait concernant *Fauſt*. Il n'eſt plus fait mention de lui depuis cette date, vraiſemblablement parce que ſa mort ſuivit de près.

Genève, ce 15 Février 1742.

ARTICLE VII.

Lettre de M. l'Abbé Hiraut de Belmont, Docteur de Sorbonne, au Père Tournemine, Jéſ. ſur des Bulles conſervées à Gironne, écrites ſur du papier d'écorce.

J'Ai eu l'honneur de vous communiquer un morceau du papier ſur lequel ſont écrites deux Bulles que l'on conſerve dans les archives de l'Egliſe de Gironne, l'une de l'Anti-Pape Romain, & l'autre du Pape Formoſe (*), c'eſt à dire, toutes deux de la fin du IXe ſiècle. Ce papier, que vous avez examiné, a plus de deux aulnes de long ſur un pied de haut. On lit

(*) Il gouverna l'Égliſe depuis 891 juſqu'à 895.

encore

encore assez bien, à ce qu'on m'a dit, l'écriture, quoique le temps l'ait un peu effacée, & l'on écrit facilement sur les endroits que l'on a laissé vuides, comme on a fait sur l'échantillon qu'on m'a envoyé & qu'on a tiré de la Bulle même, où il est resté un pan sans écriture. On apperçoit du premier coup-d'œil que ce papier est de deux feuilles collées l'une sur l'autre, mais en sens opposés, c'est-à-dire, l'une en longueur, l'autre en largeur, parce qu'une seule feuille n'auroit pas sans doute eu assez de consistance, ni assez de solidité. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

On est partagé, en ce pays-là, sur la nature & la composition de ce papier. Les uns disent qu'il est fait d'écorce d'arbre; d'autres, qui ne sont pas de ce sentiment, se fondent sur un vieille tradition de quelques Eglises de Roussillon, comme Urgel & Arles, où il y a des Bulles écrites sur de pareil papier, pour soutenir que celui dont il est question est fait d'*alga*, qui est une espèce d'herbe qui croît dans la mer, & que l'on nomme dans notre langue *paille de mer*. Cette herbe a des feuilles longues & menues. Ou bien, disent-ils, ce papier est fait avec de la *boga*, qui est une espèce de jonc qui croît le long des étangs, & dont les feuilles sont longues, mais peu épaisses. On en trouve dans

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

le Rouſſillon qui ſont de la largeur de quatre doigts.

Vous avez prononcé, mon Révérend Père, ſur cette difficulté, & je ſouſcris volontiers à votre déciſion, comme à celle qui paroît la plus fondée & la moins expoſée aux objections. Je crois donc, comme vous, que ce papier eſt fait d'écorce d'arbre; la raiſon que vous m'en avez donnée me ſemble convaincante & ſans réplique : c'eſt qu'il eſt tiſſé comme la toile, & que la tiſſure ne paroît jamais que dans l'écorce, & non dans le jonc qui ne ſauroit être tiſſé en longueur & en largeur comme l'eſt la toile, & comme on peut remarquer que l'eſt le papier en queſtion. De plus, le jonc ne ſauroit être apprêté qu'en le broyant, & en collant les brins les uns avec les autres pour leur donner une juſte étendue; au lieu que l'écorce s'étend tant que l'on veut, & qu'on l'apprête en enlevant les feuilles, & en les rendant extrêmement minces à force de les battre. D'ailleurs, & c'eſt ce qui me convainc encore que votre ſentiment eſt le mieux fondé, le jonc ou le roſeau produit une tige longue & droite, &, comme diſent les Naturaliſtes (*), tout d'une

(*) Pline.

venue ; mais enſuite, & comme ſi ce premier effort l'avoit affoibli & mis hors d'haleine, (c'eſt le terme dont ils ſe ſervent) il fait des nœuds fréquens & épais & comme des *pauſes*, diſent encore les mêmes Naturaliſtes ; ce qui prouve, ajoutent ils, qu'il n'a plus ſa première vigueur, ſa force primitive ; & une plante, ainſi diſpoſée & coupée par différens nœuds, ne ſauroit être tiſſée ; on ne ſauroit y découvrir la moindre tiſſure, telle qu'on l'apperçoit du premier coup-d'œil dans notre papier. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Enfin, mon R. P., il me ſemble, & ce n'eſt que d'après vous que je parle, qu'on ne peut faire qu'avec de l'écorce du papier qui ait autant d'étendue que celui de ces deux Bulles, qui a deux aulnes de longueur, & qui paroît être tout d'une pièce, ſans qu'on y puiſſe découvrir aucune feuille collée l'une avec l'autre, ou attachée l'une à l'autre, comme cela ſe verroit ſi nous en voulions faire un auſſi long que celui-là, avec le papier dont nous nous ſervons à préſent.

On nous oppoſera peut-être le ſentiment de votre Père Papebrok, lequel dans ſa Diatribe des anciens Manuſcrits, regarde comme apocryphes tous les anciens qui ſont écrits ſur l'écorce, ou, ce qui eſt la même choſe, ſur les

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

feuilles; mais perſonne n'ignore, & vous-même, mon R. P. m'en avez aſſuré, que ſon ſyſtême a été abandonné & a même été fort attaqué; ainſi il eſt inutile de s'arrêter à en faire voir le foible, puiſqu'il ne ſauroit former aucun préjugé raiſonnable contre le nôtre. De plus, on m'a aſſuré que ce docte Jéſuite s'étoit enfin exécuté lui-même, & avoit reconnu de bonne-foi, dans un ouvrage poſtérieur, qu'il s'étoit trompé; aveu tout-à-fait digne d'un véritable Savant.

Ce qui me perſuade encore que ce papier eſt d'écorce, c'eſt que c'étoit le ſeul dont on ſe ſervît en ce temps-là à Rome. L'*Alga*, dont il a plû à quelques Catalans de ſoupçonner qu'il étoit fait, n'a jamais été à l'uſage des Romains: c'eſt une vérité reconnue de tous ceux qui ont le moindre goût & la plus légère connoiſſance de l'Antiquité. J'en conclus donc, mon R. P. que cette plante, non plus que la *boga*, ne ſauroit être la matière du papier ſur lequel les Bulles de Gironne ſont écrites.

Il y a quelques Curieux auſſi, & il s'en eſt trouvé ici, qui ont voulu dire que le papier de ces Bulles eſt compoſé de la plante appellée *papyrus*, & qui eſt commune en Egypte. Ils prétendent que comme cette plante croît de la

hauteur de dix coudées, ainſi que le remarque Pline (*) qui en fait une deſcription particulière dans ſon Hiſtoire naturelle, il n'y a pas lieu de s'étonner de la longueur du papier ſur lequel ſont écrites les deux Bulles de Gitonne. Cet ancien Hiſtorien de la nature nous apprend, dans le même livre (**), où il parle de l'étendue de cette plante, la manière dont on compoſoit ce papier. Il y en avoit, dit-il, de pluſieurs ſortes. Le plus beau & le plus eſtimé ſe nommoit *charta hieratica*, & c'eſt celui dont les Egyptiens ſe ſervoient pour écrire leurs livres ſacrés & les cérémonies de leur Religion. Sa largeur étoit d'onze pouces : on en vit même, ſous Auguſte, qui en avoit treize ; ainſi ſa largeur étoit conſidérable, & ſa longueur l'étoit à proportion. Comme ce papier, différent de l'ancien, fut fabriqué ſous Auguſte, on lui donna le nom de ce Prince, & on l'appelloit *charta Auguſti*. Il y en avoit un autre de la même longueur, mais qui avoit ſans doute quelque choſe qui le diſtinguoit du premier, qu'on appella *charta Liviæ*. Je ſai que M. Foucault, Conſeiller d'Etat, ſi curieux de tout ce qui regarde l'antiquité, & qui a formé un ſi beau

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

(*) Chapitre 11, Livre 13.

(**) Chapitre 12.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

cabinet, a une feuille tirée d'un ouvrage de Saint Auguſtin, écrite ſur ce papier, moins fin à la vérité que celui des Bulles de Gironne. Vous prévintes cette objection, en me faiſant remarquer que l'on ne voyoit plus à Rome de papier d'Egypte au neuvième ſiècle, & que ce papier n'étoit pas tiſſé comme l'eſt celui de Gironne.

Trouvez bon, mon R. P. qu'en finiſſant cette lettre je vous faſſe part d'une conjecture, à laquelle donna lieu la première vue de l'échantillon en queſtion, mais que j'abandonnai dès que j'eus l'honneur de vous voir. Je penſai d'abord que le papier dont il s'agit pourroit bien être fait de cette toile de *Setabum*, qui étoit, comme vous ſavez, une eſpèce de chanvre qui croiſſoit en Eſpagne. Il me ſemble que Catulle en parle, *ſudaria Setaba ex Iberis ..... ſudariumque Setabum.* Perſonne n'ignore, du moins ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Géographie, & qui ont un peu parcouru les vieux Géographes, que le fleuve *Setabis* en Eſpagne, & la ville qui porte ce nom ſont célèbres chez les Anciens par cette toile. Strabon, en effet, Pomponius Mela, Ptolomée & Pline en parlent. Volaterran dit que c'eſt un lin très-fin & fort délié, & il cite Catulle comme ſon garant. Les Poëtes Silius Italicus

& Gratius en parlent. Le premier dit que les toiles d'Arabie ne valent pas celles de l'orgueilleuſe *Setabis*, & qu'elle fait comparaiſon de ſon fil avec celui d'Egypte. (*lib.* 3. *v.* 375.) ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Ajoutez que l'uſage d'écrire ſur le linge eſt fort ancien ; Tite-Live (*), Pline, Vopiſcus, Auſone, Martien, Capella, Symmaque, Higenus, Claudien, en parlent ; mais il ne faut que regarder de près le morceau de Bulle, pour ſe convaincre que ce n'eſt pas de la toile.

Je reviens donc, mon R. P. à votre ſentiment, comme à celui qui eſt le mieux fondé. En effet, Pline, après avoir dit qu'on écrivit d'abord ſur les feuilles de Palmier, ajoute que l'on ſe ſervit enſuite des écorces les plus minces des arbres. L'écorce intérieure des arbres ſe trouve, dit-il, la plus propre pour cet uſage.

Si je ne craignois enfin, mon R. P. de donner trop d'étendue à cette lettre, je ferois quelques réflexions ſur le ſentiment du P. Mabillon, qui dit qu'on s'eſt ſervi dans l'Europe du papier d'Egypte juſqu'au dixième ſiècle, & que les feuilles de ce papier ſont des pellicules intérieures du tronc des arbres, très-fines & poſées

(*) Tite-Liv. l. 5, Plin, liv. 13, chap. 11. Vopiſc. vie d'Aur. Auſon. Épigr. Mart. l. 2, Sym. l. 4, Ep. 34. Claud. de la Guerre Gétique, Hig. des limites.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

l'une sur l'autre, en quoi il paroît avoir confondu deux espèces de papiers fort différentes.

On ma dit qu'il y a deux Manuscrits dans la Bibliothèque du Roi, écrits sur du papier de même composition que celui des deux Bulles de Gironne. Je suis, &c.

ARTICLE VIII.

DÉCOUVERTE du Tombeau de Properce.

PROPERCE étoit d'Ombrie, comme il nous l'apprend en plusieurs endroits de ses Poésies. Dans la dernière Élégie du premier Livre, il dit :

Proxima suppositо contingens Umbria campo
Me genuit terris, fertilis uberibus.

C'est encore de sa patrie qu'il parle, quand il dit (*Liv. IV, Eleg. I*) :

Ut nostris tumefacta superbiat Umbria Libris;
Umbria Romani patria Callimachi.

Car il se nommoit lui-même le Callimaque Romain, parce qu'il imitoit ce Poëte dans le

genre de vers auquel il s'adonna. Mais quelle ville, ou quel lieu préciſément de l'Ombrie a vu naître Properce ? C'eſt le ſujet d'une diſpute entre ceux qui ont écrit ſur l'Hiſtoire & les Ouvrages des anciens Poëtes Latins, ſemblable à celle qu'eurent autrefois les villes de Grèce, au ſujet de la naiſſance d'Homère ; chacune prétendant à l'honneur d'avoir donné au monde le Prince des Poëtes. Quoique Properce ne ſoit aſſurément pas comparable à Homère, & qu'il ne me paroiſſe pas même mériter le premier rang que lui donnent quelques Critiques parmi les Poëtes Élégiaques Latins, on peut néanmoins, en Ombrie, que les Anciens regardoient comme une autre Béotie, on peut, dis-je, avec raiſon tirer gloire de la naiſſance d'un Poëte tel que celui-ci.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

La plupart des Auteurs ont cru qu'il étoit de *Mévania*, aujourd'hui *Bévagna*, parce qu'il ſe fait dire par l'Aſtrologue Horus, l'un des deſcendans du fameux Architas de Tarente (*Liv. IV, Elég. I.*) :

Umbria te notis antiquâ Penatibus edit :
Mentior ? an patriæ tangitur ora tuæ ?
Quâ nebuloſa cavo rorat Mevania campo,
Et lacus æſtivis intepet Umber aquis,
Scandentiſque axis conſurgit vertice murus ;
Murus ab ingenio notior ille tuo.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

D'autres prétendent qu'il étoit de Foligno, ou d'Aſſiſe, ou de Trévi, ou de Montefalco, ou d'Amélia ; toutes villes de l'Ombrie, qui fait aujourd'hui partie de l'État de l'Égliſe. La découverte du tombeau de ce Poëte, qui s'eſt faite depuis quelques mois, termine la diſpute & décide la queſtion, ſi nous en croyons ceux qui ont rendu compte de ce Monument.

Le 7 de Juin 1722, en démoliſſant un mur à Spello, dans le Palais de la Princeſſe Pamphile, on trouva une pierre quarrée, longue d'un peu plus d'un pied & demi Romain, & large de treize ou quatorze pouces, ſurmontée d'une eſpéce de fronton triangulaire, très-ſimple, comme tout le reſte de la pierre. On voit, au milieu de cette pierre, la tête d'un jeune homme, ſur laquelle pendent deux feſtons de fleurs & de fruits. Le fronton eſt chargé dans le milieu, d'une fleur, &, aux côtés, l'on voit deux figures biſarres, repréſentant par-devant des lapins, qui ſe terminent par derrière en queue de Sirène. Au-déſſous de la tête du jeune homme, on lit cette inſcription en caractères Romains :

SEXT. AVREL.
PROPERT.
SEX. F. LEM.

Au-dessus de la tête, qui est dans une espèce de quadre, on voit cette autre inscription : ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

L. COMINIUS. L. F. LEM.

Celui qui nous instruit de cette découverte juge que cette seconde inscription, quoiqu'ancienne, est néanmoins postérieure à la première. Les lettres, dit-il, en sont monstrueuses, trop larges & très-mal formées ; au lieu que celles de l'inscription, qui est au bas de la pierre, sont beaucoup plus grandes, rondes, d'une bonne main, & d'un bon siècle. D'ailleurs il paroît, par la construction de la pierre, par sa situation & par sa forme, qu'elle n'a été dressée que pour Properce. Sur tout cela il faut l'en croire sur sa parole, si l'on n'est pas à portée de s'en instruire par soi-même ; car il ne représente, ni la forme des caractères de ces inscriptions, ni les autres marques auxquelles on auroit pu reconnoître quelle est la principale & la plus ancienne.

Quoi qu'il en soit, il conclut de ce monument, que Properce étoit de Spello, autrefois ville Épiscopale, mais qui n'est plus qu'un bourg d'Ombrie, à une lieue de Foligno. Les ruines d'un Théâtre, & d'autres monumens attestent son ancienne grandeur. L'Abbé Passarini a pris

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ſoin de ramaſſer les Inſcriptions de Spello ; qu'on nommoit autrefois *Colonia Julia Hiſpelli*, pour les donner au public. C'eſt-là, que, du côté de la porte de Saint-Barnabé, ſe trouve un lieu très-agréable, planté d'oliviers, où l'on voit les reſtes d'une maiſon, qu'on appelle encore aujourd'hui la *Maiſon du Poëte*, laquelle, ſuivant l'ancienne tradition du pays, appartenoit à Properce ; & c'eſt en ce lieu-là que ſon tombeau vient d'être découvert : car le Palais Monaldi, d'où la pierre a été tirée, étoit autrefois aux Seigneurs Urbani, qui poſſédoient auſſi cette maiſon de campagne de Properce, que ce Poëte, dit notre Antiquaire, a ſi bien décrite dans ce ſeul vers, où il parle de ſa patrie :

Scandentiſque axis conſurgit vertice murus.

Ce vers n'eſt point la deſcription, encore moins la deſcription exacte, parfaite & naturelle d'une maiſon de campagne : *Locus affabrè ab ipſomet Propertio depictus.* D'ailleurs les expreſſions en ſont trop vagues, pour les déterminer à Spello. Janus Douſa le père, profitant de tout ce que Properce a écrit ſur ſon pays, me paroît avoir conjecturé, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il étoit d'Amélia ; car, pour Bévagna, com-

ment a-t-on pu croire que c'étoit ſa patrie ? Elle étoit proche de Bévagna ; elle étoit ſur une montagne, ce qui convient à Amélia : au lieu que Bévagna eſt dans la vallée. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Quâ nebuloſa cavo rorat Mevania campo.

Quand on ne le ſauroit pas d'ailleurs, on auroit dû l'apprendre des vers mêmes que l'on cite pour ce ſentiment. Le tombeau, trouvé à Spello, prouve, tout au plus, que Properce y a été enterré. La tradition prouvera, ſi l'on veut, qu'il y avoit une maiſon, & j'accorderois même, ſans beaucoup de peine, à Thaddée Dounola, qu'il étoit de Spello, quand il ſe ſeroit épargné celle de prodiguer tant de doctrine ſur un ſujet tel que celui ci.

ARTICLE IX.

EXPLICATION d'une Cornaline antique, où Antinoüs eſt repréſenté ſe dévouant pour Adrien; par le P. Tournemine, Jéſ.

ON a pris, & l'on a eu raiſon de prendre le ſujet repréſenté ſur cette Cornaline, pour un Sacrifice à Eſculape ; mais on n'a deviné l'énigme qu'à demi : ce n'eſt pas un ſacrifice

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

ordinaire qu'on a repréſenté ſur cette pierre ; c'eſt un ſacrifice fameux dans l'Hiſtoire. Dion & Spartien (*) nous apprennent qu'Adrien, qu'on ſait avoir donné dans toutes les ſuperſtitions où peut tomber un eſprit foible, ſe laiſſa perſuader par les Magiciens d'Égypte, qu'il pouvoit prolonger ſa vie par un ſacrifice abominable, où quelqu'un s'offrît à la mort pour lui ; qu'Antinoüs, ſon infâme favori, fut le ſeul qui voulut être la victime de ce ſacrifice, &, qu'après les cérémonies uſitées dans ces occaſions, dont un ſacrifice à Eſculape faiſoit partie, Antinoüs s'immola en ſe précipitant dans le Nil. Le lâche Adrien pleura une mort dont il étoit la ſeule cauſe, & qu'il avoit voulue ; & il crut bien dédommager Antinoüs, en lui faiſant bâtir des Temples & rendre les honneurs divins, Dieu permettant cet effroyable excès d'aveuglement dans le Prince, & de flatterie dans les peuples, pour décrier l'Idolâtrie. Les Pères en ont profité ; ils reprochent aux payens dans les termes les plus forts la honteuſe apothéoſe de cette indigne Divinité.

M. Baſnage de Flotemanville & le ſavant Père Pagi ne ſont pas d'accord ſur la mort d'Antinoüs. Les raiſons de M. Baſnage me paroiſ-

(*) Dion. liv. 69, Spart dans Adr.

ſent fortes, & je crois, avec lui, qu'il faut rapporter cet évènement à l'année 132 de Jéſus-Chriſt. ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, MONUMENS, &c.

Le Graveur, qui a voulu repréſenter le dévouement d'Antinoüs, a choiſi le ſacrifice fait à Eſculape avant ſa mort, pour le ſujet de ſa gravure : on voit ſur la cornaline le ſerpent, qui figure Eſculape, s'entortiller autour d'une colonne conſacrée à ce Dieu ; une Magicienne le flatte ; Adrien couronné de laurier, & Verus ſon nouveau favori, ſont attentifs à ce que fait la Magicienne. Il paroît de l'embarras & de la triſteſſe ſur le viſage d'Adrien ; mais c'eſt dans la figure d'Antinoüs que paroît tout l'art du Graveur. Il eſt aſſis ; d'une main, il tient une lyre dont il ne joue pas, il laiſſe tomber nonchalamment l'autre main : il paroît tout occupé de ſa mort prochaine. La ſituation où doit être ſon eſprit eſt parfaitement exprimée ſur ſon viſage. Ceux qui ont manié des Médailles d'Adrien, & des antiques où Antinoüs eſt repréſenté, reconnoîtront ici leurs traits.

Fin du Tome premier.

Errata du Tome premier.

PAGE 201, lignes 8 & 9, *liſez* τριακοσῦ & τριακοσίᾳ.

Page 241, ligne dernière, una, eſt, *liſez* una eſt,

Page 243, dans la note, ſidei, *liſez* fidei.

Page 247, ligne 9, *liſez* dans l'immenſe pays d'antiquité.

Page 271, ligne première, bourgardes, *liſez* bourgades.

Errata du Tome ſecond.

PAGE 204, dans la citation, *ajoutez* page 237, & *effacez la ſeconde citation* (**).

Page 297, dans le titre, exiſtence critique des corps, *effacez* critique.

Page 400, ligne dernière, *liſez* chaque.

Errata du Tome troiſième.

PAGE 92, ligne 1 & 17,
Page 94, ligne 5,
Page 95, ligne 5,
} *liſez* Châtres, *au lieu de* Chartres.

Page 189, juſquà, *liſez* juſqu'à.

Page 481, ligne 27, croient, *lisez* croyoient.
Page 489, ligne 14, essuya, *lisez* il essuya.
Ibid, ligne 18, d'eguil les, *lisez* d'aiguilles.
Ibid, ligne 19, le, *lisez* les.
Page 500, ligne 21, sujettes, au retour, *lisez* sujettes au retour.
Page 361, ligne 17, du méridien g, *lisez* du méridien s.

1 1519427

No. 10

R936

50
3-V.